

BR
Shelf No. 917. 1. T12. 11

TPL 1300



TORONTO PUBLIC LIBRARY.

Reference Department.

THIS BOOK MUST NOT BE TAKEN OUT OF THE ROOM.

JAN 25 1922

VOYAGE AU CANADA

PAR EDWARD ALLEN TALBOT.

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR M^{***},

SUIVI

D'UN EXTRAIT DU VOYAGE DE M. J. M. DUNCAN

EN 1818 ET 1819.

TRADUIT DE L'ANGLAIS

PAR M. ERYIÈS,

L'un des principaux rédacteurs des Annales des Voyages,

ORNÉ DE CARTES GRAVÉES PAR AMBROISE TARDIEU.

TOME DEUXIÈME.



PARIS,

A LA LIBRAIRIE CENTRALE,

RUE DES BONS-ENFANS, N° 23.

1833.

PARIS. — IMPRIMERIE DE A. BELIN,
Rue Ste-Anne, n. 55, Palais-Royal.

CINQ ANNÉES
DE RÉSIDENCE
AU CANADA.

LETTRE XXI.

Découverte de l'Amérique. — Différentes expéditions faites dans le Canada par la France et l'Angleterre. — Fondation de Québec. — Conquête définitive de ce pays par le général Wolf.

Le défaut de goût pour les aventures chez les habitans primitifs de la terre , et la réunion de plusieurs autres causes , ont également concouru à jeter le voile le plus obscur sur l'histoire des premiers siècles de presque toutes les parties du monde. On avait si peu de notions

sur l'Amérique , avant que la découverte en fut faite par *Christophe Colomb* en 1492, qu'on la nomma avec emphase le NOUVEAU-MONDE. Cinq ans après cet important évènement , un Italien, nommé *Cabot*, fut chargé par Henri VII, roi d'Angleterre , de tenter d'autres découvertes sur le nouveau continent. On lui donna le commandement d'une escadre de six vaisseaux : muni de tout ce qui pouvait contribuer au succès d'une si importante entreprise, il s'embarqua au commencement du printemps de 1497, et, au mois de juin suivant ; il découvrit *Terre-neuve*. Il aperçut ensuite une autre île qu'il nomma l'île de *Saint-Jean*; et continuant toujours sa course dans la direction de l'ouest, il arriva bientôt sur le continent dont il longea les côtes jusqu'au 67° degré et demi de latitude nord. Il revint en Angleterre sans avoir fait aucune tentative pour former quelque établissement dans le Nouveau-Monde ; et ce qui est plus remarquable , c'est qu'après avoir fait une expédition aussi dispendieuse, l'Angleterre ait demeuré plus d'un demi-siècle sans penser à donner quelque suite à cette première découverte. Mais le bruit de l'heureux

succès de Cabot se répandit : en 1506, un Français nommé *Denis* fit voile de Honfleur pour *Terre-neuve*, et s'avança dans le golphe de Saint-Laurent. Il dressa une carte du golphe et de la côte adjacente, prit quelques poissons sur le grand banc de pêche et retourna en France dans le cours de la même saison. Deux ans après, *Thomas Aubert* partit de Dieppe, et fut le premier qui eut le courage de remonter le Saint-Laurent. Il amena de force quelques-uns des naturels du pays et les montra dans presque toutes les principales villes de France comme des objets de curiosité.

Il paraît qu'en 1517, il n'y avait pas moins de cinquante vaisseaux, Espagnols, Français et Portugais, employés à la pêche de *Terre-neuve*.

Les conquêtes des Espagnols dans l'Amérique du sud firent une grande sensation en Europe. Les facilités que donnèrent les précieuses mines de ces contrées, pour acquérir rapidement de grandes fortunes, produisirent dans l'esprit public une grande insouciance pour celles qui pouvaient seulement offrir un nouveau champ aux travaux de l'agriculture ou

aux entreprises commerciales. Aussi voyons-nous que pendant un grand nombre d'années on fit peu de cas de l'Amérique du nord : *Terre-neuve*, il est vrai, attira quelque attention : des individus de diverses nations y formèrent des établissemens, près d'un siècle avant qu'on fît aucune tentative pour la colonisation du continent septentrional. En 1522, il y avait déjà cinquante maisons élevées sur les différentes parties de l'île.

En 1535, *Jacques Cartier*, natif de Saint-Malo, remonta le Saint-Laurent pendant l'espace de 900 milles, et ne s'arrêta qu'au point où le passage lui fut fermé par une immense cataracte, apparemment celle du *Niagara*. Il prit possession du pays au nom de SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE, forma des alliances avec les habitans, construisit un fort, et hiverna dans le pays qu'il nomma *la Nouvelle France*. En redescendant la rivière, il visita un grand établissement indien appelé *Hochelaga* qui occupait le territoire sur lequel est maintenant la ville de MONT-RÉAL, corruption de MONT-ROYAL, nom qu'il reçut originiairement de Cartier. Il donna aussi le nom de

SAINT-LAURENT à la rivière , parce qu'il y était entré le soir de la fête de ce saint. Partout où il rencontra les naturels du pays , il en reçut l'accueil le plus hospitalier , et il se lia facilement avec eux ; parce qu'ayant fait l'année précédente un voyage sur les côtes de l'Amérique , il avait eu la précaution d'amener en France deux naturels du pays qui , pendant leur séjour jusqu'à son second voyage , eurent le temps d'apprendre la langue française , et purent servir d'interprètes entre leurs compatriotes et lui. Dans cette occasion , il se lia intimement avec un des chefs , nommé *Donnaconna* , dont il reçut les témoignages du plus vif intérêt , en échange desquels , Cartier eut la cruauté de le conduire en France , contre sa volonté. Il paraît qu'il ne recueillit ni honneur ni profit de cette expédition : car à son retour , ses découvertes furent considérées comme très-peu importantes , et ses services très-médiocrement récompensés. Sa fortune en souffrit tellement , que , cinq années après son retour du Canada , il y revint , accompagnant , sous l'humble titre de pilote , M. *Roberval* qui en fut nommé vice-roi en 1540. Ce vice-roi , à son

arrivée dans le Saint-Laurent, construisit un fort, et après avoir hiverné à environ quatre lieues au-dessus de l'*île d'Orléans*, il retourna en France, laissant le commandement de la garnison à Cartier. Deux ans après, M. Roberval revint en Canada avec un renfort considérable, et tenta de trouver un passage aux Indes Orientales par le nord-ouest. En 1549, il retourna de nouveau en France et revint peu de temps après pour la troisième fois dans le Canada, accompagné de son frère et d'un grand nombre d'aventuriers. Ce dernier voyage ne se termina pas aussi heureusement que les précédens : on n'eut plus aucune nouvelle ni du vice roi, ni de ses compagnons, et on supposa qu'ils avaient péri dans la traversée. Le gouvernement français fut tellement découragé par ce désastreux événement, que pendant plus de cinquante ans, il ne fit aucune tentative pour encourager l'émigration en Canada. A la vérité, l'enlèvement forcé de Donnaconna avait tellement exaspéré les esprits des naturels du pays, qu'ils évitèrent soigneusement toute liaison avec les Français, depuis cette démarche aussi honteuse qu'impolitique,

jusqu'à l'année 1581, époque à laquelle le souvenir en étant presque entièrement effacé, les communications amicales se rétablirent sur l'ancien pied. Cette réconciliation avec les aborigènes du Canada fut tellement avantageuse aux Français, qu'en 1584, trois vaisseaux, du port chacun de 180 tonneaux, furent employés à commercer avec ces contrées.

En 1591, une flotte de vaisseaux marchands fut expédiée de Saint-Malo pour faire la chasse au WALRUS, dans le fleuve de Saint-Laurent. Les dents de cet animal étaient alors beaucoup plus appréciées que l'ivoire, et se vendaient à un prix plus élevé. On assure que dans cette même année, plus de quinze cents de ces animaux furent tués par le seul équipage d'une petite barque, à *Raméa*, île située dans le détroit de Saint-Pierre. Les walrus, indépendamment du prix qu'on retire de leurs dents, produisent une prodigieuse quantité d'huile; et par suite de semblables résultats, cette expédition surpassa de beaucoup les espérances de ceux qui l'avaient entreprise.

Dans la même année, un Anglais nommé *George Drake*, fit un voyage au Saint-Laurent et

remonta ce fleuve jusqu'à l'île de Raméa; ayant pris par lui-même connaissance de la nature et de l'étendue du commerce que les Français faisaient dans ces contrées, il revint en Angleterre où il fit un rapport si favorable du pays et de ses avantages commerciaux, que la France conçut des alarmes pour les petits bâtimens qui y étaient employés, et que le Roi envoya le *marquis de la Roche* pour faire la conquête du Canada : le marquis échoua néanmoins dans cette expédition : il aborda à l'île de Sable à environ cent cinquante milles au Sud-Est du *cap Breton* et à cent cinq milles à l'est de *Canso*. Il construisit un fort dans cette île, dans la supposition absurde que ce lieu était convenable pour y former un établissement. Il croisa ensuite, pendant quelque temps, le long de la côte de la *Nouvelle Écosse*, et retourna en France, abandonnant ses malheureux compagnons dans l'île de Sable où ils auraient infailliblement péri, faute de subsistance, si un vaisseau français n'avait pas à la même époque fait naufrage sur la côte de cette île. Ce naufrage leur procura quelques provisions et des planches avec lesquelles ils cons-

truisirent des huttes pour s'abriter contre l'inclemence de l'air. Lorsque leurs nouvelles provisions furent épuisées, ils ne subsistèrent que de poisson. Après avoir entièrement usé leurs vêtemens, ils les remplacèrent par des peaux de veaux marins. Ils vécurent pendant sept années consécutives dans ce déplorable état. A la fin de cette période de misère et de souffrances, Henri IV, roi de France envoya pour les ramener dans leur terre natale *Chitodel* qui avait servi de pilote à La Roche. A leur arrivée en France, ce grand et généreux monarque eut la curiosité de les voir avec leur habillement de peau de veau marin : il fut tellement affecté de leur misérable situation, qu'il leur donna, à chacun, cinquante écus pour les mettre à même de tenter de nouveau la fortune. Longtemps avant leur retour, La Roche avait succombé sous le poids du chagrin que lui avaient causé le mauvais succès de son expédition en Amérique et sa disgrâce qui en avait été la suite.

Malgré le privilège exclusif, attaché à la patente donnée à La Roche, divers aventuriers continuèrent à faire un commerce lucratif avec

le Canada , sans attirer l'attention du gouvernement français. Peu de temps après la mort du marquis , sa patente fut renouvelée en faveur de *M. de Chauvin* , officier de la marine française ; en 1600 , il fit un voyage en Canada , remonta le Saint-Laurent jusqu'à *Tadouac* , où il laissa quelques-uns de ses gens et revint en France avec un chargement de fourrures. Cette opération donna des bénéfices si considérables , qu'ils l'engagèrent à faire l'année suivante un second voyage en Canada dans le même objet : il lui réussit aussi bien que le premier ; mais au moment où il se préparait à faire une troisième expédition , il fut forcé d'abandonner les travaux de ce monde pour aller en habiter un où ces occupations terrestres sont absolument étrangères. *De Chauvin* fut remplacé par *M. de Chatte* , gouverneur de Dieppe , qui résolut de former une compagnie de négocians et d'aventuriers de Rouen pour l'exploitation du commerce en Canada ; mais *de Chatte* servécut peu à son prédécesseur. Il fut remplacé par *Pierre Dugast, sieur de Mons* , gentilhomme de la chambre du roi qui , en 1507 , obtint un privilège pour tout le vaste territoire

compris entre le 40° et le 46° degrés de latitude et une patente de lieutenant-général dans cette contrée ; patente qui l'investissait de l'autorité nécessaire pour coloniser le pays et convertir les naturels au christianisme. Le commerce du Canada s'était élevé à cette époque à un tel degré d'importance que de Mons forma une compagnie et résolut de tirer parti pour lui-même des grands avantages que lui donnait son privilège ; pour l'exécution de ce projet , il arma quatre vaisseaux et se réserva le commandement de deux : il fut accompagné, dans cette expédition, par *Samuel Champlain* , habitant de Brouage , ville à quelques lieues de La Rochelle , et par un gentilhomme nommé *Pontrincourt*. Un des deux autres vaisseaux fut destiné à faire le commerce de fourrures à Tadousac , et *Pontgrave* fut destiné à commander le quatrième : ses ordres portaient de toucher à *Canso* dans la Nouvelle Écosse ; de là de se diriger sur le cap Breton, afin de purger la mer entre cette côte et l'île de Saint-Jean de tous les bâtimens qui y navigueraient sans l'autorisation de de Mons. Le 17 de mars 1604, de Mons partit lui-même du Havre-de-Grâce

et alla aborder à l'*Acadie* qui reçut le nom de *Nouvelle Écosse*. Il y confisqua un bâtiment qu'il y trouva faisant, sans son autorisation, le commerce avec les naturels du pays. Il arriva ensuite à un petit havre auquel il donna le nom insignifiant de *Havre-du-Mouton*. Pendant cette croisière, Champlain passait la plus grande partie de son temps dans la chaloupe et portait toute son attention à découvrir un emplacement convenable pour y former un établissement. Il résolut enfin d'en fonder un dans une petite île qu'il désigna sous le nom de *l'île de Sainte-Croix*. Ce morceau de terre n'a qu'environ un mille et demi de circonférence, et est situé à environ soixante milles à l'ouest de l'île de *Saint-Jean*.

Il devint bientôt évident qu'il avait fait un mauvais choix ; car, malgré l'excessive fertilité du sol, où les semences en blé produisaient d'abondantes récoltes, les pauvres colons se trouvèrent, aux approches de l'hiver, entièrement dépourvus d'eau fraîche et de bois de chauffage. Pour éviter l'embarras d'aller chercher de l'eau sur le continent, ils eurent recours à l'expédient de faire fondre de la neige,

et ne recevant pas de nouvelles provisions, ils furent réduits, pour toute boisson, à l'eau de neige; ils en burent en si grande quantité, que bientôt tous les colons furent atteints de diverses maladies, dont la plus funeste fut le scorbut. D'après l'inconvenance de cette île, pour y former un établissement, Pont-Grave, à son retour de France, en transporta les habitans à *Port-Royal*. Bientôt après, de Mons céda *Port-Royal* à Pontrincourt, qui était enchanté de la situation de ce lieu. De retour en France, de Mons trouva son privilège révoqué quoiqu'il lui eût été accordé pour dix ans de plus. Cet incident, néanmoins, ne ralentit pas son ardeur entreprenante; car nous le voyons bientôt après, entrant dans de nouveaux engagements avec Pontrincourt, et dirigeant principalement son attention sur le commerce des fourrures à Tadousac.

La colonie de *Port-Royal* fut en butte à un grand nombre de difficultés; elle était au moment d'être abandonnée, lorsque les colons reçurent de France des approvisionnemens assez considérables. Champlain, après avoir exploré toute la côte de l'Acadie, résolut, à tout évène-

ment, de former un établissement à Québec. Le 3 juillet 1608, il arriva sur le terrain où est maintenant la ville, et après y avoir fait construire quelques huttes pour la commodité de ses compagnons, il commença à faire défricher la terre. Le printemps suivant, on sema une grande quantité de blé et de ris, qui réussirent fort bien. Ce premier succès encouragea les colons à persévérer. Champlain retourna en France, et l'année suivante, il visita la colonie ; il eut le plaisir de trouver les colons dans un état de santé et de prospérité très-satisfaisant. Pendant le séjour qu'il fit en Canada à cette époque, il commit la grande imprudence de prendre une part active dans la querelle des *Hurons* et des *Algonquins*, menacés à cette époque d'une entière destruction par les *Iroquois*, dont les uns et les autres tiraient leur origine. Il eût dû se borner à faire des alliances avec tous les Indiens du continent, en conservant la plus parfaite neutralité, sans se mêler dans les guerres civiles entre les différentes tribus.

En 1611, Champlain retourna encore une fois en France, laissant à Chauvin le soin d'administrer la colonie naissante. A son arrivée

dans sa patrie , il se rendit avec Pontgrave , qui l'avait accompagné, près de Sa Majesté très-chrétienne à Fontainebleau. Ils en reçurent l'accueil le plus gracieux : ce fut dans cette entrevue , que le *Canada* reçut le nom de NOUVELLE FRANCE. L'année suivante, Champlain visita de nouveau cette contrée , et ne retourna ensuite en France qu'après la mort de *Henri le Grand*. Il fut néanmoins nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-France , avec des pouvoirs illimités. A son arrivée dans ce pays , pour y remplir ses nouvelles fonctions , il se mit à la tête des sauvages avec lesquels il avait fait alliance , et les conduisit contre les Iroquois. Il reçut deux blessures dans un engagement avec ces peuples , fut obligé d'abandonner le champ de bataille, et passa l'hiver au milieu des Indiens. En 1621 , les Iroquois , pour se venger du secours que Champlain avait donné aux Hurons et aux Algonquins , tentèrent d'expulser entièrement les Français du Canada ; mais ils échouèrent dans cette entreprise.

En 1626 , Québec commença à prendre les apparences d'une ville régulière : à cette époque, les querelles religieuses et les animosités qui en

sont la suite, étaient portées au plus haut degré. La majorité des colons était composée d'huguenots ; le reste, de catholiques romains. Jusqu'en 1627, le gouvernement du pays avait été entre les mains des protestans ; mais alors, d'après les ordres du cardinal de Richelieu, premier ministre, il fut confié à cent individus de la religion catholique romaine, désignés sous le titre de la compagnie des *Cent Associés*, et à la tête desquels étaient le cardinal de Richelieu lui-même, le maréchal d'Effiat, et plusieurs autres personnes de haut rang.

En 1629, Charles I^{er}, roi d'Angleterre, accorda à *David Kertk*, et à quelques-uns de ses parens, une commission pour conquérir les possessions françaises en Amérique ; et afin de leur en faciliter les moyens, il arma une flotte pour cette destination particulière. Kertk s'empara de tous les établissemens au-dessous de Québec, et en arrivant devant cette ville, il somma Champlain de la rendre à l'armée anglaise. Champlain, quoique bien convaincu de l'impossibilité où il était de résister, envoya un message à l'officier anglais, pour lui annoncer sa détermination de défendre le port jusqu'à

la dernière extrémité. Tandis que Kertk recevait cette réponse pleine de fierté , il apprit qu'une escadre française , commandée par Roquemont , et chargée de toute les provisions nécessaires pour le secours de Québec , était entrée dans la rivière. Aussitôt Kertk descendit le fleuve pour aller à la rencontre de l'ennemi. Le commandant français , au lieu de l'éviter et de s'occuper de sa mission , lui livra bataille , fut complètement défait , et perdit toute son escadre. Kertk se montra de nouveau à la pointe de Lévi , et envoya un officier à Québec , pour sommer cette ville de se rendre. Champlain se trouvant réduit à la plus grande détresse , faute d'approvisionnement , et n'ayant plus , ni ne pouvant espérer , de moyens pour résister à l'armée anglaise , rendit la ville par capitulation. Les termes de cette capitulation furent très-favorables à la colonie française , et ils furent si ponctuellement et si honorablement exécutés par les Anglais , que la plus grande partie des Français préféra rester avec les conquérans , que de retourner en France , ainsi qu'il avait été stipulé. Ce fut ainsi que la capitale de la Nouvelle-France fut

subjuguée par les armes anglaises, précisément cent trente ans avant l'époque de la conquête définitive de cette colonie, par le célèbre général Wolf. Il est vrai qu'alors, elle ne resta pas long-temps entre les mains des Anglais ; car, par le traité de Saint-Germain-en-Laië, en 1632, non-seulement le Canada, mais encore l'Acadie et Cap-Breton furent cédés au roi de France par son royal beau-frère le roi Charles I^{er}.

En 1633, la compagnie de la Nouvelle-France fut réintégrée dans tous ses droits ; et Champlain reprit de nouveau les rênes du gouvernement. Il éprouva de grandes et nombreuses difficultés à réaliser plusieurs de ses plans, par suite de l'opposition de quelques tribus Indiennes, provoquée par ses alliances imprudentes contre les Iroquois. *Champlain* mourut en 1635, à Québec, ville dont on pourrait à juste titre l'appeler le père, comme il en fut le fondateur. Tous les habitans le pleurèrent avec une affliction vraiment filiale. *Le père Charlevoix*, historien fidèle et véridique, le dépeint comme un *voyageur instruit et bon observateur, un écrivain judicieux, un excellent géomètre, et un habile*

marin. Champlain fut remplacé, dans le gouvernement de la Nouvelle-France, par M. *de Montmagny*.

En 1639, madame *de la Peltrie*, catholique romaine, fort pieuse, jouissant d'une fortune considérable, alla s'établir à Québec, accompagnée de *trois religieuses Ursulines*. Cette respectable dame y fonda le couvent de cet ordre. On assure que son zèle pour le bonheur et la conversion des Canadiens, fut porté au point qu'elle cultivait elle-même la terre de ses propres mains, afin d'augmenter les moyens de leur faire du bien.

En 1640, *Maisonneuve*, gentilhomme champénois, conduisit plusieurs familles à Montréal : le Roi de France investit de la propriété de toute l'île trente-cinq Français, dont *Maisonneuve* était le chef. Il ne se passa aucun événement important dans les établissemens du Canada, depuis 1640, jusqu'en 1685. A cette dernière époque, la population blanche de toute la colonie ne s'élevait qu'à 17,000 âmes.

En 1709, *Lord Sunderland*, alors secrétaire-d'état du royaume Britannique, forma un plan pour la destruction de la puissance française

dans le Canada , dans l'Acadie , et à Terre-Neuve ; mais ce plan échoua , ou ne fut pas mis à exécution. L'année suivante , le colonel *Schugler* partit de New-York pour l'Angleterre , dans l'intention de faire connaître et de démontrer au ministère anglais , la nécessité d'adopter quelques mesures vigoureuses pour soumettre le Canada à la couronne d'Angleterre. Il était accompagné de cinq chefs Indiens , qui protestèrent de leur fidélité à la reine Anne , et qui sollicitèrent vivement son assistance contre les Français , leurs ennemis communs.

En 1759 , le général Wolf effectua la conquête de Québec ; mais ce ne fut qu'à la fin de l'année 1760 , que le Canada fut entièrement soumis à la puissance Britannique.

En 1763 , le roi d'Angleterre fit une proclamation dans laquelle furent déterminées les limites de la province de Québec ; et immédiatement après , *pour témoigner sa satisfaction royale de la conduite et du courage de l'armée , et en même temps , pour récompenser les officiers et les soldats* , les gouverneurs furent autorisés à concéder gratuitement des terres à

tous ceux qui avaient servi en Amérique pendant la dernière guerre ; savoir :

A un officier supérieur 5000 acres.

A un capitaine 3000

A un officier subalterne. . . . 2000

A un officier non-commissionné 200

A un simple soldat 50

Au moment de la conquête du Canada , toute la population Européenne s'élevait à 60,000 âmes.

En 1763 , seulement quatre ans après la réduction de Québec , les exportations de la Grande-Bretagne pour le Canada , s'élevèrent à 8623 livres sterling.

En 1775 , *Montgomery* et *Arnold* , généraux américains , dirigèrent leurs attaques contre Québec ; mais ils n'eurent aucun succès.

En 1783 , lorsque la guerre de l'indépendance fut terminée , la population du Bas Canada était de 113,000 âmes et celle du Haut Canada de 10,000.

LETTRE XXII.

Lois et Constitution des deux provinces. — Gouverneur. — Conseils législatif et exécutif, et Chambre d'assemblée dans le Bas-Canada. — Nature compliquée de la législation de cette province. — Cour d'appel. — Notice sur les avocats. — Des divers titres auxquels les terres y sont possédées. — Manière dont les premiers établissemens furent formés. — Conditions des concessions. — Bails emphytéotiques, ou concessions à long terme. — Cens, lods et ventes, ou taxes sur les aliénations. — Fiefs. — Quint et relief. — Communauté de biens ou société d'acquêts en mariage.

Avant l'année 1660, quoique plus d'un demi-siècle se fût écoulé depuis les premiers établissemens en Canada, l'influence salutaire des lois y était encore inconnue : l'autorité mili-

taire était la seule qui existât à cette époque, et même elle était exercée par le gouverneur ou son lieutenant. Il jouissait du pouvoir de mettre en jugement et de condamner toutes les personnes, quel que fut leur rang ou leur condition dans la société; et ses décisions, ainsi qu'on pouvait bien s'y attendre, n'étaient pas toujours favorables à l'innocent, ni miséricordieuses pour le coupable : les ordres les plus arbitraires et les plus extravagans étaient exécutés, sans qu'on mit en question leur validité, leur urgence ou leur justice. Dans cet état de choses vraiment déplorable, plusieurs individus étaient souvent incarcérés sans même une ombre de culpabilité, et condamnés à des peines ignominieuses, sans qu'il leur fût permis de repousser les accusations de leurs ennemis.

En 1660, il fut établi un tribunal pour juger toutes les affaires civiles, et *la coutume de Paris* fut le code d'après lequel les décisions de ce tribunal devaient être dirigées. Cette institution existait encore en 1759, lorsque la colonie tomba entre les mains des Anglais. Depuis cette époque jusqu'en 1774, les lois anglaises, tant civiles que criminelles, ont été les seules par

lesquelles le nouveau gouvernement a régi ces provinces. C'était réellement un grand sujet de mécontentement pour ce peuple de se voir régi par des lois qui lui étaient entièrement inconnues ; et ce mécontentement doit moins surprendre encore, lorsqu'on sait que l'application de ces lois était confiée à des hommes qui n'étaient pas plus familiers avec la jurisprudence anglaise que les Canadiens eux-mêmes. A Québec et aux Trois-Rivières, des officiers de l'armée que leur éducation et leurs précédentes habitudes avaient beaucoup plus familiarisés avec le Champagne et le Bourgogne qu'avec Coke et Blackstone, étaient nommés juges dans les affaires civiles et criminelles ; à Montréal, les juges étaient choisis parmi tout ce qu'il y avait de plus respectable dans la population anglaise ; une race d'individus que le général Murray, dans une lettre aux lords du commerce et des plantations, dépeint comme « n'ayant reçu qu'une » très-médiocre éducation ; qui, ayant leur fortune à faire, s'inquiètent fort peu des moyens » pourvu qu'ils atteignent la fin ; en un mot, » les hommes les plus immoraux qu'il eut » jamais vus. » La Noblesse Française qui était

nombreuse, qui se glorifiait de descendre de familles anciennes, et se prévalait de sa propre gloire militaire et de celle de ses ancêtres, fut justement offensée de voir de semblables personnages destinés à la gouverner : elle cria à l'injustice et à l'oppression ; et, pendant longtemps, la province fut en proie aux haines, à l'animosité et au désordre le plus complet.

En 1774, le Parlement Britannique prit cette matière en haute considération, et passa un acte par lequel il déclarait nulles et non avenues toutes les dispositions antérieurement adoptées pour ces provinces, et ordonnait que toutes les contestations relatives aux propriétés seraient jugées d'après les lois primitivement adoptées en Canada ; mais que les lois anglaises seraient suivies dans les affaires criminelles. Cet acte eut les résultats les plus favorables : le rétablissement de la *coutume de Paris*, des *dîmes ecclésiastiques* et des *redevances féodales*, satisfit les Canadiens et rendit la tranquillité à ces contrées.

Jusqu'en 1791, l'immense étendue de territoire, maintenant divisée en haut et bas Canada, continua d'être désignée sous le titre de *Pro-*

vince de Québec. En 1791, le bill de Québec, rendu en 1774, fut révoqué, et il fut passé un autre bill portant que la colonie serait divisée en deux gouvernemens distincts et que des législatures séparées, formées sur les principes de la constitution anglaise, seraient assignées à chaque province.

Le gouvernement du Bas-Canada est administré par un *gouverneur*, un *lieutenant-gouverneur*, un *conseil législatif*, un *conseil exécutif* et une *chambre d'assemblée*.

Le *Conseil législatif* est composé de 26 membres nommés par un mandement du roi; ils doivent être nés sujets naturels, ou avoir été naturalisés, ou être devenus sujets de l'Angleterre par la conquête et la cession du pays. Les membres de ce Conseil sont nommés à vie, et conservent leur emploi, à moins qu'ils ne s'absentent pendant plus de quatre ans sans en avoir obtenu la permission de Sa Majesté.

Le *conseil exécutif* consiste en 13 membres qui sont également nommés par Sa Majesté: ils exercent leur autorité sur les affaires de la province, d'une manière absolument semblable

à celle que le Conseil privé exerce sur les affaires de la Grande-Bretagne.

La *Chambre d'assemblée* est composée à présent de cinquante membres qui sont choisis, tous les quatre ans, par des propriétaires jouissant d'un revenu net et assuré de 40 schellings. Dans les villes, ils sont choisis par des personnes qui possèdent une propriété territoriale d'un revenu net de 5 livres sterling, ou par celles qui ont résidé dans la cité pendant un an avant la publication de l'ordre de convocation.

Le *code criminel d'Angleterre* s'étend au Bas-Canada, aussi bien qu'à la province supérieure. La justice est administrée par *deux chefs de justice, six juges, un attorney et un solliciteur général*; il y a de plus *un juge provincial* pour le district des *Trois-Rivières*; un autre pour le district inférieur de *Gaspe*, et *un juge de la cour de vice-amirauté*, qui réside à *Québec*.

Il y a aussi une cour d'appel composée du gouverneur, de son lieutenant, de cinq membres au moins du conseil exécutif, et d'un égal nombre d'officiers de justice qui n'ont pas connu du procès soumis à cette cour. On peut

appeler des décisions de ce tribunal à Sa Majesté dans son Conseil.

Les lois sont si compliquées, si différemment interprétées et si mal définies, que les procès sont aussi nombreux dans toutes ces contrées que les excommunications et les indulgences l'étaient en Angleterre dans les premiers temps du règne de Henri VIII. Les juges que je crois très-honnêtes et exerçant leur profession avec beaucoup de droiture, ne paraissent pas posséder ces connaissances étendus et cette profonde érudition qui distinguent si éminemment les magistrats en Angleterre. Les avocats ne sont pas fort versés dans l'étude des lois : la plupart, nés dans le pays, ou venus jeunes de l'Angleterre et de l'Irlande, ne pouvant se procurer dans une autre carrière une existence honorable, ont embrassé la profession de légistes, sans avoir suivi le cours d'études qui pouvait les mettre en état de remplir honorablement de si importantes fonctions : ils ont à peine quelques notions de leur profession ; et cependant obtiennent en Canada une confiance qui leur serait vraisemblablement refusée partout ailleurs. Les formes de la procédure sont

si vagues, si mal définies, qu'il est extrêmement difficile, surtout pour les étrangers, d'obtenir, même des jurisconsultes dont la réputation est le mieux établie, des conseils auxquels ils puissent avoir confiance. Cet état de choses donne lieu à un grand nombre de procès, et produit les plus fâcheuses conséquences.

Les lois par lesquelles le Bas-Canada est gouverné, consistent essentiellement : dans la *coutume de Paris*, telle qu'elle existait en France en 1666 ; le *droit écrit* ou le *droit romain*, dans les cas où la coutume de Paris se tait ; les *édits, déclarations et ordonnances des gouverneurs français du Canada* ; les *actes du parlement britannique*, relatifs au Canada, et enfin le *code criminel anglais*, *IN TOTO*. Cette complication de lois est aujourd'hui nécessaire pour que le pays puisse être paisiblement gouverné. Mais combien il eût été plus heureux pour les habitans actuels et futurs du Canada que les lois anglaises, tant civiles que criminelles, eussent continué à être en vigueur depuis le premier instant de leur introduction dans la province.

Les lois qui sont en vigueur en Canada,

dans ce moment, peuvent être divisées en trois classes : les *lois criminelles*, les *lois civiles* et les *lois commerciales et maritimes*.

Les *lois criminelles* auxquelles les Français et les Anglais sont indistinctement soumis, sont entièrement anglaises.

Les *lois civiles*, ou recueil des lois concernant la propriété sont prises de la coutume de Paris, du droit civil des Romains et des déclarations, ordonnances et édits rendus à diverses époques par les gouverneurs Français. Ces lois embrassent une grande quantité d'objets, particulièrement les propriétés féodales, les seigneuries, les fiefs et domaines possédés noblement ou à titre de vassalité, les propriétés mobilières ou immobilières, les douaires, la communauté de biens entre époux, etc.

Le *code commercial* est uniquement relatif aux transactions mercantiles ; il est à peu près le même qu'en Angleterre, excepté qu'en pareille matière le jugement par jurés n'est pas admis en Canada.

Le *code maritime* est absolument le même qu'en Angleterre.

Dans le Haut-Canada, toutes les terres con-

cedées par la couronne, sont possédées librement, et ne sont soumises à aucun titre onéreux ; mais, dans la province inférieure, toutes les terres concédées par les Rois de France, son sujettes à des redevances féodales.

Dans les premiers temps de l'établissement de la colonie, de grandes concessions de terre, appelées seigneuries, furent faites aux officiers de l'armée ou à d'autres personnes jouissant d'un assez grand crédit pour pouvoir les obtenir. Ces seigneurs étaient en général des nobles peu riches, qui, étrangers à l'agriculture, et peu propres à ses paisibles travaux, ne furent jamais bien disposés à entreprendre par eux-mêmes la culture de leurs vastes possessions en Canada. En conséquence, ils concédèrent une grande partie de leurs terres aux militaires qui témoignèrent l'intention de se fixer dans le pays, et à d'autres émigrans qui leur étaient favorablement recommandés. Chacune de ces concessions était de 240 acres ; elle commençait au rivage du Saint-Laurent sur un front de 3 acres et s'étendait en profondeur, dans l'intérieur, l'espace d'environ 80 acres. Les conditions attachées à ces conces-

sions furent que le seigneur recevrait à perpétuité une redevance composée d'une petite rente annuelle d'environ 2 s. 6 d. à 5 s. et de quelques articles de consommation tels que une paire de poules , une oie , ou un boisseau de blé. Les tenanciers furent, en outre, obligés à porter leurs grains au *moulin bannal* de leur seigneur où on prélève le 14.^e pour droit de mouture. La grande majorité des Canadiens possèdent leurs terres de cette manière ; mais il y a beaucoup de propriétés tenues à d'autres titres, particulièrement par bail emphytéotique ou bail à long terme, de 20, 30, 40 ans ou plus, et pour lesquelles les tenanciers paient également une petite rente annuelle.

Mais la condition la plus onéreuse, imposée aux tenanciers Canadiens, est celle qui les oblige à payer au seigneur ce qu'on appelle *lods et ventes* ou droits d'aliénation pour toutes mutations des propriétés tenues *en roture*. Par cette loi, si un domaine change de propriétaire une demi-douzaine de fois dans l'année, le seigneur a le droit, à chacune de ces mutations, de recevoir le douzième du prix de la vente ; lequel douzième doit être payé par l'ac-

quéreur, indépendamment du prix qu'il est convenu de payer au vendeur; pour éviter toute possibilité de fraude à l'égard du seigneur, celui-ci a la faculté d'acheter lui-même la propriété au prix stipulé entre les parties, s'il suppose qu'il est au-dessous de la valeur réelle du domaine : il peut exercer ce privilège dans les quarante jours qui suivent la notification qui lui a été faite de la vente.

On appelle *fief* un domaine possédé sous condition de foi et hommage, et de certains droits que le tenancier doit payer au Seigneur dont il tient le fief. Ces droits sont *le quint* et *le relief*. Le premier est le cinquième du prix d'achat, et doit être payé à chaque mutation de propriétaire par vente ou de toute autre manière équivalente. Le seul cas où la propriété est exempte de ce droit est celui où elle change de propriétaire par voie de succession en ligne directe : l'acheteur qui paie le quint immédiatement, a droit au rabais ou à la réduction des deux tiers.

Le relief est le revenu d'une année, dû au seigneur pour certaines mutations. Par exemple, lorsque le fief échoit à un vassal par suc-

cession *en ligne directe*, il ne doit au seigneur que la prestation de foi et hommage. Mais lorsqu'il tombe *en ligne collatérale*, le nouveau propriétaire doit payer la redevance, au moment où il prend possession du domaine qui lui est échu de cette manière par la mort de l'ancien tenancier. Pour prévenir toute fraude, le seigneur féodal a aussi le droit de prendre le domaine, pour lui-même, au prix où le nouveau propriétaire en a porté l'estimation.

La succession des fiefs est différente de celle des terres tenues en rôtüre ou vasselage. Dans les premiers, le fils aîné, s'il y en a plus de deux, a droit à la propriété du *château* ou principal manoir, avec un acre de jardin adjacent, la moitié des terres avec tous les moulins, pressoirs et fours qui existent sur tout le domaine. Le reste de la propriété est également partagé entre tous les enfans, s'ils sont plus de deux. Mais s'ils ne sont que deux, l'aîné a droit aux deux tiers des terres, outre les autres avantages ci-dessus spécifiés. Le plus jeune a le tiers restant. Si le fils aîné meurt sans postérité, le second ne succède pas à sa portion : elle est partagée également entre les héritiers survivans.

En Canada, un homme marié ne peut disposer de ses biens sans le consentement de sa femme qui, par son contrat, acquiert des droits à la moitié des biens actuellement possédés par son époux et de tous ceux qui pourront lui échoir par succession en ligne directe. C'est ce qu'on appelle *le douaire coutumier*, pour le distinguer du douaire stipulé qui est une somme d'argent quelquefois énoncée pour tenir lieu du douaire coutumier. Si la femme survit à son époux, elle ne peut point disposer de son douaire qui doit revenir aux enfans du premier mari.

Cette communauté de biens entre époux a souvent des conséquences très-fâcheuses. Lorsque la femme meurt sans tester, les enfans ont le droit de réclamer la portion de leur mère dans les biens de la communauté, quelque avantageux qu'il pût être que le père en conservât la gestion pour que les plus jeunes branches de la famille pussent être convenablement élevées et entretenues.

Il n'y a point de sûreté à acheter une propriété en Canada, à moins que la vente ne

soit effectuée par le ministère d'un Shériff, dont la *notification de vente* dégage l'immeuble de toutes charges, et garantit la validité de l'acquisition.



LETTRE XXIII.

Lois et gouvernement du Haut Canada. — Description de la chambre des représentans. — Elections. — Anecdotes. — Parlement provincial plus respectable que dans les premiers temps. — Cour du banc du Roi. — Cour des districts. — Cour des requêtes. — Caractère général des Jurés. — Justices de paix.

Dans le Haut Canada, la forme du gouvernement est absolument la même que dans la province inférieure.

Le Conseil législatif consiste à présent en dix-sept membres, nommés comme dans le Bas-Canada par mandement du Roi, que je présume être donné sur la recommandation du lieutenant-gouverneur. Les membres de cette assemblée sont les citoyens les plus respec-

LETTRE XXIII.

des de la province , à l'exception des membres du Conseil exécutif qui tiennent exactement le même rang dans la société. On donne à uns et aux autres le titre d'*honorables* ; et c'est peut-être la seule réunion d'hommes , dans le pays , qui ne dégradent point ce titre. Ils sont non-seulement des hommes instruits et possédant d'une honnête fortune , mais encore des hommes qui ont acquis une réputation d'intégrité , justement méritée.

Le *Conseil exécutif* n'est composé que de six membres dont la plupart sont aussi membres du Conseil législatif.

La *chambre des représentans* ou *communes* est composée de quarante membres. C'est un amalgame bigarré d'hommes de toutes les nations , de tous les états et de toutes les professions , depuis le noir forgeron jusqu'au subtil sconsulte. Pour un Européen habitué à considérer les membres d'un parlement comme des hommes du rang le plus distingué , réunissant une fortune considérable à des talents éminens , la chambre des représentans du Canada présente un aspect ridicule , et ne peut inspirer dans l'âme aucun de ces sentimens

patriotiques que doit inspirer la certitude de vivre sous une législature éclairée. En Canada , au lieu d'hommes distingués par leur rang , leur fortune ou leurs talens , vous trouvez des forgerons , des tailleurs , des cabaretiers et des légistes débattant les graves et importans intérêts de l'État , dans un langage embelli par les expressions techniques de leur profession. Quelquefois la mâle éloquence d'un moderne Vulcain retentit à vos oreilles de la manière la plus bruyante ; d'autrefois l'éloquence tribunitienne d'un humble tailleur vient les frapper de sa voie efféminée dont les sons mal articulés permettent à peine aux auditeurs placés à la barre, de suivre le fil de son discours. La discussion est continuée par l'aubergiste de *La Jarretière* ou de toute autre taverne, dont le langage obséquieux et la santé florissante ne peuvent manquer de donner aux spectateurs une haute idée de ses talens. Enfin se présente par intervalles l'insinuant légiste , habitué à substituer des sophismes à des raisons , mais qui toujours zélé pour maintenir les formes et les privilèges de la chambre en devient le véritable chef.

Dans la grande Bretagne et l'Irlande , les

LETTRE XXIII.

ens littéraires, l'influence des familles, la protection du gouvernement, sont les seuls moyens sur lesquels un homme puisse asseoir une espérance fondée de représenter ses compatriotes dans cette honorable chambre, *le Sénat britannique*. Mais en Canada, les *talens littéraires* sont rares ; et si on les rencontre, ils sont rarement appréciés à leur juste valeur ou considérés comme des qualités essentielles pour en remplir les fonctions publiques. Quant à l'influence des familles ou à la protection du gouvernement, dans un pays où peu de personnes peuvent faire remonter leur généalogie au-delà du lieu de leur naissance et où le gouvernement s'occupe peu du bien-être des habitans, on ne pense pas que l'une ou l'autre de ces circonstances puisse être d'une grande importance. Si on demande par quels moyens un gentleman du Canada peut obtenir d'être placé parmi les représentans du pays, c'est la question que j'ai faite moi-même à un homme fort instruit du véritable état des choses ; et voici sa réponse qui, quoique risible, n'était certainement pas dénuée de probabilité. « Il arrive en général, me dit-il, que dans chaque comté

» quatre ou cinq individus se présentent comme,
» candidats, Ce sont ordinairement des mar-
» chands du pays, des avocats de village et des
» cabaretiers. Si un marchand qui fait libérale-
» ment crédit à ses pratiques monte sur les
» hustings, il est certain d'être élu. Mais s'il ne
» s'en présente point, les francs tenanciers choi-
» sissent invariablement l'homme le plus inepte
» du pays, se consolant par l'idée que s'il n'est
» pas en état de faire le bien, il est également
» incapable de faire le mal. » Cette réponse,
quelque singulière qu'elle puisse paraître, est
probablement la meilleure qu'on puisse faire
à la question. Car si les propriétaires du Haut
et du Bas-Canada n'étaient pas influencés par
quelques idées extraordinaires, relatives à la
législation, la plupart des individus qui com-
posent les corps représentatifs de ces provinces
seraient restés chez eux pour y vendre leur eau-
de-vie, pour habiller leurs pratiques ou pour
apprendre leur alphabet; occupations beau-
coup plus conformes à leurs précédentes ha-
bitudes et plus analogues à leurs connaissances,
que le poste éminent de législateur.

Il y a cependant quelques membres de la

chambre d'assemblée dans le Haut-Canada, dont le savoir et l'éloquence honorerait même le parlement britannique. Je citerai entr'autres et au premier rang *l'attorney général* et le docteur *Baldwin*, Irlandais de naissance et jurisconsulte de profession.

Les élections dans le Haut-Canada se font d'une manière fort extraordinaire : j'ai assisté à une ou deux, et je m'amusai beaucoup de la variété des sujets qui paraissaient fixer l'attention des candidats. Chacun d'eux devait donner un échantillon de ses talens oratoires, avant que l'élection ne commençât. En écoutant ces discours d'inauguration, un étranger est bientôt instruit des dispositions et de la position personnelle des divers compétiteurs. Le premier qui se présente pour prendre la parole commence ordinairement par tracer une légère esquisse des traits les plus frappans de la vie et du caractère de ses antagonistes : si leur père a parfois dérogé à la loyauté, si leur mère a eu quelque faiblesse, l'orateur ne manque jamais d'instruire ses constituans de toutes ces circonstances, sans le moindre déguisement. Ses concurrens, à leur tour, ne manquent pas à

lui rendre la pareille et à décharger sur lui une volée bien complète de scandales, dirigée non-seulement contre l'audacieux orateur, mais encore contre ses parens, quoique étrangers à ces débats, et contre tout individu absent ou présent qui a le malheur de lui appartenir à quelque degré que ce soit. Après midi, ils vont dîner ensemble et boire le wiski, sans qu'il soit fait aucune mention de ce qui s'est passé le matin; et la soirée se passe généralement de la manière la plus gaie.

On assure que les candidats à une place dans le parlement provincial, sont dans l'usage d'étudier leur discours plusieurs jours avant l'élection, en soignant fort attentivement leur langage et leurs gestes. Malheureusement, il paraît que le succès ne répond pas à leurs efforts.

Quelques jours avant l'élection qui eut lieu à la mort du dernier roi, un aubergiste, dans le comté de W.....h, qui se proposait de se présenter comme candidat de son canton, fut remarqué par ses voisins montant et descendant dans sa maison, étendant alternativement les bras et prononçant un grand nombre d'expressions incohérentes. Après l'avoir observé

quelque temps dans ses mouvemens extraordinaires , un *gentleman* , pensionnaire dans cette maison, et de qui je tiens cette anecdote, commença à concevoir quelques craintes que son hôte ne fût dans un état d'aliénation mentale. Plein de cette idée , il se détermina à le surveiller attentivement. L'apercevant un jour se diriger vers les champs , et soupçonnant d'après sa conduite , qu'il pouvait avoir conçu quelque dessein sinistre contre sa propre personne, il le suivit à une certaine distance, ayant soin cependant de se cacher autant qu'il était possible, en se tenant sur la lisière des bois. Ce jeune homme éprouvait une violente inquiétude qu'augmentaient à chaque moment les gestes extraordinaires de son hôte qui avançait lentement, en prenant mille attitudes ridicules et employant une grande variété d'expressions les plus burlesques. Il résolut de s'en rapprocher le plus qu'il lui serait possible, sans en être vu, afin d'être plus à portée de prévenir un acte violent qu'il se croyait bien fondé à appréhender, d'après les symptômes toujours croissans de démence qu'il apercevait. Au bout de quelque temps , il parvint à se ca-

cher derrière une meule de foin. De là il put distinctement entendre les discours du moderne Démosthène, qui, aussitôt qu'il eut atteint une éminence assez élevée pour pouvoir dominer sur les têtes de ses nombreux et respectables auditeurs, adressa aux arbres d'alentour les expressions de sa pompeuse éloquence, les exhortant à écarter toute prévention, tout esprit de parti, et à ne s'occuper qu'à faire de bons choix, etc. etc. Son ami ne put retenir plus long-temps un violent éclat de rire, et se montrant tout-à-coup à notre orateur étonné, il lui déclara que les troncs inanimés l'avaient écouté avec beaucoup d'attention et qu'aucun n'avait élevé la voix pour le contredire. « Ainsi, lui dit-il, d'après le principe : » *qui ne dit rien consent*, vous devez être » très-satisfait, et vous ne devez pas douter que » tous les arbres de cette forêt, depuis l'érable » jusqu'au peuplier, n'aient la plus haute idée » de votre capacité pour être leur représentant » et ne vous appuient de tout leur pouvoir. » On peut aisément juger de l'effet que fit sur le diligent candidat cette apparition inattendue.

Elle le guérit radicalement de la manie parlementaire.

Le parlement du Haut-Canada est néanmoins plus respectable aujourd'hui qu'il ne l'était il y a vingt ans et même dix ans ; mais il y a beaucoup à désirer encore , pour qu'on puisse regarder comme fort honorable d'en faire partie. Chacun de ses membres reçoit deux dollars par jour pendant que dure la session ; et en outre , une certaine somme pour indemnité de route , que je crois fixée à raison de dix schelings pour vingt milles de distance. Cette dépense est payée par une taxe directe , et quoiqu'elle ne s'élève pas au-delà de six pences pour chaque propriétaire , on la considère comme *une charge très-onéreuse*. Elle est néanmoins inévitable ; car je suis fortement porté à croire que , si cette indemnité n'était pas allouée , on ne trouverait pas , dans toute la province , douze personnes qui voudussent se charger des fonctions de représentans. Les habitans mènent une vie trop occupée et trop active , pour employer leur temps et leur argent à faire des lois , sans recevoir quelque compensation équivalente ; et d'ailleurs , la plupart d'entre eux ,

s'ils ne recevaient pas cette petite rétribution, seraient hors d'état de pourvoir aux dépenses qu'entraîne leur déplacement.

Jusqu'en 1820, les débats n'étaient pas publiés ; mais depuis cette époque, deux Irlandais *Caray* et *Colins*, excellens sténographes, ont été employés, moyennant un salaire annuel, à rapporter, réviser, corriger et publier les discours.

La justice civile est administrée, dans le Haut-Canada, par *une cour du banc du Roi*, composée d'un *chef de justice*, ou président, de deux juges, d'un *attorney* (procureur), et d'un *solliciteur général* ; une *cour de district*, que préside un seul juge ; et une *cour des requêtes*, où les magistrats prononcent sans l'assistance d'aucun avocat.

La cour de district se tient tous les trois mois dans la ville chef-lieu, et *la cour des requêtes*, une fois par quinzaine dans chaque canton. Les juges de district reçoivent leur commission du grand sceau de la province, et sont généralement choisis parmi les magistrats. Ils sont autorisés à prononcer sur toute matière de contrats, depuis 40 schellings, jusqu'à 15 livres

sterling, et même jusqu'à 40 livres, lorsque la valeur de l'objet en litige est déterminée par un acte, ou convenue entre les parties. Il en est de même pour tous les dommages relatifs aux propriétés qui n'excèdent pas 50 livres sterling, lorsque le titre de la possession n'est pas mis en question. Les juges, qui sont très-rarement jurisconsultes, sont assistés par un jury : leurs décisions ne sont pas cependant toujours fort judiciaires ; et quoiqu'on puisse en appeler à la cour du banc du Roi, il arrive assez souvent que le bon droit n'obtient pas justice. Là, comme partout ailleurs, les frais de justice sont exorbitans, et excèdent souvent la valeur du principal.

Les magistrats sont assez nombreux en Canada, et ont droit à une rétribution pour toutes les fonctions qu'ils remplissent en vertu de leurs offices. Dans plusieurs parties de la province, leurs emplois sont fort lucratifs : sur dix mariages célébrés dans le Haut Canada, neuf le sont par ces savans dispensateurs des lois ; et quoique la somme allouée légalement pour ces actes ne soit que de cinq schellings, ils perçoivent, en général, depuis trois jusqu'à cinq

dollars. Si cependant il existe un ecclésiastique de l'église établie dans un arrondissement de dix-huit milles ; du lieu de la résidence des deux époux , le magistrat ne peut, dans ce cas, célébrer le mariage sans violer les lois du pays. Les personnes qui ont l'intention de se marier devant le magistrat, doivent lui en donner avis, au moins trois semaines avant le jour fixé pour la célébration. Lorsque le magistrat a reçu cet avis, il doit en faire lui-même la notification au public , en la faisant afficher pendant trois dimanches ou jours de fête consécutifs , à la porte de quelque édifice fréquenté.

Il revient à un magistrat six pences, pour toute citation en matière civile ou criminelle ; pour un mandement revêtu du sceau , cinq schellings ; pour un jugement exécutoire, donné en la cour des requêtes, quatre schellings. Mais l'argent est le seul avantage que les magistrats retirent de leurs offices. Ils ne peuvent acquérir aucune influence dans un pays où règne une si grande égalité, et où tout citoyen, quelle que soit la modicité de sa fortune , s'apprécie autant que son voisin , fût-il revêtu des plus importantes dignités. D'ailleurs, il est rare

que la considération s'attache aux hommes dont le rang éminent ne sert qu'à exposer leur ignorance au ridicule, et à faire ressortir plus évidemment leur déplorable inaptitude aux fonctions qu'ils sont appelés à remplir. Dans tous les pays, et plus particulièrement dans le Canada, où le pouvoir des magistrats est si grand, et leurs fonctions si étendues et si variées, ils devraient posséder la plus profonde instruction, et être doués d'une inflexible intégrité, et malheureusement on ne peut que trop citer d'exemples contraires.

Il est à remarquer, et c'est une circonstance assez extraordinaire, que, dans presque tous les districts du Canada, il y a peu de personnes dont la nomination à une place de juge-de-
paix puisse ajouter quelque relief à la magistrature du pays : cela vient de ce que le gouvernement paraît déterminé à n'employer dans le département civil, comme dans le militaire, que des hommes qui lui soient entièrement et servilement dévoués, quelles que soient d'ailleurs leur existence et leur moralité.

LETTRE XXIV.

Mœurs et coutumes des habitans du Haut-Canada. — Population. — Amalgame curieux de différens peuples. — Anecdotes et conversations caractéristiques. — Aspect que présentent les hommes et les femmes. — Gottres. — Mœurs des premières classes de la société.

La population du Haut-Canada, d'après le relevé qui en a été fait en 1821, par les secrétaires des différentes villes, s'élevait à 122716 âmes. Mais comme la plupart des recensemens n'étaient pas complètement achevés, sur tout dans les nouveaux territoires, et que depuis il est arrivé dans ces contrées un grand nombre d'émigrans, il est probable que cette province

peut compter en ce moment 150,000 habitans, sans y comprendre les *Indiens* et les *militaires*. En 1783, on ne comptait pas dans le Haut-Canada plus de 10,000 blancs.

Il est fort remarquable que, quoique la population actuelle de cette belle province soit composée d'émigrans de presque toutes les nations européennes, et de tous les états de l'Amérique Septentrionale, il existe très-peu de différence dans leurs mœurs, leurs habitudes et leur genre de vie. Allemands, Hollandais, Français, Anglais, Écossais et Irlandais, après un petit nombre d'années de résidence en Canada, oublient leurs coutumes et leurs préventions nationales, et deviennent presque entièrement semblables au peuple d'Amérique, auquel ils sont venus s'amalgamer. Aussitôt qu'ils arrivent en Canada, ils commencent à prendre un air d'importance, et paraissent complètement honteux du maintien modeste qu'ils avaient en débarquant, et des usages de leur pays natal. Les notions les plus absurdes d'égalité et d'indépendance s'emparant à l'instant de leur esprit irréfléchi, et y répandent leurs vertiges. A mesure qu'ils voya-

gent dans les provinces et se mêlent avec les habitans , ils entendent décrier et tourner en ridicule les dialectes et les coutumes de leurs nations respectives , tandis que ceux de l'Amérique, républicaine ou monarchique, sont constamment défendus et vantés. Ainsi la chose qu'ils regardent comme la plus essentielle dans la nouvelle carrière qui s'ouvre pour eux , est d'imiter tout ce qui est américain , et ils réussissent si bien à copier , sous ce rapport , les modèles dont ils sont entourés , qu'ayant d'avoir passé une seule saison dans leur nouvelle patrie, ils montrent l'ignorance la plus complète et la plus ridicule affectation que l'on puisse jamais imaginer. Ils ne conservent pas même la plus légère trace de la simplicité native et des manières modestes qu'ils avaient en Europe. Il faut que tout cède en eux à l'influence et à la contagion de l'exemple. La vanité américaine prenant la place de la timidité étrangère , la fait bientôt disparaître. Ils s'occupent sans relâche à acquérir la connaissance *des droits de l'homme , des justes principes d'égalité , de la vraie nature de l'indépendance ;* en un mot , de tout ce qui peut caractériser un

Américain : c'est ainsi que bientôt ils renoncent aux usages reçus dans la société, et même à la politesse qui doit y régner. Il n'est même que trop commun de les voir oublier, dans ces contrées, les règles de la probité. J'ai souvent été très-égayé, en voyant une douzaine de montagnards Irlandais ou Ecosais, qui dans leur patrie se nourrissaient des alimens les plus grossiers, excepté en une ou deux occasions dans l'année, à l'époque de quelque fête privilégiée, assis en Canada autour d'une table qui gémissait sous le poids d'excellentes confitures et de beaux fruits, et en faire les honneurs avec toute la civilité d'aldermans nouvellement élus.

Peu de temps après mon arrivée en Canada, et par conséquent à une époque où tout ce que je voyais devait, dans la situation de mon âme, produire en moi la plus profonde impression, j'étais tout yeux et tout oreilles, pour observer attentivement des scènes de cette espèce, et je pris note exacte de la conversation qui se tint pendant un repas. Je vais vous la rapporter pour vous procurer quelques instans d'amusement, lorsque vous n'aurez rien de

mieux à faire. Le lieu où elle se tint était un hôtel dans le district de Londres. La société consistait en trois Irlandais, un Écossais, un individu originaire du Yorkshire, et un véritable *Yankee* : lorsqu'on eut annoncé le dîner, tous les convives prirent leur place sans cérémonie : M. A... M. B... et M. C... , car telles sont les initiales des surnoms de nos compatriotes, s'assirent à un des côtés de la table, tandis que *Jonathan*, *Sawnay*, et *John Bull*, occupèrent l'autre côté. Les deux bouts de la table restèrent vides. Le dîner consistait en un cochon de lait rôti, une paire de poulets bouillis, un morceau de bœuf froid, un pâté aux pommes, une tarte à la groseille, avec du thé et des gâteaux de différentes espèces.

M. A... fut prié de découper le jeune cochon ; et M. B., les poulets.

— M. A., messieurs, voudriez-vous permettre que je me procure la félicité de vous servir un morceau de porc frais.

— M. C. Si vous voulez bien être assez bon pour m'en donner un morceau, je vous en aurai, Monsieur, beaucoup d'obligation.

— M. A. Dites-moi, je vous prie, Monsieur,

quelle est la partie que vous aimez le mieux ?

— M. C. Un morceau de filet, si vous n'avez pas d'objection contre ma demande.

Pour servir M. C.^e suivant son goût, M. A. fut obligé de faire usage de toute son habileté, parce qu'il n'avait pas encore découpé les membres du cochon ; mais après l'avoir tourné et retourné au moins cinq ou six fois, il le plaça sur le dos et parvint à enlever un très-beau morceau de filet qu'il mit sur l'assiette de M. C. ; mais ce ne fut pas sans avoir fait jaillir une honnête portion de jus au visage du citoyen du Yorkshire : celui-ci, avec plus de politesse réelle que beaucoup d'autres n'en eussent montré en pareil cas, porta, sans s'émouvoir, son mouchoir à ses yeux, et pour m'exprimer en poète, il sourit comme un jour d'avril à travers ses larmes.

M. A. pour expier sa faute, s'adressa au moderne John Bull, et le pria instamment de lui faire connaître s'il désirerait un morceau de cochon.

Noa ! noa ! s'écria-t-il ; j'importunerai M. B. pour obtenir un morceau de ces poules bouillies.

M. B. Quel morceau désirez-vous ? Monsieur.

L'Anglais. — Le haut de l'aile , Monsieur , si vous n'avez pas d'objection.

M. B. lui servit seulement l'aileron , quoiqu'il fût très-évident qu'il désirait un morceau beaucoup plus substantiel.

Le tour de l'Écossais vint ensuite. M. A. le pria de lui faire connaître ce qu'il désirait avoir.

Je veux avoir un jambon de votre cochon , dit Sawney , avec la plus grande impatience , en étendant sa main gauche à travers la table , pour présenter son assiette , tandis que son épaule s'appuyait sur le bœuf froid.

Pendant tout ce temps , le *Yankee* , négligeant toute cérémonie , se régala de bœuf et de pâté de pommes.

Lorsque tout le monde fut servi , et que le frère Jonathan eut presque achevé son diner , M. B. lui demanda s'il voulait un petit morceau de volaille ; et sans attendre sa réponse , il le pria de lui faire connaître la partie qu'il désirerait recevoir.

Le Colombien lui demanda l'estomac qui lui fut servi sur-le-champ.

Les pâtés et les tartes eurent ensuite leur tour, et lorsque tout fut consommé, on commença à servir le thé, et M. A. s'adressa ainsi à M. B.

— Voudriez-vous me permettre de vous servir une tasse de thé. C'est une chose délicieuse après un dîner fait cordialement. Je crois que sans ce précieux liquide, j'aurais été sous terre une demi douzaine d'années, avant d'arriver en Amérique. — Cependant si on eût bien su la vérité, nous aurions pu apprendre qu'il n'en avait pas bu une seule goutte avant son arrivée en Canada.

La conversation se dirigea alors sur les émolumens des ouvriers de métiers ; parce que M. A. et M. B. étaient tailleurs de profession, et que par conséquent ce sujet devait vivement les intéresser. L'honnête John Bull qui seul était resté aussi simple dans son maintien et dans son langage que le jour où il avait quitté son pays, n'était pas grand amateur du Canada, ou du moins de ses habitans. D'après cela, il soutint fortement que les hommes n'étaient pas mieux payés en Amérique qu'en Angleterre, malgré tout l'étalage avec lequel on

vantait les fortunes à faire dans le Nouveau-Monde.

M. C. répondit : Je calcule , (car à cette époque ils avaient tous pris l'habitude *de calculer et de présumer*, quoique fraîchement importés dans le pays) , je calcule , Monsieur l'Anglais , qu'en ce moment vous allez peut-être un peu trop vite. Car , à ma connaissance certaine , il y a ici des Gentlemen , M. A. et M. B. , à qui il a été offert aujourd'hui cinquante schellings par semaine , avec la table , le logement et le blanchissage ; et tout cela chez M. *Roger O'Flanaghan* , maître tailleur , le plus honnête homme qu'on puisse rencontrer.

Les valeureux chevaliers de l'Aiguille ayant été questionnés pour savoir pourquoi ils n'acceptaient pas une offre aussi généreuse , répondirent avec le plus grand sang-froid , qu'en examinant les chambres dans lesquelles ils devaient coucher , ils avaient vu que l'une d'elles était sans tapis , et que dans l'autre , il n'y avait ni cuvette , ni pot à l'eau , ni table de toilette.

L'attention de la compagnie se porta ensuite sur d'autres sujets. Après quoi John Bull et frère Jonathan se séparèrent des autres con-

vives, non sans avoir acquis la conviction intime de l'impertinente vanité de mes compatriotes.

De tous les êtres insignifiants qui surchargent la terre du poids de leur inutilité, un émigrant Irlandais sans éducation est bien certainement le plus insupportable, le moins aimable, et cependant le plus prévenu en sa faveur; c'est un parfait modèle de l'affectation la plus ridicule. Vous devez néanmoins observer que je ne veux parler ici que des basses classes.

Les hommes, dans le Haut-Canada, sont en général d'une taille haute, légère et bien proportionnée. Leur teint, quoique un peu plus blanc que celui des Indiens, leurs voisins, ne l'est pas autant que le nôtre. Leurs traits sont bien dessinés, mais entièrement dénués d'intelligence et d'expression. Endurcis à la fatigue dès leur enfance, et toujours accoutumés à travailler en plein air, ils sont très-actifs et d'une force athlétique. Ils diffèrent peu des Anglais dans leur habillement, excepté dans la basse classe. (Car il y a dans le pays deux classes bien distinctes.) Ils portent toujours de longs pantalons, au lieu de culottes.

Les femmes sont en général au-dessus de la taille moyenne : leurs formes sont légères , mais sans élégance. Elles sont d'une pâleur extrême ; et quoique quelques-unes aient de beaux yeux noirs , il en est peu qui puissent se vanter de posséder ces charmes irrésistibles qui maîtrisent les cœurs et captivent les affections. Elles se marient presque au sortir de l'enfance , et elles montrent souvent des symptômes de vieillesse, avant d'avoir atteint l'âge de trente ans. Même à vingt-cinq ans et quelquefois avant, elles ont l'œil morne et le regard abattu. Leur conversation , si on peut dire qu'elles en ont une , n'est jamais intéressante , et n'a rien qui dédommage de l'absence des agréments physiques qui leur manquent. A peine peut-on trouver dans le pays une femme de vingt ans qui n'ait pas perdu la moitié de ses dents , et qui puisse espérer de conserver longtemps l'autre moitié. Elles sont aussi très-sujettes à des tumeurs au cou , ordinairement appelées goîtres. On dit que cette fâcheuse maladie prend sa source dans le fréquent usage de l'eau de neige. Mais comme les habitans des contrées voisines des glaciers , qui ne boi-

vent que de cette eau , ne sont cependant pas affectés de ces tumeurs , il paraît qu'on ne doit point attribuer les goîtres à cette cause.

Guthrie dit que les habitans de Naples , ceux de l'île Sumatra , de Putna et de Purnéa dans les Indes Orientales où la neige est entièrement inconnue , sont très-sujets aux goîtres. S'il en est ainsi , il est évident que cette maladie doit avoir une toute autre cause. Plusieurs personnes pensent que dans le Canada , comme dans les autres contrées mentionnées par Guthrie , l'eau est imprégnée de certaines particules délétères qui engendrent les goîtres. Cette théorie est néanmoins susceptible de réfutation. Car si l'eau en était la cause réelle , les hommes qui en boivent quatre fois plus que les femmes seraient également affectés de cette maladie , ce qui n'a point lieu. Vous devez donc , si vous êtes curieux d'éclaircir ce point , vous adresser à quelques personnes d'un jugement plus compétent que votre correspondant. Il me reste seulement à remarquer que , chez les personnes affectées de cette infirmité , le cou enfle d'une manière prodigieuse , mais sans aucune douleur , et qu'elle n'a d'autre fâcheux

effet que celui de défigurer la malade ; et par cela même de lui être infiniment désagréable. Je crois devoir transcrire ici les remarques faites à ce sujet par le professeur Dwight, pendant ses voyages.

« Parmi les maladies existantes en Canada , il en est une qui doit être essentiellement attribuée à la nature même du pays , et non pas uniquement au peu de temps d'où date son défrichement. On l'appelle en Suisse , goître , ou *hernia gutturis*. J'ai appris par l'honorable *Uriah Tracy* , récemment nommé *Sénateur des États-Unis* par le *Connecticut* , que cette maladie est assez répandue dans une grande partie des régions qui se trouvent au nord de l'*Ohio* et à l'ouest des *montagnes Alleghany*. M. Tracy fut employé par le gouvernement américain dans une mission importante qui le mit dans la nécessité de parcourir et de visiter une grande partie de ce pays. En conséquence , il traversa la *Pensylvanie* en passant par *Pittsburg* et *Presqu'île*. Là il s'embarqua sur le lac *Erié* , pour se rendre à *Détroit*. Puis il alla à *Michilimackinac* , et ensuite au lac *Supérieur*. De *Michilimackinac* , il revint à la *crique de Buffalo* , et se

dirigea vers *Albany* par le grand chemin de l'est. Dans cette excursion, il trouva que les goîtres étaient très-nombreux dans les plus anciens établissemens ; qu'ils l'étaient moins dans les nouveaux ; mais qu'ils existaient à différentes distances dans toutes ces régions. Plusieurs autres personnes m'ont confirmé le récit de M. Tracy. Je regarde comme certain que cette infirmité existe entre *Buffalo* et *Utica*, non pas peut-être dans tous les territoires, mais de manière pourtant à indiquer qu'elle est inhérente au pays. En 1799, il n'y avait dans la paroisse de Clinton que deux familles qui en fussent attaquées. A l'extrémité septentrionale du pont qui traverse le *Mohawk* à *Utica*, il y avait en 1799, dans le territoire de *Deerfield*, une famille composée de dix à onze individus qu'on m'assura avoir tous des goîtres.

« Les personnes affligées de cette maladie ont, ainsi que cela est bien connu, des tumeurs au cou, qui s'élèvent également sur le devant ou sur les côtés. Ces tumeurs sont de toutes les dimensions, depuis la plus légère protubérance, jusqu'à la grosseur la plus considérable ; elles sont accompagnées de roideur

dans le cou , et d'une légère douleur habituelle ; très-fréquemment aussi d'un grand abattement. Les souffrances du malade s'accroissent par le froid , et presque par toutes les autres infirmités. Les femmes sont plus sujettes à ces maladies que les hommes , et en souffrent beaucoup plus. Il en est de même des personnes d'une constitution faible et des enfans. Lorsque le goître est porté au plus haut degré , il devient une difformité très-pénible , non seulement comme protubérance extraordinaire , mais encote en ce qu'il donne un aspect désagréable aux traits , surtout aux yeux. Cette difformité augmente ordinairement tant que le malade continue à demeurer dans le même lieu , ou à observer le même genre de vie qui l'a produite ; mais s'il se transporte dans un pays où cette maladie n'existe pas , il n'est pas rare qu'elle diminue , et quelquefois même , qu'elle disparaisse entièrement.

« L'existence de cette infirmité dans une si grande étendue de pays , est , je pense , sans exemple dans le monde : si elle se propage généralement parmi les habitans de ces régions , elle devra nécessairement finir par affecter plu-

sieurs millions d'individus de la race humaine. Lorsque nous considérons l'importante vérité de cette assertion, et que nous nous rappelons en même temps que cette maladie, dans ses plus hauts périodes, a été jusqu'ici incurable, nous sommes bien fondés à concevoir de sérieuses alarmes pour l'avenir. Mais on doit espérer que la divine Providence, qui a si merveilleusement détruit, par la découverte de l'innoculation de la vaccine, les justes terreurs qu'inspirait la petite vérole, daignera également nous découvrir des remèdes propres à faire disparaître cette affligeante maladie. »

Dans le Haut-Canada, la société se divise en deux classes : la première se compose d'hommes de différentes professions, négocians, officiers civils et militaires, membres du parlement provincial ; et la seconde, des fermiers et des ouvriers, artisans ou laboureurs, qui s'associent ensemble en toutes occasions, sans distinction entre eux.

La première classe s'habille exactement de la même manière qu'en Angleterre. Mais les hommes sont beaucoup moins instruits, et les femmes n'ont pas les manières aussi distinguées ;

elles aiment beaucoup à se trouver dans les assemblées publiques, et paraissent prendre peu d'intérêt aux petites réunions de société. Dans l'hiver, seule saison de l'année où on se fasse des visites en Canada ; les bals par souscription sont fort à la mode. D'après cela, toute taverne dans le pays, fut-elle dénuée de tout autre agrément, a toujours une grande salle de bal à offrir aux amateurs. On nomme des commissaires pour une soirée seulement, où pour toute la saison. C'est à eux à envoyer les billets d'admission aux différens souscripteurs, à donner les ordres pour les différentes dispositions d'agrément, à faire décorer convenablement la maison, et à recueillir le montant des souscriptions, dont le propriétaire de l'hôtel les considère toujours comme responsables. La souscription des hommes est en général de cinq dollars : les dames ne payent rien. Pour cette somme, vous avez le droit de mener avec vous une partenaire et un domestique, et d'être pourvu de vin, de liqueurs, de thé, et d'un souper pour vous et votre belle compagne. Les arrivans, étrangers ou non, sont admis en produisant leurs billets sans au-

cune présentation. Jusqu'à ce que la danse commence, il règne un silence solennel dans toute l'assemblée : les hommes sont assis d'un côté, les femmes de l'autre. Il semble qu'il y ait entre eux une ligne de démarcation qu'on ne pourrait dépasser sans commettre un crime de haute trahison. Lorsque le signal d'ordre pour la danse est enfin donné, les hommes indiquent leur intention de prendre une partenaire, en se plaçant maussagement devant leur belle antagoniste, et faisant en même temps une inclination de tête si roide, que vous croiriez, au moment où elle se penche, que l'épine et la moelle du dos vont se séparer.

Ils paraissent aimer beaucoup les contre-danses ; et les dames semblent se défier les unes les autres, pour former les figures les plus difficiles. Leurs danses ont peu de pas, et ces pas sont extrêmement simples. Lorsque le souper est annoncé, chaque cavalier donne la main à sa dame pour la conduire à table, et retourne aussitôt à la salle de bal, où ils attendent tous que les dames aient fini leur repas. Alors il se fait un échange d'appartemens, et les cavaliers soupent à leur tour sans être

dérangés par la présence des dames. Après le souper, les danses recommencent, et se terminent rarement avant que les ombres de la nuit soient dissipées, et que *la belle aurore éveille la nature.*

Les hommes de la première classe en Canada, sont d'une origine très-obscur, à quelques exceptions près, extrêmement rares; le plus grand nombre ont fait fortune dans le pays, en commençant de la manière la moins relevée. Mais bientôt ils prennent un extérieur agréable, et ne le cèdent guère, ni pour la bonne mine, ni pour l'adresse, aux gentlemen qui habitent les campagnes de l'Angleterre; quant aux femmes de cette classe, elles sont en général bien loin d'obtenir les mêmes succès, et d'acquérir autant de moyens de plaire qu'on en trouve chez les dames anglaises ou irlandaises qui ont reçu une bonne éducation. Un concours d'événemens fortuits peut exercer une grande influence sur l'extérieur des hommes, mais ne produit pas le même effet sur les femmes. Lorsqu'une fois le maintien et les habitudes d'une femme ont pris une direction quelconque, c'est en général pour la vie; et au

milieu des vicissitudes et des changemens subséquens de situation, elle continue à conserver dans ses regards, dans ses gestes, quelque chose qui rappelle son origine, quels soins qu'elle puisse prendre pour la dissimuler. Ce n'est pas sans beaucoup de vérité, que le docteur *Johnson* a dit, qu'il était extrêmement facile de distinguer une femme de qualité entre dix mille, dont l'origine serait obscure.

En Canada, on tient peu ou point du tout à la fortune pour les mariages, et comme il est très-rare que les parens gênent les inclinations de leurs enfans, les hommes et les femmes se marient très-jeunes. Une femme qui a le malheur d'atteindre sa vingt-cinquième année sans s'être présentée devant l'autel de l'hymen, est généralement considérée comme ayant passé le zénith de sa gloire, et ne conserve plus aucun droit aux attentions marquées de l'autre sexe. A cette période de la vie, la plupart des femmes Canadiennes se voient entourées d'une nombreuse suite d'enfans; et pour dire la vérité, le beau sexe est tellement apprécié dans toutes les parties de l'Amérique, qu'une vieille fille y est considérée comme *rara avis in terris*,

et qu'on en trouve dans très-peu de maisons. Sans l'importation des dictionnaires anglais en Canada, cette désignation même y eût été à peine connue. Il est facile d'expliquer les motifs pour lesquels les femmes sont si recherchées dans ce pays. Tout homme industrieux peut y acquérir les moyens d'entretenir une famille dans l'aisance; et la vie isolée d'un célibataire, dans un pays si peu habité, a non-seulement d'innombrables inconvéniens, mais encore est privée de toute relation sociale et de toute jouissance domestique. Il en résulte que tout homme qui a atteint sa vingtième année s'empresse de se marier. Le nombre des hommes émigrans, qui arrivent annuellement sur tous les points de l'Amérique, comparé à celui des femmes, est, d'après un calcul modéré, dans le rapport de trois à un. Les femmes sont donc des objets très-rares, et très-recherchés dans le marché Canadien; et la rareté d'un article quelconque (pour emprunter le langage mercantile), augmente nécessairement son prix, et souvent en augmente aussi la demande. Ainsi, quoique les femmes valent 75 pour cent de moins que nos belles compagnes

européennes , elles sont mises à un plus haut prix , et infiniment plus recherchées. Quoique rarement exemptes des atteintes de la calomnie avant de se marier , on dit qu'elles deviennent de bonnes épouses , pour les époux indulgens qui n'ont pas de répugnance à partager avec leurs voisins les affections de leur moitié.

En Canada , les hommes paraissent fort adonnés à la boisson. Les cartes et les courses forment leurs principaux amusemens. Sur plusieurs points de la province , ils sont dans l'habitude de se réunir dans des tavernes où ils jouent fort gros jeu , et boivent sans modération , ne rentrant presque jamais chez eux sans être dans un état complet d'ivresse. Ils aiment beaucoup les liqueurs de la Jamaïque , l'eau-de-vie , l'absinthe , et ne font pas souvent usage de vin ni de punch. Le grog et l'eau-de-vie pure sont leurs boissons ordinaires ; ils en boivent à volonté à toutes les heures du jour et de la nuit.

LETTRE XXV.

Suite des mœurs et usages du Haut-Canada. —

Seconde classe de la société. — Les femmes. —

Mariages. — Galanterie. — Leurs idées peu délicates sur la chasteté. — Anecdote. —

Complaisance extrême des époux.

Dans ma lettre précédente, je vous ai fait connaître les manières et les usages des hautes classes de la société canadienne ; je me propose, en ce moment, de vous entretenir de la classe inférieure, à laquelle, dans des régions plus civilisées, vous donneriez le nom de classe moyenne.

Cette classe de Canadiens est extrêmement grossière : sa conversation est en général triviale, et même obscène. Je vais vous la dé-

peindre , et j'aurai soin de ne pas charger les tableaux.

La seconde , ou basse classe , ne diffère pas très-essentiellement de la première , dans ses usages et dans ses manières ; elle est moins instruite et plus curieuse : ceux qui la composent , se marient aussi très-jeunes. Par une loi de la province , le père a droit au produit du travail de son fils , jusqu'à ce qu'il ait atteint sa vingt-unième année , époque à laquelle il se considère comme dégagé de l'autorité paternelle : les femmes de la classe dont je parle , reçoivent une éducation très-peu soignée ; elles sont extrêmement adonnées au plaisir , et occupées de leur toilette jusqu'à l'extravagance ; elles sont d'une propreté et d'une recherche remarquables pour tout ce qui tient à leur maison ; mais négligent leurs personnes , excepté lorsqu'elles vont faire des visites. Quoiqu'elles vivent fort retirées , il n'y en a peut-être pas , dans le monde , qui soient plus désireuses de parures. Si le produit des travaux de leurs époux ou de leurs parens , ou si l'influence de leurs charmes personnels , pour ne rien dire de plus , peut leur procurer une splendide garde-robe , elles

l'auront : une de leur plus agréables occupations est de passer des heures entières à considérer les diverses parties de leurs toilettes, et à réfléchir profondément sur les changemens et les améliorations qu'il conviendrait d'y faire.

Vous avez vu précédemment que les Canadiens se marient très-jeunes ; mais comme il y a dans leur système de galanterie quelque chose que vous ne pouvez parfaitement connaître, je vais vous en donner une légère esquisse.

J'ai déjà dit que la fortune est rarement l'objet des recherches conjugales d'un américain. Il est notoire qu'on n'en parle jamais dans aucune partie du Canada, si vous en exceptez un petit nombre de villes et de villages, où les usages d'Europe prévalent sur ceux de l'Amérique. Dans plusieurs parties de ces contrées, surtout dans les nouvenux établissemens, les femmes sont tellement recherchées, que le père qui a ce qu'on appelle une *jolie fille*, la vend au plus haut acheteur, et en obtient souvent un prix très-élevé. Mais cela n'est point général, et n'arrive que quand il se présente un grand nombre de concurens. Alors le plus riche d'entre eux, *en graissant la patte du père*,

obtient la préférence sur ses compétiteurs moins heureux. Vous ne devez pas pourtant induire de là , que les femmes, ici comme en Europe, se laissent diriger plutôt par les avis de leurs parens , que par leur propre inclination , lorsqu'il est question , pour elles , du choix d'un époux. Ce serait une induction très-erronnée ; car lorsqu'une belle Canadienne a atteint l'âge de 18 ans , elle pensera plutôt à consulter les étoiles , qu'à demander l'approbation de son père ou de sa mère pour contracter un engagement matrimonial : à dater de ce moment, elle se considère comme indépendante , et très-capable de choisir par elle-même ; et , par conséquent , elle agit uniquement d'après sa propre impulsion ; mais jusqu'à la dix-huitième année , elle est considérée par le père comme sa propriété , *bonâ fide* ; et il consent rarement à la marier avec un homme qui n'en agit pas à son égard de la manière que j'ai décrite ci-dessus.

Lorsqu'un jeune homme a atteint sa majorité , il est rare qu'il continue à demeurer sous le toit paternel ; s'il y reste , il est obligé d'y payer son logement et sa nourriture , lors-

qu'il n'y travaille pas ; et s'il y est occupé , son travail lui est régulièrement payé comme il pourrait l'être à un étranger. Il est naturel de supposer que les jeunes gens qui se trouvent dans une semblable position , doivent être très-impatiens d'en sortir : aussi à peine ont-ils acquis la liberté d'agir pour leur propre compte , qu'ils songent à se marier. Pour que ce changement puisse avoir lieu , la construction d'une maison est un préliminaire indispensable. Une fois cet important ouvrage terminé , ils s'associent aussitôt à tous les soucis et à tous les plaisirs de la vie conjugale.

Le mariage en Canada est invariablement un acte de convenance, et même de première nécessité, dans lequel le choix ou le goût n'exercent pas une grande influence : les affections sont rarement engagées : il est même presque impossible que cela soit. Car à peine les femmes de ces contrées ont-elles quitté les vêtemens de l'enfance, et pris les regards à prétentions, les attitudes un peu coquettes d'aspirantes au mariage, que, semblables aux fleurs nouvellement écloses, elles sont enlevées à la tige qui les a vu naître, et pressées sur le sein

de quelque jeune amant impatient d'en obtenir la possession. Il serait fort inutile, pour quel homme que ce fût, de diriger ses pensées vers une femme en particulier, avant la semaine même où il se propose de se marier; car chaque femme de cette classe est achetée, pour ainsi dire, aussitôt qu'elle paraît au marché. Aujourd'hui ce sont des enfans : demain elles sont des femmes, le jour suivant des épouses; et souvent elles sont mères avant l'expiration d'une semaine.

Lorsqu'un Canadien part pour aller faire une demande matrimoniale, il est rarement accompagné d'un ami. Seul et sans se faire présenter, il va rendre visite au bel objet sur lequel il veut fonder toutes ses espérances de bonheur dans ce monde. En arrivant à la maison du père, il se présente comme garçon, et si l'accueil qu'il reçoit lui paraît favorable, il fait familièrement la conversation avec toute la famille jusqu'au soir. Lorsqu'il commence à être tard, il lui est permis d'avoir un entretien avec la jeune demoiselle, seulement pour savoir si elle lui permet de réitérer sa visite le lendemain soir ou tout autre jour suivant. S.

elle n'a point d'engagement antérieur, il est rare qu'elle rejette l'humble suppliche de ce nouvel adorateur. Lorsque le moment fixé arrive, il paraît seul comme la première fois, et il est reçu avec des attentions marquées : tous les mets délicats que fournit la saison, sont préparés pour fêter son retour. Jusqu'au moment où l'on prend le thé, il a rarement l'occasion de s'entretenir avec sa belle future, occupée à préparer les innombrables articles qui composent un banquet canadien. Aussitôt après le thé ou le repas de l'après-midi, ainsi qu'on l'appelle, la famille se retire pour se reposer, laissant le héros et l'héroïne en pleine possession de la chambre où s'est fait le repas, dans laquelle, pour le plus grand agrément de semblables visiteurs, un lit occupe invariablement un coin. Ils restent dans cet appartement jusqu'au lendemain matin. Je ne suis pas compétent pour juger comment se passe cette première nuit ; s'ils l'emploient à former des plans pour la prospérité de leur race future, ou à philosopher sur la meilleure manière d'accroître la population, ou bien s'ils font des recherches et des définitions sur l'origine des

passions. Quoiqu'il en soit, on s'ajourne toujours à une époque très-rapprochée; et notre héros retourne chez lui reprendre ses occupations ordinaires, promettant de revenir dans un temps déterminé, pourvu toutefois qu'ils aient été mutuellement satisfaits l'un de l'autre dans cette première nuit.

A cette première entrevue, le prétendant fait des questions sur le caractère et le nombre des premiers amans de la demoiselle, et en même temps sur les causes qui ont empêché qu'elle s'unisse à l'un d'eux; s'il est satisfait des explications qu'il reçoit, une nouvelle soirée est indiquée pour le second rendez-vous; mais si le mécontentement vient de la demoiselle, elle lui fait connaître avec candeur qu'elle ne peut plus le recevoir en qualité d'amant. Le gentleman en agit avec moins de franchise; car, s'il est déterminé à ne plus la revoir, il s'éloigne sans en rien témoigner, et la laisse ainsi dans une incertitude pénible.

S'il y a convenance mutuelle, ils ont deux ou trois autres réunions de la même nature, après lesquelles, *si leur amour s'accroît*, le jeune homme informe le magistrat voisin qu'il

a l'intention de conduire à l'autel *sa bien-aimée* ; le magistrat en fait la notification à tous ceux qu'elle peut intéresser, en attachant une publication écrite sur les portes de tous les monumens publics des résidences respectives des deux futurs ; ces fonctions sont remplies par un ministre de l'église anglicane, s'il en existe dans un rayon de dix-huit milles du domicile d'une des parties contractantes. La publication demeure ainsi placardée pendant trois semaines consécutives ; à l'expiration desquelles, si personne ne se présente pour faire connaître quelque obstacle légal à l'union projetée des deux futurs conjoints, ils sont solennellement déclarés mari et femme.

D'après mes précédentes remarques sur la conduite et le caractère des femmes du Canada, il est extrêmement probable que vous regarderez la vertu comme entièrement bannie de cette partie du monde ; mais vous ne devez me considérer que comme parlant en général et non en particulier, et ne pas croire que je n'admets pas d'exception. Je puis dire au contraire que j'ai connu dans ces contrées plusieurs femmes respectables qui pourraient être

reçues dans les cercles les plus distingués en Europe sans les déparer. L'influence du climat peut sans aucun doute produire quelque effet sur le caractère et la conduite des femmes, aussi bien que des hommes. Mais, en admettant cette opinion, je n'en suis pas moins convaincu que les circonstances dans lesquelles nous sommes placés, et les exemples de ceux qui nous entourent ont un ascendant beaucoup plus puissant pour nous rendre vertueux ou vicieux : j'en vois un exemple frappant toutes les fois que je compare les femmes d'Irlande avec celles du Canada. Souvent l'esprit et la beauté sont le partage des premières; mais la vertu est toujours à leurs yeux le plus précieux des biens, et il est bien rare qu'on les voie s'en écarter. On ne peut en dire autant de la généralité de celles du Canada.

Il n'est pas vraisemblable, il est même presque impossible que la vertu puisse se conserver pure et sans tache, dans un pays où les infractions à la chasteté ne sont point considérées comme des fautes graves. On est si loin d'y attacher de l'importance, dans le Haut-Canada ou dans les États-Unis, qu'une femme non ma-

riée, portant un enfant dans ses bras, n'est ni moins respectée ni plus exposée à l'animadversion publique, que si elle avait conservé la pureté d'une vestale. Vous serez peut-être disposé à en douter; mais le fait n'est pas moins vrai : une femme canadienne, surtout dans les nouveaux établissemens, qui a deux ou trois enfans prêts à être élevés, est plus fondée à espérer de former une alliance avantageuse que celle qui n'en a qu'un; et, si on comparait ses prétentions matrimoniales à celles d'une pauvre fille solitaire qui n'a pas les mêmes droits au titre de mère, on les trouverait infiniment supérieures. Je pense qu'on doit principalement attribuer cet état de choses au prix élevé du travail. Un homme assez heureux pour trouver une femme qui, le matin de son mariage, lui présente deux petits garçons d'une santé florissante, réfléchit avec complaisance que, dans un petit nombre d'années, ils le dédommageront amplement par leur travail du sacrifice qu'il fait de quelques *absurdes préjugés importés d'Europe*.

C'est une maxime générale en Europe que, si un homme ne se marie pas par intérêt, il se

marie par amour ; mais ici, il en est peu qui se marient par l'influence d'une de ces deux passions. Convaincu que la solitude est nuisible à l'homme , surtout dans les déserts de l'Amérique, le jeune Canadien s'empresse de former de bonne heure la chaîne indissoluble du mariage. Cependant cette chaîne n'est pas toujours indissoluble : souvent l'homme ou la femme a su trouver le moyen de s'y soustraire, avant qu'une douzaine de lunes ait succédé à celle qu'ils appellent *la lune de miel*. Il s'imprime à peine dans ces contrées un journal où on ne lise l'avertissement, donné par quelque époux abandonné, qu'il n'entend répondre en aucune manière des engagements souscrits par sa femme.

Les Canadiens sont néanmoins les plus indulgens de tous les époux. Ils souffrent patiemment leurs injures et attachent si peu d'importance à la légèreté de leurs épouses que les séparations, quoique très-communes, ne peuvent que très-rarement être attribuées à quelque traitement sévère de la part du mari. Si leur *côte fragile* montre des dispositions à concourir à la prospérité domestique, ils souffrent le

plus patiemment du monde l'ornement reconnu pour être le symbole de l'infidélité conjugale. Je me rappelle un exemple frappant de la vérité de ce que je viens de dire : Un respectable fermier, avec lequel je suis fort lié, revenant chez lui, après un voyage de quelques cents milles, trouva sa femme dans les bras d'un ancien ami, qui avait entrepris de la consoler de l'absence de son mari. Au moment où l'époux outragé fit cette découverte, il s'adressa à l'usurpateur de sa couche nuptiale avec un calme supérieur à celui de la philosophie la plus stoïque, et lui fit la harangue suivante : « Voisin H... , vous savez que depuis long-
» temps nous vivons, vous et moi, dans la plus
» parfaite intimité, et Dieu me préserve de tout
» événement qui pourrait rompre ou seulement
» affaiblir nos liens. Vous ne pouvez nier que
» vous avec indignement traité *Polly* ; j'en ai
» été témoin oculaire. J'ai néanmoins une telle
» opinion de votre honneur, que j'ai l'entière
» conviction de vous trouver disposé à nous
» offrir à l'un et à l'autre, une compensation des
» injures que vous nous avez faites. Vous savez
» que les lois de notre pays seraient en notre

» faveur dans cette occasion , si nous y avions
» recours ; mais je calcule que c'est un très-mau-
» vais moyen à employer , et je ne vois pas
» pourquoi deux anciens amis ne régleraient
» pas ensemble , à *l'amiable* , une affaire aussi
» peu importante , sans jeter deux ou trois cents
» dollars à ces gredins de gens de loi. » M. H...
qui avait écouté avec beaucoup d'attention cet
appel véhément fait à son honneur , s'em-
pressa de répondre à son ami qu'il était prêt à
adhérer à sa proposition. On convint sur-le-
champ d'un armistice ; et peu de temps après ,
il demeura arrêté que le couple outragé rece-
vrait , à quinze jours delà , deux cochons bien
gras , et pesant au moins trois cents livres ,
comme une pleine et suffisante compensation
de l'injure que l'époux avait soufferte en la per-
sonne de sa chère et chaste épouse. Les cochons
furent envoyés avec une extrême ponctualité.
M. H... continua à être le commensal de la
maison , jusqu'à ce que le dernier morceau des
victimes expiatoires eût été mis dans la poêle ;
époque à laquelle il retourne chez lui , très-
satisfait du résultat de sa campagne. Je peux
vous garantir la vérité de cette petite anecdote ;

il s'en présente tous les jours de la même espèce, sous des formes différentes.

Les femmes du Haut-Canada tiennent beaucoup à la réputation de *bonnes ménagères*, et comme il est très-difficile de se procurer des domestiques dans le pays, elles ont de fréquentes occasions d'exercer leurs talens en remplissant les différentes fonctions du ménage : mais elles sont tellement occupées de leurs personnes, qu'elles forcent leurs pauvres maris à faire la plus grande partie de l'ouvrage qui ne devrait concerner qu'elles. Dans le fait, un Canadien est l'esclave de sa femme, dans toute la latitude qu'on peut donner à cette expression ; il est obligé de répondre à tous les appels, d'obéir à tous les ordres, et d'exécuter, sans se permettre le moindre murmure, toutes les commissions qu'il plaît à son maître de lui donner. Il n'est point dans les Indes Occidentales de conducteur d'esclaves qui transmette d'une manière plus despotique ses ordres absolus aux noirs enfans de l'Afrique, qu'une belle Canadienne, en s'adressant à celui qui est à la fois son *seigneur et son esclave*...

Il arrive très-souvent en Canada, et même

dans toute l'Amérique, aux voyageurs, de s'arrêter pour se rafraîchir dans des maisons particulières, lorsque les tavernes offrent peu de ressources ou d'agrément. On peut obtenir dans une maison particulière, tout ce qu'on demanderait dans une taverne, à l'exception des liqueurs spiritueuses. On est, il est vrai, obligé d'y payer, mais un peu moins qu'on ne paierait dans la taverne. Je revenais, il y a quelque temps, avec MM. Talbot, de visiter les cascades de Niagara : nous nous arrêtâmes un soir dans une maison particulière très-respectable du district de Londres. Comme j'avais un peu connu le maître et la maîtresse de cette maison avant qu'ils se mariassent, celle-ci mit tous ses soins à bien recevoir MM. Talbot, d'autant plus que c'était la première fois qu'ils paraissaient dans cette partie de l'Amérique. Lorsque nous arrivâmes, le mari était occupé à quelques travaux d'agriculture, dans une partie éloignée de la ferme ; mais le son du cor l'eut bientôt rappelé chez lui : à peine avait-il eu le temps de saluer et de présenter ses respects à MM. Talbot, que sa bonne femme lui ordonna de mettre nos chevaux à l'écurie, et de revenir le

plutôt possible. Pendant son absence, elle fut très-affairée à mettre la nappe pour le souper, quoique les matériaux, dont il devait être composé, fussent encore dans un état très-peu propre à la mastication : le pain était encore dans le pétrin ; les poulets mangeaient paisiblement à la porte de la ferme : le thé était dans la boîte de l'épicier, et la crème dans le pis de la vache : mais dans une contrée comme l'Amérique, la transition du néant à l'existence, est presque instantanée. Ce n'était là que de légers obstacles, et avant qu'une heure se fût écoulée, on nous servit un souper de fort belle apparence.

Lorsque notre hôte revint, après avoir pris soin de nos chevaux, il reçut successivement de sa femme les ordres suivans, qui furent exécutés sans retard avec la plus scrupuleuse exactitude.

« M. X., je vois maintenant qu'il faut que » vous alliez tuer une paire de poulets. » Il partit sur-le-champ, et revint en moins de cinq minutes avec les deux victimes ensanglantées.

« A présent, M. X., il faut que vous les plu-

» miez. » L'ordre fut sur-le-champ exécuté , et il reparut encore une fois pour recevoir de nouvelles instructions.

Il lui fut ensuite commandé de préparer ces poulets ; de porter de l'eau ; d'aller chercher les vaches , et après cela de les traire.

Ces travaux n'étaient que le prélude de ceux qui lui restaient à faire. Il reçut l'ordre d'apporter le lait ; de remplir le pot de crème ; d'aller chercher du beurre à la laiterie ; de suspendre la chaudière , etc.

Pendant tout ce temps , madame X. s'amusa à parcourir la chambre , arrangeant les plats , et chassant les mouches de dessus la nappe , sans porter le moindre secours à son malheureux époux , dans les nombreuses fonctions dont elle l'avait chargé. Lorsqu'il eut suspendu la chaudière , il prit modestement la liberté de suggérer la nécessité où il était de prendre un siège , et de se reposer quelques instans ; mais au même moment , madame X. lui intima l'ordre d'aller chercher une livre de thé chez l'épicier.

Pendant qu'il était absent , elle eût la condescendance de descendre au cellier pour y

prendre des patates , qu'elle plaça dans un vase à la porte ; et au retour de son mari , elle le pria de les laver sur-le-champ ; l'époux soumis les emporta très-tranquillement , et les rapporta bientôt après bien lavées et bien ractées : on lui dit d'allumer du feu pour faire cuire les poulets.

Lorsque cela fut fait , il jouit d'un moment de repos , et il lui fut permis de s'asseoir , jusqu'au moment de placer le souper sur la table. Il fut alors mis de nouveau en mouvement avec un despotisme qui surpasse toute description.

J'observais en silence ce tableau mouvant des douceurs et du bonheur de l'union conjugale , et je me félicitais sincèrement de ce que ma femme n'était pas née en Amérique. J'étais en ce moment d'autant plus fondé à m'en réjouir , que j'avais remarqué avec une véritable satisfaction l'improbation que manifestaient mes compagnons de voyage , en voyant une pareille conduite.

LETTRE XXVI.

*Suite des mœurs et coutumes des Canadiens. —
Origine de la population. — Sa dépravation ,
son ignorance et sa curiosité. — Course de
chevaux. — Singulière manière de parier. —
Détestable coutume de boxer.*

La grande masse des habitans du Haut-Canada est composée des émigrans des Etats-Unis , et des descendans de ceux qui se réfugièrent dans cette province , aussitot après que la guerre révolutionnaire fut terminée. Ces derniers conservent généralement les mêmes notions absurdes d'égalité et d'indépendance qui caractérisent les républicains leurs voisins ; mais ils ne manifestent aucun attachement particulier pour leur contrée natale. Entreprenans et ambitieux à l'excès , ils sont toujours pressés

de saisir les occasions de s'enrichir ; malheureusement pour eux, il leur arrive très-souvent de ne saisir que l'ombre, et de perdre la réalité, faute d'être bien pénétrés d'un esprit de modération, et de savoir diriger leur zèle. Quoique possesseurs absolus d'un sol qui, convenablement cultivé, pourrait leur procurer un sort digne d'envie, ils parviennent rarement à acquérir la véritable indépendance personnelle qu'ils ne connaissent que de nom. Se livrant sans cesse à de fausses spéculations, à des espérances incertaines, ils se lancent dans des entreprises hasardeuses, qui finissent par détruire en eux tout sentiment de rectitude et de probité. De là résulte qu'on ne peut pas compter sur leurs engagemens, ni ajouter foi à leur parole ; car ils promettent sans avoir l'intention de tenir, et contractent des obligations qu'ils se proposent de ne jamais remplir. Leur dépravation égale leur ignorance, et toutes les deux sont souvent surpassées par leur vanité sans bornes et leur invincible opiniâtreté. Semblables aux républicains leurs voisins, ils se croient le peuple le plus éclairé de la terre, et il serait tout aussi inutile de leur offrir des ren-

seignemens sur quelque sujet , que de tenter d'apprivoiser un zèbre.

La curiosité est leur défaut le plus enraciné ; elle est poussée si loin , qu'elle devient un fléau insupportable aux étrangers : je n'ai jamais rien rencontré de plus fâcheux. On est sans cesse assailli des questions les plus oiseuses et les plus impertinentes.

Les Canadiens aiment beaucoup les boissons de toute espèce ; comme les liqueurs ne sont pas chères , ils en prennent souvent jusqu'à l'ivresse. Les jeux de cartes , les courses de chevaux , la lutte et la danse , sont leurs amusemens favoris. Le doux tintement des dollars se faisant plus rarement entendre à leurs oreilles , que le mot de liberté à celles d'un Algérien , les paris se font ordinairement en bestiaux , et s'élèvent quelquefois à des valeurs extravagantes. Le sort d'une vache , d'une paire de bœufs ou de chevaux , dépend souvent de la couleur d'une carte ; et un grand nombre de fermiers se voient quelquefois privés , par une heure de jeu , des fruits péniblement acquis par vingt années de travail et d'industrie.

Lorsque les courses sont finies, les luttes commencent, et sont bientôt suivies de combats de boxeurs, dans le style moderne. Cet usage détestable est commun en Canada ; cependant rien dans le monde ne doit paraître plus dégoûtant aux yeux des hommes raisonnables. Au lieu de combattre comme des ennemis qu'une passion violente anime momentanément, ce qui sous tous les rapports serait déjà assez fâcheux, ils s'attaquent comme de vrais dogues, et paraissent ne viser qu'à se défigurer, et à rassasier leurs yeux du sang de leurs adversaires. Le combat commence toujours par un tour de lutte ; car ils ne pensent jamais à faire usage de leurs poings. Celui qui a le malheur d'être une fois abattu, est presque toujours vaincu. Le principal but des combattans paraît être *le calcul des éclipses*, ou, en d'autres termes, ils cherchent mutuellement à se crever les yeux. Pour y parvenir, ils portent l'index de la main droite dans les yeux de leur antagoniste, *afin de leur fermer la lumière du jour*, (*gouge out the daylight*), selon leur expression favorite : s'ils échouent dans leur entreprise, ils ont recours

leurs dents pour s'assurer la victoire ; une action de nez , la moitié d'une oreille , un morceau de lèvre , sont les trophées des vainqueurs. La bataille ne finit que lorsqu'un des combattans s'écrie *assez* ; ce qui arrive très-rarement , à moins qu'il ne se sente extrêmement affaibli par la perte de son sang , ou par une rude invasion dans ses nerfs *optiques* ou *olfactives* , ou dans ceux de l'ouïe.

Personne ne tente d'intervenir dans ces éroces querelles ; et ceux qui le feraient , exposeraient eux-mêmes leur vie ; mais du moment que le cri , *assez* , s'est fait entendre , les combattans se lèvent , si cela leur est possible , et exhibent aux yeux des spectateurs leurs formes meurtries et lacérées. Par suite de cette manière barbare , un grand nombre de personnes ont défigurées. N'êtes-vous pas étonné qu'un peuple qui a les plus hautes prétentions à la civilisation , prenne quelque plaisir à ces dégoûtans spectacles , et aux tristes effets qui en sont les résultats. Cependant je suis informé , de manière à ne pouvoir en douter , qu'il existe encore en Angleterre , dans les comtés de Lancaster et d'York , des usages à peu près sem-

blables. Je ne dois donc pas être surpris que cet exemple soit imité par les Canadiens, dont la civilisation est si peu avancée. Lorsque dans quelque société Américaine j'ai voulu blâmer cet usage cruel, et en démontrer les inconveniens, j'ai rougi, je l'avoue, en entendant ceux qui l'excusaient, s'appuyer sur ce que l'Angleterre en donnait l'exemple : cette manie de boxer est tellement en vogue dans les Etats du Sud, que lorsque les habitans de la Nouvelle-Angleterre ou ceux du Canada, rencontrent un individu qui n'a qu'un œil, et la place de l'autre vide, ils disent qu'il a *une marque Virginienne, a Virginian brand.*



LETTRE XXVII.

uite des mœurs et des usages du Haut-Canada. — Défaut d'hospitalité chez les Canadiens. — Visites d'hiver. — Leur avarice et leur cupidité. — Observations du docteur Howison, sur ces divers sujets.

Le docteur *Howison* dit que les Canadiens ont en général hospitaliers envers les étrangers. Comme je suis de son avis sur plusieurs points, je regrette sincèrement que mon amour pour la vérité me force à ne pas penser comme lui dans cette circonstance, et à courir le risque de voir mes intentions mal interprétées. Vous m'excuserez néanmoins, si vous vous appelez que j'ai formellement promis de vous parler avec franchise, sur tout ce que j'ai pu

observer , mon opinion et non celle des autres
Il est possible d'ailleurs que le docteur Howison et votre correspondant diffèrent sur la signification du mot *hospitalité*.

Je considère l'hospitalité comme une vertu du premier ordre , dont la pratique a été prescrite par le Sauveur des hommes , et fortement recommandée par tous ceux qui l'ont immédiatement suivi. Quoique je puisse éprouver quelque difficulté à définir exactement ce qu'*elle* est, je puis dire facilement ce qui n'est pas *elle*. Inviter un étranger qui se présente à votre porte à entrer chez vous , partager avec lui les bons mets qui sont sur votre table , l'abriter sous votre toit , le faire reposer sur votre lit , pour recevoir le lendemain matin avec ses adieux le paiement de toutes vos attentions, ce n'est pas assurément ce qu'on peut justement nommer hospitalité. Je ne peux non plus accorder ce nom à des échanges réciproques de fêtes qui se répètent fréquemment chez toutes les nations civilisées, dans les hautes classes ; et dont l'extension aux classes inférieures sert seulement à prouver que l'homme est fait pour vivre en société. Non , la véritable hospitalité

LETTRE XXVII.

te avec elle un caractère plus noble et plus
zé : elle est entièrement désintéressée , et
ai qui la pratique n'a d'autre objet en vue
d'adoucir et d'améliorer le sort de ses sem-
bles.

la vérité , si vous entrez dans la maison
n Canadien au moment où il prend un de
repas , il vous invitera à le partager ; mais
avec tant de froideur et d'une manière si
engageante , que si vous n'êtes pas abso-
lument pressé par la faim , il ne vous viendra
même l'idée d'accepter son invitation.

En lisant ces remarques , vous devrez vous
peler que je ne parle que de la grande masse
Canadiens , et non de la première classe , où
trouve beaucoup d'urbanité et de bienveil-
ce pour les étrangers. Je n'entends pas cor-
ner ici l'éloge du petit nombre de personnes
ommandables par qui j'ai été parfaitement
ueilli. Mon intention est uniquement de
is faire connaître le pays et de vous peindre
généralité de ses habitans.

J'ai déjà observé que les Canadiens n'aiment
nt les petites réunions. Il est cependant
sage en hiver de se réunir au nombre de

cing ou six familles qui montent dans leurs traîneaux et parcourent dix ou douze mille pour se rendre chez quelqu'une de leurs connaissances. Là on prend le thé , on raconte quelque anecdote scandaleuse , et on revient chez soi le même soir. Ces sortes de visites qui ne sont ni attendues ni provoquées , ne seraient pas très-agréables dans des contrées plus sociables et plus hospitalières. La soudaine arrivée de vingt ou trente convives , même dans quelques-uns des châteaux les mieux disposés pour recevoir une société nombreuse , occasionnerait , je pense , un peu d'embarras au maître et à la maîtresse de la maison. Mais il n'en est pas de même en Amérique. Dans cette terre d'abondance , tout homme doué d'une honnête industrie , est en tout temps armé de pied en cap pour recevoir convenablement de pareils hôtes. Il est pourvu avec tant de profusion de tous les biens de la terre , qu'il suffit à un fermier d'être prévenu une heure à l'avance pour pouvoir offrir à un nombre considérable de convives une table dont les mets satisferaient un prince. Le baril de fleur de farine est rarement vide : le saloir n'est jamais dépourvu

LETTRE XXVII.

ochon. La volière est toujours bien appro-
nnée. Les pâtés, les tartes, les confitures,
t des mets de tous les jours; et mille autres
tes friandises sont toujours disponibles
r décorer le banquet.

n'y a pas de peuple sur la terre, qui se nour-
e mieux que les Canadiens, soit en bois-
s, soit en comestibles. On peut dire avec
té, qu'ils vivent d'une manière somptueuse.
est pas rare que leur déjeuner se compose
louze ou quatorze ingrédients différens, tous
a nature la plus hétérogène : *thé verd*, *le*
frit, *rayons de miel* et *saumon salé*, *con-*
bres confits et *pâtisseries*, *poulets bouillis* et
e aux pommes, *mélasse d'érable* et *puddings*
ois, *gâteaux au gingembre* et *choux-croutes*,
trouvent sur presque toutes les tables. Le
er ne diffère en rien du déjeuner, et le repas
l'après-midi qu'on appelle le souper n'est
moins substantiel.

Il n'est peut-être pas de passion qui, portée
un certain degré chez un peuple, indique
eux le défaut d'éducation ou de connais-
ces que ne le fait l'avarice. C'est une ob-
vation dont la justesse est confirmée par

une expérience de tous les jours. Par exemple, entre les artisans, ceux dont l'éducation a été primitivement mieux soignée et plus libérale, ne sont jamais aussi cupides de gros gains que les individus dont les notions sont plus bornées, soit faute d'avoir reçu de l'éducation dans leur jeunesse, soit à raison de leur incapacité réelle d'acquérir des connaissances utiles. Cette circonstance se reproduit d'une manière frappante chez les Canadiens. Ainsi que je l'ai déjà remarqué, ils n'ont aucun goût pour la lecture ; et en supposant que, par miracle, il y en eût qui désirassent de s'instruire, il faudrait une autre miracle pour les décider à bien apprendre à lire. Les hommes ne savent pas s'apprécier à leur juste valeur ; et en conséquence, ils attachent très-peu d'importance à l'instruction qu'ils pourraient acquérir. De là naît l'ascendant que les passions prennent sur eux : leur conception étant très-faible, ils se laissent aisément subjuguier. Les notions les plus erronées de l'indépendance individuelle sont greffées sur cette complète ignorance. On leur donne une portion de terre, qu'ils ont le droit d'appeler leur

op , et dont le produit suffit à leurs besoins : et parce qu'ils ne sont pas obligés d'importuner leurs voisins pour quelle chose que soit, ils ne peuvent pas concevoir pourquoi leurs voisins viendraient les importuner. Bientôt ils ressemblent au limaçon isolé dans sa coquille, et ils finissent par devenir aussi ennuieux que le dernier des misérables.

Cette nuance se montre si évidemment dans le caractère national des Canadiens, qu'il est, mon moi, impossible à tout homme intelligent qui voyage dans le pays, de ne pas s'en apercevoir. Dans le fait, l'amour du gain est leur véritable dieu : ils lui sacrifient tout principe et toute vérité ; et lorsque la religion et la morale pure sont mises en opposition avec cette idole, elles sont regardées comme des objets de nature secondaire, et entièrement subordonnées aux considérations terrestres. Le plus fin, le plus adroit, est regardé, parmi les Américains, comme le plus honnête.

Les Canadiens ne sont pas fort irascibles, leur ressentiment ne les pousse jamais à de grands excès. Leur cœur froid est peu susceptible des impressions délicates de l'amour

et de la reconnaissance. Le défaut d'attraits, et les dispositions volages et peu chastes du beau sexe, ne sont guère propres à exciter l'amour, et la reconnaissance a peu d'occasions de s'exercer en Canada. Aucun homme n'y a la plus légère obligation à son voisin. L'action de prêter et celle d'emprunter sont également inconnues dans ce pays : une faveur n'y est jamais accordée sans la perspective assurée d'une immédiate rémunération. Chaque chose a son prix déterminé. Si quelqu'un a besoin de la charrue, de la herse, du chariot ou du traîneau de son voisin, ne fût-ce que pour une heure, il lui est impossible de l'obtenir à titre de prêt ; mais il l'obtiendra facilement à titre de location. Les hommes mêmes qui, dès leur première jeunesse ne se sont pas perdus de vue, sont si peu disposés à s'obliger sans une compensation actuelle, qu'un individu ne peut emprunter à un autre une bride, une selle, un harnais, ou tout autre objet, sans être convenu d'avance, non-seulement de payer tout le dommage qui pourra y être fait, mais encore de donner une certaine rétribution pour chaque jour qu'il lui conviendra de le

garder. Une charrue , un chariot, un traîneau , sont loués chacun deux schellings et demi par jour ; et tout autre ustensile , depuis la dent d'une herse jusqu'à une aiguillée de fil , l'est également à un prix proportionné.

Il est aisé d'apercevoir combien cette singulière manière d'agir est destructive de toutes les dispositions amicales , qui , dans les autres pays , attachent les hommes les uns aux autres. En Canada , rien ne porte un individu à considérer son voisin comme un ami , puisqu'il est obligé de se procurer , à prix d'argent , tout ce qui dépendrait de l'amitié ou du secours d'un autre. L'on trouve difficilement accès auprès d'un cœur qui n'est accessible à aucune autre considération que celle de l'intérêt. Ici l'homme ne veut vivre que pour lui seul ; et son intérêt personnel est l'unique base de sa conduite et de ses actions.

« Le premier aspect d'un nouvel établissement , dit le docteur Howison dans ses esquisses , excite des émotions agréables : c'est avec un plaisir extrême qu'on voit des forêts entières disparaître devant l'industrie de l'homme , et la solitude du désert prendre l'aspect d'une contrée aussi active qu'animée. On prévoit d'avance les

momens de bonheur que procurera un sol fertile à ceux qui les premiers auront fécondé son sein. Une nouvelle carrière de jouissance semble s'ouvrir à l'espèce humaine , surtout pour cette portion que l'observateur suppose ne s'être expatriée qu'afin de se soustraire au malheur et à la pauvreté ; mais un examen plus profond et plus réfléchi a bientôt dissipé ces impressions agréables et ces idées de félicité. Celui qui examine en détail un nouvel établissement , peut facilement se convaincre que le plus grand nombre de ses habitans est tombé dans un état de dégradation complète, et ne sait apprécier aucun des avantages que lui a procurés son changement de position. Une population sans lois et sans principes moraux , composée du rebut du genre humain , récemment affranchie de cette subordination qui caractérise particulièrement les sociétés plus avancées en civilisation, jouissant d'une égalité parfaite de droits et de possessions , doit nécessairement composer une démocratie de l'espèce la plus révoltante : aucun individu n'y possède plus d'influence qu'un autre ; et s'il en était quelqu'un à qui des talens supérieurs

donnassent la prétention de prendre quelque ascendant sur les autres, il éprouverait sur-le-champ une opposition générale. C'est ainsi que tous les habitans d'un nouvel établissement s'avancent indolemment du même pas dans la carrière de la vie. Pour peu que l'un d'entr'eux veuille dépasser les autres, il est ordinairement repoussé dans l'intérieur des rangs. »



LETTRE XXVIII.

Suite des mœurs et usages du Haut-Canada.

— *Point de base sûre pour juger sainement des crimes commis. — Séductions fréquentes.*

— *Triste exemple de séduction. — Sa fatale issue.*

En Angleterre , le calendrier judiciaire est ordinairement considéré comme le meilleur moyen d'apprécier sainement l'état de la morale dans le pays ; parce que le caractère des Anglais les porte à ne souffrir ni envahissement de leurs droits , ni diffamation de leur réputation , ni aucune espèce d'outrage , de spoliation ou d'oppression , sans chercher à s'en venger , en recourant , à cet effet , aux lois et aux tribunaux.

Il n'est pas facile d'employer le même

moyen pour constater la condition morale des Canadiens, relativement aux autres peuples; parce que les bases que je viens d'indiquer comme en harmonie avec le caractère anglais, ne le seront jamais avec celui des habitans des régions Trans-Atlantiques. Le nombre des procès portés devant les tribunaux n'est pas proportionné aux crimes commis. Les actions pour criminelle conversation, pour séduction, ou pour infraction à une promesse de mariage, sont presque entièrement inconnues dans toutes les parties du Nord de l'Amérique. Pendant tout le temps de ma résidence en Canada, il n'est pas venu à ma connaissance qu'il ait été intenté un seul procès de cette espèce. Vous ne devez pas induire de là, que ces crimes ne s'y commettent pas, et que l'innocence dans toute sa pureté a trouvé un asile dans ces contrées étrangères à la corruption. Malheureusement il faut en tirer la conclusion contraire : ces délits contre la société s'y renouvellent tous les jours, et sont devenus si communs, qu'ils ne surprennent ni n'affligent presque aucun des individus qui y sont directement intéressés.

Quant à *la criminelle conversation*, l'opinion de la parfaite indépendance d'une femme est si généralement répandue, que je doute beaucoup que l'on trouvât, sur tout le continent, deux Américains natifs, qui, en qualité de membres d'un jury, voulussent accorder une indemnité de six pences pour un cas de cette espèce; quelles que fussent l'évidence, la gravité des circonstances, ou la richesse du défendeur. Accoutumés eux-mêmes à supporter patiemment de pareilles injures, qui ne portent atteinte ni à la fortune, ni au caractère personnel de l'offensé, ils ne sauraient se résoudre à en ordonner la punition.

D'après ma correspondance antérieure, vous avez pu juger que la séduction n'est pas connue en Canada; mais elle n'y est point considérée comme un délit assez grave pour provoquer l'animadversion des lois, ni celle des habitans. Ici la séduction peut se livrer à son odieux penchant, avec impunité. Le séducteur ne craint ni d'exciter le mécontentement des parens dont il trompe la fille, ni de s'exposer à la colère de l'époux dont la femme, cédant à ses sollicitations, se laisse entraîner à souiller le lit nuptial.

Depuis mon arrivée en Canada, je n'ai entendu citer qu'un exemple de l'affliction éprouvée par des parens ou des époux dans une pareille circonstance : comme celui-ci a eu une fin très-déplorable, et qu'il établit la différence qu'il y a sous ce rapport, entre la manière de vivre des femmes, qui sont seulement venues s'établir dans le pays, et celles qui sont nées de familles Américaines, je prendrai la liberté de vous en faire un récit succinct.

Il y a environ deux ans, que M. W., respectable émigrant irlandais, autrefois propriétaire d'un domaine considérable dans son pays natal, vint chercher dans les fertiles, mais incultes régions du Haut-Canada, un asile qui le mit à l'abri des dangers auxquels les dernières divisions qui ont agité l'Irlande, avaient exposé un grand nombre de familles honorables et exemptes de tout reproche. Les compagnons de son exil étaient une femme aimable et une nombreuse famille, composée d'enfans charmans. De ce nombre, était une fille jeune, innocente, aimable, estimée de tous ceux qui la connaissaient, adorée de ses parens, et chérie de la famille à laquelle elle pro-

diguait les plus tendres soins pour alléger le fardeau de sa mère.

Bientôt après l'arrivée de cette famille , naguère si heureuse dans sa patrie adoptive , un jeune homme, né de parens recommandables, fut présenté à Miss. W.... ; elle était alors dans sa dix-huitième année , époque à laquelle le cœur des femmes est peut-être le plus sujet à recevoir des impressions profondes et indélébiles. Il avait entendu parler des vertus de notre belle compatriote. Mais avec un scepticisme qui n'appartient qu'aux âmes dépravées , il ne pouvait croire à leur existence. Sachant que les femmes de son pays n'étaient jamais extrêmement scrupuleuses , il ne pouvait concevoir qu'il n'en fût pas de même dans les autres régions , et qu'un autre sol fût plus favorable au développement et à la pratique des principes vertueux. Dans cette occasion, l'expérience le convainquit que , s'il n'était pas entièrement impossible , il était du moins très-difficile de détourner une jeune demoiselle du sentier de la vertu. Le séducteur de profession qui attache une gloire honteuse à déshonorer les familles , ne se laisse pas déconcerter par les

obstacles; ils redoublent au contraire son ardeur et son audace. Ce fut malheureusement ce qui arriva dans cette fâcheuse circonstance : l'exécration destructeur de la paix et du bonheur de la famille W... , regardait la vertueuse et innocente fille , comme un objet dont la ruine lui ferait un honneur infini aux yeux de ses compagnons de débauche ; excité bien plus que découragé par les difficultés qu'il rencontrait , il résolut de développer toute son infernale adresse pour faire réussir son affreux dessein.

Le premier pas qu'il fit pour y parvenir, fut de cultiver l'amitié de la famille , et d'inspirer aux parens la plus grande confiance en son honneur ; le second , d'agir sous le masque hypocrite qu'il savait si bien prendre , pour captiver les affections de la jeune demoiselle : il finit par se présenter comme aspirant à sa main. A dater de cette époque , il eut pour elle les plus grandes attentions , et saisit avec empressement toutes les occasions favorables pour la convaincre que , dès le premier moment où elle s'était offerte à sa vue , elle lui avait inspiré une passion aussi pure que la rosée du ciel ; aussi ardente que les rayons

d'un soleil d'été. Elle était trop pure, trop innocente, pour s'apercevoir de ses artifices et de la perversité de ses intentions.

Etant un des plus habiles adeptes dans l'exécution des plans de la nature de celui qu'il avait tramé, il ne lui fut pas difficile de séduire une jeune victime, qui, d'ailleurs, avait une entière confiance en sa probité, et qui croyait toucher au moment où une union sanctionnée au pied des autels, couvrirait d'un voile épais un moment de faiblesse; mais elle avait trop présumé de son perfide suborneur, qui l'abandonna bientôt après avoir assouvi ses désirs, et lorsqu'il eut acquis la certitude qu'elle allait devenir mère. Le désespoir ne tarda pas à s'emparer d'elle: l'idée de survivre à son déshonneur ne put entrer dans son âme.

Mais avant d'exécuter son funeste dessein, cette infortunée adressa à son vil séducteur une lettre touchante pour lui peindre l'agonie à laquelle son cœur était en proie; elle lui rappela sa promesse, et fit un appel à ses sentimens, à son humanité et à son honneur. Mais

son âme était insensible : son humanité ne fut point émue par l'éloquence de sa victime : son honneur était celui d'un misérable , pour qui il n'existait rien de sacré. Il répondit de la manière la plus barbare qu'il n'avait jamais eu le dessein de l'épouser. L'effet de cet atroce refus fut de confirmer la malheureuse fille dans la résolution désespérée qu'elle avait précédemment formée. Sous prétexte d'aller faire un tour de promenade avec une jeune dame, elle s'avança vers le lieu qu'elle avait choisi pour le plus tragique et le dernier acte de sa vie : ce fut le bord d'une rivière rapide, dont la hauteur perpendiculaire était au moins de cent pieds au-dessus de son lit rocailleux. Cette pauvre victime de la séduction et de la honte s'était munie d'une plume et d'un encrier, et usant, vis-à-vis de sa compagne, de quelque prétexte plus ou moins plausible, elle s'assit sur le gazon, et écrivit à la hâte quelques lignes qui expliquaient les motifs de son affreuse résolution : elle plaça ensuite soigneusement le papier dans son sein, et leva précipitamment, prit la main de son

amie , et lui disant adieu , elle se précipita , la tête la première , dans le rapide torrent.

Succombant sous le poids de l'étonnement et de la terreur , sa compagne resta quelques instans immobile à la même place ; mais ensuite , ayant repris assez de force pour approcher du bord escarpé de la rivière , et regardant en bas , elle vit sa malheureuse amie , luttant contre l'agonie de la mort , sur une roche découverte. Elle vola aussitôt vers la maison , et instruisit les amis de la jeune demoiselle de ce triste évènement : ils ne perdirent pas un instant pour se rendre sur les lieux de cette déplorable catastrophe , accompagnés d'un médecin. Mais ses secours , et ceux des parens de la jeune victime , arrivèrent trop tard : quoiqu'alors toute étincelle de vie ne fût pas encore éteinte , déjà la langue était silencieuse ; les yeux avaient perdu leur éclat , et les traits avaient pris la pâle empreinte de la mort. On employa tous les moyens possibles pour la rappeler à la vie ; ils furent tous inutiles : peu de momens après qu'elle eut été retirée de l'effrayant abîme , son pouls cessa

de battre ; et l'infortunée alla rendre compte de sa vie aux pieds de l'Éternel , trop juste , sans doute , pour ne pas infliger tôt ou tard le plus terrible châtement à celui qui fut la première cause de ce tragique évènement.



LETTRE XXIX.

Education d'un Canadien. — Indulgence avec laquelle il est traité dans les premières années. — Son adresse naturelle. — Son entrée dans la vie active. — Mariage et établissement. — Chaumière et ameublement. — Indépendance et imprévoyance. — Leur résultat.

Il est impossible de donner une explication satisfaisante de la dégénération du caractère des Canadiens, sans remonter aux principes dont leur âme est empreinte dès leurs plus jeunes ans. Une légère esquisse de la vie et des aventures d'un fermier Canadien, servira non-seulement à jeter du jour sur les observations contenues dans les lettres précédentes, mais aussi à fournir de nouvelles instructions à ceux qui désirent connaître d'une manière plus par-

ticulière les mœurs et l'existence actuelle des habitans du Canada. Je décrirai donc avec autant de clarté et de simplicité qu'il me sera possible, la marche d'un Canadien natif, dans la carrière de la vie.

Dans un pays dont tous les habitans sont à peu près au même niveau, tant pour l'existence sociale que pour les propriétés, et professent avec la plus grande opiniâtreté les principes d'une parfaite indépendance, le jeune Canadien, ayant constamment devant lui l'exemple et le précepte, rivalise naturellement avec son père, et se pénètre promptement des mêmes notions absurdes d'égalité et d'indépendance. A peine a-t-il appris à bégayer le nom de sa mère, qu'il commence à sentir sa précoce importance, et dédaigne tacitement de se soumettre même à ses parens. A table, il veut être le mieux servi, et l'objet principal de l'attention générale. Accoutumé à voir tous ses desirs satisfaits, et tous ses ordres ponctuellement exécutés, il apprend bientôt à dédaigner le langage de la supplique; il aime à employer le mode impératif, et il se sert rarement de l'indicatif, excepté au premier

temps futur. Ses paroles sont prononcées d'un ton d'autorité absolue, long-temps même avant qu'il soit capable de pourvoir lui-même à ses propres besoins: toutes ses volontés sont exécutées, quelque déraisonnables qu'elles soient; et tout ce qu'il dit, même de plus déplaisant, est accueilli avec les plus grands applaudissemens. Ses parens, qui semblent conspirer contre sa raison, ne peuvent concevoir l'idée de l'envoyer à l'école, de crainte que sa mâle indépendance n'ait à souffrir du ton magistral d'un instituteur, et que la contradiction n'irrite son caractère.

Aussitôt que le jeune homme a atteint sa septième ou sa huitième année, il est pourvu d'une hâche au lieu d'un alphabet, et lorsqu'on vante l'habileté avec laquelle il se sert de cet instrument, il se croit un personnage important dans la société; il prend le maintien d'un homme fait, et entre familièrement en conversation sur tous les sujets, avec les personnes de tout âge. N'ayant jamais été contrarié par ceux qui auraient dû veiller sur ses jeunes années, il s'irrite de la moindre contradiction; il s'indigne contre ceux qui ne par-

tagent pas ses opinions, si extravagantes qu'elles soient. Héritant de son père d'une disposition à spéculer, il commence de très-bonne heure à entrer dans la carrière des affaires, et devient souvent possesseur d'une propriété considérable, avant d'avoir atteint son troisième lustre ; il reçoit de ses parens des instructions habituelles, qui le mettent à même de pouvoir acquérir des richesses ; et toutes les fois qu'il est assez adroit pour tromper ses imprudens compagnons, ses amis lui prodiguent les plus grands applaudissemens. Ainsi, initié de bonne heure dans l'art de tromper et de spéculer, il entre dans le monde avec une âme complètement étrangère à tout principe d'honneur, et inaccessible à tous sentimens généreux. Etant accoutumé à ne témoigner à ses parents ni respect ni déférence, absolument dégagé de toute espèce de subordination, il prétend être aussi libre que l'air de la montagne, aussi indépendant que le soleil de la voûte azurée. Ne connaissant aucune contrainte, il va où il lui plaît, fait ce qui lui convient, et ne se croit justiciable d'aucun tribunal supérieur. Il lâche les rênes à ses passions.

et professe le plus souverain mépris pour les opinions et les suffrages des membres les plus respectables de la société. Placé sous une aussi fatale influence, il quitte le toit paternel sans avoir jamais eu un sentiment de respect et de vénération pour ceux qui l'habitent, et, par conséquent, sans regret. Il est bien difficile d'espérer qu'un jeune homme élevé sous d'aussi funestes auspices, puisse jamais faire honneur à la société, dont cependant il est destiné à faire partie intégrante.

Comme il est rare qu'un Canadien reçoive, avant la mort de son père, aucune portion de l'héritage paternel, aussitôt qu'il a atteint sa vingt-unième année, il va dans le désert, et après avoir choisi un lot de terre convenable, il en obtient la concession du gouvernement, ou l'achète à long terme de quelque particulier. Après avoir rempli ces préliminaires, il se met immédiatement à l'ouvrage : d'abord il bâtit une maison ; ensuite il se marie, et enfin s'adresse à lui-même l'importante question : Comment pourrai-je à mes besoins ? Mais la réponse est toujours prête : voici un sol fertile, un climat favorable : cultivons le premier avec

soin ; le dernier secondera nos efforts , et la terre me prodiguera ses fruits en temps convenable. Convaincu de cette vérité , il commence à se mettre en ménage , souvent sans un dollar dans la poche , ou sans rien d'équivalent en sa possession , comptant uniquement , pour la subsistance d'une année , sur le crédit de son nom : de telles circonstances seraient décourageantes pour tout autre que pour un Américain , et éteindraient presque partout ailleurs l'ardeur des individus qui s'y trouveraient exposés. Mais ces difficultés , qui paraissent presque insurmontables dans tout autre région , sont regardées comme très-peu importantes en Amérique , et sont toujours vaincues par la persévérance qui leur est opposée. L'espoir de l'indépendance et la certitude d'y parvenir , soutiennent le courage , donnent de la vigueur au plus faible , et de l'émulation à celui qui , sous tout autre rapport , en serait le moins susceptible.

C'est souvent un jour bien sombre et bien nébuleux que celui où un jeune Canadien , devenu maître absolu de ses actions , entre sur la scène orageuse de la vie : mais il a déjà assez

long-temps vécu sur la terre de ses ancêtres, pour avoir obtenu , par quelques observations passagères , un léger aperçu de l'aspect des cieux. Quelque sombres que soient les nuages , il sait que les brillantes étoiles de l'indépendance les auront bientôt dissipés. Animé de semblables dispositions , il ne se passe pas généralement cinq ou six années avant qu'il ait obtenu le but qu'il s'était proposé. A cette époque, il a souvent , par le seul produit de ses travaux, acquis les moyens de payer sa ferme, et d'acquitter ses propres dettes ; de se pourvoir de tous les instrumens nécessaires à l'agriculture, et d'acheter tout ce qu'il lui faut pour satisfaire ses besoins journaliers. Il est certain que, pour arriver à un pareil résultat, il faut qu'il se livre à un travail pénible : six jours, et, je le dis à regret, souvent sept jours de la semaine, se passent en fatigues continuelles, en soins exclusivement donnés à l'extension de sa ferme et à l'agrandissement de sa grange : *mangeons, buvons et travaillons*, parce que demain *nous vivrons* ; tel est son langage mental. Il est vraiment délicieux d'observer avec quelle satisfaction il rentre chaque soir à la chaumière,

lorsque les travaux du jour sont finis , et avec quel empressement , lorsque le sommeil bien-faisant a rafraîchi ses sens , il retourne , au lever de l'aurore , reprendre ses pénibles travaux. La hutte primitive lui offre un asile pendant les premières années , et rarement il manifeste le désir d'en embellir l'extérieur. Ses meubles ne sont jamais d'un grand prix , ni très-nombreux : un bois de lit grossièrement travaillé avec la hache ; un coucher formé de joncs ; une table , qu'on pourrait prendre pour le bloc d'un marchand de viande cuite ; quatre ou cinq bancs aussi grossièrement ébauchés ; les ustensiles nécessaires pour faire la cuisine et pour manger : voilà ce qui compose l'ameublement du ménage d'un Canadien. Il semble n'avoir pas l'idée d'une habitation plus commode , et montre rarement le désir d'ajouter quelques agrémens à la sienne. Elle est souvent tellement percée à jour , que le soleil du matin , ou le souffle de l'hiver , suivant la saison , vient saluer ses habitans long-temps avant que les portes ou les volets en soient ouverts. Dans l'été , néanmoins , c'est un avantage ; et dans l'hiver , un excellent feu diminué

les inconvéniens qui pourraient résulter d'une clôture si imparfaite.

Si un Canadien peut s'assurer sa provision de porc, de mélasse, de chou-croutes, de thé et autres articles de nécessité ou d'agrément, pour sa subsistance journalière, (ce qu'il est rare qu'il n'obtienne point), il montre beaucoup d'indifférence pour les contrariétés ou les privations du ménage qui ne portent pas sur des objets aussi utiles. Sa femme, espérant comme lui une prochaine amélioration dans leur situation, se résigne patiemment à son humble condition, qui ne doit être que momentanée; surtout si elle peut obtenir la permission de se montrer quelquefois dans les bals où elle est reçue, sinon comme propriétaire actuelle, du moins comme maîtresse présumptive d'une maison splendide; maison qui, bien qu'elle ne soit encore qu'un château en l'air, n'en aura pas moins un jour une existence réelle.

Lorsque six ou sept ans au plus se sont passés dans l'humble cabane, notre héros est parvenu à acquitter toutes ses dettes. Alors il a prouvé son industrie et l'énergie de son ca-

ractère , et il se trouve placé dans la meilleure position , pour réaliser une fortune considérable. Mécontent de son genre de vie actuel , il se détermine à construire une maison plus conforme à son goût que sa modeste chaumière : pour exécuter plus promptement son dessein , il hypothèque sa ferme à quelque négociant voisin , qui , à cette condition , lui fournit des matériaux de toute espèce , et l'aide de tous ses moyens pour l'exécution du magnifique plan qu'il a conçu. La maison est bientôt achevée : construite dans le meilleur goût , elle est meublée d'une manière analogue. La famille s'y transporte : pendant un ou deux ans , les choses vont assez bien ; mais notre nouveau triptolème , possesseur d'une belle maison , au milieu d'une ferme bien défrichée , devient un *gentleman* , parce qu'il croit que son travail n'est plus nécessaire pour soutenir sa famille. D'ailleurs , ses bras , énervés par les rudes travaux des cinq ou six années précédentes , ne les continuent qu'avec répugnance et dégoût ; surtout lorsque ses occupations agricoles ne lui paraissent plus un moyen sûr de réaliser la grande fortune à laquelle il aspire.

Il se détermine donc à chercher , pour arriver à l'opulence , une voie plus rapide et plus agréable : pour atteindre ce but , il essaie du jeu , des courses et de divers autres expédiens de cette espèce ; et quand il voit que bien loin de lui réussir , ces moyens ne sont pour lui que des élémens de ruine , pour la compléter , il a recours à la taverne. Là , il passe les journées et souvent les nuits , au milieu de la société la plus abjecte ; ses terres se couvrent de mauvaises herbes ; ses bestiaux sont négligés ; sa famille même n'obtient plus de lui un seul regard d'intérêt. Dans ces circonstances fatales , le négociant , créancier hypothécaire , se présente ; il demande avec instance le paiement de sa dette : il faut vendre la ferme. Avec ce qui lui reste , ses dettes payées , notre Canadien se livre à de nouvelles spéculations , dans lesquelles il échoue : enfin , lorsqu'il lui reste à peine un schelling , il retourne de nouveau dans le désert , et commence le défrichement d'une nouvelle ferme ; dans le même état de dénuement où il était en défrichant la première ; mais avec des charges de plus , puisqu'il doit pourvoir aux besoins d'une famille ,

composée quelquefois d'une demi douzaine d'enfans.

C'est ainsi que s'écoule l'existence de la majeure partie des habitans du Canada, sans qu'ils obtiennent jamais cette aisance durable et cette indépendance si fortement désirée, qui deviendraient bientôt le partage de tout autre peuple, dans une contrée aussi fertile. Un observateur qui traverserait accidentellement ce pays, voyant tant de belles fermes et d'excellentes habitations, imaginerait sans doute que ses habitans sont dans la position la plus heureuse. Mais un examen plus approfondi de leur situation réelle le convaincrail du contraire. Je crois pouvoir dire, sans exagérer, que malgré la fécondité du sol et la salubrité du climat, qui sont éminemment le partage du Haut-Canada, sur vingt fermiers, on en trouverait à peine un qui, ses dettes payées, possède la valeur d'un schelling. Cet état de choses peut être justement attribué à leur paresse, à leur immoralité, à leur goût pour les spéculations hasardeuses. Après avoir travaillé pendant plusieurs années avec la plus grande activité, ainsi que je l'ai précédemment ob-

servé , au moment où ils devraient être convaincus par leur propre expérience que le travail et l'industrie sont les seules richesses véritables , ils contractent des habitudes vicieuses , qui causent la ruine de tous ceux qui s'y livrent , comme grand nombre d'exemples l'a déjà prouvé. Il est vrai qu'on peut citer aussi quelques exemples d'individus , qui , ayant commencé leur carrière de la manière que j'ai décrite , sont bientôt parvenus à une heureuse indépendance ; mais ces derniers cas sont rares : ils sont tout au plus dans la proportion d'un à mille.

Il est également déplorable de réfléchir que ceux qui , avec plus de patience et de persévérance à suivre les travaux ruraux , sont parvenus à acquérir une propriété plus considérable , partagent à la fin le même esprit d'imprévoyance , et voyent en général la chute de leur fortune avant d'être arrivés au terme de leur vie. Ils laissent leurs enfans dans le même état de dénuement auxquels ils étaient personnellement réduits , en commençant leur carrière et ceux-ci sont obligés d'aller se créer de nouvelles propriétés dans l'immensité des déserts

Un fermier dont les travaux ont réussi , devient ordinairement un aubergiste , et par suite un profond spéculateur ; il emploie la valeur de sa propriété à élever de vastes bâtimens , devient un grand buveur , néglige ses affaires , et trouve bientôt le fond de sa bourse , qui malheureusement pour lui ne ressemble pas à la boîte de Pandore , au fond de laquelle tait l'espérance. Quant au vice de l'intempérance , il est généralement reconnu que les dix-neuf vingtièmes des Canadiens qui réussissent à acquérir des propriétés dans leur jeunesse , non-seulement les prodiguent ensuite en liqueurs spiritueuses , mais encore abrègent leur vie par l'usage immodéré qu'ils en font. Je pourrais citer plusieurs exemples de ce funeste abus.

Il n'y a pas de pays dans le monde où l'on trouve plus de facilités qu'en Canada , pour acquérir une honnête aisance et une entière indépendance ; et cependant un examen impartial de la condition actuelle de ses habitans , émontrera clairement que dans l'acceptation anglaise de ces mots , il n'existe pas beaucoup d'individus dans cette cathégorie , du moins

dans le Haut-Canada. La tendre sollicitud d'un père pour le bien être futur de sa famille est rarement sentie par un Canadien : *il a commencé*, dit-il en lui-même, *sans le secours a personne ; et pourquoi ses enfans n'agiraient-ils pas de même ? Pourquoi n'obtiendraient-ils pas ainsi les mêmes succès qui ont été son partage, e qui doivent se perpétuer tant que le sol conservera sa fertilité, et qu'on pourra acheter des terres à de conditions modérés et faciles à remplir ?* L'indépendance d'un tel individu n'a point de fondement stable ; parce qu'un pays si fertile et si peu peuplé, présente tant de chances de succès, qu'un homme n'y envisage jamais l'avenir avec effroi ou inquiétude, et qu'il ne trouve aucune occasion de déplorer son imprévoyance jusqu'au moment où sa santé et ses forces commencent à décroître : alors son indépendance si vantée ressemble au roseau brisé qui ne peut plus se soutenir. Les Canadiens n'ont pas de justes notions sur cette indépendance réelle qui fait la gloire d'un Anglais.

Au lieu d'avancer graduellement vers la civilisation, ce qui serait extrêmement facile, le peuple de cette belle province paraît rétro-

grader chaque jour dans tout ce qui contribue à répandre quelque charme sur l'existence. Ce n'est qu'avec un chagrin réel que j'ai traité ce sujet ; je n'y réfléchis jamais sans une douleur aussi sensible que profonde. Bien connaître la véritable situation des habitans de cette province si richement dotée , et réfléchir au bonheur dont ils pourraient jouir , s'ils étaient sous la salutaire influence d'une instruction morale et religieuse , ne peut qu'affecter douloureusement l'âme de tout véritable ami de l'humanité.



LETTRE XXX.

Suite des mœurs et usages du Haut-Canada.
— *Manque d'encouragemens pour la culture de l'esprit.* — *Défaut général d'éducation.* — *Ses causes.* — *Mesures législatives pour l'encouragement des écoles.*

Doués, comme le sont les habitans du Haut Canada, d'une grande intelligence naturelle, ils se croient en état de lutter avec avantage dans le monde, sans avoir besoin de posséder un grand fonds d'instruction : si un fermier est en état de dire combien un boisseau de Winchester contient de livres de blé, si l'ouvrier en mécanique peut démontrer la différence qui existe entre un carré long et un triangle équilatéral, et si le négociant sait faire des addi-

tions et des multiplications , ils croient les uns et les autres avoir acquis toutes les connaissances nécessaires à leurs professions respectives. Il résulte de là , que la littérature et tous les avantages qu'elle procure sont inconnus en Canada , où l'on s'occupe plus de défricher les terres , que de cultiver l'esprit.

Ainsi les bienfaits inappréciables de l'éducation dont jouit une population éclairée , ne peuvent encore , de plusieurs années , être ressentis dans le Canada. La grande masse du peuple y est dans l'ignorance la plus complète de tous les élémens d'instruction. Il y a peu de Canadiens qui sachent lire et écrire : les parens très-ignorans eux-mêmes , et n'ayant pas le moindre goût pour la littérature , ne connaissant pas son utilité , n'ont aucunement à cœur de voir leurs enfans plus instruits qu'ils ne l'ont été eux-mêmes ; ils ne croient pas à cet axiôme d'un grand philosophe , qui a dit que *la science est la véritable puissance*. Convaincus qu'il vaut mieux que leurs fils apprennent à fendre du bois , et leurs filles à filer , que d'acquérir quelque instruction , ils regardent comme mal employé , tout l'argent qui pour-

rait être consacré à l'éducation. Aussi pendant une résidence de plus de cinq ans dans le Canada, je n'ai vu que deux personnes ayant des livres en main ; encore l'une d'elles consultait alors un livre de médecine sur une maladie dont elle était attequée. On doit convenir, il est vrai, que les livres sont aussi rares dans plusieurs parties du Canada, surtout dans l'intérieur, que les pommes sur le sommet des montagnes couvertes de neige.

Plusieurs circonstances se réunissent pour mettre les Canadiens dans l'impossibilité de donner de l'éducation à leurs enfans, lors même qu'ils en auraient la volonté et les moyens. La difficulté de se procurer des bras, difficulté dont j'ai déjà parlé, force le fermier, non-seulement à se consacrer exclusivement à la culture de ses terres, mais aussi à réclamer les secours de ses enfans, aussitôt qu'ils sont en état de l'aider. En Canada, on fait travailler les petits garçons dès l'âge de 7 à 8 ans, et ils continuent ensuite pendant le reste de leur vie, à moins qu'ils ne se livrent à cette indolence que j'ai précédemment décrite, et qui est quelquefois portée jusqu'à les détourner de toute

profession honorable. Les bœufs et les chevaux sont si bien dressés, et d'ailleurs si peu vigoureux, qu'un enfant peut les conduire. Ainsi un enfant de dix ans est presque aussi utile à son père, que peut l'être celui de dix-huit; mais lors même qu'un père aurait assez d'aisance pour se passer du travail de ses enfans, les écoles sont généralement trop éloignées de sa maison pour qu'il puisse les y envoyer. La résidence au milieu d'une population rapprochée et bien organisée, offre autant d'avantages que l'on éprouve d'inconvéniens, lorsqu'on est condamné à passer sa vie dans des pays peu habités et presque déserts.

Lorsque la province du Haut-Canada était encore dans son enfance, le gouvernement suprême manifesta le désir de s'occuper du bonheur des colons, en appelant l'attention du général Simcoé, premier lieutenant gouverneur, sur l'établissement de plusieurs écoles dans les différentes parties du pays. Cela paraît résulter d'une lettre adressée par le duc de Portland, au général Simcoé, en 1796. Il y est dit que le général s'efforçait de satisfaire aux désirs du gouvernement de S. M. Dans la

session de 1797, la législature provinciale présenta un mémoire au général Simcoé, pour supplier Sa Majesté de consacrer une certaine partie des vastes domaines de la couronne à former un fonds pour l'instruction et l'entretien d'une bonne école grammaticale dans chaque district. En réponse à ce mémoire, le duc de Portland, alors un des principaux secrétaires-d'état, instruisit la législature que S. M. accédait à ses vœux. En conséquence, la concession fut faite; mais comme jusqu'alors, il avait été très-facile de se procurer des terres sans les acheter, cette concession produisit peu de résultats; et depuis lors, les choses sont toujours restées dans le même état.

Pendant plusieurs années, il n'y a eu dans tout le Haut-Canada que deux écoles qu'on puisse citer : celle de *Kingston*, dirigée par l'honorable et révérend docteur STRACHAN, écossais très-instruit, et une autre à Niagara, sous la direction de M. COKEREL, anglais, qui passe pour être très-versé dans les mathématiques.

En 1807, il fut rendu un statut provincial pour établir dans chaque district un séminaire, dans lequel on serait obligé d'apprendre les

mathématiques, classiques et pratiques. Le lieutenant-gouverneur y attacha un certain nombre d'instituteurs, avec des appointemens annuels de cent livres sterling. Maintenant ces écoles commencent à être en activité : nous pouvons assurer que le pays retirera de grands avantages des connaissances que ces écoles devront nécessairement répandre , malgré la médiocrité des appointemens des instituteurs, qui, sans doute, ne tarderont pas à être augmentés dans une juste proportion avec les dépenses et les besoins de la vie.

En 1816, il fut rendu une autre loi pour l'établissement d'écoles communales dans chaque territoire ; mais ce bill contient une clause qui détruit en grande partie l'effet de la mesure , en ce qu'il déclare qu'il y aura une école dans chaque ville ou village , et autre lieu , où on peut réunir vingt élèves. Vingt-cinq livres sterling devaient être affectées à la dépense de chaque école. Admettez maintenant qu'à cette époque la population fut de cent mille âmes , on peut supposer que le cinquième est composé d'enfans susceptibles d'aller à l'école. Il faudrait donc une somme de vingt-cinq mille

livres sterling pour réaliser ce plan , et c'est trois fois plus que la somme à laquelle s'élevait le revenu provincial à cette époque. Le fait est que le bill manqua totalement son effet. Il y avait aussi une autre clause portant que le salaire proposé serait donné à des instituteurs anglais : ce qui excita tant de jalousie parmi les Canadiens , qu'un grand nombre d'entre eux aima mieux n'avoir aucune école , que de les voir sous l'influence des Européens , et surtout des anglais.



LETTRE XXXI.

État de la Religion et de la morale dans le Haut-Canada. — Coupable habitude de jurer. — Causes de la démoralisation de plusieurs Colons. — Réflexions sur ce sujet. — Conduite des prédicateurs méthodistes. — Bruyantes assemblées de ces sectaires. — Leurs réunions en plein champ. — Graves inconvéniens qui en sont les suites. — Moyens employés par quelques pasteurs pour les éviter.

Je suis forcé de vous apprendre, quelque regret que j'en éprouve, que la religion est encore plus négligée en Canada, que la plus

simple éducation. C'est un sujet que je n'aborde qu'avec une extrême répugnance , parce que je sens combien il est au-dessus de mes forces. Mais je n'en suis pas moins déterminé à dire très-impartialement ce que je sais, et à attester ce que j'ai vu.

Si on connaît l'arbre par ses fruits (et je sais que c'est le seul moyen de juger sainement de sa santé ou de sa vigueur), le Canada offre un tableau affligeant du peu d'efficacité de l'évangile sur les mœurs et les coutumes de ses habitans. Si une indifférence presque totale sur l'observation religieuse du sabbat , si un penchant incorrigible à jurer souvent sur le nom de Dieu , si la constante habitude d'horribles imprécations et de blasphêmes abominables , si une violation journalière de toute décence et un mépris bien marqué pour tout ce qui porte le caractère de la vertu ; si toutes ces circonstances réunies offrent l'empreinte d'un peuple dégénéré et dépravé, le Haut-Canada doit présenter à l'homme capable de réflexion un aspect bien douloureux.

J'étais venu dans cette contrée avec de fortes

préventions en faveur du caractère de ses habitans : mais à mon grand regret , j'eus bientôt découvert que les Canadiens étaient plus dépravés dans leur morale , plus dégradés dans leur conduite , plus dépourvus d'affabilité dans leurs actions , qu'aucun autre peuple que j'aie eu occasion de connaître. Sans être exposés à aucune tentation extraordinaire qui les porte à dévier du sentier de la justice et de la vertu , on les voit constamment , et presque sans exception , marcher dans la route de l'impiété et des vices. Quoique d'un tempérament naturellement froid et flegmatique , ils vivent en général dans des habitudes criminelles , que l'on pardonnerait à peine à des hordes sauvages , et qui ne peuvent être excusées chez des peuples déjà en pleine jouissance des bienfaits de la civilisation.

L'habitude de jurer est plus ou moins commune à toutes les nations ; mais je dois dire que dans l'espace d'une semaine j'ai plus entendu jurer en Canada , que dans vingt ans en Irlande : cette habitude est poussée au point de faire craindre que quelque terrible commo-

tion de la nature ne vienne imposer un éternel silence à ces langues blasphématrices, qui semblent ne proférer des paroles que pour combler la mesure de leurs iniquités : et cela sans avoir aucun motif qui puisse leur servir d'excuse.

Il n'existe dans aucune partie du monde, un exemple aussi frappant que celui qu'on trouve dans l'Amérique du nord, de la vérité de cet adage des philosophes : « Les hommes » placés dans la décroissance de la civilisation » sont toujours plus vicieux et plus brutaux que » ceux qui sont placés à l'autre extrémité et » qui cherchent à s'y avancer. » Les hommes bien nés et bien élevés, qui ont, dans les premiers temps de leur vie, fait partie des hautes classes de la société dans leur pays natal, et qui ont ensuite été obligés de les abandonner, soit par inconduite, soit par suite de malheurs non mérités, oublient bientôt leurs anciens éléments, s'ils se confondent avec les classes inférieures de la société nouvelle dont ils sont entourés ; et acquièrent une teinte extraordinaire de férocité qui donne quelque probabilité à la première partie de l'adage. Mais il doit

s'écouler un grand nombre d'années, avant que l'assertion relative à la seconde classe puisse complètement s'accomplir. Ceux qui, dans leur pays natal, ont fait partie des classes inférieures et qui se trouvent ensuite placés au point correspondant opposé, ne se montrent cependant ni moins vicieux, ni moins brutaux que leurs supérieurs déçus de leur ancienne existence. Mais, dégagés de la contrainte qui leur était autrefois imposée par les habitudes d'une population avancée dans la civilisation, ils paraissent user très-amplement d'une liberté qui les exempte de toute obligation morale, et semblent demander avec insolence : *Quel est le mattre qui a le droit de nous commander ? Notre langue n'est-elle pas à notre entière disposition.* Une pareille génération d'hommes ne peut recevoir de salutaires amendemens, que par le secours et la puissante influence de la religion ; mais les enfans deviendront sensiblement meilleurs à mesure que les idées se rectifieront, et que de sages institutions amélioreront successivement l'état de la société.

Une observation des plus importantes et qui ne saurait échapper à l'homme qui réfléchit,

c'est que les mauvaises liaisons corrompent le goût, et altèrent le cœur aussi bien que l'esprit. Je ne l'ai que trop souvent reconnu dans ces contrées. Les émigrans des différentes parties de l'Europe, qui, pendant leur séjour dans leur pays natal, étaient remarquables par la rigidité de leurs principes et la rectitude de leur conduite, à peine arrivés en Canada, sont bientôt atteints par la contagion : ils embrassent avec autant de chaleur que d'empressement les opinions dominantes chez les habitans du pays. Je n'entends pas dire qu'il en soit ainsi de tous les émigrans qui arrivent en Canada : loin de moi cette pensée ! j'espère charitablement et je crois même fermement que plusieurs ont échappé à cette contagion et ont conservé leur intégrité primitive.

Avant mon départ pour le Canada, j'avais beaucoup entendu parler de la piété des méthodistes Américains et des glorieux effets qui aient résulté de leurs réunions et des sermons prononcés en plein champ : mais pendant une longue résidence dans le pays, j'ai vainement cherché ces traits de sainteté par lesquels on m'avait assuré que la conduite de ces sectaires

était si éminemment distinguée. Pour dire la vérité sur leur compte et rendre à chacun ce qui lui est dû, ils ne sont hypocrites que quand ils sont dans un lieu consacré au culte : dans toute autre situation, ils sont sans déguisement, et s'avouent ouvertement sectateurs de *Mammon*. Dans les premiers temps de mon séjour dans le pays, j'avais l'habitude de me rendre à leurs réunions : mais après avoir vu avec dégoût la grossièreté, et je pourrais dire l'impie irrégularité de leur conduite dans ces assemblées, je me déterminai à ne plus les fréquenter. Je n'oublierai jamais les premières impressions dont mon âme fut pénétrée à la première assemblée de cette espèce que je vis en Canada.

Voyageant dans le *comté de Talbot*, sur la côte nord du lac Érié, à la fin de 1818, je m'arrêtai à une taverne, fatigué d'une longue journée de voyage dans un désert aride, et dans l'intention d'y passer la nuit. Au moment où j'y entrai, quelques-uns des habitans de la maison se préparaient à aller entendre, prêcher un méthodiste. Étranger, isolé, dans ce lieu, l'âme affectée à cette époque d'une pénible anxiété,

je témoignai le désir de les accompagner. J'appris que l'assemblée devait se tenir à quatre milles ; nous y arrivâmes , environ une heure avant le coucher du soleil. En entrant dans la maison , je fus frappé du souvenir des paroles de notre Sauveur sur le désordre qui régnait dans le temple de Jérusalem ; car tous ceux qui étaient déjà assemblés fumaient du tabac, causaient entr'eux et faisaient fréquemment entendre des éclats de rire très-déplacés en pareil lieu. Je fus très-surpris de ce que je voyais et entendais ; je regardai autour de moi sans pouvoir découvrir aucun individu qui ressemblât le moins du monde à un membre du clergé. A la fin , un homme vêtu d'un habit brun et d'un pantalon gris, se plaça derrière un fauteuil et entonna un hymne : les chants commencèrent immédiatement, mais en formant la musique la plus discordante qui eut jamais déchiré mes oreilles : elle était parfaitement en harmonie avec la conversation qui avait précédé. Le ministre commença ensuite la prière , et tous les assistans se joignirent à lui. D'abord le ton de leurs voix ne fut que médiocrement élevé ; mais il devint graduellement

plus fort par l'effet de l'émulation générale. Après que cinq minutes se furent écoulées, le bruit s'accrut à l'excès. Bientôt la moitié des auditeurs parut être dans un accès de rage. Les yeux étaient fixément dirigés vers le toit de la maison et ils s'écriaient d'une voix de stentor : *Le voilà qui vient ! Le voilà qui vient !* L'extérieur de ceux qui criaient de cette manière, manifestait un tel effroi, que je commençai à partager la terreur générale et à craindre quelque apparition surnaturelle : je dirigeai donc aussi mes yeux vers le ciel : mais découvrant point d'ouverture par laquelle une descente pût s'effectuer, je me tournai naturellement vers la cheminée, m'attendant à chaque instant à jouir de la noire présence de Sa Majesté Sannique. Nous fûmes tous également trompés, ou si un émissaire de Pluton fut réellement sur le point de nous rendre sa visite, il en aura été certainement détourné par l'extrême confusion qui régnait dans l'assemblée ; car une semblable apparition n'eut pas lieu, du moins sous la forme mortelle. Les assistans qui s'étaient mis à genoux se rele-

vèrent, et prenant leurs chaises par le dos, ils les lancèrent contre le plancher, avec la fureur de véritables maniaques. Dans le nombre, une femme surtout se montra réellement frénétique: elle arrachait alternativement ses cheveux et frappait contre la terre son malheureux corps, comme si elle eût cherché à découvrir par ces expériences le plus cruel mode de châtiment qu'elle pouvait s'infliger: tantôt on la voyait étendue sur le plancher, tordant ses mains et s'arrachant les cheveux: puis elle se relevait et jetait les bras autour d'une de ses voisines, la renversait avec violence, et la retenant dans cette posture, elle lui demandait pourquoi elle ne criait pas? Et ces interpellations avaient quelquefois lieu, *ex post facto*; car la pauvre femme criait déjà assez fortement, par suite des contusions douloureuses qu'elle avait reçues dans sa chute.

L'assemblée se prolongea pendant plus d'une heure avec le même tumulte. On chanta ensuite un autre hymne qui termina cette farce religieuse. De retour à la taverne avec les jeunes gens que j'avais accompagnés, je demandai quels étaient les motifs qui avaient pu induire

ceux qui composaient cette réunion à se conduire d'une manière si irrespectueuse et si extraordinaire : ils me répondirent avec beaucoup de gravité, que leurs assemblées se tenaient toujours de la même manière et qu'ils ne s'y plaisaient que quand l'esprit agissait sur eux aussi puissamment.

Il serait très-inutile d'entreprendre d'expliquer une pareille conduite par des motifs raisonnables ; car on ne peut certainement rien y trouver qui ressemble à la raison. Comment pouvons-nous donc la qualifier ? pourrait-elle provenir de la conviction imprimée dans l'âme par l'esprit sain, qu'ils étaient en proie aux passions et à l'iniquité ? non : ce n'est pas ainsi que s'exprime une douleur bien sentie. Mais le plus ignorant des prédicateurs désespérerait du succès de son sermon, s'il ne venait frapper les oreilles de ses auditeurs d'un bruit pareil à celui du tonnerre ; et les auditeurs eux-mêmes sont trop souvent accoutumés à confondre les gémissemens et les lamentations avec les véritables signes de l'effusion de la grâce.

Les réunions en plein champ sont aussi très-

communes en Canada : j'en ai entendu parler favorablement en Europe par des personnes qui, sans chercher à se convaincre de la réalité de leurs bons résultats, avaient jugé de leur utilité par le nombre de conversions qu'on leur disait avoir été opérées de cette manière. J'ose dire néanmoins que le démon est bien plus vénéré que Dieu dans la plupart de ces campemens modernes ; ils ont ordinairement lieu dans l'automne, et un voyage de cent milles est considéré comme une bagatelle, lorsqu'on l'entreprend dans un but aussi louable. On forme alors des campemens réguliers : des familles entières quittent les plaisirs que peut leur offrir l'intérieur de leur résidence pour le bonheur inappréciable de passer huit à dix jours à entendre un bruit continu, semblable à celui du tonnerre, de la part de ceux qui y prêchent l'évangile américain. Là vous pouvez voir des hommes de tous les pays et de toutes les croyances, réunis ensemble ; et pourquoi ? « pour adorer en commun le souverain des cieux », disent les défenseurs de ces réunions. Mais ô charité ! toi qui couvres du voile du mystère un si grand nombre de péchés, peux-

tu , si indulgente que tu sois , étendre ton vaste manteau sur ces réunions irrégulières (pour ne pas me servir d'expressions plus sévères et sans doute plus méritées). Soutiendra-t-on que les protestans et les catholiques , les juifs et les athées , les arméniens et les calvinistes , tous individus d'opinion et de croyances différentes , ajournent momentanément leurs discussions ; et qu'oubliant les points sur lesquels ils diffèrent , ils se réunissent ainsi pour adorer dans les mêmes formes , le même Dieu , et pour manifester par de saintes contorsions la puissance de cet esprit dont la majeure partie , dans les autres circonstances de leur vie , semble nier même l'existence.

On forme , comme je l'ai déjà observé des campemens réguliers : il est rare qu'une réunion de cette espèce dure moins d'une semaine. Un grand nombre de personnes portent dans ces lieux des provisions prêtes à cuire ; mais celles qui ne veulent pas se donner cet embarras peuvent en acheter dans le camp : on y trouve aussi à un prix modéré de l'aile , du porter , de la bière et du cidre ; néanmoins la vente des liqueurs spiritueuses y est expressément dé-

endue. Chacun doit se munir de sa bouteille l'eau-de-vie, proportionnée dans sa dimension l'étendue de son gosier, ou à l'urgence présumée de sa soif. Les tentes forment une espèce de arré creux, au centre duquel se place le préicateur entouré de ses auditeurs; un grand ombre d'autres orateurs se tiennent près de ni; et aussitôt que celui qui parle a épuisé son ujet, ou ses poumons, il est remplacé par n autre de ses frères, auquel succède un oisième. Aussitôt que l'orateur prend la pa- ôle, commence une scène de la plus horrible onfusion et qui est vraiment révoltante. Rien ans le monde ne peut égaler la variété des ons, des gestes et des grimaces, que chacun ffecte avec la plus complète hypocrisie comme es signes visibles et extérieurs des émotions itérieures que produit l'éloquence pastorale u prédicateur. Il faut en convenir, il est bien flligeant de voir ainsi la grâce divine, si licen- ieusement mise en scène.

En voyant les Américains ainsi réunis dans un camp, vous vous imaginerez que c'est de eau-de-vie et non du sang qui coule dans leurs eines; mais dans toute autre circonstance vous

serez porté à supposer que les cavités de leur cœur sont converties en glaciers.

J'ai toujours considéré ces assemblées immenses et confuses, consacrées aux cérémonies religieuses, comme tenant à un système encouragé par les prédicateurs eux-mêmes ; soit par le désir de complaire au peuple , soit pour substituer un culte errant à un mode de prier plus sédentaire. Dans tous les nouveaux établissemens des États-Unis et de l'Amérique anglaise, les pasteurs judicieux de chaque secte , lors même qu'ils ont une congrégation fixé dans le lieu de leur résidence , considèrent comme une partie essentielle de leurs laborieux travaux de visiter les cantons négligés qui sont placés le plus à leur portée, et de venir, à des époques déterminées, prêcher la parole de Dieu à leurs habitans. Cette méthode est infiniment préférable à ces réunions en plein champ dont il ne peut jamais résulter que des désordres et des abus.



LETTRE XXXII.

Emigration. — Avantages du Haut-Canada. — Situation des concessions du gouvernement. — Augmentation des droits mis sur les concessions. — Combien cette mesure est impolitique. — Les Colons préfèrent acheter aux propriétaires des terres à plus bas prix. — Désappointement du grand nombre d'émigrans, en trouvant un droit imposé sur les concessions. — Insuffisance de cinquante acres pour faire vivre un pauvre Colon. — Dépréciation de la valeur des produits de l'agriculture. — Montant des importations et exportations.

C'est une tâche très-difficile que celle de faire connaître les avantages qu'offre le Canada aux différentes classes d'émigrans de la

Grande-Bretagne et de l'Irlande : pour bien s'en acquitter, il faut être parfaitement instruit de tous les détails relatifs à ces contrées, et apporter beaucoup d'attention à un pareil travail. C'est donc avec hésitation que j'entreprends de traiter un sujet aussi grave, qui a déjà souvent été discuté par des personnes plus capables et plus instruites que moi ; mais qui n'en a pas moins besoin d'un nouvel examen également impartial et approfondi.

Je suis loin de réunir toutes les notions qui seraient nécessaires pour remplir complètement ce but important ; mais une longue résidence dans le Canada m'a mis à même de bien examiner les ressources présentes, les avantages particuliers et les privations auxquelles sont exposés les individus qui vont former des établissemens dans ces pays nouvellement habités. Je dirai avec franchise tout ce que je sais, sans rien y ajouter ni diminuer. C'est tout ce qu'on doit raisonnablement attendre de moi.

Quoique le climat du Haut-Canada tende vers les deux extrêmes de froid et du chaud, il est, comme je l'ai déjà observé, très-beau

et très-favorable à la culture des grains et des légumes , et à la production des plus beaux fruits. Bien qu'il soit mal cultivé , le sol ne le cède en fertilité à aucune partie de l'Amérique de la même étendue : Toutes les espèces de grains que produit la mère-patrie, sont cultivées ici avec le plus étonnant succès ; et plusieurs des fruits et des autres végétaux qu'on ne recueille en Angleterre et en Irlande, qu'à la suite de dépenses et de travaux immenses, atteignent en Canada , sans le secours de l'art , un degré de perfection inconnu dans la plupart des pays septentrionaux.

Les exportations des deux provinces s'élèvent annuellement à environ sept cent mille livres sterling. Elles consistent principalement en bois , potasse , bœufs , cochons , bled et fourrures. Les importations qui se composent communément de produits des manufactures anglaises et de liqueurs des Indes Occidentales, montent à près de douze cents mille liv. sterl. par an. Le revenu du Bas-Canada , qui consiste presque entièrement en droit sur les marchandises importées , excède cent mille livres sterling par an.

Nous ne payons pas de dîmes et nos taxes sont fort légères ; on n'exige de nous ni rente de quint , ni rente de la couronne , ni aucune espèce de redevance à quelque titre que ce soit. Nous sommes sans contestation les héritiers du sol ; nous ne reconnaissons point de seigneurs féodaux ; nous ne devons obéissance ; qu'à nos propres lois , allégeance et respect qu'à notre souverain sous lequel nous nous glorifions de vivre. Ces avantages inappréciables et la facilité de se procurer des terres à un prix modique semblent inviter l'industrie à venir se fixer dans cette heureuse contrée.

Mais indépendamment des inconvéniens que j'ai précédemment exposés , il en est d'autres encore qui doivent être pris en considération par les émigrans , s'ils veulent avoir une idée exacte des avantages que ce pays paraît leur offrir. La situation des terres qu'on peut obtenir du gouvernement , la difficulté de les mettre en culture , et les dépenses énormes que le défrichement exige ; la rareté et l'éloignement des marchés pour la vente des produits ; le prix élevé des journées de travail ; celui des marchandises d'Europe dont les

fermiers peuvent avoir besoin : voilà les objets importans que doivent connaître , et sur lesquels doivent mûrement réfléchir ceux qui se déterminent à quitter leur pays natal pour aller se fixer dans une terre étrangère.

Quant à la situation des terres dans le Haut-Canada, tous ceux qui se proposent d'en obtenir du gouvernement, doivent se résigner à aller s'établir au milieu des déserts et des forêts sans bornes qui ne leur offrent guère d'autres avantages que celui d'un sol fertile et d'un climat favorable à la végétation. Ces terres sont généralement éloignées de toutes les rivières navigables, et à une trop grande distance des marchés pour que les cultivateurs puissent espérer de pouvoir convertir en argent, l'excédant de leurs produits sur leur consommation. Cet inconvénient, il est vrai, subsiste également pour tous les établissemens dans leur première enfance et se prolonge rarement au-delà de leur minorité.

A l'époque où l'on commença à coloniser cette contrée, les bords du Saint-Laurent et des lacs Erié et Saint-Clair furent choisis par les premiers arrivans, comme il était naturel de

s'y attendre, et devinrent leur propriété. Les bords des rivières qui se jettent dans ces lacs, et les contrées adjacentes, ont été successivement occupés, et sont complètement peuplés depuis la fin de la dernière guerre. En sorte qu'il est maintenant impossible de se procurer (autrement que par voix d'achat), dans aucune partie du Haut-Canada, des terres avantageusement situées; mais cet obstacle est de peu d'importance, excepté pour la classe la plus pauvre des émigrans. *Ceux qui portent leurs amis dans leur poche*, peuvent acheter des terres dans les territoires les plus agréables et les plus favorisés, et cela à un prix moins élevé que celui des terres qu'ils obtiendraient par concession du gouvernement au milieu des forêts. Cette assertion pourra surprendre ceux qui ne connaissent pas le pays, et blesser peut-être quelques-uns de ceux qui le connaissent bien : mais elle n'en est pas moins exacte, et il est facile de le prouver jusqu'à l'évidence par des argumens qui ne sont pas susceptibles d'être réfutés.

Avant l'administration du lieutenant gouverneur actuel, toute personne qui se présen-

tait pour demander des terres, obtenait une concession plus ou moins étendue suivant sa volonté, en payant les droits mentionnés dans le tarif ci-après :

Acres.	liv. st.	schel.	den.
200.....	8	8	9
300.....	12	13	1 1/2
400.....	16	17	6
500.....	21	1	10 1/2
600.....	25	6	3
700.....	29	10	7 1/2
800.....	33	15	0
900.....	37	9	4 1/2
1000.....	42	3	9
1100.....	46	8	1 1/2
1200.....	50	12	6

Au mois de janvier 1819, ces droits furent élevés aux sommes ci-après ; et l'on alloua à la classe pauvre des émigrans cent acres seulement.

Acres.	liv. st.	schel.	den.
100.....	5	14	1
200.....	16	17	6
300.....	24	11	7

400.....	32	5	8
500.....	39	15	9
600.....	47	18	10
700.....	55	17	18.
800.....	63	2	0
900.....	70	16	0
1000.....	78	10	2
1100.....	86	4	3
1200.....	93	18	4

Aujourd'hui, *comme si les malheureux émigrans pouvaient se procurer de l'argent plus facilement qu'autrefois*, les droits ont été énormément accrus, ainsi qu'on peut le juger par le tarif ci-dessous, et le pauvre obtient seulement cinquante acres de terre *gratis*.

Acres.	liv. st.	schel.	den.
100.....	12	0	0
200.....	30	0	0
300.....	60	0	0
400.....	75	0	0
500.....	125	0	0
600.....	150	0	0
700.....	175	0	0

800	200	0	0
900	225	0	0
1000	250	0	0
1100	275	0	0
1200	300	0	0

Ces sommes sont payables en trois termes égaux ; le premier, à la réception de l'avis que la concession est accordée : cet avis est donné aussitôt que le conseil a examiné les titres du demandeur, et déterminé la quantité de terres à laquelle il a droit. Le second paiement s'effectue au moment où l'on fournit son obligation de former un établissement sur les terres concédées ; et le troisième, lorsqu'on reçoit le *fiat* pour une patente. Tout sujet anglais, quelle que soit sa croyance, en arrivant au siège du gouvernement du Haut-Canada, a droit à une concession de douze cents acres de terre dans les limites de la province, s'il a les moyens de les mettre en culture, et s'il consent à payer les droits requis.

Je ne conteste pas au gouvernement *le droit* d'imposer des taxes aussi énormes sur des terres qu'il a bien chèrement achetées, et dont, par

conséquent, il peut disposer de la manière qu'il juge la plus convenable à l'accomplissement de ses desseins ; mais si le gouvernement anglais veut accroître la population du Canada , et rendre la possession de ce pays profitable à la mère-patrie , je doute que les mesures adoptées par le gouvernement Canadien soient dictées par la sagesse et par une saine politique. Depuis l'accroissement des droits , j'ai vu beaucoup d'émigrans arriver en Canada dans l'intention de s'y fixer ; mais lorsqu'ils ont vu que le gouvernement, au lieu d'accorder gratuitement des terres à ceux de ses sujets qui sont dans la pauvreté , a établi l'usage de *les vendre à un prix extravagant* , ils ont immédiatement quitté cette colonie anglaise , et ont été augmenter le nombre, et accroître les forces de nos rivaux , déjà si formidables.

Vous ne devez pas cependant supposer que j'aie voulu peindre le lieutenant-gouverneur et le conseil comme une compagnie de spéculateurs terriens , qui disposent de leurs forêts de la même manière que le feraient des propriétaires. Loin de là , il y a une grande différence dans la conduite et la méthode des

uns et des autres. Si vous êtes disposé à donner au gouvernement vos capitaux, vous devez humblement le supplier de vous accorder des terres en échange, et *recevoir avec gratitude ce don de sa munificence* ; si, au contraire, vous préférez traiter avec des particuliers, propriétaires de terres, les rôles sont changés. Au lieu de supplier, c'est vous qu'on supplie ; au lieu de recevoir une grâce, c'est vous qui accordez une faveur : enfin, au lieu d'être à la discrétion du lieutenant-gouverneur et du conseil, pour le choix des terres et de leur position, c'est vous qui dans le dernier cas, choisissez la localité et les terres à votre convenance.

Quant aux concessions gratuites de cinquante acres en faveur des pauvres émigrans, ceux qui connaissent le Canada savent que cette quantité est insuffisante pour faire subsister convenablement une famille même peu nombreuse. En conservant vingt acres pour le chauffage pendant un nombre égal d'années, et partageant les autres trente en paccages, prairies et terres labourables, cela pourra rigoureusement, avec beaucoup de soins et d'éco-

nomie, nourrir une famille ; mais le propriétaire de ce petit établissement sera dans une position à peu près semblable à celle d'un paysan Irlandais : comme lui, il sera forcé de se livrer tout le jour à de pénibles travaux, et le soir, il trouvera à peine chez lui de quoi prolonger son existence. Ce sera à peu près comme la ration accordée à un prisonnier : elle l'empêche de mourir de faim ; mais elle est bien loin de satisfaire son appétit. D'ailleurs, le pauvre colon n'a pas, comme ce dernier, l'espoir d'améliorer sa situation, ni de parvenir à cette indépendance, pour laquelle il a bravé tant de dangers. Sa possession est trop resserrée, et il n'a aucun moyen de l'étendre.

Il est généralement convenu par tous ceux qui connaissent le Canada, que cent acres de terre sont dans ce pays une étendue trop limitée, pour qu'un agriculteur consente à les mettre en culture. Cela pourra paraître étonnant à un fermier Anglais ou Irlandais ; mais le fait n'en est pas moins constant et facile à prouver. La rigueur de l'hiver met tous les fermiers dans la nécessité de se pourvoir d'une grande quantité de fourrages pour leurs chevaux

et leur bétail ; et l'excessive chaleur de l'été, la grande sécheresse rendent les prairies presque arides. Le haut prix des journées de travail, et la brièveté de la saison propre au labourage, ne permettent pas de cultiver les terres avec les soins et l'excellente méthode qui les rendraient aussi productives que le sol anglais. Ces diverses circonstances, la faible valeur des produits, et le prix exorbitant des marchandises anglaises, nécessitent pour le maintien d'une famille, de grandes exploitations, et rendent, pour ainsi dire, impossible, son existence sur une concession de cinquante, et même de cent acres.

Le froment et le maïs sont les récoltes sur lesquelles les fermiers Canadiens comptent le plus : l'orge, l'avoine et les patates, sont aussi cultivées, mais en petite quantité. Les négocians qui, seuls, achètent le grain dans les campagnes, le paient en général d'une manière très-peu satisfaisante pour les vendeurs. Ils donnent environ 75 pour cent en marchandises, et le reste en argent. Dans ces dernières années, le prix du grain, et celui du bœuf et du cochon salés, ont été extrêmement bas. En 1818, le froment était un article avantageux.

parce qu'on pouvait le vendre cinq schellings le boisseau : il s'est soutenu au même prix en 1819, dans le district de Londres, et dans quelques autres parties du pays. Mais en 1822 et 1823, ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on en pouvait obtenir une demi-couronne. Le prix de l'orge varie peu, parce que la quantité que l'on en sème dans la haute province, est à peine suffisante pour la consommation des familles qui la récoltent : le prix en est ordinairement de deux schellings par boisseau.

Le porc salé vaut ordinairement dans cette province douze dollars (60 fr. de France), par baril de deux cents livres : le bœuf salé se vend deux pences la livre. Il y a eu aussi, pendant les quatre dernières années une très-forte baisse dans le prix des bestiaux de toute espèce. On peut avoir aujourd'hui pour quinze livres sterl., des chevaux qui, en 1819, en auraient coûté 25. Les bœufs qui se vendaient alors 25 livres sterling la paire, se donnent aujourd'hui pour la moitié de cette somme, et les vaches, très-recherchées à cette époque, pour sept liv. st., se vendent très-fréquemment aujourd'hui à trois liv. sterl. et demi.

Il résulte de la délibération ci-après, prise par un comité de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, que cette province a également souffert dans ces derniers temps, de la dépréciation des produits agricoles.

« *Déclaré* que les gages des laboureurs et le prix des produits du sol, ont diminué d'environ moitié, l'année dernière, de ce qu'ils étaient pendant les deux années précédentes.

» Que le prix des terres et de toutes les autres propriétés immobilières, a éprouvé, à la même époque, une baisse proportionnée.

» Qu'en conséquence, de grands embarras, des sacrifices ruineux, et une détresse inévitable, ont frappé toutes les classes industrielles de cette population.

» Que, d'après les recensemens exacts, les exportations de la province ont été réduites, de 766,787 livres sterling à 511,392 livres, et les importations, de 1,294,734 livres à 863,156.

» Enfin, que le revenu de la province, qui est presque entièrement produit par les taxes sur les importations, est tombé, dans le cours

» de l'année dernière, de 102,142 liv. sterl. à
» 75,434 livres. »

Cette déplorable diminution des exportations et des importations, et le déficit qui en résulte dans les revenus publics, sont attribués aux changemens introduits dans la législation anglaise, sur l'importation dans les royaumes-unis de la fleur de farine, et de la farine ordinaire : changemens qui excluent de fait les blés du Canada des marchés de la Grande-Bretagne. Les Canadiens se plaignent, et je pense que ce n'est pas sans fondement, d'être obligés de dépendre uniquement de l'Angleterre pour une grande quantité d'objets de ses manufactures, en échange desquels ils donnaient autrefois l'excédant de leurs produits agricoles ; et de ce qu'il ne leur est pas permis de porter cet excédant exclu des marchés anglais, dans des contrées d'où ils pourraient tirer en échange les marchandises qui leur manquent.

Il ne faut pas une grande perspicacité d'esprit, pour juger qu'une colonie où les importations, s'élevant seulement à 865,156 livres sterl., excèdent cependant les exportations de

350,000 livres , marche à une banqueroute prochaine et inévitable , si on ne se hâte de prendre des mesures qui fassent cesser un pareil état de choses. Je crois qu'il serait facile de remédier aux maux dont on se plaint , (maux qui s'étendent chaque jour davantage) , sans adopter des dispositions qui fussent en aucune manière préjudiciables aux intérêts agricoles de la mère-patrie. Il serait , j'en conviens , grandement impolitique d'admettre dans les ports des royaumes-unis , aucun des produits coloniaux que vous pouvez tirer de votre sol en quantité suffisante pour votre consommation ; mais aussi , il est bien pénible pour nous , (je parle comme Canadien) , d'être obligés d'acheter les produits de vos manufactures , lorsque vous ne voulez pas admettre en échange ceux de notre agriculture. D'après les principes de la liberté du commerce , principes que vous paraissiez disposés à protéger , il doit nous être permis de profiter des avantages que nous pourrions retirer des relations commerciales avec les marchés étrangers. Peut-être si la culture du chanvre et celle du tabac étaient encouragées en Canada , la balance du com-

merce, qui est aujourd'hui si fort à notre préjudice, nous deviendrait bientôt favorable. On a déjà dit que l'Angleterre paie annuellement à une puissance étrangère plus de 1,500,000 livres sterling pour le chanvre, et l'empire britannique pourrait s'affranchir de ce tribut, en encourageant la culture de cette plante dans le Canada.



LETTRE XXXIII.

Emigration. — Mode suivi pour obtenir des concessions du gouvernement. — Travaux indispensables pour former un établissement. — De la meilleure manière de les mener à fin. — Conseils sur la construction d'une cabane. — Gages à donner aux laboureurs et autres ouvriers. — Premier défrichement. — Comparaison entre le sort des paysans Irlandais, et celui des colons du Canada. — Avantages que les premiers trouveraient dans ce pays, s'ils pouvaient y être facilement transportés. — Divers plans pour secourir les pauvres émigrans. — Examen d'un de ces plans.

Avant de traiter plus particulièrement le sujet de l'émigration, je dois faire quelques ob-

servations préliminaires sur la manière dont on obtient des terres de la couronne dans le Canada ; sur les obligations auxquelles les colons sont assujettis , le prix du travail , la manière de construire les habitations au milieu de ces déserts , et les dépenses que ces constructions exigent.

Les émigrans à leur arrivée à Québec , s'ils ont l'intention de former un établissement dans le Canada , s'adressent au gouverneur général pour en obtenir des terres ; mais toutes les démarches faites à Québec dans cet objet , sont toujours inutiles et souvent infructueuses , parce que le gouvernement général se soucie peu d'intervenir dans l'administration de la province supérieure. Si l'émigrant ne veut pas aller jusqu'au siège du gouvernement du Haut-Canada , il peut faire connaître ses intentions au *bureau territorial* du district dans lequel il veut se fixer. Ces bureaux ont une pleine latitude pour accorder toutes les demandes qui n'excèdent pas cent acres ; mais si on veut obtenir une concession plus étendue , il faut nécessairement s'adresser *au lieutenant gouverneur et au Conseil*.

Votre demande doit être présentée sous la forme d'une pétition. Si vous désirez obtenir de la couronne une concession de 1200 acres, vous éprouverez peu de difficultés, pourvu que vous consentiez à remplir les conditions dont j'ai parlé précédemment.

En général, les émigrans de la classe inférieure arrivent à York dans les mois d'août et de septembre: aussitôt qu'ils ont obtenu leur lettre de concession, ils se dirigent vers le lieu qui leur est assigné, et commencent la pénible tâche de défricher leur domaine encore sauvage. Deux années sont accordées au colon, pour remplir les obligations attachées à la concession: elles consistent à construire sur chaque lot, une maison de vingt pieds de long et de seize de large, à pratiquer un chemin sur le front de l'établissement, à abattre les arbres sur trois acres et demi de terre dans chaque lot de cent acres. Ces trois acres et demi de terrain, et celui qu'occupe le chemin, qui est d'environ 120 perches de long sur deux de large, sont à peu près la 20.^{me} partie de la concession. Quand ces premières conditions sont remplies, et que les droits établis

pour chaque concession ont été acquittés entièrement, le colon reçoit son titre, et prend rang parmi les propriétaires terriens. Si l'émigrant veut que tous les travaux préliminaires de l'établissement soient exécutés avant de conduire sa famille dans le désert inculte, il peut les faire faire pour la somme de 25 liv. st.; mais il doit prendre la précaution de faire un marché spécial pour chaque espèce de travail, et ne payer qu'après que les conditions du marché ont été pleinement exécutées. Il doit aussi prendre garde de ne traiter qu'en présence de personnes dignes de foi, et dont il puisse, au besoin, invoquer le témoignage; ou bien faire écrire les articles par une personne intègre, et au courant de ces sortes d'affaires. Quand on arrive sur une terre étrangère, on ne saurait trop prendre de précautions contre la mauvaise foi et l'esprit de chicane des fripons qui abondent en tous lieux.

Si un émigrant, à son arrivée à York, n'a pas à sa disposition au moins 75 livres sterl., il ne doit pas faire faire les premiers travaux de l'établissement à prix d'argent: ce qu'il a de mieux à faire, quand ses ressources sont

bornées, c'est d'établir sa famille dans le logement le plus voisin qu'il pourra trouver du lieu où est située sa concession, et d'aller ensuite, aidé de quelques personnes expérimentées, camper dans les bois jusqu'à ce que sa maison soit construite. Une cabane telle qu'il la faut à la famille d'un colon, pour son premier établissement, peut être achevée dans dix jours par quatre hommes, avec l'aide de quelques voisins.

Il est très-prudent de ne construire, dans le principe de l'établissement, qu'une modeste cabane, et cela pour plusieurs raisons, dont il suffira d'indiquer quelques-unes. Il arrive souvent que les colons, à leur arrivée, ne connaissant pas bien le pays, construisent dans une localité peu convenable, et qu'ils reconnaissent ensuite la nécessité de changer la situation du bâtiment : ne connaissant pas les prix des matériaux, ou des objets à employer dans la construction, ils sont exposés à être dupés ; ainsi tant qu'ils n'ont pas acquis une certaine expérience, ils ne peuvent élever une maison commode, qu'en faisant des dépenses excessives et onéreuses. Ils éviteront ces

dépenses, en ne construisant d'abord qu'une cabane dans laquelle la famille pourra s'établir pour une année ou deux ; après cette époque ils pourront juger d'une manière plus sûre le lieu convenable pour y fixer le principal manoir ; alors la modeste cabane sera convertie en étable, ou consacrée à quelque autre usage domestique.

Les gages ordinaires des ouvriers, dans le Haut-Canada, sont de deux schellings et six pences par jour, outre la nourriture et le logement. Les charpentiers et autres ouvriers en bois reçoivent le double de cette somme, et quelquefois davantage. L'émigrant qui va construire son habitation, doit se pourvoir d'une paire de bœufs, se faire accompagner d'un charpentier et de deux ouvriers, et se munir de provisions pour dix jours ; du pain, du cochon salé et des pois, une certaine quantité de whiskee ou d'autre liqueur spiritueuse, sont les alimens dont on fait usage dans ces campemens.

En arrivant au lieu fixé, la première chose à faire est de construire un abri ou petite baraque, que l'on couvre de gazon ; en faisant un

grand feu à l'extérieur, du côté opposé à l'entrée, l'intérieur de cette demeure improvisée est supportable pour le peu de temps qu'on doit l'habiter. Il faut ensuite abattre les arbres, nettoyer le terrain sur lequel on veut construire la maison, et en creuser les fondemens. Cette opération terminée, on coupe et on façonne les arbres destinés à former la carcasse du bâtiment : ces arbres ne doivent pas avoir plus d'un pied de diamètre, et on les coupe à la hauteur convenable. On fait avec ces arbres, des linteaux et des chevrons ; le tout est disposé près du lieu où l'on a creusé les fondemens de l'édifice. On coupe aussi de grands peupliers, et l'on en fait des planches de dix pieds de long, si la maison doit avoir vingt pieds : ces planches doivent servir à plancher les appartemens. Tous ces travaux préliminaires achevés, on invite dix ou douze personnes du voisinage à venir aider à monter la charpente. A leur arrivée, on dresse les matériaux, et on forme les quatre faces du bâtiment, que l'on couvre avec des planches légères ou de l'écorce. On garnit avec de petits chevrons, les espaces laissés vides dans les

faces du bâtiment, et on recouvre le tout à l'extérieur avec de la boue ou terre mouillée, pour empêcher l'entrée de l'air. On place une pierre pour servir d'âtre, à la cheminée, que l'on construit de la même manière que celles des chaumières irlandaises. Enfin, on pose les portes et les fenêtres, et la maison est déclarée digne de recevoir un monarque : alors la famille pour laquelle elle est destinée, vient en prendre possession.

On s'occupe immédiatement de défrichement, et les coups continuels de la hache apprennent à l'Indien errant, que les forêts qui lui servent d'asile disparaissent sous les efforts de l'homme civilisé. Les arbres sont coupés à environ 20 pouces au-dessus de terre. Les branches sont élaguées et mises en tas : les troncs sont coupés en morceaux de 12 pieds de long, et condamnés au feu sans distinction d'espèce. Quand la saison des semences arrive, on jette le blé sur la terre, et on le recouvre en faisant passer dessus une petite herse triangulaire. Le maïs et les patates sont plantés avec la houe, sans aucune autre préparation ; et la terre, même dans cet état, sans aucune cul-

ture , donne souvent jusqu'à 40 boisseaux de froment , ou 50 de maïs par acre. ~

Si des milliers de nos infortunés compatriotes irlandais , dont la pauvreté est l'héritage inaliénable , et dont les sueurs ne servent qu'à assurer et à accroître la fortune de leurs patrons, pouvaient seulement trouver les moyens de se transporter dans ces contrées , combien en peu d'années leur situation serait différente. Forcés dans leur pays natal à travailler constamment pour des maîtres , dont la richesse principale est fondée sur les bras du paysan dégradé , ils ne peuvent , quelles que soient leur sobriété et leur industrie , jamais espérer d'améliorer leur condition : une nourriture à peine suffisante , des fatigues continuelles , des soucis toujours renaissans , voilà le seul fruit de leurs efforts. Jamais la consolante perspective d'être un jour dans une situation plus heureuse ne vient embellir leur existence. Jamais le doux pressentiment d'une future indépendance ne vient s'offrir à leur imagination , ni relever leur âme affaisée sous le poids du malheur. Privés de tous biens dans ce monde , ils vivent sans espérance et meurent sans conso-

lation. Combien leur sort serait amélioré s'ils pouvaient être transplantés sur ces bords. Ici après avoir travaillé pendant quelque temps pour autrui, ils seraient en état de travailler pour eux-mêmes, et pourraient alors se procurer, non-seulement une existence agréable, mais encore une indépendance absolue et permanente pour eux et pour leur famille, si nombreuse qu'elle put être. La question est de savoir, comment nos malheureux paysans pourraient trouver les moyens de traverser l'Océan ? quant à moi je ne saurais la résoudre. On sait que rarement les hommes de cette classe réalisent seulement une somme suffisante pour traverser la Manche ; et cependant on rencontre beaucoup de paysans irlandais en Canada et dans toutes les parties de l'Amérique.

On a récemment présenté divers plans pour encourager l'émigration des paysans irlandais en Canada ; mais aucun des plans dont j'ai eu connaissance, ne m'a paru d'une exécution facile, ni digne de fixer un moment l'attention. Tous ceux qui ont écrit sur cette matière, ou

ne la connaissent pas ou ne l'ont pas assez mûrement réfléchi.

M. FOTHERGILL, dans son *Esquisse de l'état actuel du Canada*, publié à York (Haut-Canada), en 1822, dit qu'un de ses amis à Londres, a récemment proposé un plan d'après lequel un grand nombre de personnes, qui subsistent maintenant en Angleterre par les aumônes des paroisses, pourraient être transportées en Canada et employées d'une manière avantageuse, tant dans l'intérêt public, que dans le leur propre. On ne peut rien concevoir de plus absurde que ce plan. Je m'en vais en citer quelques fragmens dont je dois la connaissance à M. Fothergill lui-même. Il paraît d'abord que l'argent nécessaire à l'exécution de ce projet, ne serait pas immédiatement remis à la disposition de l'émigrant; mais employé sous la direction de certains administrateurs, à fournir pendant deux ans les provisions, le bétail et les instrumens d'agriculture. Tout cela est inexécutable. Les terres sur lesquelles serait formé l'établissement, serviraient de gage ou d'hypothèque au payement des sommes avancées aux colons, pour leur fournir les divers

objets qui leur seraient nécessaires. Pendant le difrichement , et jusqu'à ce que les sommes avancées fussent rentrées , le colon ne pourrait aliéner sa propriété que sous certaines restrictions fort légères : mais au moment où il se serait entièrement acquitté des avances à lui faites , il serait absolument dégagé de toute intervention. L'époque de cette libération fixée à 10 ans , pourrait être anticipée par l'industrie des colons , qui recevraient leur titre de propriété , au moment où ils auraient racheté leurs terres. L'auteur de ce plan suppose une famille de cinq individus , et dit qu'une somme de deux cents livres sterling , employée avec quelque discernement , suffirait pour mettre une famille en état de former un bel établissement en Canada , dans l'espace de deux ans , sans s'exposer à des privations. Il pense aussi que dans le cours de dix années qui suivraient son arrivée en Canada , cette famille serait en état de rembourser les avances qui lui auraient été faites , sans s'imposer la plus légère gêne. Il expose la manière dont il conçoit que cette importante affaire devrait être conduite , et donne un compte détaillé de l'emploi des fonds

nécessaires pour la dépense de cent familles, comme suit :

Pour transporter cent familles jusqu'au port d'embarquement.	2000 liv. st.
Pour le voyage jusqu'à Montréal.	3000
Pour les dépenses à faire à leur arrivée	5000
Entre juin et octobre	4500
Entre octobre 1822, et janvier 1823.	2100
Entre janvier et mai 1823.	1500
Entre mai et juillet 1823.	1000
En juillet 1824.	900

Total. 20000 liv. st.

« Il me paraît impossible, ajoute l'auteur du projet, que pour une semblable somme, on puisse établir un pareil nombre d'individus de cette classe dans aucune partie du monde, d'une manière plus avantageuse, et pour eux et pour le pays, que dans le Haut-Canada. »

Mais une longue expérience, plus sûre que des calculs abstraits et de vaines théories, nous a appris que des colons placés sur de nouveaux

établissmens, peuvent bien y trouver de quoi faire vivre leurs familles ; mais que dans un pays où l'argent est si rare, et la vente des denrées si incertaine, il leur serait de toute impossibilité de rembourser avec leurs récoltes successives de dix années, les capitaux qui leur auraient été avancés. Ainsi s'écroule complètement l'édifice de notre faiseur de projets.



LETTRE XXXIV.

Emigration. — Aperçu de la dépense nécessaire pour transporter dans le Haut-Canada une famille pauvre composée de cinq individus, et pour l'y établir d'une manière convenable. — Moyens d'encouragement. — Vente des réserves de la couronne, pour aider à l'amélioration du pays. — Produits et conséquences de ces ventes. — Réflexions sur la nombreuse population de l'Irlande. — Calcul de la dépense nécessaire pour l'établissement d'un pauvre émigrant et sa suite. — Embarras où se trouvent les émigrans qui arrivent à Québec sans argent. — Leurs efforts pour obtenir une existence agréable. — Degrés par lesquels le pauvre arrive à l'indépendance. — Avantages

que présente le Canada aux colons des classes inférieures.

Je suis d'avis qu'avec une somme fort inférieure à 200 livres sterling, allouée à chaque famille de cinq individus, sans en exiger le remboursement, on pourrait la mettre en état de se transporter dans cette contrée, d'y former son établissement, et d'arriver, avec le temps, par la frugalité, le travail et l'industrie, à une situation prospère. Si le gouvernement anglais voulait employer ce grand nombre de bâtimens qui se détériorent dans ses divers ports, ou d'autres embarcations plus convenables, à transporter des émigrans, une famille de cinq personnes, dont on doit supposer trois en bas âge, pourrait être transportée jusqu'à York, siège du gouvernement du Haut-Canada, pour moins de 20 liv. sterl., y compris les provisions de toute espèce. Il est également évident qu'au prix des denrées et des divers objets nécessaires, on pourrait pour 40 liv. st., faire porter cette famille au lieu désigné; lui faire construire une cabane semblable à celles qu'habitent généralement les colons de

cette classe , la pourvoir du bétail , des instrumens aratoires et des provisions suffisantes pour la première année , en sorte que ces individus n'auraient plus besoin de nouveaux secours pendant tout le reste de leur vie.

Cette somme me paraît suffisante pour fournir pleinement à tout ce qui doit être fait pour les colons de la classe pauvre ; et s'il est possible de prêter à ces malheureux une somme de deux cents livres sterling pour dix ans , il est certainement plus facile de leur donner 60 livres sterling , sans en exiger le remboursement ; car si deux cents livres sterling , au lieu d'être prêtées à un colon , étaient placées à intérêt , cette somme , dans moins de dix ans , produirait davantage que celle qu'on propose de lui donner gratuitement ; et les colons à qui on aurait fait ce don , seraient dans une position bien plus favorable que ceux à qui on aurait prêté : ces derniers grevés d'une dette énorme , auraient encore l'inquiétude de ne pouvoir jamais s'en libérer.

Si cependant le gouvernement suprême manifestait l'intention de rendre la navigation intérieure du Canada plus facile et d'encourager

la culture du chanvre et du tabac, il suffirait aux pauvres émigrans et particulièrement aux jeunes gens, qu'on les débarquât sur ces bords. A leur arrivée, ils trouveraient immédiatement de l'emploi, et un homme industriel pourrait facilement gagner dans une seule année une somme suffisante pour pouvoir s'établir sur une propriété qui deviendrait la sienne. Si le Canada était réellement considéré comme une portion importante de l'empire britannique, il n'est pas douteux qu'on ne fit pour ce pays beaucoup plus qu'on n'a fait jusqu'à présent. Je suis bien assuré que si une partie des millions que le parlement impérial vote annuellement pour l'embellissement d'édifices déjà assez splendides et pour l'entretien d'établissements déjà très-richement dotés, était affectée à l'amélioration des colonies anglaises dans cette partie de l'Amérique, il en résulterait de grands avantages pour le peuple anglais. Si l'extension du commerce, est l'objet de ses vœux ; si l'accroissement des richesses dans ses colonies éloignées est digne d'appeler son attention ; si la possession d'une vaste étendue de territoire qui offre un asile et l'existence

à l'excédant d'une population languissant dans la misère, faute de travail. mérite quelques considérations ; si ce sont là des avantages appréciables, et si le Canada lui-même est digne des soins paternels du gouvernement, pourquoi jusqu'à présent est-il tellement négligé ? Pourquoi n'a-t-il aucune part à cette munificence que le parlement anglais déploie ? Que les régulateurs de la Grande-Bretagne et de l'Irlande nous fassent enfin connaître, que bien que l'immense Océan nous sépare de la mère-patrie, ils ne nous regardent pas moins comme membres de la même famille, et comme ayant droit aux mêmes faveurs. Nous achetons des négocians anglais un grand nombre d'objets provenant de leurs manufactures : si notre condition était améliorée, nos achats croîtraient en proportion, et nous serions en état de fournir en retour plusieurs articles de grande utilité que l'Angleterre est obligée de tirer de l'étranger.

Je n'entends pas dire que nous ayons précisément besoin des secours pécuniaires de l'Angleterre ; mais si le gouvernement suprême voulait diriger ses regards sur cette contrée.

nul doute qu'il ne trouvât, dans le Haut-Canada seul, tous les moyens d'améliorer la navigation, de réparer les routes, d'en créer de nouvelles, et de construire des édifices publics, pour la protection de notre commerce, de notre liberté et de notre indépendance.

Déjà 232 territoires sont organisés dans la province supérieure : ces 232 territoires contiennent 18,000,000 acres de terre dont deux septièmes sont réservés, savoir un septième pour l'entretien du clergé protestant, et un autre septième sous le titre de réserves de la couronne. Quoique ces réserves restant les unes et les autres presque entièrement incultes retardent l'amélioration du pays, je suis loin de désirer qu'on diminue celles qui ont été sagement affectées à l'entretien du clergé; mais je ne puis pas concevoir la nécessité des réserves de la couronne demeurant improductives entre les mains du gouvernement : et je désire non-seulement les voir diminuer, mais même les voir anéantir totalement et livrées à des particuliers. La plupart de ces terres réservées sont dans les quartiers les mieux situés et les plus fertiles de la province, et si on les mettait en

vente, il se présenterait immédiatement des acquéreurs.

Les terres de la couronne dans le Haut Canada s'élèvent à 2,500 acres. Si le gouvernement consentait à disposer de ces terres par lots de 200 acres, en faveur des personnes qui voudraient en acquérir, et étendait cette faculté à ceux des habitans des États-Unis qui, en devenant propriétaires dans le Canada, prêteraient le serment d'allégeance à Sa Majesté Britannique et contracteraient l'obligation de résider dans la province, toutes ces terres seraient vendues avant l'expiration de trois années, et cette vente produirait un fonds suffisant pour faire les améliorations les plus importantes. La valeur de plusieurs de ces terres réservées a été considérablement accrue par les défrichemens qui se sont faits autour d'elles, et elles seraient vendues au moins dix dollars par acre ; ainsi en réduisant cette valeur à une livre sterling, je ne doute pas qu'on ne réalise, dans l'espace de trois ans, 2,500,000 livres sterling. Il est à ma connaissance qu'un grand nombre d'habitans des États-Unis, autrefois sujets de la Grande Bretagne, saisiraient avec satis-

l'action et empressement cette occasion de rentrer sous les lois de leur ancienne patrie. Sous quelque point de vue que l'on considère ce sujet, il me semble que le plan que j'indique offre des avantages incalculables. Non-seulement il hâterait la colonisation et le défrichement du pays, et le rendrait plus sain ; mais aussi il y attirerait des capitalistes, et offrirait un travail assuré aux malheureux émigrans qui, mourant de faim dans leur patrie, viennent chercher en Canada une meilleure existence.

On a beaucoup parlé, et depuis long-temps, de la nécessité d'adopter quelques mesures qui puissent rendre la tranquillité à l'Irlande. Mais je crains fort qu'on ne puisse que très-difficilement améliorer le sort d'un pays surchargé d'une population dans la misère, et qui n'a aucune perspective de soulagement : pour qu'un-peuple soit tranquille et soumis aux lois, il faut qu'il puisse au moins se procurer le nécessaire. C'est une insigne folie d'exiger qu'un homme reste tranquille et soit content de son sort, lorsque sa famille souffre la faim, et qu'avec la force et la volonté de travailler pour

la faire subsister, il ne peut trouver de l'emploi. Tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen d'adoucir la situation vraiment affreuse du paysan irlandais, ou, pour parler plus clairement, d'améliorer sa condition civile et morale, d'éclairer son esprit et de nourrir son corps; vainement des soldats se présenteront dans sa demeure pour le contraindre à l'obéissance à des lois que sa pauvreté seule le fait violer; vainement des agens de police lui interdiront de respirer l'air rafraichissant après le coucher du soleil: le besoin impérieux parlera plus fortement à son âme; il se soulèvera contre l'oppression; il maudira des lois qui lui paraissent uniquement destinées à l'enchaîner et à le réduire à la pauvreté et à la plus affreuse misère.

Quant à moi, lorsque je considère l'immense population de l'Irlande, lorsque je réfléchis sur ce qui pourra arriver si cette population s'accroît pendant les trente années que nous allons parcourir dans la même proportion qu'elle s'est accrue dans les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler, il me semble impossible qu'une pareille masse d'hommes puisse trouver du travail dans un pays déjà fort

resserré pour le nombre de ses habitans et qui est uniquement propre à l'agriculture. Si un pareil accroissement a lieu comme il est probable, on aura dans trente ans une population de 14,000,000 âmes. Il faut donc nécessairement prendre quelques mesures pour prévenir une pareille surabondance. Quelques personnes pensent, et je partage cet avis, que l'extension de la colonisation est l'unique moyen de prévenir les malheurs qui peuvent résulter de l'accroissement d'une population déjà mécontente et nombreuse. Le Canada est une contrée qui offre à des millions de ces paysans malheureux un asile sûr et commode. Dans la dernière session du Parlement Britannique, il fut dit par M. *Wilmot Horton*, qu'on avait calculé que, pour transporter un homme en Canada, l'y établir, le pourvoir d'une vache et des provisions nécessaires à sa subsistance pendant un an, il fallait seulement trente-cinq livres sterling; que le transport d'une femme coûterait vingt-cinq livres et celui de chaque enfant au-dessous de 12 ans, 14 livres: prenant un terme moyen 24 livres sterling par tête. Quelque modéré que ce cal-

cul puisse paraître, je sais par ma propre expérience qui est le meilleur juge en toutes choses, que la moitié de cette somme est suffisante pour remplir le but indiqué ; il est évident, d'après les calculs que j'ai faits et dont j'ai donné plus haut le résultat, qu'une famille de cinq personnes peut être transportée, établie et pourvue des provisions nécessaires pour un an, de deux vaches et d'une paire de bœufs, pour environ soixante livres sterling. Il faudrait une somme moindre pour exécuter le plan tel que l'a proposé M. Horton.

Les pauvres émigrans qui arrivent maintenant en Canada, et qui n'ont d'autres ressources que leur travail, non-seulement, ont à souffrir des fatigues et des difficultés sans nombre ; mais encore ils deviennent souvent un pesant fardeau pour les habitans de Québec et de Montréal. Pendant l'hiver de 1819 à 1820, je crois qu'environ cinq cents émigrans furent nourris dans ces deux villes par les secours de la charité publique ; plusieurs autres se répandirent de côté et d'autre dans les campagnes où ils n'eurent pour subsister, pendant un hiver très-rigoureux, que ce qu'ils purent obtenir

par leurs sollicitations. A l'époque où les individus de cette classe arrivent en Canada, le modique capital et les provisions qu'ils ont destinés à faire la traversée de l'Océan atlantique sont ordinairement épuisés ; accoutumés dans leur patrie à entendre vanter le Canada et les avantages qu'on y trouve, ils espèrent se procurer facilement une existence commode, quoiqu'ils ignorent absolument les moyens d'y parvenir. Dans cette idée, ils prennent pour quelques jours des logemens dans la ville, ou dans les faubourgs ; ils apprennent par leurs rapports avec les habitans qu'il est presqu'aussi difficile d'obtenir du travail en Canada, que dans plusieurs parties de la Grande Bretagne. Mais fortement imbus des idées qu'ils ont apportées d'Europe, ils suspectent d'abord la vérité des renseignemens qu'on leur donne. Bientôt une funeste expérience vient les convaincre : après avoir vainement cherché à se procurer du travail, ils sont à la fin réduits à solliciter la main glacée de la charité, pour sortir de la situation malheureuse qu'ils étaient loin d'avoir prévue, et à laquelle ils ne peuvent croire que lorsqu'ils sont réduits au dernier degré de

la misère. Ils obtiennent alors un secours temporaire ; Mais on ne doit pas espérer que les habitans d'une ville peu étendue , dont un grand nombre ne vivent eux-mêmes que du produit de leur travail , puissent donner des secours suffisans à tous ceux qui chaque jour sont forcés de recourir à cette voie. Pour éviter cette pénible situation aux pauvres émigrans , on doit leur conseiller de se diriger aussitôt après leur arrivée , s'ils en ont les moyens , vers le Haut Canada , où le travail ne manque pas et où l'on peut se procurer à moins de frais le logement et la nourriture. Il faut , il est vrai , de l'argent pour le voyage et la plupart d'entr'eux sont réduits à vendre leurs lits , leur linge de ménage et jusqu'à leurs propres vêtemens : arrivés dans le Haut Canada , ils louent à d'anciens colons ceux de leurs enfans qui sont en état de travailler ; les femmes qui ne sont pas surchargées d'une famille nombreuse et en bas âge , sont employées à filer , etc. , pendant que leurs maris se dirigent vers York pour obtenir du gouvernement une concession de terre. Après beaucoup de difficultés et de dépenses , et après un délai ridicule , puisqu'il

est sans objet et sans motif , chaque émigrant obtient cinquante acres de terre , dans un territoire éloigné et souvent entièrement désert. L'émigrant va immédiatement visiter sa nouvelle propriété ; mais refroidi par *son aspect sauvage* , il revient promptement auprès de sa famille , presque toujours résolu à ne pas y faire une seconde visite. Heureusement des hommes plus expérimentés lui conseillent de conserver son billet de concession , et de travailler à gages chez quelque fermier en attendant qu'il puisse se procurer les moyens de cultiver son propre fonds. Il est généralement assez prudent pour suivre cet avis ; et après avoir passé deux ans dans la dépendance , il convertit le produit de ses gages en marchandises , en grain , en bétail , etc.

Ayant alors fait un assez long séjour sur le continent américain pour y acquérir des notions d'indépendance , il éprouve le plus vif désir de mettre son domaine en culture afin de devenir maître et propriétaire d'une terre libre. On rassemble les fruits du travail de la femme et des enfans , et après les avoir convertis en denrées et en autres objets d'utilité première , la

famille réunie se dirige vers la forêt déserte. Bientôt on a construit une cabane, et on entreprend avec ardeur la pénible tâche du défrichement. En général les moulins sont fort éloignés des nouveaux établissemens, et comme la plupart des Colons de cette classe n'ont ni bœufs, ni chevaux, ils sont presque toujours obligés de porter leur grain sur le dos jusqu'au moulin le plus voisin qui est quelquefois à 20 milles de leur habitation, mais toujours à quinze ou dix milles au moins. Quand les provisions sont sur le point d'être épuisées, le père est forcé d'aller de nouveau travailler dans quelque ancien établissement pour y gagner des provisions nouvelles qu'il rapporte sur son dos à la famille nécessaire. Il résulte de là que la première et quelquefois même la seconde année de sa résidence dans son domaine, sont presque infructueuses pour lui. L'espoir d'une future indépendance peut seul lui faire supporter les fatigues de tant travaux pénibles. Si pourtant il ne lui survient pas de maladie ou d'autres fâcheux accidens, il s'élèvera dans le cours de la seconde ou de la troisième année au-dessus de la misère; la culture de son

domaine ayant fait quelques progrès , il sera délivré du fardeau le plus accablant , celui d'aller travailler chez ses voisins pour gagner de quoi faire subsister sa famille. Elle a maintenant le pain assuré. Avec le fruit de ses précédens travaux , il s'est procuré deux ou trois vaches. Mais il lui faut une paire de bœufs , pour compléter son établissement : il est donc obligé de quitter encore sa maison pendant une année , au bout de laquelle , il revient avec un bel attelage de labour et quelques autres instrumens d'agriculture qui lui sont également nécessaires.

L'émigrant s'est donc procuré , à force de travaux , de fatigues et de soins , les objets de première nécessité pour la culture de son domaine. Mais sa femme et ses enfans sont dans un état voisin de la nudité absolue. Les vêtemens qu'ils ont apportés d'Europe sont devenus de misérables haillons , et ils n'ont aucun moyen d'en acheter. Le produit de la ferme est encore à peine suffisant pour leur consommation ; et si elle leur donne quelque superflu , ils trouveront difficilement à faire l'échange de cet excédant , contre des étoffes ou du

linge, dans les établissemens nouveaux ; parce que les marchands se fixent rarement dans les parties du pays qui ne sont pas habitées depuis long-temps. Les nouveaux colons sont donc obligés de cultiver du chanvre avec lequel ils pourront fabriquer eux-mêmes le linge nécessaire à leur usage ; mais jusqu'à ce que cette culture leur ait donné quelque produit, la femme et les enfans doivent se résigner à imiter jusqu'à un certain point les Indiens leurs voisins. On voit quelquefois dans les nouveaux établissemens, un grand nombre d'enfans dans un tel état de nudité que s'il restait quelque pudeur aux parens, il ne leur permettraient pas de paraître devant les étrangers. Et pourtant ! à peine vous mettez le pied dans une cabane canadienne, tous les habitans se présentent à vous dans cet appareil, sans se douter du désagréable effet que produit ce rebutant spectacle sur ceux qui vont les visiter.

Malgré tant de motifs de découragement, un homme industrieux, s'il ne s'adonne pas à la boisson, parvient presque toujours, au bout de cinq ou six ans de travaux, à se placer lui et

sa famille dans une situation supportable , au moins pour les individus de cette classe.

Il n'a jamais à craindre l'approche d'un seigneur exigeant ou d'un collecteur inflexible. il n'est assujetti qu'à des taxes légères ; et bien que la disette de numéraire en rende le paiement par fois difficile , rarement elles sont pour lui une charge bien onéreuse. Quelle différence entre sa situation actuelle dans le Haut-Canada et celle du pauvre laboureur irlandais resté dans sa terre natale , exposé à la faim et à la misère. La crainte de la mendicité , de la servitude et de l'esclavage ne vient plus empoisonner sa coupe ; il a de quoi satisfaire abondamment à ses besoins. Cependant comme *Alexandre Selkirk* , il tourne parfois ses regards vers le pays qui l'a vu naître. Parfois il regrette sa pauvre chaumière , et les amis de son enfance et les jeux de sa jeunesse , et la société dans laquelle il a vécu. Tel est l'attachement que conservent tous les hommes et plus spécialement , les paysans irlandais pour le lieu de leur naissance. Ces sentimens qu'on ne saurait définir , lui rappellent sans cesse qu'il est dans une terre d'exil , et répandent dans

l'âme du colon émigré un certain degré d'amertume qui le rend en quelque sorte mécontent de l'échange qu'il a fait, quels que soient les avantages qu'il y a trouvés. Peut-être votre esprit philosophique vous fera paraître ces réflexions ridicules; mais vous en jugeriez autrement, si vous étiez placés dans la même situation.

Je ne prétends pas induire de ces considérations que les regrets bien naturels qu'éprouvent ceux qui, pour s'arracher à l'infortune, ont dû quitter les lieux, séjour de leur enfance, peuvent contrebalancer les avantages réels qu'offre le Canada. Mais s'il est vrai que le bonheur dépend de la paix de notre âme, tout ce qui tend à y réveiller des affections douloureuses et pénibles est un véritable malheur.

Je ne veux ni encourager à l'émigration ceux qui sont dans une situation assez favorable pour rester dans leur propre pays, ni en détourner ceux à qui elle pourrait procurer des moyens d'améliorer leur sort et celui de leur famille. Je pose des faits: je laisse à d'autres le soin de raisonner sur ces faits. Si j'étais un pauvre

paysan irlandais , obligé à un travail pénible et continuel sans aucune espérance d'améliorer jamais mon sort , je chercherais quelques moyens d'arriver dans ce pays et je les trouverais sans doute , à moins qu'ils ne fussent hors de la sphère à laquelle les efforts de l'homme peuvent atteindre. Si je ne pouvais autrement pourvoir aux dépenses du voyage , j'irais pendant sept ans , sous l'habit d'un mendiant , solliciter les âmes charitables pour recueillir l'argent nécessaire à l'exécution de mon projet. Si même j'étais dans une situation semblable à celle d'un grand nombre de mes compatriotes de la classe moyenne , qui , chefs d'une nombreuse famille , ne possèdent qu'un modique revenu , à peine suffisant à leur existence , et ne peuvent espérer , quelques efforts qu'ils fassent , d'améliorer leur avenir , je me déciderais , sinon pour mon honneur , du moins pour celui de ma famille à passer dans le nouveau monde , où par leur industrie et leurs travaux , mes enfans pourraient acquérir un jour cette indépendance qu'ils n'obtiendraient jamais dans leur patrie. Mais si je possédais une propriété suffisante pour vivre dans une

certaine aisance , pour donner à ma famille une éducation convenable , et laisser à chacun de mes enfans un modeste héritage , satisfait de mon sort , je passerais doucement ma vie dans la terre de mes aïeux.



LETTRE XXXV.

Émigration. — Peu de motifs pour déterminer l'homme riche à venir s'établir en Canada. — Point d'avantage à employer des capitaux dans le défrichement. — Projet d'amélioration par le moyen de canaux. — Progrès à faire par l'agriculture, l'industrie et les arts, avant que ce pays puisse offrir aux étrangers les mêmes avantages et les mêmes espérances que les États de l'Europe.

Si quelques hommes possesseurs de capitaux considérables venaient s'établir en Canada,

sans doute ils procureraient de grands avantages à ce pays où la pénurie d'argent est très-sensible : mais je doute qu'ils y trouvassent eux-mêmes beaucoup de bénéfice. Il y a huit ou dix ans, on regardait généralement comme un placement avantageux, l'emploi de fonds en acquisition de terres incultes. Quelques personnes en ont couru la chance ; leur ruine a prouvé combien cette idée était erronée. On croyait alors que les terres augmenteraient de valeur de 300 pour cent au moins, dans dix ans ; tandis qu'au contraire leur prix diminue chaque jour. En 1818, quand nous arrivâmes dans ce pays, les terres incultes se vendaient trois dollars par acre, ou plutôt pouvaient être vendues cette somme : à présent (1825), j'ai vu plus de 200,000 acres de terre vendus à moins de 2 schellings 6 deniers par acre ; et je ne doute pas que ce bas prix se maintienne si les choses restent dans leur état actuel, c'est-à-dire, si nos productions ne sont pas plus recherchées, et si le gouvernement continue à négliger le Canada. Il est donc évident que les spéculations sur les terres ne peuvent offrir aux capitalistes que des chances

fort incertaines de succès. Il n'est pas rare de voir des terres situées dans des quartiers déjà passablement habités se vendre pour moins d'un schelling par acre ; il ne faut pas de grands efforts de raisonnement pour prouver que ce prix même est au-dessus de leur valeur réelle. On peut maintenant acheter pour moins de cent cinquante livres sterling , deux cents acres de terre , dont cent sont en culture et fermés de palissade , avec une cabane et une grange pour le bétail ; il est donc évident que les terres incultes et désertes ne sont d'aucune valeur intrinsèque , puisque la dépense nécessaire pour les constructions , le défrichement et la clôture de ces terres , excèderait de beaucoup celle que je viens de mentionner. En effet la construction d'une cabane coûte douze livres sterling ; celle d'une grange 50 livres ; le défrichement de cent acres et l'établissement des palissades a coûté 300 livres au moins : ce qui donne un total de 362 livres sterling.

Dans l'hiver de 1822 , un de mes amis vendit un domaine qui consistait en 400 acres de terres de la meilleure qualité pour trois cents livres sterling. Sur cette ferme , il y avait une fort jolie

maison de 32 pieds de longueur sur 20 de largeur, dont la construction avait coûté 150 livres sterling. Une grange de 36 pieds sur 20, qui avait coûté 20 livres, et plus de cent acres de terres défrichées, dont 50 étaient bien palissadés et en plein rapport. Toutes les personnes du voisinage trouvaient que ce domaine avait été bien vendu; et cependant le propriétaire n'était pas réellement dédommagé des frais qu'il avait faits pour l'amélioration de cet établissement. Mais il aurait pu attendre longtemps encore sans en obtenir un prix aussi élevé. Il fut, par conséquent, très-content de son marché. En 1818, cette ferme dans le même état se serait vendue 1000 livres sterling. Le prix des terres diminue chaque jour, et chaque jour l'argent devient plus rare.

Une grande affluence dans cette contrée, d'émigrans riches et recommandables, augmenterait sans doute la valeur des propriétés; parce que les achats qu'ils devraient faire en même temps qu'ils augmenteraient le nombre des demandeurs, mettraient aussi une plus grande masse de capitaux en circulation. Ainsi, si l'on pouvait espérer que des personnes de

cette classe vinssent , en certain nombre , s'établir dans cette province , ce serait une spéculation avantageuse d'employer dès à présent des capitaux à l'achat des terres en culture , et non à celui des terres en friche. Mais jusqu'à présent , peu de personnes riches sont venues s'établir en Canada ; et peut-on croire en effet qu'il y ait beaucoup d'hommes dans cette catégorie , soit en Irlande , soit dans la Grande-Bretagne , qui consentiraient à échanger les plaisirs de la société et les autres avantages de la civilisation , pour les privations attachées aux déserts de l'Amérique , et pour l'espoir incertain de l'indépendance , dans une terre éloignée. Pour moi , je n'ai encore vu , dans aucune partie de l'Amérique , personne de cette classe , qui ne se repente d'avoir pensé à l'émigration , et qui , dans le fait , n'ait réellement pas à déplorer la folie d'une semblable détermination. Quelques capitalistes , en petit nombre , trouveraient vraisemblablement de l'avantage à établir ici de grandes fabriques de sel. Mais le haut prix du travail , et la difficulté de se procurer des ouvriers , sont de grands obstacles aux succès des entreprises de

cette nature , et de tout autre établissement manufacturier.

Un des grands moyens de prospérité pour le Canada , serait l'établissement de canaux de navigation. Il paraît que depuis 1825 , on a commencé à s'occuper de cet important objet. En cela , on ne fait qu'imiter l'exemple des habitans des Etats-Unis , qui font les plus grands efforts pour améliorer leur navigation intérieure. Le Canada possède , à cet égard , des avantages bien supérieurs à ceux du territoire des Etats-Unis. *L'Erié* et *l'Ontario* , par lesquels se fait une grande partie de la navigation du Haut-Canada , sont tellement rapprochés sur un point , qu'une tranchée de deux milles suffirait pour que la communication par eau entre ces deux grands lacs , n'éprouvât aucune interruption.

Pour parler franchement , je considère le Haut-Canada comme dans un état voisin de l'enfance. Le sol , par le luxe de ses productions et leur rapide croissance , est évidemment une source abondante de richesses : il n'a besoin que d'une industrie bien dirigée pour produire tout ce qui est nécessaire à la nourri-

ture des quadrupèdes , à celle des habitans de l'air , et à la subsistance de l'homme. L'agriculture est le premier pas à faire dans l'ordre de la civilisation. Mais pour que le Canada puisse présenter les mêmes avantages que les autres contrées , aux manufacturiers , aux artisans , et aux hommes de diverses professions , il faut qu'il sorte de cet état sauvage et improductif dans lequel il languit maintenant ; qu'il passe par tous les degrés d'amélioration , sous les rapports de la culture et de la population ; qu'il arrive enfin , sous ces deux rapports , à un degré de perfectionnement qui , réuni aux avantages de sa fertilité , puisse attirer dans ces contrées , des savans et des hommes industrieux , et l'élever ainsi au rang des nations.



LETTRE XXXVI.

Voyage à pied de l'établissement Talbot à Montréal. — Curiosité d'un aubergiste Américain. — Description d'une taverne Canadienne. — L'auteur s'égare dans les bois, et court inutilement pendant toute la nuit. — Il découvre une habitation. — Conduite inhospitalière de ses propriétaires. — Il passe la nuit dans une taverne. — Arrivée au château du colonel Samons. — Fin du voyage, et arrivée à la seigneurie de Longuille. — Portrait de la mattresse d'une taverne.

Le docteur *Goldsmith* observe quelque part, que deux hommes qui voyageront dans un P^a, l'un à pied, l'autre en voiture, feront

des réflexions très-différentes sur les tableaux de la nature, et sur les divers objets qui s'offrirent à leurs regards : comme j'avais principalement voyagé dans les deux Canada, non dans des diligences, mais dans des voitures qui me transportaient beaucoup plus rapidement sur les lacs et les rivières, et comme cette manière de voyager m'avait empêché de visiter plusieurs établissemens que je désirais connaître, je résolus au printemps de 1820, d'entreprendre un voyage à pied, de l'établissement Talbot, à Montréal, et de me procurer ainsi tous les avantages qui sont le partage de l'homme seul, voyageant sans suite et presque sans autre bagage que celui des apôtres. Je vous ai déjà communiqué, dans mes précédentes lettres, la plupart des renseignemens importans que je recueillis alors. Je me bornerai donc aujourd'hui à vous faire connaître mes diverses aventures dans cette excursion pédestre.

Je quittai l'habitation de mon père, seul comme Jacob, lorsqu'il alla à *Padan-Aram*, chez *Bethuel*, son grand-père maternel. Je partis avec un sentiment de regret que je

n'aurais jamais cru , (à mon arrivée dans les bois), devoir éprouver pour aucune partie de l'Amérique. Mais nous nous attachons insensiblement aux scènes qui sont continuellement sous nos yeux , et bien que nous les regardions avec une sorte d'indifférence , par l'habitude que nous avons de les voir, nous ne pouvons les quitter sans émotion.

Après avoir marché pendant environ vingt milles au travers des bois , j'arrivai à une taverne nouvellement établie , et je m'y arrêtai pour prendre quelque rafraîchissement ; mais en frappant à la porte , je m'aperçus que , quoique le nid existât , les oiseaux s'étaient envolés. Cet établissement avait été formé par un de ces spéculateurs qui courent de lieu en lieu pour y faire des expériences , et qui , incapables de réaliser nulle part leurs espérances , sont presque toujours en l'air. Me sentant un peu fatigué , je m'assis sur une futaille vide , placée près de la porte , et je tirai de ma poche une petite édition des nuits d'Young. Ne pouvant me procurer dans ce lieu le *Pabulum* ^{co-} *ris* , je voulais y nourrir mon âme des ^{pen} s du poète ; mais les mosquitoes , aussi

des réflexions très-différentes sur les tableaux de la nature, et sur les divers objets qui s'offriront à leurs regards : comme j'avais principalement voyagé dans les deux Canada, non dans des diligences, mais dans des voitures qui me transportaient beaucoup plus rapidement sur les lacs et les rivières, et comme cette manière de voyager m'avait empêché de visiter plusieurs établissemens que je désirais connaître, je résolus au printemps de 1820, d'entreprendre un voyage à pied, de l'établissement Talbot, à Montréal, et de me procurer ainsi tous les avantages qui sont le partage de l'homme seul, voyageant sans suite et presque sans autre bagage que celui des apôtres. Je vous ai déjà communiqué, dans mes précédentes lettres, la plupart des renseignemens importans que je recueillis alors. Je me bornerai donc aujourd'hui à vous faire connaître mes diverses aventures dans cette excursion pédestre.

Je quittai l'habitation de mon père, se^u comme Jacob, lorsqu'il alla à *Padan-Ara*, chez *Bethuel*, son grand-père maternel. Je partis avec un sentiment de regret et je

n'aurais jamais cru, (à mon arrivée dans les bois), devoir éprouver pour aucune partie de l'Amérique. Mais nous nous attachons insensiblement aux scènes qui sont continuellement sous nos yeux, et bien que nous les regardions avec une sorte d'indifférence, par l'habitude que nous avons de les voir, nous ne pouvons les quitter sans émotion.

Après avoir marché pendant environ vingt milles au travers des bois, j'arrivai à une taverne nouvellement établie, et je m'y arrêtai pour prendre quelque rafraîchissement ; mais en frappant à la porte, je m'aperçus que, quoique le nid existât, les oiseaux s'étaient envolés. Cet établissement avait été formé par un de ces spéculateurs qui courent de lieu en lieu pour y faire des expériences, et qui, incapables de réaliser nulle part leurs espérances, sont presque toujours en l'air. Me sentant un peu fatigué, je m'assis sur une futaille vide, placée près de la porte, et je tirai de ma poche une petite édition des nuits d'Young. Ne pouvant me procurer dans ce lieu le *Pabulum corporis*, je voulais y nourrir mon âme des pensées du poète ; mais les mosquitoes, aussi

affamés que moi, me forcèrent à leur céder la place, et à continuer mon voyage.

J'avais encore dix milles de désert à traverser, avant d'arriver à l'établissement *Oxford*. Je ne rencontrais dans tout cet intervalle aucune créature humaine ; mais les mosquitoes étaient si joyeux de ma compagnie, et me donnèrent tant à faire pour me défendre de leurs attaques sur tous les points, que je n'eus pas le temps de penser à d'autres êtres qu'à ceux qui s'occupaient de moi d'une manière si importune.

A mon arrivé à *Oxford*, j'entrai dans une taverne pour y dîner, et j'eus encore la malencontre de ne pas trouver le maître dans la maison. Vous me plaindrez, je n'en doute pas, de cette seconde mésaventure. Mais le mal n'était pas sans remède. Celui-ci n'avait pas, comme le premier, déménagé furtivement au clair de la lune. Il était tout bonnement au-dehors, à se bercer sur une chaise, et à se chauffer aux rayons du soleil. Ses traits rubiconds et son air d'autorité indiquaient la nature de sa profession.

Au moment où je m'approchai de lui, il

ôta son cigarre de la bouche, et m'examinant d'un œil où était peinte la curiosité, il me dit :

— Je devine, monsieur, que vous êtes anglais ?

— Il faut deviner une autrefois, monsieur, lui répondis-je.

— Comment ! alors, je présume que vous devez être un habitant du Sud.

— Vous êtes également malheureux dans cette supposition.

— Alors je jurerais que vous êtes de New-York.

— Vous jureriez témérairement, monsieur.

— En ce cas-là, qui diable êtes-vous donc ?

— Je suis cosmopolite par état, et Irlandais de naissance.

— Vraiment je ne l'aurais pas cru, car vous parlez anglais presque aussi bien que nous autres américains.

— Oh ! pas du tout, monsieur ; vous voulez me flatter. Mais, pour le moment, je ne suis pas trop disposé à faire, ni à recevoir des compliments. Je vous serais particulièrement obligé, si vous voulez bien donner l'ordre qu'on me prépare un beef-steak. Je viens de parcourir

trente milles sans prendre de rafraîchissement , et si vous voulez vous joindre à moi pour le dîner, vous pourrez vous convaincre, que si je ne parle pas anglais aussi *correctement* que vous , je mange un beef-steak d'aussi bon appetit.

— Oh ! je crois que cette assertion n'a pas besoin de preuve : je n'ai jamais douté de l'appétit de vos compatriotes.

C'était, je l'avoue , une bonne petite épigramme ; mais je ne crus pas devoir y répondre : je ne voulais pas prolonger la conversation, pour ne pas retarder les préparatifs : le beef-steak fut donc ordonné : mais on découvrit qu'il n'y avait pas de bœuf au logis , et sans me consulter, on y substitua une grillade de porc. Je m'abstins de toute plainte, et je pris place à table d'un air aussi satisfait qu'il me fut possible. Ayant reconnu que l'ameublement de la maison ne me promettait rien moins qu'un bon lit dont j'avais grand besoin , je me décidai à aller coucher dans la taverne la plus voisine , à environ huit milles plus loin ; et après avoir payé ma modique dépense, je me remis en route. J'avais à traverser une partie

du territoire d'Oxford, qui est un des plus riches établissemens de la province : j'arrivai à huit heures du soir à *Dogge's-Tavern*, où je m'arrêtai pour passer la nuit.

Comme dans aucune de mes lettres précédentes, je ne vous ai donné la description d'une auberge canadienne, je vais faire en sorte de vous les peindre dans celle-ci. Dans le Haut-Canada, elles consistent, pour la plus grande partie, en un petit bâtiment composé de trois pièces : une cuisine, une chambre à coucher et un comptoir. Cette dernière partie sert aussi de café ; la cuisine sert en même temps de salle à manger et de salon de compagnie ; la chambre à coucher sert à la fois de magasin et de garde-robe.

L'ameublement du comptoir, indépendamment des attributs qui le caractérisent, est une table de bois de cérisier unie, deux ou trois bancs de pin, et un *poker* (instrument qui sert à attiser le feu). Les murs sont toujours très-blancs et le plancher est parsemé de sable.

Il est inutile de faire une description particulière des meubles de la cuisine : des pots

et des chaudières , des plats et des assiettes , des fourchettes et des couteaux , des tables , des chaises et une demi-douzaine de bacquets : voilà ce qu'on y trouve habituellement.

La chambre à coucher contient ordinairement quatre ou cinq lits sans rideaux , avec des draps de toile de coton et des couvertures de laine. Les autres meubles de cet appartement sont deux ou trois chaises et un miroir portatif d'une si petite dimension qu'un Liliputien pourrait le porter dans la poche de son gilet; ce miroir , loin de vous représenter fidèlement les objets , double la longueur de votre visage , si vous vous mirez dans un sens , et sa largeur , si vous le tournez dans un autre. Point de cuvette pour laver les mains ; point de table à toilette ; point de bureau ; pas même un pot de chambre ! C'est dans cet appartement que se confondent , hommes , femmes et enfans , pour se reposer des fatigues du voyage.

Quand vous arrivez dans une de ces hôtelleries , et que vous y demandez un lit , on vous dit que l'avantage de coucher seul dépend entièrement du nombre de voyageurs qui pour-

rait survenir; et si vous consentez à le partager au besoin , vous ne pouvez prévoir quels compagnons de nuit le sort vous réserve : en sorte que vous passez souvent la nuit dans une inquiétante incertitude , qui vous prive du repos que vous désirez.

Je me rappelle d'avoir été une fois dans la nécessité de prendre un lit , à pareille condition ; n'ayant pu m'en procurer un autrement. Je me retirai de bonne heure , pour me livrer au repos , et après avoir combattu quelque temps la crainte de le voir partagé par un compagnon peu agréable, je m'endormis profondément : vers minuit , je fus éveillé, par le caquet de cinq jeunes filles qui venaient d'entrer dans la chambre , et qui commençaient à se déshabiller. Sachant qu'il n'y avait que quatre lits dans l'appartement , et que chacun de ces lits était déjà occupé , je devais m'attendre à recevoir dans le mien une au moins , ou peut-être deux de ces demoiselles. Dans cette idée, je relevai ma tête, et les priai de me faire connaître quelle était celle qui se proposait de m'honorer de sa compagnie.

« Ne vous alarmez pas , monsieur , répartit
» une d'elles , nous n'approcherons ni de vous ,
» ni de votre lit. Un de vos regards suffit pour
» nous en éloigner. »

Je suppose que j'avais manifesté quelque terreur , et qu'elle se peignait sur mon visage d'une manière désagréable : en effet , l'idée d'être trois dans un même lit me paraissait assez effrayante. Je dus donc à ma mauvaise mine le bonheur de passer la nuit seul ; et c'est la première fois qu'elle m'ait procuré quelque avantage. Jusques-là , j'avais regardé ma figure comme une de celles qui n'excitent ni admiration , ni répugnance , et qui semblables aux corneilles que l'on place au milieu d'un champ de blé , pour en éloigner les oiseaux destructeurs , n'attirent pas plus l'attention du voyageur qui passe auprès d'elles , que les autres individus de la même espèce. La vue d'un grand lit arrangé sur le plancher et dans lequel les cinq jeunes filles s'accommodèrent , me donna bientôt la certitude que j'achèverais ma nuit seul. J'avais déjà eu l'occasion , antérieurement , d'admirer la délicieuse loquacité du beau sexe. Je fus pourtant fort

étonné , lorsqu'après un moment de silence , les cinq beautés reprirent leur conversation avec un redoublement d'énergie. A la vérité , leurs accents étaient moins distincts , leurs phrases courtes et entrecoupées. Elles ne s'exprimaient que par monosyllabes ; et comme elles parlaient allemand , je ne pus rien comprendre à leurs éternels débats , qui me firent passer une très-mauvaise nuit , et qui durèrent encore lorsque je me levai le matin de bonne heure pour continuer mon voyage.

On ne doit attendre des aubergistes de campagne du Canada ou des États-Unis aucuns soins, aucune attention. Si vous demandez , même avec beaucoup de politesse , quelque chose que vous ayez le désir d'avoir , on vous priera avec humeur *d'avoir patience et d'attendre jusqu'à ce qu'on ait plus de loisir.*

Mais reprenons le cours de mon voyage. Le second jour , je traversai une grande étendue de terres , appartenant presque en totalité à des officiers civils et militaires , qui ont servi en Canada à diverses époques. Ils ont , dans le principe , obtenu ces terres sans condition et sans être assujettis , par conséquent , à les met-

tre en culture. Une grande partie de ces concessions date de plus de trente ans, et est encore dans son état sauvage. Trois maisons seulement ont été construites sur une distance de dix-neuf milles. Le grand nombre et l'étendue des concessions de cette espèce, est un des principaux obstacles à l'amélioration du pays : possédées par des individus qui n'ont pas un besoin immédiat d'en disposer, et qui attendant, pour les vendre, qu'elles aient acquis une valeur plus considérable, par la culture des terres environnantes, il est vraisemblable qu'elles resteront long-temps encore dans leur état actuel. Tant que ces concessions resteront incultes, les chemins qui les avoisinent seront impraticables, et c'est ainsi que je les ai trouvés quand j'ai traversé cette contrée.

Rien de bien important ne m'arriva le troisième jour de mon voyage : mais le soir du quatrième, j'éprouvai un accident bien triste. Il était environ six heures du soir, quand j'arrivai à Ancaster, qui est à environ quatre-vingt milles de l'établissement de mon père. J'avais le projet d'aller coucher au château de

Flamborough, résidence du colonel Simons, qui, par la grande route, est à six milles d'Ancaster, mais à deux milles seulement, en prenant la ligne la plus directe. Comme le soleil était près de son coucher, je résolus de suivre le chemin le plus court, et ayant pris quelques renseignemens, je me mis en route, sans crainte de m'égarer dans le bois. Après avoir marché environ une heure et demie, je me supposai peu éloigné du lieu de ma destination : mais m'étant informé dans une maison que je rencontrai sur mon chemin de la distance qu'il y avait encore jusqu'au château de Flamborough, j'appris que bien loin de m'en approcher, j'avais marché dans une direction opposée, et que j'en étais alors à plus de sept milles. Comme le soleil avait déjà disparu, je témoignai aux habitans de cette maison quelque crainte de ne pouvoir trouver la bonne route. J'espérais les engager ainsi à m'offrir un logement pour la nuit : mais ils me congédièrent, en m'assurant que le chemin était trop facile pour que je pusse m'y méprendre. N'ayant pas d'autre alternative, je me remis de nouveau en marche. Mais à peine une heure s'était écoulée, que la

nuit devint fort obscure, et qu'il me fut impossible de reconnaître le sentier : j'errai au hasard jusques vers les neuf heures et j'arrivai à une autre habitation, ou je racontai mes aventures. Mais j'éprouvai la mortification de voir qu'on ne faisait qu'en rire, et que ma situation donnait lieu aux plaisanteries les plus déplacées.

Ayant reconnu qu'il n'y avait là personne qui voulût avoir le moindre égard pour moi, ni me donner des renseignemens qui m'évitent le désagrément de m'égarer encore, je m'éloignai brusquement, un peu blessé je l'avoue, du ton incivil et du mode inconvenant dont on m'avait accueilli.

J'avais cru démêler à travers les propos de ces êtres inhospitaliers, qu'il y avait à peu de distance une autre maison. Je cherchai donc à y arriver. Mais comme le sentier était fort étroit; qu'il faisait beaucoup de détours et que l'obscurité profonde ne permettait plus de rien distinguer, je finis par le manquer et me trouvai au milieu des bois. Sans me laisser abattre par tant de pénibles contrariétés, je continuai à marcher, m'imaginant qu'en allant droit devant moi, je pourrais accidentellement

arriver à quelque route qui me conduirait à Ancaster ou à Flamborough. Après trois heures d'une marche aussi rapide, que pouvaient le permettre les touffes de taillis et les autres obstacles que je rencontrais sur mes pas, toujours persuadé que j'arriverais bientôt à quelque lieu habité, je me trouvai sur les bords d'une rivière, et en suivant la rive, j'arrivai au pied d'une grande cataracte.

Quoique je fusse extrêmement fatigué, je ne voulus pas m'asseoir, parce que je savais que cette partie du pays était infectée de serpents : je restai donc debout, appuyé contre un arbre, résigné à attendre, dans cette situation isolée, que la clarté du jour ou quelque autre circonstance favorable me donnât les moyens de sortir de cette solitude. Mille réflexions pénibles vinrent assaillir mon âme et la plonger dans une douloureuse mélancolie. Bientôt les fatigues de l'esprit, réunies à celles du corps, me firent craindre de succomber au sommeil. Je me remis à marcher, mais ce fut pour retomber dans une nouvelle inquiétude : ignorant quelle direction je devais prendre, je craignais de m'enfencer plus avant dans

des déserts infréquentés. Ayant aperçu une espèce de colline devant moi, je me déterminai à y monter, dans l'idée que si elle m'écartait de ma route, je me trouverais en compensation dans une situation plus élevée et pourrais mieux découvrir le pays à l'entour. Le talus de la montagne était très-escarpé et coupé par des ravins qui rendaient la montée extrêmement difficile. Tantôt je rencontrais une large pièce de granit, dont le plan incliné me faisait craindre de glisser jusqu'au fond du précipice ; ici je m'accrochai au tronc renversé d'un vieux chêne. D'autrefois, il me fallait franchir une large crevasse ; enfin, à l'aide de mes pieds et de mes mains, et à force de persévérance, je parvins au sommet de la montagne. Epuisé de fatigue, je montais sur un petit arbre, dans l'intention de m'asseoir un moment entre ses branches fourchues. A peine y fus-je placé que j'aperçus dans le lointain, à travers les arbres, une lumière qui me parut être celle d'un flambeau et que je jugeai être à une distance d'environ deux milles. Je descendis immédiatement de l'arbre pour me diriger sur cette

clarté. Mais, n'étant plus élevé, je ne pouvais pas l'apercevoir, et je marchais vers le point d'où je jugeai qu'elle venait, pendant près d'une heure, sans la découvrir de nouveau. On croira facilement que je descendis la montagne beaucoup plus facilement que je l'avais montée, et avec moins de danger. Arrivé sur une autre montagne, je revis la clarté que j'avais aperçue, et tenant désormais les yeux constamment fixés vers cette étoile salutaire, je repris ma gaieté, et je retrouvai ma vigueur pour arriver à la maison d'où elle partait.

Dans aucune circonstance de ma vie, l'approche d'une maison habitée par des créatures humaines ne me procura des sensations plus agréables. J'avais été constamment sur mes pieds pendant près de vingt-une heures, j'avais parcouru quarante-cinq milles sans prendre aucun aliment ; aussi, avais-je un besoin également pressant de nourriture et de repos. Lorsque j'arrivai sur le seuil tant désiré, je croyais être au moment de me procurer l'un et l'autre ; mais hélas cette douce lumière qui m'avait guidé dans l'obscurité, que j'avais regardée

comme une étoile bienfaisante, éclairait un toit inhospitalier.

Lorsque je frappai à la porte, on me demanda suivant l'usage : *qui est là?* — *Un ami,* répondis je. — *Quel ami?* — *Un étranger qui s'est égaré dans les bois, et qui demande votre bienveillance et votre protection.* — *Nous ne pouvons recevoir d'étrangers ici:* telle fut la froide réponse qu'on me fit. Vainement je réclamaï les droits de l'humanité; vainement je sollicitai l'hospitalité au nom d'un pays où cette vertu est si généreusement pratiquée : toutes mes remontrances, toutes mes prières furent inutiles. Voyant qu'on était bien résolu à ne pas *ouvrir la porte à l'étranger,* je m'éloignai de cette maison avec des sentimens peu bienveillans pour ses insensibles habitans.

En passant devant un bâtiment qui me parut être une grange, je me dis intérieurement que les granges et les étables étaient faites pour servir de refuge à tout être sans asile. Là il ne fut pas nécessaire de dire : *ouvrez-moi la porte,* car la porte était ouverte, et j'entrai sans opposition. Je montai sur une meule de foin et m'y étendis en remerciant le ciel de

m'avoir procuré un si bon lit. Quoique mon esprit fût loin d'être dans cet état qui dispose au repos, mon corps était tellement fatigué de la course que j'avais faite dans les bois, que je fus bientôt profondément endormi ; il était déjà grand jour lorsque je m'éveillai : je me remis aussitôt en route sans me présenter à la maison, ni pour me plaindre de l'inhospitalité de ses habitans, ni pour les remercier de l'abri que j'avais pris contre leur gré dans la grange. J'arrivai au château du colonel Simons, avant l'heure du déjeuner ; je ne me fis pas prier pour manger les excellentes choses que le colonel me fit servir ; et je l'avoue, je n'ai déjeuné de ma vie avec autant de plaisir. L'accueil vraiment amical que je reçus dans cette maison rendit à mon esprit le calme et la sérénité dont il avait besoin, et l'empressement qu'il mit ainsi que sa famille à découvrir l'individu qui m'avait refusé l'entrée de sa cabane, me prouva que, quoique en général les habitans du Haut-Canada soient peu hospitaliers, le nombre de ceux qui traitent si inhumainement le voyageur égaré doit être fort rare.

Après avoir passé quelque jours chez le co-

lonel Simons de la manière la plus agréable, je partis pour Yorck, afin de continuer ma route pour Montréal en passant par Kingston.

J'ai déjà décrit le chemin qui va du lac Ontario à York. Celui d'York à Kingston suit une direction parallèle au lac *Érié*, et traverse les territoires de *Scarborough*, *Pickering*, *Whitby*, *Darlington*, *Clarke*, *Hope*, *Hamilton*, *Haldemand*, *Cranake*, *Murray*, *Sydney*, *Thurlow*, *Richmond*, et *Earnestown*. On rencontre sur cette route les villages d'*Hamilton* et de *Belleville*.

Les colons de ces territoires ne paraissent pas être dans une situation aussi aisée que ceux des districts de *Gore*, de *Niagara* et de *Londres*. Il faut cependant en excepter ceux de *Sydney*, *Thurlow* et *Richmond* qui sont plus riches en bestiaux que ceux d'aucune autre partie de la province.

Je m'arrêtai peu de temps à Kingston et me dirigeai sur Montréal. Le chemin suit les bords du Saint-Laurent, et s'en écarte si peu, que je le perdis rarement de vue, excepté en traversant une partie du comté de *Glengary*. Le lendemain de mon départ de Kingston, j'en-

traï dans la seigneurie de *Longueille*, qui est, dans le Bas-Canada, l'établissement le plus voisin de la ligne de démarcation entre les deux provinces. La taverne dans laquelle je m'arrêtai, était tenue par une vieille dame, dont les rides et les traits annonçaient qu'elle avait cinquante ans et plus. Bien qu'elle eût passé sa vie à recevoir les voyageurs, elle ne savait pas un mot d'Anglais : elle aurait trouvé fort agréable de m'entretenir en mauvais français ; mais comme il y avait dans cette maison une douzaine de *demoiselles* qui parlaient, du moins la plupart, passablement l'Anglais, je fis peu d'attention à la vieille dame qui vraiment ne pouvait inspirer beaucoup d'intérêt : une taille longue et efflanquée, une figure décharnée, des yeux verts, entourés d'un cercle de pourpre, qui les faisait ressembler à des émeraudes montées sur des saphirs, une voix cassée et discordante, qui répétait à chaque instant : *filles, allez à vos rouets* ; tels étaient les attraits de ma charmante hôtesse. Elle paraissait accorder sa principale affection à un *matou* taillé sur le même modèle que sa maîtresse, et dont les yeux avaient les mêmes couleurs et la même

expression ; assis auprès d'elle , sur un fauteuil qui lui était uniquement destiné , ce cher animal suivait tous les mouvemens de l'hôtesse et était parvenu à l'imiter à tel point , que je crus l'entendre aussi prononcer distinctement ces paroles : *filles , allez à vos rouets.*

Je dois convenir cependant que je fus fort bien traité dans cette hôtellerie , et que je trouvai dans la vieille hôtesse et dans ses jeunes assistantes , cette politesse , cette urbanité et ces attentions agréables aux voyageurs , qui contrastent si fortement avec les manières rudes et impolies des aubergistes du Haut-Canada.



LETTRE XXXVII.

Mœurs et coutumes du Bas-Canada. — Etat de la société à Montréal. — Sa division en quatre classes. — Vanité des parvenus. — Remarques de M. Lambert sur les infidélités conjugales. — Procession annuelle des catholiques romains — Cérémonies nuptiales. — Réjouissances à l'occasion du nouvel an. — Charivaris. — Bonheur dont jouissent les habitans du Bas-Canada, quoique privés d'éducation.

Dans quelqu'une de mes lettres , je vous ai donné une esquisse de la ville de Montréal. Je vais chercher maintenant à vous peindre ses habitans.

Les négocians sont la plupart d'origine anglaise ou américaine. Il est fort peu de Canadiens d'origine française , qui exercent le commerce : ils paraissent en général ne pas

avoir cet esprit industriel et entreprenant qui leur serait nécessaire pour pouvoir lutter avec les Anglais et les Américains. La plupart de ceux qui ont fait fortune à Montréal (et le nombre en est assez considérable) sont des émigrans anglais et écossais , nés dans la classe ouvrière , et qui ont conservé l'ignorance et la grossièreté de leur profession.

La population de Montréal est , par une sorte d'accord unanime , divisée en quatre classes : la première comprend les officiers civils et militaires , les hommes les plus recommandables dans la jurisprudence , la médecine et le clergé , et les membres de la compagnie du nord-ouest : dans la seconde , sont les riches marchands : la troisième comprend les boutiquiers et les artisans les plus aisés ; et la quatrième se compose de tout ce qui est confondu en Angleterre sous la désignation de basses classes.

Dans les vingt dernières années , plusieurs individus de condition fort obscure , ont acquis une fortune considérable à Montréal. Ce qui est fort remarquable , c'est que , quoiqu'il y ait à peine dans cette ville , (je ne parle pas de

la première classe), cinq ou six familles dont le rang, avant cette subite élévation, fût au-dessus de celui des valets ou des artisans, ils montrent autant d'orgueil et de prétention aux distinctions aristocratiques, que pourraient le faire les plus anciennes familles patriciennes de l'Europe. Le *ci-devant* charpentier, l'*ex-tonnelier*, n'ont pas plutôt quitté les outils de leur profession, qu'ils affectent les airs de la noblesse, et regardent d'un œil de mépris leurs confrères moins heureux. Rien ne peut mieux caractériser l'extrême vanité de ces favoris de la fortune, que leur empressement à saisir toutes les occasions d'accoler, à leur nom, le titre d'*écuyer*. J'ai dans ce moment sous les yeux un journal qui contient trois avertissemens dans lesquels cinq personnes sont désignées sous ce titre : et de ces cinq individus, deux sont charpentiers, et travaillent encore de leur métier ; un troisième, autrefois plâtrier, s'est fait marchand d'eau-de-vie ; le quatrième a quitté la profession de tonnelier pour vendre l'épicerie en détail : enfin, le cinquième est peintre et vitrier.

Les divertissemens publics à Montréal, se
TOME II. 16

bornent, depuis la destruction du théâtre en 1820, à des bals d'hiver et à de grands dîners, les jours de fête. Ces réunions se font dans chaque classe, et il est rare de voir les personnes d'un rang inférieur, admises dans les assemblées de la classe supérieure.

On lit dans les voyages de M. Lambert, tom. 1, pag. 295, le passage suivant : « La société des villes du Canada, a été représentée par quelques écrivains comme fort agréable, fort vive et fort gaie, et se distinguant éminemment par une généreuse hospitalité et par une union amicale, qui ferait croire aux étrangers que ses habitans ne forment qu'une seule famille. Je regrette de ne pouvoir pas en faire un semblable tableau. Quand j'ai visité le Canada, la société y était divisée en plusieurs partis : le scandale était à l'ordre du jour : la calomnie, la médisance, l'envie, semblaient avoir arboré leur drapeau au milieu de ses habitans. Les feuilles hebdomadaires étaient remplies de basses plaisanteries, et d'allusions satiriques. Cette gaieté, ce bonheur, que je croyais trouver dans le Canada, avaient entièrement déserté le pays, ou n'avaient jamais existé que dans

l'imagination des premiers écrivains. En un mot, la société des villes du Canada ressemble à celle de la plupart des petites villes : la jalousie, la vanité, l'esprit de parti y règnent avec d'autant plus d'empire, que chacun s'y connaît mieux, et que l'origine et l'histoire secrète de chaque famille, offrent plus de matière aux piquantes plaisanteries.

« Le nombre des femmes galantes, ajoute M. Lambert, est plus considérable dans les villes du Canada, que dans celles de l'ancien Continent, relativement à leur population : les fréquentes infidélités des hommes et des femmes, les rapports scandaleux, donnent lieu à de mutuelles récriminations, engendrent l'animosité et détruisent l'harmonie dans les sociétés des premières classes. »

Je vous ai déjà informé que la majorité des habitans de Montréal, est d'origine française, et par conséquent professe la religion catholique romaine. Indépendamment du séminaire, il y a au moins trente écoles particulières, dirigées par des Irlandais qui tous passent pour avoir beaucoup d'instruction et de connaissances.

Ici les catholiques et les protestans traitent journellement ensemble sans montrer cet esprit d'aigreur et ces animosités religieuses qui sont si fréquens dans notre malheureux pays. Ce qui contribue peut-être le plus efficacement à maintenir cet état de choses, c'est que les ministres de chaque culte sont entretenus aux dépens de ceux qui le professent. Le revenu du clergé de l'église romaine, est établi sur une espèce de dîme ou redevance du 26.^{me} du produit des terres possédées par les catholiques. Le clergé anglican est entretenu par le gouvernement; et les pasteurs ou ministres d'autres sectes sont payés par leurs ouailles respectives. Les prêtres de l'église catholique sont des hommes d'un caractère très-respectable et très-loyal, qui ne s'immiscent en aucune manière dans les intérêts temporels de leurs paroissiens, et désirent uniquement de contribuer à leur salut. Ils vivent fort retirés du monde, et on les rencontre rarement, si ce n'est lorsqu'ils vont remplir leurs fonctions sacerdotales. Ils n'ont de rapport avec les laïcs, que ceux que leur ministère rend nécessaires. Leur principal revenu consiste dans les lots et

ventes , ou droits de mutation , ce qui en fait un corps très-riche. Ils portent habituellement un large manteau ou robe de soie noire , qui couvre une veste , une colotte et des bas de la même couleur , des souliers à boucles , et un chapeau à larges bords. Lorsqu'ils vont dans les rues , ils paraissent toujours ensevelis dans de profondes méditations , et ne font pas plus d'attention aux habitans que s'ils étaient eux-mêmes des êtres d'un autre monde.

Le jour de la Trinité , ils font une grande procession en commémoration de notre Sauveur. Pendant plusieurs semaines avant cette grande fête , elle est le seul objet de conversation entre les catholiques et les protestans ; et elle est attendue avec impatience par les personnes de toutes les croyances.

Les Canadiens d'origine française , se marient toujours à leurs églises paroissiales , et généralement entre huit heures du matin et midi. A Montréal , (et je crois qu'il en est de même dans les autres parties de la province) les futurs époux sont accompagnés à la cérémonie par un nombreux cortège d'amis. Comme le plus modeste individu a toujours une calèche

ou un traîneau, il n'est pas rare de voir dans ces occasions plus de cinquante voitures réunies. On y observe néanmoins le plus grand ordre. La future et le père du futur ouvrent la marche, suivis des parens de ce dernier. Vient ensuite les parens de la fiancée, et après eux, le futur avec son beau-père qui ferment la marche. On arrive à l'église dans cet ordre, et après la cérémonie nuptiale, le cortège parcourt les principales rues de la ville, jusqu'à ce que les chevaux soient excédés de fatigue. Toute la société se rend ensuite à la maison du père de la mariée, pour prendre part à un banquet qui, dans les occasions de cette espèce, est toujours préparé avec le plus grand soin, et avec cette recherche gastronomique, dans laquelle les cuisiniers français ont acquis une si grande réputation. La soirée se passe dans la joie et les amusemens. La danse, la musique, les jeux de cartes, durent souvent jusqu'à ce que le jour vienne annoncer qu'il est temps de se séparer.

Il existe encore en Canada plusieurs coutumes, que je crois apportées de la France. Le nouvel an est une des fêtes les plus exactement

observées , et est spécialement consacré à se visiter et à se fêter mutuellement. Tout maître de maison , soit à la ville , soit à la campagne , a , ce jour-là , sa tab'le chargée de vins délicieux , d'excellentes confitures et de gâteaux de toute espèce. Les hommes doivent aller de maison en maison , pour porter réciproquement les vœux et les complimens de leur famille , et prendre leur part des friandises qui se trouvent partout préparées. A leur entrée dans l'appartement de réception , les hommes embrassent sans cérémonie toutes les femmes. Les dames françaises présentent leurs joues ; mais les anglaises , suivant l'usage de leur pays , reçoivent le chaste baiser sur leurs lèvres. Ces fêtes durent trois ou quatre jours : faut-il attribuer cette prolongation au plaisir que les dames ont d'être embrassées , ou au goût des hommes pour le vin et les liqueurs ?

Un autre usage , quelquefois très-déplaisant pour les uns , et fort amusant pour les autres , est encore en vigueur dans le Bas-Canada ; c'est ce qu'on appelle le *charivari*. Quand un jeune homme épouse une veuve , ou un veuf une jeune fille , les habitans du quartier se réu-

nissent ; et armés de cornes de bélier , de vieilles chaudières , de trompettes d'étain et d'autres instrumens de musique ou de guerre aussi bruyans , ils se dirigent vers la maison du nouveau couple , et demandent le paiement de la taxe imposée par un antique usage. Le taux en est fixé d'après l'état de la fortune des parties qui doivent l'acquitter. Si on ne paie pas de suite , la maison est étroitement bloquée , et exposée pendant plusieurs heures à un feu continuel de brocards bien scandaleux. Pendant tout ce temps , la bande anti-harmonieuse fait entendre *the cuckold's march* , (la marche du coucou), et d'autres airs également offensifs , arrangés pour la circonstance. Si la somme demandée n'est pas payée à cette première sommation , la même cérémonie se renouvelle le lendemain et les nuits suivantes , jusqu'à ce qu'enfin les assiégés , fatigués de ces hostilités , se déterminent à capituler.

La somme demandée en ces occasions , s'élève quelquefois jusqu'à cent livres sterling. Quoique les magistrats fassent tous leurs efforts pour empêcher ces assemblées illégales , il est rare qu'ils y parviennent ; les principaux

personnages du pays en sont souvent les instigateurs, et l'opposition qu'on y met, ne sert souvent qu'à les rendre plus nombreuses et plus opiniâtres. Les amendes arrachées aux nouveaux époux sont employées au profit des institutions charitables de la ville. Un tel état de choses prouve l'insuffisance et l'inefficacité de la police : mais cette insuffisance est généralement sentie dans toute l'Amérique, et plus spécialement dans le Canada. On doit l'attribuer en partie à ce que la civilisation est moins avancée dans les colonies que dans les vieux États de l'Europe ; et aussi à ces idées absurdes d'indépendance et de liberté, qui dominent toute la population blanche du nouveau Continent.

Pendant mon séjour à Montréal, dans l'hiver de 1821, une veuve très-riche, épousa un jeune homme employé au commissariat du département des colonies : deux nuits après la célébration du mariage, on vint demander à l'époux, en la manière accoutumée, une somme de cent livres sterling ; au profit de la société des dames charitables, société dont la nouvelle mariée était elle-même la présidente.

Voici le récit de ce qui se passa en cette occasion.

Le soir des noces et le lendemain se passèrent d'une manière tranquille et fort décente ; mais le troisième jour, on vit se former devant la demeure de l'heureux couple, une nombreuse réunion d'amis et de connaissances, uniquement dans l'intention de féliciter les nouveaux mariés, et de demander le présent d'usage en faveur des pauvres. Il n'est pas ordinaire qu'on se rende à la première sommation, et ç'eût été d'ailleurs montrer de la pusillanimité. La réunion investit donc la maison dans les formes ; et après quelques heures de blocus, on se retira. Le soir du jour suivant, les opérations furent reprises. Les assiégés, considérablement renforcés, s'étaient donné rendez-vous au vieux marché. Il y avait parmi eux environ quarante masques vêtus en turcs, en persans, ou dans d'autres costumes grotesques. Après quelque temps donné aux dispositions, ces personnages se mirent en marche à la tête d'une colonne de plus de 500 personnes, au son harmonieux des trompettes et des cornes de vaches. Ils firent ainsi le tour

d'une partie de la ville, et revinrent dans la rue Saint-Paul. Jusque-là, tout s'était passé assez paisiblement; mais arrivé près du magasin d'habits du sieur Wragg, le cortège fut accueilli par le chef des constables, suivi de ses mirmidons, et reçut l'injonction de se séparer. Le mot *bâton*, énergiquement répété, fut la seule réponse à cette sommation. Découragés par cette parole très-significative, les compagnons du constable s'ouvrirent à droite et à gauche, et laissèrent passer la menaçante colonne. Elle continua sa route par la rue St-François, jusqu'à l'hôtel de la banque du Canada, où le guet se présenta, et somma de nouveau le cortège de se séparer; il reçut la même réponse. Alors les gardiens de nuit se jetèrent au milieu de la foule, et arrêtaient à droite et à gauche ceux qui leur tombèrent sous la main: il s'ensuivit un violent combat; l'on joua de part et d'autre des bâtons; les sabres de bois frappèrent les baguettes des constables, sans respect pour la marque royale: les coups furent distribués avec profusion, et les cris des combattans retentirent au loin: bientôt la supériorité du nombre décida la victoire.

Les gardes de nuit , après une courageuse résistance , prirent la fuite : les uns se retirèrent prudemment dans leurs maisons ; les autres , plus courageux , se replièrent sur leur corps-de-garde. Les vainqueurs les poursuivirent jusqu'à la porte de cette forteresse , et ayant appris que quelques-uns des leurs pris en flanc par l'arrière-garde ennemie , avaient été amenés prisonniers , ils envoyèrent un parlementaire pour demander leur liberté. Mais la vaillante garnison qui avait repris courage dans sa citadelle , répondit par un refus , et se prépara à une vigoureuse résistance. Malheureusement le chef constable , ce redoutable personnage , premier auteur de l'aggression , qui était entré dans le corps-de-garde par un poterne , afin d'encourager sa troupe , ayant avancé la tête pour reconnaître ce qui se passait à l'extérieur , fut reconnu par les assiégeans , qui poussèrent à l'instant un cri effroyable d'hostilité. Aussitôt ils firent avancer une grosse poutre qu'ils employèrent en forme de bélier , pour enfoncer la porte : les morceaux de bois , les boules de neige et d'autres projectiles de la même nature , furent employés avec profusion . pour

seconder les efforts du bélier. La porte ne put résister à tant d'attaques , et fut bientôt mise en éclats. Les assiégés se replièrent dans une arrière cour : poursuivis dans ce dernier asile , ils ne durent leur salut qu'à leur agilité , à franchir un mur de palissades , qui les mit à l'abri de la poursuite des vainqueurs. Les prisonniers furent ramenés en triomphe , et les *charivarites* , après avoir fait encore quelques tours dans la ville , se dispersèrent. Le lendemain de cette scène tumultueuse , il fut tenu une session spéciale des magistrats , qui fit publier une proclamation pour défendre les charivaris , et pour inviter toutes les personnes bien intentionnées à se joindre au corps municipal , et à l'aider à dissoudre le rassemblement , s'il se formait de nouveau. Cela n'empêcha pas une réunion plus nombreuse que celle du jour précédent , de se présenter , sans rencontrer d'obstacle , à la porte des époux. Peut-être serait-il arrivé quelque événement sérieux , si le nouveau marié n'eût sagement pris le parti de se montrer à une fenêtre et de capituler. Enfin , le cinquième jour , la société des dames bienfaites reçut cin-

quante livres sterling , qui vinrent ajouter aux œuvres de charité que faisait chaque jour la veuve remariée. Ainsi se termina ce charivari ; il était composé principalement de marchands et d'artisans de diverses professions ; mais il fut ensuite grossi par une foule d'autres personnes , attirées par la nouveauté du spectacle et par le désir de s'amuser. Plusieurs individus furent néanmoins arrêtés.

Je ne terminerai pas cet article sur le Bas-Canada , sans vous assurer que dans les établissemens ruraux de cette province , quoique les habitans soient , en général , dépourvus d'éducation , et privés des moyens de se la procurer , j'ai trouvé plus de bonheur réel , plus de véritable politesse , un plus grand respect pour la religion , et une plus grande union entre eux que dans aucun des pays que j'ai parcourus. C'est à l'agriculture qu'ils doivent cette heureuse existence. Quiconque voudra voir la vie rurale et la félicité qu'elle procure dans leur perfection , doit aller visiter la demeure d'un Canadien français. Moi-même , si je pouvais bannir de mon cœur les doux sentimens qui m'attachent à ma terre natale , si

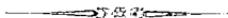
je pouvais oublier les amis dont l'Océan me sépare , je construirais une demeure champêtre au milieu des modestes cabanes du Bas-Canada : dans cet heureux séjour , exempt de soucis et d'inquiétudes , je passerai doucement ma vie au sein du repos , au milieu d'un peuple doué des vertus sociales , livré à d'innocens amusemens , et dont tout l'extérieur annonce le bonheur et la gaieté.



EXCURSION

DANS

L'ÉTAT DE NEW-YORCK.



AYANT quelques affaires à traiter dans l'état de New-Yorck, je partis de l'établissement Talbot, le 15 aout 1822. Le 18, je traversai la rivière de Niagara, et me trouvai pour la première fois sur le territoire des États-Unis. Je voulais prendre une place dans la voiture qui va de *Léwiston* à *Rochester*; mais quand j'arrivai à Léwiston, il y avait déjà une heure que cette voiture était partie.

Ne voulant pas attendre au lendemain, je louai un charriot de poste, et j'arrivai le même soir à *Oak-Orchard*, village situé à 45 milles de Léwiston. Là j'attendis la diligence : elle passa le lendemain ; mais il n'y avait pas une seule

place vacante. Désappointé pour la seconde fois, je priai le maître de la taverné où j'étais logé de me procurer un cheval, pour me conduire jusqu'au canal neuf, à environ six milles d'Oak-Orchard. Après avoir attendu une heure, j'eus un cheval, une bride et une selle sans étrier. Je me mis néanmoins en route et arrivai en peu de temps à un endroit du canal où l'on construisait un aqueduc. Plusieurs ouvriers étaient employés à ce travail; j'appris que chacun d'eux recevait treize dollars par mois, outre le logement et la nourriture. Ce canal est destiné à établir la communication entre le lac *Erié* et la rivière d'*Hudson*. Il doit avoir 350 milles de longueur, et la dépense totale est évaluée à 8,000,000 dollars ou 1,800,000 livres sterling. Quoique cette grande entreprise ne soit commencée que depuis cinq ans, le canal est déjà navigable sur une étendue de 200 milles.

Les habitans de New-Yorck doivent à sir *Witt-Clinton*, leur dernier gouverneur, tous les avantages que leur procurera cette nouvelle communication. Sans la persévérance et l'influence salutaire de cet homme d'état distingué,

la génération présente n'eût pu voir commencer l'exécution de cet utile projet. Jamais entreprise nationale d'un si grand intérêt n'éprouva plus de difficultés et ne rencontra plus d'opposition. Les argumens les plus ridicules et les plus absurdes furent mis en avant dans l'assemblée législative de l'état , lors de la discussion du bill : un des membres alla jusqu'à dire qu'on ne pourrait trouver une quantité d'eau suffisante pour alimenter un canal de cette étendue.

Après avoir visité le canal pendant environ deux heures , je retournai à Oak-Orchard , sans aucun accident.

La route de Léwiston à Rochester est communément appelée la *route de la Côte* ou *chemin alluvial* ; elle longe la côte du lac Ontario , depuis la rivière de Niagara jusqu'à celle de *Genesee* , distante d'environ 90 milles : le chemin sur lequel passent les voitures , est dans quelques endroits fort élevé au-dessus de la contrée adjacente ; mais pendant environ 40 milles , à partir de Léwiston , cette élévation est à peine perceptible ; en Angleterre une semblable route serait regardée comme à peine praticable pour

une brouette. Cependant les diligences qui partent de Léwiston à six heures du matin, arrivent à Rochester à 7 heures du soir et parcourent ainsi en 13 heures une distance de 96 milles.

Les diligences américaines sont construites d'une manière bien différente de celles de l'Angleterre. Elles sont destinées à porter neuf personnes dans l'intérieur et deux à l'extérieur. Ces deux dernières sont placées de chaque côté du conducteur; l'impériale est supportée par huit petites colonnes de bois; la voiture est ouverte de tous les côtés pour recevoir l'air. Si le temps est mauvais, on s'en garantit en abattant des rideaux qui sont relevés sur l'impériale. Une voiture de cette espèce pèse environ 24 quintaux; elles sont suspendues à deux pieds plus haut que les voitures anglaises. Les chevaux sont de la même espèce et généralement aussi bons que ceux employés au même service en Angleterre; ils sont attelés de la même manière. Le prix ordinaire d'une place dans ces voitures est de quatre dollars et demi par cent milles.

Je demeurai trois jours à Oak-Orchard sans

pouvoir me procurer une place dans les voitures publiques qui y passaient chaque jour. Je me déterminai le quatrième jour à prendre un charriot de poste. Sous les rapports de la culture, le pays, entre Léwiston et Rochester, est encore dans l'enfance. Il y a dix ans seulement qu'on a commencé à y former des établissemens. Les maisons y sont construites de la même manière que celles du Haut-Canada et les champs également entourés de palissades. La terre y est légère, sablonneuse, et fort inférieure aux plus mauvais terrains de notre province. Malgré cela, les terres, même non encore défrichées, se vendent huit dollars par acre, tandis que pour un dollar, on a, dans le Haut-Canada, une égale quantité de terre dans le meilleur sol. Tels sont les effets du zèle bien entendu d'une sage administration pour la prospérité du pays confié à ses soins.

A l'époque où je quittai le Haut-Canada, tous les habitans jouissaient d'une parfaite santé. Je fus donc fort étonné de voir des malades dans presque toutes les maisons entre Léwiston et Rochester; mais il paraît qu'il en est souvent ainsi et l'on supporte ces calamités habituelles.

sans se plaindre, parce qu'il n'est pas au pouvoir de l'administration de les faire cesser.

Pendant mon séjour forcé à Oak-Orchard, j'assistai à une revue de la milice, et j'eus le plaisir de voir les singuliers effets de l'égalité et de la liberté sur un corps militaire. Depuis le moment où le colonel du régiment invita, (on ne *commande* pas sur cette terre de la liberté) depuis le moment dis-je où il invita les soldats à se mettre à leurs rangs, jusqu'à la fin de l'exercice, ce fut un colloque continué entre les soldats et les officiers, et entre ceux-ci et leur chef. La conduite indisciplinée de ces *militaires indépendans*, me rappela certaines époques de ma jeunesse. La manière peu respectueuse dont on recevait les ordres, les commandemens, ou les invitations (comme vous voudrez les appeler) du colonel, ressemblait assez à ce qui se passe dans une classe d'étude, en l'absence du maître, lorsque quelque jeune étourdi vient prendre sa place et imitant son ton doctoral, commande le silence. L'apparente soumission à ce nouveau maître est bientôt troublée; les livres et tous les autres objets qui tombent sous la

main des élèves volent à travers la classe, et les grossières épithètes que je me dispense de répéter lui sont prodigués sans ménagement. Un colonel américain, et spécialement celui que je vis à Oak-Orchard, est précisément dans la même situation que le substitut du professeur, et n'est pas traité avec plus de respect par les soldats que celui-ci par ses compagnons d'étude : rarement consentaient-ils à déférer à ses invitations, quoique présentées sous les formes les plus polies, avant de les avoir examinées et discutées. Enfin après avoir passé environ une heure à manœuvrer et argumenter alternativement, le colonel jugea convenable de se retirer. Il remit le *commandement* à un capitaine. Celui-ci entra immédiatement dans une taverne voisine, et reparut aussitôt devant le front de son bataillon tenant dans chaque main une bouteille de Whisky et un verre entre ses genoux. Dans ce brillant appareil, il adressa à ses soldats un discours fort éloquent; il leur parla avec emphase de leurs privilèges constitutionnels; il leur rappela leurs héroïques actions durant la dernière guerre, et leur heureuse délivrance du joug britan-

nique. Après cette pompeuse harangue, le capitaine vida un grand verre de whisky, à la santé de ses braves camarades.

Rochester est situé sur les bords du canal *Érié* : quoique le terrain sur lequel ce village est placé fût, il y a dix ans, un désert entièrement sauvage, il contient aujourd'hui plus de 5000 habitans et c'est un des plus jolis lieux que j'aie jamais vus. Quoiqu'il y ait cinq hôtels fort vastes, dont chacun peut loger de 50 à 70-voyageurs, je ne pus cependant m'y procurer un lit, le soir de mon arrivée. Tous étaient occupés. et je dus me résigner à passer la nuit sur un sofa. Le lendemain je déjeûnai dans le principal hôtel, appelé hôtel de la mairie, avec environ cent personnes qui me parurent être gens bien élevés et de bonne compagnie : le déjeûner, comme en Canada, consistait en un grand nombre de mets de diverses espèces, pâtés, gâteaux, tartes, etc. Chacun, après avoir fini son repas, se levait et sortait sans cérémonie.

Les rues de Rochester sont tirées au cordeau et coupées à angle droit. Les maisons sont construites en briques, et peintes en rouge

avec un pointillé blanc. Cet embellissement, les jalousies vénitiennes, les places, les arcades, les balcons donnent à ce village un aspect délicieux, et prouvent à la fois le goût, l'industrie et l'opulence de ses habitans.

Je m'embarquai à Rochester sur le paquebot pour me rendre à *Utica* qui est distant de 166 milles : le prix du passage dans ces embarcations est de six dollars, sans y comprendre la nourriture que l'on y trouve à des prix très-modérés, et de très-bonne qualité. Nous traversâmes plusieurs villages. Le plus considérable est *Canandargua* situé à l'embouchure du lac de ce nom : dans ces villages, comme dans tous ceux que j'ai vus aux États-Unis, les maisons sont construites en briques et peintes en rouge ; des saules et des peupliers sont plantés de chaque côté des rues. Ces avenues combinées avec l'élégance, la légèreté et la belle apparence des bâtimens, l'activité des habitans, l'aspect des magasins et des maisons de commerce, tout concourt à donner une idée favorable de l'industrie et du caractère entreprenant des Américains. La principale rue de *Canandargua* a près de 2 milles de long :

au centre est une place carrée où sont situés le palais de justice et les autres bâtimens occupés par les administrations publiques. Ce village est supérieur à tous ceux que j'ai vus soit en Europe, soit en Amérique. En Europe, on attache une idée de pauvreté au nom de village : il en est tout autrement en Amérique : les villages offrent partout les mêmes apparences d'industrie, de richesse et de goût, que les cités.

On a découvert, il y a peu de temps, à une courte distance de Canandagua une source fort curieuse que l'on appelle *la source brûlante*. L'eau sort des flancs d'un ravin profond et présente sur sa surface une flamme rouge qui, sitôt qu'on en approche du bois, ou toute autre matière combustible, produit immédiatement une grande clarté. L'eau de cette source est à la même température que l'eau potable ordinaire, et n'a aucune odeur, ni aucun goût particulier.

Le premier village que nous rencontrâmes ensuite sur le chemin de New-York est *Auburn*, situé à l'embouchure du lac *Owaseo*. Ce village contient 1200 habitans et 300 maisons, outre un grand nombre de moulins et de manufac-

tures. Il y a aussi une prison destinée à recevoir les condamnés, et un séminaire pour l'étude de la théologie. On croit généralement que le voisinage du canal qui passe à sept milles au nord de ce beau village, retardera son accroissement, et même occasionnera sa prochaine décadence.

La plupart des passagers qui étaient à bord du bateau de Rochester à Utica, étaient des citoyens de New-Yorck, parmi lesquels étaient MM. *Waring* et *Horton*, respectables négocians de cette ville, et un jurisconsulte qui nous dit lui-même se nommer *le conseiller Childe*. Après les premiers momens de la route, lorsque les lieux communs de la conversation entre étrangers furent épuisés, l'entretien se tourna naturellement sur la politique et sur les intérêts civils et militaires des principaux états : des choses on en vient ordinairement aux personnes ; des événemens publics qui ont eu lieu aux hommes qui en ont été les instrumens. Ainsi à l'occasion de la dernière guerre, on vint à parler du fameux général *Jackson*. Dans le cours de la discussion sur les qualités et le mérite de cet officier, on m'interpella sur l'opi-

nion que l'on avait de lui dans le Haut-Canada. Je répondis qu'il n'était pas en grande faveur parmi les habitans de cette contrée et j'offris de leur raconter une *anecdote* qui leur prouverait la vérité de ma remarque : le mot *anecdote* parut faire un effet merveilleux sur les nerfs de mes auditeurs, et tous écoutèrent en silence mon récit. « Il y a quelque temps ,
» Messieurs , leur dis-je , un citoyen des États-
» Unis vint dans le Haut-Canada avec une
» fort belle collection de figures de cire qu'il
» exposa à la curiosité des habitans d'Yorck.
» Dans le nombre des héros américains dont
» les figures se trouvaient dans cette collection ,
» était celle du général Jackson ; aussitôt que
» les habitans d'Yorck furent instruits de cette
» circonstance, la considération que l'on avait
» pour ce personnage détermina à députer
» auprès du propriétaire quelques personnes
» pour acheter le portrait de cette Excellence.
» Quand on sut le prix qu'il en demandait,
» une souscription fut ouverte et chacun s'em-
» pressa d'y concourir, en sorte que la somme
» nécessaire fut bientôt réunie : elle fut aussitôt
» remise au propriétaire des figures ; et le

» général Jackson enlevé de l'honorable com-
 » pagnie où il se trouvait , fut remis entre les
 » mains de quelques vigoureux Canadiens ,
 » aux acclamations unanimes d'un grand nom-
 » bre de spectateurs. Mais dans quelle vue ,
 » et à quelle intention pensez-vous qu'on eut
 » acheté cette figure ? Était-ce pour la placer
 » dans quelque lieu bien apparent de la cité où
 » elle aurait reçu les hommages de ses admi-
 » rateurs ? non : on était dans l'été , et les rayons
 » du soleil l'auraient eu bientôt fondue. Une nuit
 » fut donc assignée pour célébrer le triomphe du
 » héros ; et à l'heure indiquée , il fut amené sur
 » le lieu de la fête , élevé au bout d'un grand
 » bâton et brûlé à la vue de tout le peuple. »

La plupart de mes auditeurs rirent beaucoup de la conclusion de mon histoire ; mais M. le conseiller *Childe* , que j'ai su depuis être un fougueux républicain et de plus un déiste , fut fort scandalisé du *sacrilège* commis par les Canadiens , et plus encore de voir ses compatriotes en rire. Il dit qu'il ne pouvait comprendre comment des hommes qui jouissaient de l'indépendance que *ce grand et magnanime héros* (le général Jackson) avait si puissamment

contribué à maintenir, pouvaient oublier l'estimable bienfait qu'ils devaient à sa valeur, et entendre gaiement le récit des insultes faites à son nom. Le conseiller mit tant de chaleur dans cette discussion, que ceux qui paraissaient le plus disposés à le contredire, crurent qu'il était plus prudent de céder et de laisser M. Childe faire l'apothéose de son héros, plutôt que d'exaspérer son caractère qui était naturellement bon. Nous eûmes, dans la suite, l'occasion de nous convaincre que c'était un homme d'un esprit agréable, bon compagnon, et nous lui donnâmes le plaisant sobriquet de *général Jackson*, qui lui demeura pendant tout le reste du voyage. La contestation de M. Childe et ses compatriotes qui d'ailleurs avaient, comme lui, une haute idée des prouesses militaires de Jackson, portait sur les prétentions de ce général à la présidence des Etats-Unis. Personne, à l'exception de M. Childe, ne voulait lui reconnaître les qualités nécessaires pour cet éminent emploi. Mais M. Childe paraissait prendre à tâche et regarder comme l'affaire la plus importante de sa vie de proner l'universalité des talens de son personnage favori.

Quoique *Utica* contient plus de 4000 habitans , on ne l'appelle pas moins un village. Il est situé sur le rivage sud de la *Mohawk* , et près du lieu où était autrefois le fort *Schuyler*. C'est un lieu très-commerçant , et on ne doute pas qu'il ne prenne un accroissement rapide en population et en richesses. Le canal qui traverse ce village , et plusieurs autres avantages dont il jouit , concourent à en faire un des lieux les plus favorables au commerce dans l'état de New-Yorck.

Je montai , à *Utica* , dans une diligence avec MM. Waring et Horton , pour aller aux sources de *Ballston* et de *Saratga* , à environ 80 milles. Dans le cours de ce voyage , où l'on suit presque toujours les bords de la *Mohawk* , nous eûmes la vue de la délicieuse vallée , appelée le *Herkimer* et les *Plaines Allemandes* ; vallée qui fut autrefois le théâtre de la guerre et du carnage , et qui est aujourd'hui couverte de toutes les beautés et de tous les trésors de la culture.

A peu de distance de *Schenectady* , on a construit un beau pont sur la *Moawk* : il a 997 pieds de long , et est fortifié. *Schenectady*

est une des plus anciennes villes de l'Amérique. Elle fut brûlée par les Indiens en 1680, et a souffert beaucoup d'un second incendie en 1819. Le collège de l'Union est le principal édifice public : il est construit entièrement en briques. Il n'était pas tout-à-fait achevé quand je l'ai vu. Deux cents jeunes gens font leurs études dans cet établissement : ils paient annuellement 130 dollars ; environ 29 liv. sterl., et 15 schellings.

Schuylersville, petit village, qui ne contient que quarante maisons, est célèbre comme la résidence de Philippe *Schuyler*, écuyer, fils, je crois, du dernier général *Schuyler* ; mais il est encore plus célèbre comme le lieu où le général *Burgoyne* se rendit à l'armée Américaine au mois d'octobre 1777. L'endroit même où il mit bas les armes, est remarquable par les ruines d'un petit retranchement, et est montré par les Américains aux étrangers, avec un sentiment d'orgueil qu'ils semblent vouloir faire partager aux Anglais même. J'avoue qu'en voyant cette place, je n'ai pu me défendre d'une vive émotion, mais qui n'avait rien de commun avec l'air triomphant que

montrent les Américains. A six milles de Schuylersville, est la maison où mourut le général Fraser, blessé dans une des actions qui précédèrent la reddition de Burgoyne, et à peu de distance, la colline où il fut enterré pendant que les deux armées se battaient; le bruit de l'artillerie accompagnait les chants funèbres, et les boulets tombaient au milieu du cortège. Cette maison, alors occupée par la baronne de Reidsell, femme d'un des officiers supérieurs de l'armée anglaise, est aujourd'hui une taverne.

Le premier endroit que nous visitâmes, après avoir quitté Schuylersville, fut *Saratoga*, lieu fameux, principalement par ses nombreuses sources minérales, et comme rendez-vous de la bonne compagnie pendant l'été. Lorsque j'arrivai à Saratoga, la saison était avancée; la plupart des étrangers s'étaient retirés; cependant il y avait encore un assez grand nombre de voyageurs dans toutes les auberges. Je descendis à l'hôtel du Congrès, qui est le plus considérable: il consiste en un beau bâtiment de deux étages; son front a 196 pieds d'étendue; et les deux ailes, placées aux extrémités:

ont soixante pieds de profondeur. Sur le devant de l'hôtel, est une très-jolie place, qui communique à un fort beau jardin et à un petit bois de pins, dépendant de l'établissement. On dit que cet hôtel peut recevoir et loger commodément deux cents personnes, qui toutes déjeunent, dînent et soupent à la même table. Vingt domestiques au moins y sont continuellement occupés au service des étrangers. Dans cette terre de liberté et d'indépendance, un homme comme il faut ne daigne pas prendre la peine de découper un plat; ce qui rend le service des domestiques, pendant les repas, extrêmement pénible. L'usage à table, dans les parties des États-Unis que j'ai visitées, est que chacun des convives, au moment où il est assis, porte les yeux à droite et à gauche, pour découvrir le plat qui lui convient le mieux; il l'indique aussitôt à un domestique, qui lui apporte le plat devant lui, et après qu'il s'est servi un morceau de son choix, va le replacer au lieu où il était. Cet usage entraîne beaucoup de confusion. Pendant tout le repas, on n'entend que les cris : *garçon portez-moi ceci ; garçon portez-*

moi cela ; en sorte que les domestiques et les mets sont dans un perpétuel mouvement. On n'observe dans ces maisons , même dans celles où se trouve la meilleure compagnie , aucune étiquette , ni cérémonie.

Un homme n'a pas plutôt achevé son repas, c'est-à-dire, satisfait son appétit, qu'il quitte la table , et va sur la place fumer un cigarre. Les Américains mangent extrêmement vite , et à peine un homme qui mange modérément et avec moins de précipitation , a-t-il eu le temps d'achever son dîner, que la table est déserte et desservie. Je n'ai parlé jusqu'à présent des étrangers qui se trouvaient à Saratoga , que comme s'il n'y avait eu que des hommes : je ne dois pas oublier de dire que beaucoup de dames vont aussi visiter ces sources ; mais peu , je crois , y vont à raison de leur santé. A l'hôtel du Congrès , il y en avait plusieurs à l'époque où je m'y trouvai , et j'avais le plaisir de les rencontrer souvent le matin , à une source voisine qu'on appelle aussi *la Source du Congrès*. Elles étaient dans l'usage de boire chaque jour une petite quantité d'eau ; et comme elles me paraissaient maigres et décolorées , je croyais

qu'elles prenaient ces eaux comme remède contre la jaunisse ou contre quelque autre incommodité; mais quand j'arrivai à New-Yorck, je reconnus que presque toutes les femmes avaient la même pâleur, sans que cela fût un signe de maladie.

A peu de distance de la source du Congrès, sur le revers Occidental d'une vallée qui borde à l'est le village de Saratoga, est une autre source qu'on appelle *la Haute-Roche*. Le rocher dans lequel cette source est renfermée, est de forme conique; il a neuf pieds de diamètre à sa base, et sa hauteur est de cinq pieds. L'eau ne s'élève à présent que jusqu'à deux pieds au-dessous du bord supérieur du rocher, ce qui, dans l'opinion commune, est attribué à la chute d'un arbre, qui, en tombant, a fait une crevasse par laquelle l'eau s'écoule, ce qui l'empêche de s'élever jusqu'à l'ouverture naturelle, comme elle le faisait primitivement.

La plupart des autres sources minérales qui ont rendu les environs de Saratoga si fameux, et qui y attirent tant de monde, sont placés entre la source du Congrès et celle du Haut-

Rocher. Les deux principales sont celle d'*Hamilton*, et celle de *Monroe*. On y a construit des bains vastes et commodes, qui sont très-fréquentés pendant l'été, plutôt par partie de plaisir que par raison de santé. Ces eaux sont cependant salutaires et efficaces dans un grand nombre de maladies.

Avant de continuer le récit de mon voyage à New-Yorck, je dirai encore quelques mots de la contrée, située entre Lewiston et Saratoga. Si on la compare avec le Haut-Canada, sous le rapport des situations pittoresques, sans doute elle doit l'emporter. Le Haut-Canada est un pays plat; et celui-ci est au contraire coupé par des collines et des vallées qui contribuent à varier l'aspect monotone qu'il présenterait dans son état actuel de culture. Mais si on les compare sous le rapport de la fertilité du sol, et des productions dont ils sont susceptibles, les terrains cultivés ou encore en friche du Haut-Canada auront certainement la préférence. Dans tout le cours de mon voyage, depuis la rivière de Niagara jusqu'à Saratoga, je n'ai pas remarqué un seul acre de terre qu'on puisse qualifier de *terre excellente*; je dois en

excepter cependant les fonds alluviaux de la rivière de Mohawk , dont j'ai déjà parlé. Partout ailleurs je n'ai vu qu'un terrain léger et sablonneux , sans aucun mélange de cette matière végétale qui couvre la surface de toutes les terres du Haut-Canada. J'ai été souvent étonné , pendant mon séjour dans cette province, de voir émigrer un si grand nombre d'habitans de l'Etat de New-Yorck , pour venir s'établir parmi nous ; mais quand j'ai vu par moi-même les nombreux encouragemens que reçoit l'agriculture dans les Etats-Unis , j'ai dû reconnaître que la raison qui déterminait les habitans de New-Yorck à changer de contrée , était la grande supériorité du sol du Haut-Canada sur le leur. La différence excessive dans le prix des terres peut être aussi considérée comme une cause déterminante de ces émigrations. Car , ainsi que je l'ai déjà dit , un acre de terre de mauvaise qualité se vend huit dollars dans l'Etat de New-Yorck , tandis que pour deux dollars , et même pour un , on peut acheter un acre de terre de qualité bien supérieure dans le Haut-Canada. Tels sont , je le répète , les heureux résultats des efforts que

font les Américains pour l'amélioration de leur pays.

D'après ce que j'ai vu des Etats-Unis, les avantages qu'ils présentent aux diverses classes d'émigrans sont si faibles, comparés avec ceux que présente le Canada, que je ne puis concevoir comment un homme qui a vécu dans la Grande-Bretagne ou en Irlande, peut concilier avec la prudence et le patriotisme, la préférence accordée à une république ennemie; à une république qui s'est soustraite à l'obéissance qu'elle devait à la métropole; tandis qu'on peut trouver dans les colonies anglaises des privilèges beaucoup plus étendus, et de bien plus grands avantages, indépendamment de la fertilité du sol, et du bas prix des terres. Quant à moi, je préférerais le pain de la pitié dans le Canada, au luxe et à l'abondance dans les Etats-Unis. Comment un véritable anglais, qui conserve quelque attachement pour sa patrie et pour les institutions libérales qui la régissent, pourrait-il vivre dans un pays, où, à moins qu'il ne se séquestre entièrement de la société des hommes, il ne pourra passer un jour sans entendre condam-

ner ce qu'il y a de plus appréciable dans la constitution de l'Angleterre, et vilipender les hommes d'Etat les plus respectables.

Après quelques jours de séjour à Saratoga, je partis pour New-Yorck, dans la diligence, avec M. Waring, et deux autres habitans de cette ville : nous laissâmes M. Horton à Saratoga. Nous traversâmes les villages de *Ballston*, *Waterford*, *Lansingburgh*, et la ville de *Troy*. La situation de cette dernière ville est très-belle. Entourée, du côté de l'est, de collines et de vallons délicieux, elle est bordée à l'ouest par la rivière d'*Hudson* ; elle offre un aspect fort agréable : sa population est d'environ 8000 âmes.

Nous arrivâmes avant midi à *Albany*, capitale de l'Etat de NEW-YORCK. Cette ville est à six mille de *Troy* : quoique les rues en soient étroites et de peu d'apparence, on y trouve plusieurs bâtimens d'une construction élégante ; mais il y en a un assez grand nombre d'une structure particulière, qui rappellent au souvenir des spectateurs que les premiers habitans de cette Cité furent les Hollandais. Ces maisons sont presque entièrement construites

en bois ; le toit , en façon d'auvent , couvre totalement les balcons du second étage.

Nous nous embarquâmes à Albany , sur un beau bateau à vapeur nommé *le Chancelier Livingstone*. La distance d'Albany à New-Yorck est de 160 milles : le prix du passage , y compris la nourriture et tout ce dont un voyageur peut avoir besoin , est de six dollars.

La rivière d'Hudson , sur laquelle nous navigâmes d'Albany à New-Yorck , a été citée par plusieurs voyageurs distingués comme la plus pittoresque et la plus magnifique rivière de toute l'Amérique. Mais je dois l'avouer , le St.-Laurent , à mon avis , a plus de droit à ces deux titres. Cependant , malgré ma prédilection pour le Saint-Laurent , prédilection qui tient peut-être à ce que j'ai vu ce fleuve majestueux avant celui d'Hudson , et à l'impression qu'a dû faire sur mon âme cette première vue , je ne puis me dispenser de reconnaître que l'Hudson possède des beautés qui lui méritent cette réputation classique qu'il a obtenue , et qui l'a fait surnommer *le Tibre de l'Amérique*.

West-Point , (Pointe de l'Ouest) , poste im-

portant occupé par l'armée Américaine pendant la guerre de l'indépendance, est situé sur la rive Occidentale de l'Hudson, près de l'entrée des montagnes. Ce village consiste en quelques maisons, et a de plus une Académie militaire construite dans une plaine assez vaste qui borde la rivière.

On ne peut nommer West-Point, sans se rappeler la fin tragique du *major André*. Cet infortuné jeune homme avait 29 ans lorsqu'il passa en Amérique. Il réunissait, au caractère et aux qualités sociales, les plus aimables des connaissances étendues qui lui avaient mérité l'entière confiance de ses chefs. Il était le favori déclaré de l'armée anglaise. Familiarisé avec l'étude des auteurs classiques de l'antiquité, il possédait aussi dans une certaine perfection, les arts agréables : la peinture, la musique, la poésie. Il avait, dans sa jeunesse, conçu un violent attachement pour une dame, à qui il adressait ses épîtres sous le nom de Délia. Il lui consacrait tous les momens qu'il pouvait dérober aux occupations nombreuses du négoce. Par elle, et par elle seule, il connaissait tour-à-tour *la douleur et la joie, l'espérance et*

la crainte. Mais le mariage inattendu de l'objet de ses affections et de ses chants, avec un rival plus heureux, fut pour lui un coup fatal, qui le décida à chercher dans la vie active des camps, un remède à la blessure que son cœur avait reçue.

Voici le portrait qu'a tracé de lui son biographe :

« Il y avait dans le caractère, comme dans les aventures du major André, quelque chose de singulièrement intéressant. A une grande intelligence, que l'éducation et les voyages avaient encore développée, il joignait des manières élégantes, un esprit cultivé, et tous les avantages personnels. Savant sans ostentation, ses sentimens élevés inspiraient l'estime, comme sa douceur et sa modestie lui conciliaient l'affection. Son éloquence était agréable; son ton poli et insinuant.

« Il avait acquis, par son mérite, la confiance illimitée de son général. Il avançait rapidement dans la carrière militaire, et sa réputation devenait chaque jour plus honorable; mais arrivé aux rangs supérieurs, lorsqu'il pouvait entrevoir de nouvelles espérances dans

le succès d'un projet avantageux à son parti, dont l'exécution lui avait été confiée, il fut tout-à-coup précipité du sommet de la prospérité, dans l'abîme de l'infortuné, et perdit, avec la vie, les flatteuses illusions de l'ambition et de la gloire. »

Dans le cours de sa brillante et rapide carrière, cet officier distingué fut chargé d'une commission qui devait consolider sa réputation, et immortaliser son nom. Il fit avec le traître *Arnold*, un traité pour la reddition à l'armée anglaise, du fort de West-Point, et des forces américaines que ce général avait sous son commandement. Les agens de cette négociation étaient, pour l'Angleterre, le colonel *Robinson*, qui, ayant abandonné le service des indépendans, avait joint l'armée royale à New-Yorck, et le major *André* : ils avaient de fréquentes communications avec le général *Arnold*, des bords du *Vautour*, sloop de guerre qui était alors à l'ancre dans la baie d'*Haverstraw*, à dix milles au-dessous de *Stoney* et de *Verplanck's-Point*.

Une nuit du mois de septembre 1780, fut fixée pour le fatal rendez-vous entre *Arnold* et

le major André. Sous prétexte de correspondre avec le général de l'armée royale , pour entamer un traité de paix , Arnold avait engagé à son service un citoyen respectable et intelligent, nommé *Smith*. Un bateau fut dépêché à bord du *Vautour*, sous la direction de *Smith* , pour conduire l'agent anglais au lieu fixé pour l'entrevue. Il portait un passe-port pour le colonel *Robinson* , et un autre en blanc pour la personne qui devait accompagner cet officier. Ce dernier passe-port fut rempli du nom de *John Anderson*, et sous ce nom, le major André consentit à être transporté sur la rive , d'où il ne devait plus revenir. Le lieu désigné pour l'entrevue était au pied d'une montagne appelée le *Long Clos* , sur le bord Occidental de la rivière d'Hudson. Arnold était déjà au rendez vous. Le major, à son arrivée , trouva ce général caché dans un épais taillis , qui fut le lieu de leur conférence. Leur conversation secrète s'étant prolongée jusqu'au jour , le major André jugea qu'il lui était impossible de retourner à bord du *Vautour* , sans être aperçu des forts de *Stoney* et de *Verplanck's-Point*. Il fut conduit chez *Smith* , où il changea son

habit militaire pour un vêtement bourgeois ; et vers le soir il partit avec un passe-port du général américain , accompagné de Smith lui-même. Ils passèrent la première nuit de leur voyage, chez M. Mac-Koy , à environ 8 milles du lieu d'où ils étaient partis. Le lendemain, ils continuèrent leur route, et arrivèrent à Pine-Bridge, où ils traversèrent la rivière de *Proton* , l'une des branches de l'*Hudson*. Ils n'avaient jusqu'à présent rencontré aucun obstacle dans leur marche, et André se sépara de son guide , après avoir pris des renseignemens sur le chemin qu'il devait suivre. Mais à peine eut-il fait quelques milles, qu'il fût arrêté par trois soldats de milice qui étaient à la découverte entre les avant-postes des deux armées , près de *Tarry-Town*. Ils saisirent la bride de son cheval , au moment où il passait dans un sentier étroit. Le major , au lieu de montrer le passe-port du général Arnold , leur demanda qui ils étaient , et à quelle armée ils appartenaient ? Ils répondirent à celle qui est là bas. Le major, ne soupçonnant aucune fraude , et croyant qu'ils indiquaient l'armée anglaise , leur répondit *et moi aussi* ; il leur déclara qu'il était officier anglais , et les

pria de le laisser passer, parce qu'il était chargé d'une commission importante. On lui donna bientôt à entendre qu'une simple prière ne suffirait pas pour le faire relâcher. André voyant leur mauvaise volonté, leur offrit une belle montre d'or; mais son empressement même à faire un pareil sacrifice pour obtenir la liberté, ne fit qu'accroître les soupçons des soldats qui l'avaient arrêté, et ils résolurent de l'amener à l'écart pour l'examiner avec plus d'attention. Ils ne cherchèrent pas long-temps sans découvrir des papiers écrits de la main d'Arnold, que le major avait cachés dans ses bottes, et qui étaient relatifs à la défense et aux forces du fort de West-Point.

Aussitôt que les soldats Américains eurent fait part de cette découverte aux autorités compétentes, elles dépêchèrent sur-le-champ au général Wasinghton, pour l'informer de ces faits, et le major André écrivit en même temps au général Arnold, pour se plaindre de ce qu'on l'avait arrêté, et de ce qu'on le détenait prisonnier. Par suite de quelque méprise du messager qui portait les dépêches au général Wasinghton, Arnold fut instruit de ce qui

se passait quelques momens avant que l'avis en fût parvenu à Washington. Aussitôt qu'il eut lu les lettres, il monta sur le cheval du messager, et descendit au galop une pente rapide qui le conduisit au bord de la rivière. Il sauta aussitôt dans un des bateaux qui étaient toujours prêts en cet endroit, et ordonna aux rameurs de descendre la rivière et de le conduire à bord du *Vautour*. Dans cet intervalle, le général Wasingthon avait reçu ses dépêches; et à peine Arnold avait-il passé les pointes de Stoney et de Verplanck, quand le colonel Hamilton arriva dans ce dernier lieu avec ordre de l'arrêter.

C'est le 23 septembre, que le major André fut fait prisonnier; et le 29 du même mois, un Conseil d'officiers généraux, nommés par Wasingthon, déclara que le major André, adjudant-général dans l'armée Anglaise, devait être considéré comme espion, et le condamna, en cette qualité, conformément aux lois de la guerre, à subir la peine de mort.

On objecta contre cette sentence, qu'André ayant été reçu dans le camp des Américains, comme parlementaire, et sur la demande du

général Arnold , commandant du district , il avait eu droit à lui demander un passe-port et un sauf-conduit pour son retour. La sentence aurait été annulée , si les Anglais avaient consenti à remettre Arnold entre les mains des Américains ; mais le général de l'armée royale ayant refusé d'adhérer à cette demande, André fut exécuté le 2 octobre 1780 , à *Tappan* , autrement appelé *Orangetown* , où ses dépouilles mortelles furent péposées.

Ainsi périt à la fleur de l'âge , et au milieu de sa carrière , un brave et infortuné militaire , doué de tous les dons de la nature et de l'éducation , admiré et estimé de ses compatriotes ; victime de son zèle ardent pour la gloire et le bonheur de son pays , et d'une ambition louable , qui le faisait courir après de nouveaux lauriers. Par une réminiscence bien honorable à la mémoire de ce brave officier, le gouvernement Britannique a fait , il y a peu de temps , transporter ses restes en Angleterre , où ils ont été placés dans les souterrains destinés aux tombeaux de la famille royale. Quand la tombe fut ouverte , en Amérique , on trouva la tête du jeune héros entourée des racines d'un cy-

près qui croissait à côté. Cet arbre a, dit-on, été transporté en Angleterre, et embellit le jardin particulier de Georges IV.

Parmi les objets qui attirèrent mon attention dans ce voyage, je dois citer la chaîne de montagnes appelée *Fishkill*, ou simplement les *Hautes terres*. Elles se prolongent sur les deux rives de l'Hudson, l'espace d'environ vingt milles, et ont, dans quelques endroits, seize milles de profondeur. La plus haute de ces montagnes a environ 1560 pieds d'élévation. Sur la côte Sud, à l'entrée de ces montagnes, en venant de New-Yorck, on voit le vieux fort de *Verplanck's-Point*, et sur la rive opposée, celui de *Stoney-Point*. A dix milles plus avant, sur la rive septentrionale de l'Hudson, est le fort *Montgomery*. Pendant tout ce trajet, les tableaux les plus variés captivèrent tellement mon attention, que j'arrivai à New-Yorck, sans avoir éprouvé le moindre ennui, et, pour ainsi dire, sans m'être aperçu que j'étais en voyage.

A notre descente du bateau, je m'informai où était l'*Hôtel de la Cité*, et m'étant procuré un porteur pour mon bagage, je m'y rendis

avec un de mes compagnons de route. Dans les rues, par lesquelles je passai, je remarquai avec plaisir une grande apparence de propreté et d'élégance dans les bâtimens. Les maisons sont, en général, construites en briques et peintes en rouges avec des lignes blanches sur le mortier qui les unit.

L'*Hôtel de la Cité* est un fort vaste bâtiment de cinq étages. Il contient soixante-treize chambres. C'est le meilleur hôtel de la ville, et il est fréquenté par les personnes les plus considérables du pays. La salle à manger est grande, commode et bien meublée. Mais les chambres à coucher, comme presque toutes celles de l'Amérique, ont des lits sans rideaux et des draps en toile de coton : elles sont sous tous les autres rapports, absolument dénuées de meubles, et fort inférieures à celles qu'on trouve dans les plus modestes auberges de l'Europe.

Tout le monde se réunit à des heures fixes pour les repas : le déjeuner à huit heures ; le dîner à deux heures après midi ; à sept heures le thé ; et le souper à onze heures du soir. Les comestibles sont de fort bonne qualité à l'ex-

ception des végétaux, qui sont d'une qualité médiocre, peu abondans, et qui généralement manquent dans le pays. Là, comme dans tous les autres lieux des États-Unis, où j'avais passé, chaque convive se sert lui-même. Il indique au domestique le plus à sa portée le plat qui lui convient, et se le fait apporter. Avant d'avoir vu cet usage pratiqué à New-York, je m'imaginai qu'il était seulement particulier aux auberges où je m'étais précédemment arrêté ; mais je suis maintenant convaincu qu'il est général sur le continent Américain. La dépense pour la table et le logement est de dix dollars par semaine : le vin et toute autre espèce de liqueurs se paient séparément. Ce serait en vain que vous attendriez pendant votre dîner un verre d'ale ou de bière : on n'y sert aucune boisson de cette espèce ; on y boit généralement de l'eau mêlée avec des liqueurs spiritueuses : pour en obtenir, il faut appeler le garçon, lui dire son nom et le numéro de l'appartement qu'on occupe dans l'hôtel, et lui donner l'ordre de vous apporter à boire. Il transmet cet ordre

au comptoir ; alors l'on vous apporte l'espèce et la quantité que vous avez demandées.

Les Américains ont à peine avalé le dernier morceau , qu'ils quittent la table , sans aucun égard aux règles de politesse et d'étiquette qu'on observe en Europe , et qu'ils regardent comme destructives de la liberté et de l'indépendance. Ils se rendent immédiatement dans la salle commune pour y fumer leur cigarre.

Les édifices publics de New-Yorck sont nombreux ; mais tous sont construits d'une manière fort simple , et aucun ne mérite une mention particulière , si ce n'est l'hôtel-de-ville , bâtiment vaste , d'une architecture élégante et construit en marbre blanc. Cet édifice est consacré à l'usage du Conseil commun , des cours de justice et des divers bureaux attachés à ces départemens. Il y a aussi plusieurs appartemens pour la commodité des membres de ces tribunaux ou administrations. J'assistai à une audience d'une des cours de justice : je fus fort étonné de voir les juges , les conseillers , les jurés et les spectateurs tous vêtus de la même manière. Il me semble que cette uniformité de costume , ces fracs et ces redingotes , qui

ne permettent pas de distinguer les magistrats et les gens de lois des autres assistans, font perdre aux premiers une partie de la condition et du respect auxquels leurs lumières et leur sagacité leur donnent des droits.

Si l'on peut juger des sentimens religieux des habitans de New-Yorck, par le nombre des édifices consacrés au culte divin, nous devons en avoir une très-haute opinion ; il y a dans cette ville quatre-vingt-deux églises ou temples de diverses sectes. Mais ma résidence, dans ce pays, a été trop courte pour que j'aie pu apprécier l'état de la morale et de la religion chez ses habitans.

Plusieurs écrivains ont reproché à la ville de New-Yorck, la malpropreté de ses rues. Quant à moi, pendant mon séjour, je les ai trouvées, au contraire, extrêmement propres. Je n'ai remarqué rien de désagréable dans son enceinte, si ce n'est la liberté accordée aux cochons de parcourir la ville. Les boutiques dans les rues principales et spécialement dans Broadway, m'ont paru disposées avec goût, et présenter un aspect aussi agréable que varié.

On a aussi représenté les bourgeois de New-

Yorck , comme fort négligés dans leur tenue. Ils m'ont paru , au contraire , fort recherchés dans leur costume , et je n'ai vu ni dans *Portland-Place* , ni dans aucun des autres lieux où se réunit la bonne compagnie , de gentlemen plus élégamment vêtus et d'un extérieur plus agréable. Ils ont la taille haute et élancée : mais ils sont , la plupart , mal faits. Ils diffèrent en cela des dames qui , quoique assez grandes , ont généralement la taille et les formes fort élégantes. En revanche ils l'emportent sur le beau sexe par la couleur de leur teint : les femmes y ont généralement la peau jaune , ce qui leur donne un air malade et le regard triste. Les dames se promènent , dans les rucs , seules : rarement on les voit accompagnées de quelque cavalier. J'ai remarqué en général dans toute l'Amérique , que les hommes n'ont pas pour les dames cette attention et cette courtoisie qui distingent les Européens. Peut-être cette absence de galanterie tient-elle à leurs idées d'*indépendance et de liberté* ; ou bien à ce que presque tous les hommes occupés d'affaires commerciales ou politiques , n'ont pas le temps de chercher à plaire. Quoiqu'il en

soit , on peut dire que sous ce rapport , les Américains sont fort en arrière de nous.

Les principaux lieux destinés aux amusemens publics , sont *le théâtre et les jardins du Wauxhall*. Le théâtre est un bâtiment d'une agréable simplicité : les décorations et les embellissemens n'ont rien de bien recherché , mais sont supportables. Il y a dans la troupe dramatique , plusieurs comédiens anglais , qui sont écoutés avec plaisir et dont on apprécie le jeu. Les jardins du wauxhall n'ont , avec ceux de Londres , de commun que le nom ; et la comparaison n'est pas en faveur de ceux de New-Yorck.

La prison publique est un vaste bâtiment d'architecture dorique. Il est situé , à environ un mille et demi de la ville , sur une hauteur , dans un lieu qu'on appelle Greenwich , près des bords de l'Hudson. On ne reçoit , dans cette prison , que les individus condamnés à plus de trois ans de détention. Ceux qui doivent subir une moindre peine sont placés dans des prisons d'un ordre inférieur. Les prisonniers sont vêtus et nourris dans l'établissement. On les emploie pendant la durée de leur réclusion , à des

travaux pénibles. Dans le cours de l'année 1814, il entra dans la prison de Greenwich, deux cent treize condamnés, dont 173 Américains, 15 Irlandais, 13 Anglais, 3 natifs de la Nouvelle-Ecosse, 3 des Indes-Occidentales, un Français, un Allemand, un Portugais, un Suédois, un Hollandais et un Ecossois. Cette énumération de condamnés dans l'espace d'une année, prouve en faveur des Ecossois, bien plus que ne pourrait le faire un grand nombre de volumes. En effet, le nombre des Ecossois établis dans l'état de New-Yorck est beaucoup plus considérable que celui des Anglais et des Irlandais réunis. On doit attribuer cette différence aux excellens principes moraux et religieux que les Ecossois reçoivent dans leur enfance.

Je craindrais d'être inexact, si je donnais des détails plus étendus sur les habitudes, les mœurs, le commerce et la législation de l'état de New-Yorck. Ma courte résidence dans ce pays, ne m'a pas permis de m'instruire complètement sur ces divers points. Je me suis borné à dire ce j'ai vu et ce qui m'a plus particulièrement frappé.

Après deux mois d'absence, je rentrai dans le Canada : je revis l'établissement de mon père. Je me retrouvai dans le sein de ma famille avec ce sentiment de plaisir qu'on éprouve à revoir des objets qui nous sont chers et avec lesquels l'on vit dans cette douce intimité, dans cette parfaite union, qui font le charme de la vie domestique.



NOTICE
SUR LES INDIENS
DE L'AMÉRIQUE.

On a déjà tant écrit sur les mœurs et les usages des habitans aborigènes de l'Amérique septentrionale, que je crois superflu de traiter un sujet si souvent rebattu. Je me bornerai donc à tracer une brève esquisse de l'état actuel de ces peuples.

Voici les remarques que fait à cet égard un écrivain des Etats-Unis, *Miss Wright*.

« La décadence de ce peuple (les Indiens), disparaissant de son sol natal, frappe d'abord l'imagination d'un sentiment pénible. Mais pour peu qu'on réfléchisse, on trouvera ces regrets mal fondés. Le sauvage avec toutes ses vertus (et il en a quelques-unes sans doute) est toujours un sauvage. S'il pense plus noblement

que quelques-uns des êtres qui se prétendent civilisés, et qui ne sont que des esclaves, il occupe dans l'ordre de la création un rang fort inférieur à celui de l'homme qui réunit la fierté de l'indépendance aux doux sentimens que font naître les bienfaits de la civilisation. Ainsi l'accroissement de la population blanche aux dépens de la rouge, est le triomphe de l'état de paix sur l'état de guerre.

« Je ne dirai pas que les Aborigènes de cette belle contrée n'ont jamais eu à se plaindre des violences et des injustices commises à leur égard par les usurpateurs de leur sol. L'indien, en jetant de tristes regards sur les restes épars de sa tribu autrefois puissante, retrace dans sa pensée une longue série d'injures que ses ancêtres ont souffertes de ces étrangers qu'ils avaient accueillis comme des amis et des frères. S'ils se rappellent que les premiers droits des Européens à la propriété du territoire qu'ils occupent fût le résultat de la cession qui leur en fut faite, ils se rappellent aussi que la plupart des cessions furent plutôt forcées que volontairement consenties. Les premiers contrats furent, il est vrai, faits amicalement, et réciproquement

respectés ; mais il n'était pas dans l'essence de la nature humaine que les naturels du pays vissent long-temps sans envie les progrès et l'accroissement des forces de ces nouveaux venus , à qui la connaissance et la culture des arts nés de la civilisation donnaient une prépondérance marquée , en même temps qu'elles concouraient à augmenter leur population dans une proportion bien supérieure à celle des indigènes. Ces étrangers leur parurent des rivaux d'autant plus redoutables qu'ils les voyaient braver les dangers et soutenir les fatigues avec autant de courage qu'eux-mêmes. Incités par ces sentimens de jalousie , ils tentèrent souvent de détruire par le massacre les diverses colonies disséminées sur les bords de l'Atlantique ; et si leurs projets barbares eussent été concertés entre toutes les tribus , on ne peut douter qu'ils n'eussent effectué l'entière extermination des Européens. De là naquirent ces haines , ces hostilités interminables qui ont hâté la destruction des sauvages.

« Si l'on considère tout ce qu'ont eu à souffrir les premiers aventuriers qui se sont établis sur ces bords , on ne peut se défendre

d'un sentiment d'étonnement, de pitié et d'admiration. Il faut que le désir de l'indépendance exerce une bien puissante influence sur l'homme pour le déterminer à s'exposer à tant de travaux pénibles, à tant de souffrances, à tant de dangers; à renoncer aux douceurs de la vie civilisée pour venir résider au milieu des ours, des loups et des sauvages; tantôt sous la froide température de la Sibérie, tantôt sous le soleil brûlant de l'Afrique; endurant la faim, respirant des exhalaisons malfaisantes; obligé d'allumer du feu pendant la nuit pour éloigner les bêtes féroces, et, le jour, craignant à chaque moment de voir partir de quelque buisson la flèche acérée d'un Indien. Sans doute, on doit regarder comme une nation vaillante et courageuse celle qui se compose des descendans de ces audacieux aventuriers.

« Presque toutes les attaques des Indiens tournaient à leur détriment et diminuaient leur nombre. Chacune de leurs défaites les obligeait à faire de nouvelles concessions. Chaque nouveau traité reculait leurs limites. A mesure que les forces des nouveaux habitans s'accrurent, et que celles des natifs s'affaibli-

rent, ces derniers furent de plus en plus exposés à la rapacité des Européens, comme ceux-ci dans les premiers temps avaient été en butte aux cruautés des Indiens. Peut-être les querelles entre la France et l'Angleterre pour la possession de ces belles contrées auraient offert aux Indigènes l'occasion de se délivrer totalement du joug étranger, s'il y avait eu quelque concert entre ces nations sauvages, et si elles eussent réuni leurs forces; mais ces guerres dans lesquelles les tribus s'armèrent les unes contre les autres, suivant leurs affections pour l'une des parties belligérantes, contribuèrent à accélérer leur propre ruine. Il en fut de même pendant la guerre de l'indépendance : quelque parti que les Indiens suivissent, quelque fût le succès de leurs expéditions, la diminution des forces de chaque tribu en était toujours le résultat.

Quand l'indépendance des Etats-Unis eut été solidement établie, les Indiens ne tardèrent pas à éprouver les effets de la sage et humaine politique du gouvernement fédéral. Jamais les traités conclus avec les nations indiennes n'ont été violés, au moins de l'aveu du gouvernement :

souvent, au contraire, il usa de toute son influence, de toute son autorité, pour rétablir ou maintenir la paix entre des tribus ennemies, pour donner à ces peuples le goût de la civilisation, pour les garantir des vexations soit des négocians étrangers, soit de ses propres sujets. Mais indépendamment des combats entre les tribus, plusieurs autres causes concourent à accélérer la destruction de ces peuples; il faut compter parmi ces causes leur état de misère, leur goût pour les liqueurs spiritueuses, et la petite vérole. Cette maladie surtout fait de grands ravages parmi eux. Ainsi les Indiens déjà réduits à un petit nombre par les guerres étrangères et intestines dépérissent et s'éteignent maintenant par l'effet non moins actif de la débauche, de la misère et de tous les maux qui les accompagnent. » \

Sans admettre toutes les assertions contenues dans ce passage dont quelques-unes sont dictées par les sentimens patriotiques d'une Américaine et par une admiration exagérée pour les actes du gouvernement des Etats-Unis, il faut reconnaître cependant l'exactitude de sa conclusion.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.



LETTRE XXI^e.

Pa

CABOT, italien, découvre Terre-Neuve et la côte de l'Amérique Septentrionale.

Des navigateurs français remontent le fleuve Saint-Laurent.

Jacques Cartier construit un fort dans le pays, et le nomme la Nouvelle-France.

M. Roberval nommé vice-roi du Canada.

Drake, anglais, visite le fleuve Saint-Laurent.

Divers gouverneur français; leurs expéditions.

Acadie, ou Nouvelle-Ecosse.

Champlain fonde Québec.	14
Ses alliances et ses guerres avec les naturels du pays.	<i>ibid.</i>
David-Kertk, anglais, est envoyé par Charles I. ^{er} , roi d'Angleterre, pour chasser les Français de l'Amérique Septentrionale.	16
Reddition de Québec à l'escadre anglaise.	17
Les anglais cèdent le Canada, l'Acadie et le Cap-Breton, aux français.	18
Mort de Champlain.	<i>ibid.</i>
Il est remplacé par M. de Montmagny.	19
Fondation d'un couvent d'Ursulines, à Québec.	<i>ibid.</i>
Conquête de Québec par le général Wolf, en 1759.	20
Le Canada soumis à la puissance Britannique, en 1760.	<i>ibid.</i>
Distribution des terres aux officiers et soldats de l'armée anglaise.	21
Population du Haut et du Bas-Canada, en 1783.	<i>ibid.</i>

LETTRE XXII.^e

Coutume de Paris, loi du Canada jusqu'en 1759.	23
<u>Introduction des lois anglaises dans le pays. Mé-</u> contentement qu'elles occasionnent.	24
Rétablissement de la coutume de Paris en 1774.	25
Division du Canada en deux Provinces.	26

DES MATIÈRES. 315

Gouvernement actuel du Bas-Canada; conseil législatif; conseil exécutif.	<i>ibid.</i>
Chambre d'assemblée.	27
Tribunaux.	<i>ibid.</i>
Complication des lois civiles.	28
Lois criminelles et civiles; code commercial; code maritime.	30
Histoire des premières concessions; droits seigneuriaux.	31
Douaire coutumier.	33

LETTRE XXIII.°

Gouvernement du Haut-Canada.	37
Conseil législatif; conseil exécutif.	<i>ibid.</i>
Chambre des représentans.	38
Élections.	42
Anecdote à ce sujet.	43
Tribunaux.	47
Magistrats; leurs fonctions; leurs émolumens.	48

LETTRE XXIV.°

Population du Haut-Canada.	51
Amalgame des différentes nations Européennes.	52
Vanité et prétentions de la plupart des émigrans.	53

Repas et conversation entre trois irlandais, un anglais, un écossais et un américain.	55
Portrait des Canadiens.	60
Portrait des femmes Canadiennes.	61
Goître; dissertation sur les causes de cette maladie.	<i>ibid.</i>
Division de la société en deux classes.	66
Mœurs, costume et amusemens de la 1 ^{re} classe.	<i>ibid.</i>
Son origine.	69
Les femmes se marient très-jeunes.	70
Les hommes se livrent à l'ivresse, au jeu, etc.	72

LETTRE XXV.^e

Seconde classe.	73
Goût des femmes pour la toilette.	74
Manière dont se traitent les mariages.	75
Leurs idées sur la chasteté et sur la fidélité conjugale.	83
Anecdote à ce sujet.	85
Autorité des femmes dans la maison.	87
Exemple de la manière dont elles l'exercent.	88

LETTRE XXVI.^e

Origine de la population du Haut-Canada.	92
Ses vices et ses défauts.	95
Paris.	94
Manière de boxer.	95

LETTRE XXVII^e.

Défaut d'hospitalité chez les Canadiens.	99
Visites d'hiver.	101
Profusion de leurs tables.	102
Leur ignorance.	103
Leur amour pour le gain.	104
Leur égoïsme.	105
Réflexions du docteur Howison sur ce sujet.	106

LETTRE XXVIII^e.

Impunité des délits commis contre la morale.	110
De la séduction.	111
Histoire tragique d'une jeune demoiselle.	112

LETTRE XXIX^e.

Éducation d'un Canadien.	120
Son entrée précoce dans la vie active.	121
Son mariage et ses travaux pendant les premières années, pour se former un établissement indépendant.	123
Sa chaumière et son ameublement.	126
Changement d'habitudes ; luxe, paresse.	128
Imprévoyance ; fausses spéculations ; ruine.	129
Mal-aise de la plupart des fermiers.	130

LETTRE XXX^e.

Manque de goût pour l'instruction.	136
Absence de moyens d'éducation.	138
Essais du gouvernement pour l'établissement d'écoles grammaticales:	139
Écoles de mathématiques dans chaque district.	140
Tentatives inutiles pour établir des écoles communales.	141

LETTRE XXXI^e.

Indifférence religieuse, blasphèmes, juremens.	143
Méthodistes américains.	147
Esquisse d'une de leurs réunions.	149
Assemblées et prédications en plein champ.	153
Désordres et abus de ces réunions.	155

LETTRE XXXII^e.

Avantages que présente aux émigrans la fertilité du sol du Haut-Canada.	159
Exportations et importations.	<i>ibid.</i>
Les taxes y sont fort légères.	160
Inconvéniens.	<i>ibid.</i>
Les terres à mettre en culture sont au milieu des forêts, et loin des rivières navigables.	161
Élévation successive du tarif des concessions.	163

Concessions gratuites de cinquante et même de cent acres , insuffisantes à l'entretien d'une famille.	168
Baisse dans le prix des grains et du bétail.	169
Semblable baisse dans le Bas-Canada.	171
Ses causes, ses effets.	172
Moyens d'y remédier.	173

LETTRE XXXIII^e.

Marche à suivre pour obtenir des concessions du gouvernement.	176
Obligations imposées aux concessionnaires.	177
Les meilleurs moyens de les remplir.	178
Gages des ouvriers.	180
Construction d'une habitation.	181
Défrichement.	182
État misérable des paysans irlandais.	183
Encouragemens à donner à l'émigration. Plans à ce sujet.	185

LETTRE XXXIV^e.

Aperçu des dépenses qu'occasionnerait le transport d'une famille , et son établissement dans le Haut-Canada.	190
Du peu d'intérêt que le gouvernement anglais paraît prendre à ce pays.	193

Moyens indiqués pour son amélioration.	194
Vente des réserves de la couronne.	195
Accroissement de la population en Irlande ; inconveniens qui peuvent en résulter.	197
Misère des pauvres émigrans à leur arrivée à Québec et à Montréal.	199
Le Haut-Canada leur offre plus de ressources.	201
Travaux pénibles du pauvre émigrant pendant les premières années.	203
Sa situation meilleure au bout de 5 ou 6 ans.	205
Regrets qu'il donne à sa patrie.	206
Motifs pour et contre l'émigration.	207

LETTRE XXXV^e.

Point d'emploi avantageux pour les capitaux dans le Haut-Canada.	211
Fausse spéculation sur le prix des terres.	<i>ibid.</i>
Le haut prix de la main-d'œuvre rend fort douteux le succès des entreprises manufacturières.	214
Projet d'amélioration par les canaux.	215

LETTRE XXXVI^e.

L'auteur entreprend un voyage à pied.	218
Son arrivée dans une hôtellerie ; curiosité de l'hôte.	220
Modeste repas.	222
Descriptions des tavernes Canadiennes.	223

DES MATIÈRES.

321

L'auteur s'égare dans une forêt.	229
Accueil qu'il reçoit dans les cabanes où il s'adresse.	230 et 234
Il couche dans une grange.	<i>ibid.</i>
Son arrivée chez le colonel Simons.	235
Il se remet en route pour Montréal.	236
Portrait d'une vieille hôtesse dans le Bas-Canada.	237

LETTRE XXXVII^e.

Population de Montréal.	240
Sa division en quatre classes.	<i>ibid.</i>
Excessive vanité des parvenus.	241
Amusemens publics.	242
Infidélités réciproques des époux.	245
Bonne harmonie entre les catholiques et les protestans.	244
Procession de la Trinité.	245
Cérémonies des mariages.	<i>ibid.</i>
Visites du nouvel an.	247
Charivaris.	<i>ibid.</i>
Bonheur dont jouissent les habitans des campagnes dans le Bas-Canada.	254

EXCURSION DANS L'ÉTAT DE NEW-YORCK.

Grand canal entre le lac Erié et la rivière d'Hudson.	258
Route de Lewiston à Rochester	259

Diligences américaines.	260
Infériorité du sol à celui du Haut-Canada.	261
Revue d'un régiment de milice américaine.	262
Rochester, Canandargua, et autres villages.	264
Voyage sur un paquebot.	265
Le général Jackson.	267
Utica, Plaines Allemandes, Schenectady.	271
Schuylersville, célèbre par la reddition du général Burgoyne.	272
Saratoga; repas à une table d'hôte.	273
Sources minérales.	275
Motifs pour les anglais et les irlandais de préférer le Canada aux États-Unis.	277
Troy et Albany.	280
Bateau à vapeur; la rivière d'Hudson.	281
West-Point.	282
Le major André; sa fin tragique.	283
Ses restes portés en Angleterre.	289
Arrivée à New-York.	290
Hôtel de la Cité.	291
Edifices publics; hôtel-de-ville.	293
Grand nombre d'églises et de temples.	294
Costume des habitans.	295
Théâtre, Wauxhall.	296
Prison publique à Greenwich.	<i>ibid.</i>
Nombre des condamnés de chaque nation.	297

NOTICE SUR LES INDIENS DE L'AMÉRIQUE.

Décadence des tribus indiennes.	299
Causes des guerres entre les indiens et les Européens.	300
Fatigues et dangers qu'éprouvèrent les premiers aventuriers.	302
Causes actuelles de la décroissance des Indiens.	304
De quelques villages Indiens, et des tribus fixes.	305
Leur peu de progrès dans la religion chrétienne.	306
Vices que leur ont apportés les Européens.	<i>ibid.</i>
Etat misérable de l'Indien errant.	308
Mépris des blancs pour les sauvages.	309
De quelques Indiens remarquables par leur savoir et leurs manières.	<i>ibid.</i>
Appel aux missionnaires.	311

VOYAGE
AU CANADA,

PAR EDWARD ALLEN TALBOT.

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR M***,

SUIVI

D'UN EXTRAIT DU VOYAGE DE M. J. M. DUNCAN

EN 1818 ET 1819.

TRADUIT DE L'ANGLAIS

PAR M. ERYIÈS,

L'un des principaux rédacteurs des Annales des Voyages;

ORNÉ DE CARTES GRAVÉES PAR AMBROISE TARDIEU.

TOME TROISIÈME.



PARIS,

A LA LIBRAIRIE CENTRALE,

RUE DES BONS-ENFANS, N° 23.

EXTRAIT DU VOYAGE

DE

M. JEAN M. DUNCAN,

AU CANADA,

EN 1818 ET 1819.

APRÈS avoir offert le récit d'un voyageur qui est allé au Canada pour s'y fixer, et qui, après cinq ans de séjour dans ce pays, a publié le récit de ses observations, nous avons pensé qu'il serait intéressant de présenter la relation d'un Écossais qui n'a, comme tant d'autres, traversé l'Océan et porté ses pas dans le Nouveau-Monde, que pour y faire des remarques sur l'aspect des contrées qu'il renferme, et sur le caractère et les mœurs des habitans. M. Talbot, dont on vient de lire le récit, a principalement décrit le Haut-Canada; M. Duncan, au contraire, a sur-

tout dépeint le Bas-Canada. Les deux voyageurs ont quelquefois vu les mêmes lieux ; il sera piquant de comparer la manière différente dont chacun les représente , et de noter les points sur lesquels ils se rapprochent.

M. Duncan, parti de Londres le 2 février 1818, débarqua le 31 mars à New-York ; il alla d'abord à New-Haven, dans le Connecticut , puis à Princeton, dans le New-Jersey, ensuite à Philadelphie et à Baltimore. Washington, ville capitale de l'Union Américaine, Mount-Vernon, maison champêtre où à demeuré Washington, et où repose la cendre de cet homme immortel, attirèrent successivement l'attention de M. Duncan.

Revenu par mer à New-York, le voyageur remonta sur un bateau à vapeur, le Hudson-River, jusque dans l'enceinte d'Albany, ville qui est aujourd'hui la capitale de l'État de New-York. Il alla ensuite en voiture à Buffalo, petite ville située sur la rive méridionale du lac Erié, près du point où ses eaux en sortent par la rivière de Niagara ; il vit la célèbre chute dont on a lu la description dans la relation de M. Talbot. Après avoir contemplé cet admirable spectacle,

il suivit les bords de la rivière jusqu'au fort George, qui est sur la rive Canadienne, vis-à-vis du fort Niagara, sur la rive Américaine. Le fort George est contigu à la ville de Niagara.

Cette petite ville, dit M. Duncan, est sur la rive Britannique de la rivière, à son entrée dans le lac Ontario. Les faiseurs de cartes et les voyageurs persistent à l'appeler Newark ; mais les habitans ne reconnaissent pas ce nom. La position est très avantageuse pour le commerce.

Cette ville a un palais de justice et une prison, qui sont compris dans le même bâtiment. La prison est au rez-de-chaussée. Les loges destinées aux criminels et aux débiteurs donnent et s'ouvrent sur le grand vestibule qui conduit à la salle d'audience. Les cloisons et les portes sont en fortes pièces de chêne, jointes ensemble par des crampons en fer : les portes ont à peu près neuf pouces d'épaisseur. Les débiteurs ont quelquefois une petite fenêtre qui reçoit le jour du dehors ; les criminels n'ont qu'une petite ouverture semi-circulaire à leur porte. Les débiteurs ont des cheminées, les criminels ont simplement la vue d'un poêle qui est au milieu du vestibule,

et d'où la chaleur ne peut atteindre à leurs tristes cellules. Ce doit être un terrible tourment de passer un hiver dans une telle demeure, au Canada ! Quelle différence de cette prison avec celles des États-Unis !

La *Frontenac*, grand navire à trois mats, fait la navigation du lac Ontario ; mais son départ n'ayant pas lieu à une époque qui convient à mes arrangemens, je m'embarquai au mois d'octobre 1819 sur une goëlette qui me transporta sur le rivage de l'Ontario à York, ville capitale du Haut-Canada, éloignée de 38 milles de Niagara, et ensuite à Kingston, qui est 120 milles plus loin. Quoique ce soit un lac d'eau douce, sa navigation exige presque les mêmes précautions que celle de l'Océan. Le timonier dirige sa marche d'après la boussole, et dans les bâtimens du roi, on jette régulièrement la ligne de loch pour mesurer la distance parcourue. Quoique j'aie eu le bonheur de n'éprouver aucune de ces tempêtes violentes et subites auxquelles l'Ontario est sujet, toutefois la houle y fut très forte, et je fus pris du mal de mer aussi complètement que sur l'Atlantique. Pendant plus de vingt heures, nous perdîmes la terre

de vue, et pourtant nous filions sept nœuds.

J'avais l'intention de passer un ou deux jours à York, mais cette ville était tellement remplie de gens attachés au service des deux compagnies qui font la traite des pelleteries dans les régions désertes à l'ouest du Canada, que je ne pus trouver à me loger. Probablement je n'y perdis pas beaucoup ; car dans une promenade d'une heure, je crois que je vis tout ce qu'il y a dans la ville, à l'exception du logement de la garnison. York ne consiste qu'en une seule rue parallèle au lac, et trois autres qui ne sont que commencées, et coupent celle-là à angles droits. Je n'aperçus qu'une église qui avait été en très mauvais état ; des ouvriers étaient occupés à mettre des carreaux de vitre aux fenêtres. Le fort, qui est en bois peint en blanc, a une apparence assez imposante du côté du lac. Le port serait bon s'il ne fallait pour le former qu'une baie bien abritée ; par malheur, l'entrée en est étroite et difficile, et, en temps de guerre, absolument sans défense.

Après avoir passé la nuit à l'ancre devant York, nous mîmes à la voile le lendemain matin, et le jour suivant à une heure nous entrâmes dans le port de Kingston.

La position de cette ville est très avantageuse, tant pour les affaires commerciales que pour les opérations de la guerre. Elle est située au point où l'Ontario se rétrécit, et où ses eaux commencent à former le fleuve Saint-Laurent. C'est le centre des communications du Haut et du Bas-Canada. Le port est profond, sûr et commode; la ville est bien fortifiée, elle se présente bien quand on en approche par eau. Elle s'étend sur un espace de trois quarts de mille le long d'une pointe de terre, à l'entrée resserrée d'une petite baie séparée d'une autre baie par une presqu'île. Un cap sur le rivage opposé, s'avance vis-à-vis de cette seconde baie.

Le port de la ville, situé en dedans de l'entrée de la grande baie, est ordinairement rempli de goëlettes et de bateaux de toutes dimensions. La péninsule intermédiaire est occupée par l'arsenal de la marine, où l'on voit sur le chantier la carcasse de deux vaisseaux de 74; et au-delà, des piles de canons, d'affûts et de boulets, avec une salle d'armes et différens bâtimens qui appartiennent au département de la marine. Dans le bassin qui est plus loin, se trouvent huit bâtimens de guerre désarmés, dont un vaisseau

de 102 canons, deux frégates de 50, et une de 36. Sur l'extrémité de la pointe, au-delà de ce bassin, s'élève un fort où flotte le pavillon britannique. Des batteries bordent le rivage devant l'arsenal et devant la ville, et contribuent à donner à ce lieu un aspect formidable.

Kingston est bâti, partie en pierre de couleur foncée, partie en bois. Les maisons de bois sont les plus nombreuses ; cependant les autres sont assez fréquentes pour donner à cette ville un caractère absolument différent de celui de la plupart des villes des États-Unis. Les édifices publics sont l'Hôtel du gouvernement, le Palais de justice, l'église Épiscopale, l'église Romaine, la Halle, la Prison et l'Hôpital. L'auberge où je logeai était aussi propre, aussi commode, aussi bien tenue que celles de la Grande-Bretagne.

Ne trouvant dans la ville rien de bien intéressant, je passai dans un bac de l'autre côté du port, et j'arrivai à l'arsenal de la marine, où ma qualité d'Écossais me fit admettre sans difficulté. Un soldat fut chargé de me mener partout. Excepté cet arsenal et les fortifications que je n'eus pas le temps de visiter, Kingston n'a

rien qui puisse retenir long-temps un voyageur ; toutefois l'activité et le mouvement qu'on y remarque, et qu'on n'a observés ni à York ni à Niagara, font qu'on se croit transporté dans un monde nouveau.

La saison était très avancée, la fin d'octobre approchait ; je craignais que les gelées ne rendissent mon voyage difficile et désagréable. J'appris donc avec bien du plaisir que des bateaux se disposaient à descendre le fleuve ; je m'empressai d'y retenir mon passage.

De Kingston à Prescott on compte 67 milles, et dans cet espace le Saint-Laurent est navigable pour des goëlettes et des sloops ; mais entre Prescott et Montréal, éloignés l'un de l'autre de 130 milles, les nombreux rapides ne peuvent être franchis que par des bateaux.

Les grands bateaux du Saint-Laurent vont à la voile et à l'aviron dans une eau tranquille ; mais, pour passer les rapides, les matelots sont obligés de faire incessamment usage de la gaffe. Ces marins sont ordinairement des Américains des États-Unis. J'avais déjà fait un voyage sur le Saint-Laurent, au mois de mai précédent. Le bateau dans lequel je m'embarquai avait

62 pieds de long, et 11 pieds 4 pouces de large; il ne tirait que 28 pouces d'eau, et portait 26 tonneaux (520 quintaux); il était chargé de 270 barils de farine, qui le faisaient enfoncer presque jusqu'au plat-bord : pour nous mettre à l'abri en passant les rapides, on cloua de chaque côté une couple de fortes planches, larges de près d'un pouce. Nous éprouvâmes par la suite que cette précaution était réellement nécessaire.

Les bateaux ordinaires sont des embarcations à fond plat, qui ont à peu près la moitié de la dimension des précédentes; elles vont en diminuant vers chacune de leurs extrémités, et sont si solidement construites, qu'elles peuvent supporter un choc très rude contre le fond du fleuve, sans que l'équipage ni les passagers courent le moindre risque. Ces bateaux ne tirent pas autant d'eau que les premiers; ils sont montés par des Canadiens connus sous le nom de *Voyageurs*, qui, dès leur tendre jeunesse, ont été exercés à manier la pagaie et la gaffe, et qui connaissent tous les rochers, les brisans et les passes de chaque rapide, depuis le long Sault jusqu'à Montréal. Un voyageur qui, en descendant le fleuve, a la faculté de choisir, doit préférer le

bateau ordinaire ; il ne va pas si vite que par les grands bateaux , et par conséquent met quelquefois un jour de plus à faire le trajet ; mais , à moins de circonstances extraordinaires , cette embarcation est plus sûre.

On doit prendre avec soi une petite provision de vivres , car l'usage est de ne débarquer que pour passer la nuit. Si le vent est contraire , on emploie quatre à cinq jours à parcourir la distance entre Kingston et Montréal. Pour remonter le Saint-Laurent , il faut encore plus de temps. On ne doit pas négliger , même en été , de se munir de manteaux et d'autres couvertures , parce que les rosées de la nuit sont très froides sur le fleuve.

Avec un vent favorable , nous partîmes de Kingston , entre dix ou onze heures du matin ; tant qu'il souffla nous allâmes très vite ; dans l'après-midi , nous fûmes surpris par le calme , dans le lac des Mille-Iles , et nos Canadiens furent obligés de recourir à l'aviron. Nous avions quatre rameurs , indépendamment du patron qui dirigeait la marche avec une petite pagaie. Ce lac offre une perspective extrêmement pittoresque ; mais la suite continue des îles finit

par devenir ennuyeuse , d'autant plus qu'elles empêchent le vent de gonfler les voiles , et par conséquent retardent beaucoup la navigation.

J'avais supposé qu'il y avait un peu d'exagération dans le nom poétique de ce lac ; mais les îles se succédaient en groupes si nombreux et si serrés, et nous mêmes si long-temps à nous en dégager , que je commençai à douter s'il n'y en avait pas deux mille au lieu de mille. On en voit de toutes les dimensions : quelques-unes ne sont que des rochers stériles, n'ayant qu'une surface d'un petit nombre de pieds carrés ; d'autres, au contraire, ont deux à trois milles de long , et sont bien boisées.

Vers le soir il plut ; mais cet inconvénient me fut moins désagréable que la compagnie de quelques-uns de mes compagnons de voyage ; c'était un détachement de comédiens ambulans qui étaient restés quelque temps à Kingston , et qui retournaient dans le Bas-Canada. L'attrait de quelques bouteilles de rum agit si puissamment sur ces disciples de Thespis , qu'ils lui cédèrent ; la liqueur fatale ne tarda pas à produire son effet, et ces gens nous étourdirent par leur habil intarissable. Sans la contrariété

qu'ils me causèrent, j'aurais pu supporter la pluie pendant une heure ou deux, pour écouter les chansons de nos matelots canadiens, qui, dans le calme de la nuit, produisaient un effet singulièrement agréable. Ils faisaient mouvoir leurs rames en mesure avec leur chant, et le bruit qu'elles rendaient en frappant l'eau, combiné avec le genre un peu sauvage de leurs cadences, imprimait un caractère romantique à notre voyage dans les ténèbres. Dans la plupart de ces chansons, deux bateliers entonnaient l'air, les deux autres chantaient une réponse, puis tous s'unissaient en chœur; leur musique aurait pu ne pas être approuvée par les hommes auxquels leur habileté, dans le chromatique et l'harmonie, ne permet de goûter que ce qui est conforme aux principes de la science; mon ignorance de ces règles me servit parfaitement, et me permit de jouir à mon gré de la mélodie de nos bateliers, qui, de même que celle de plusieurs de nos airs écossais, était plaintive et touchante.

Notre patron avait espéré aller jusqu'à Brockville, petite ville située à peu près à 35 milles au-dessous de Kingston; quant à nous, nous

éprouvions une certaine impatience de débarquer. La soirée était si obscure que nous ne pouvions distinguer qu'avec difficulté les contours ombragés des rives du fleuve : nous n'entendions d'autre son autour de nous que l'écho des voix des hommes de notre embarcation, ou le bruit des avirons qui frappaient l'eau. Nous glissions sur la surface du fleuve avec une conviction de sûreté qui n'avait d'autre origine que notre confiance dans nos bateliers.

Vers huit heures, une lumière brille sur le bord du fleuve : nous la saluons par des cris de joie, et nous décidons notre patron à gagner la rive où elle se montre, espérant y trouver un gîte. C'était une maison de fermier ; un feu de tronçons de bois de pin brûlait dans le vaste foyer ; des tranches de pommes ; pour les pâtés d'hiver, étaient suspendues en festons autour de la pièce pour sécher. Avec quel plaisir, mouillés par la pluie, et plongés dans l'obscurité, nous échangeons notre bateau contre cette cuisine ! On nous fait l'accueil le plus cordial, et quoique les maîtres de la maison ne soient pas très accoutumés à recevoir des étrangers, ils nous ont bientôt préparé un bon souper. Des grill-

lades de bœuf, du jambon frit et des pommes de terre; ou bien, pour ceux qui le préfèrent, du thé et des tartines de beurre sont servis avec une promptitude et une propreté qui auraient fait honneur à une auberge en règle. Je n'ai pas besoin de dire que nous faisons un honneur infini au repas. L'instant de se retirer arrive, on nous cède tous les lits de la maison; mais quand je vois que je n'en puis avoir un qu'en le partageant avec quelqu'un, j'aime mieux me coucher sur le plancher, la tête appuyée sur ma malle.

Vers deux heures du matin, l'on nous réveille pour continuer notre voyage. Les bateliers, avant de partir, mangent une ample ration de soupe au pain bien épaisse et mêlée de viande; quant aux comédiens, ils avalent le rum à grand trait, par précaution contre le mauvais effet de la pluie sur leur voix.

Le vent avait changé pendant la nuit; il nous était absolument contraire, et soufflait avec une grande violence du Nord-Ouest. L'eau gelait sur les avirons, à mesure qu'ils s'élevaient au-dessus de sa surface. Jamais je n'appréciai mieux le bienfait d'une grosse redingote de voyage, et d'un

bonnet de fourrure. Nos bateliers étaient obligés de ramer sans relâche ; si leur vigueur ne fut pas toujours remarquable , au moins leur constance fut étonnante. Vers neuf heures du matin, nous atteignîmes Prescott, qui est à 67 milles de Kingston.

Prescott est à présent un pauvre village , quoique sa situation , au point où le fleuve cesse d'être navigable pour les goëlettes, puisse faire présumer qu'il finira par acquérir quelque importance. Tout près du village il y a une redoute en terre que l'on qualifie du nom pompeux de Fort Wellington : je demandai à y entrer, la sentinelle refusa de me laisser passer la porte.

Vis-à-vis de Prescott, sur la rive Américaine, on voit Ogdensburgh, petite ville très vivante. On y remarque cette activité qui caractérise toutes les villes des États-Unis récemment fondées ; le contraste de l'apathie et de la langueur de la rive gauche du fleuve avec le mouvement et les affaires de la rive opposée, ne peut que chagriner quelqu'un qui a les sentimens d'un véritable patriote. Le bateau sur lequel je partis d'Ogdensburgh, dans mon premier voyage, portait une cargaison de farine et de lard en plan-

che, qui, après avoir été enregistrée à la douane de Prescott, fut expédiée à Montréal où elle devait être vendue.

Dans ce premier voyage, mon départ de Prescott eut lieu à la fin de mai; c'était l'après-midi, le temps était très-chaud. Au-dessous du village, on rencontre plusieurs îles, plus ou moins boisées. Pendant la guerre, une de ces îles fut, dans une nuit, absolument rasée, afin d'empêcher les soldats américains de venir se mettre en embuscade dans les buissons, pour effectuer ensuite une descente à l'improviste. Lorsque je passai devant cette île, j'y aperçus la tente des commissaires anglais chargés de tracer la ligne de frontières entre le Canada et les États-Unis. Ceux de cette dernière puissance se tenaient, pendant la nuit, sur la rive droite du fleuve; la couleur blanche de ces deux camps pacifiques ajoutait beaucoup à l'effet pittoresque du paysage.

Peu de temps après que nous eûmes quitté cette île, nous fûmes retenus assez long-temps le long du fleuve, parce que le propriétaire de la farine voulut conclure un marché pour la vendre, et ne put en venir à bout. Ce ne fut

qu'à la nuit tombante que nous approchâmes du commencement du Long-Saut. On dit que la longueur de ce rapide, depuis le point où l'accélération de vitesse de courant devient sensible, jusqu'au fond du grand bouillon, est d'environ 8 milles. Toutefois, sur une étendue considérable de cet espace, l'eau est parfaitement unie, et par intervalles la pente du fleuve, et par conséquent sa rapidité, ne sont pas beaucoup plus fortes qu'au point supérieur. C'est donc, à proprement parler, une succession de rapides; je crois que plusieurs parties sont désignées par un nom particulier; l'ensemble est compris assez ordinairement sous la dénomination générale de Long-Saut.

J'observai, dans mon second voyage, que le passage de tous ces rapides nous prit exactement quarante minutes; la première fois il fut peut-être plus prompt.

Le soleil se couchait quand nous entrâmes dans le Long-Saut: le ciel était sans nuage, et le temps serein. Le vent qui, auparavant, nous avait favorisés, diminua graduellement; on amena la voile, et l'on eut recours aux rames; le bateau était tellement encombré de marchan-

disés, qu'il ne restait que l'espace nécessaire pour le mouvement de deux avirons ; deux hommes se placèrent à chacun , et leur force fut ainsi doublée.

En peu de temps nous atteignîmes une île qui partage le fleuve en deux bras ; nous prîmes celui de la droite. Les sapins gigantesques qui couvraient l'île jusqu'au bord de l'eau , jetaient une obscurité profonde sur le canal resserré.

L'après-midi avait été très chaude, et la surface de l'eau réfléchissait avec tant de force les rayons du soleil, que mon visage en fut complètement brûlé ; mais la soirée amena un air si piquant, que je fus obligé d'avoir recours à ma redingote. Frappé de la rapidité effrayante de notre marche, je ne pus me défendre de la pensée que je serais plus en sûreté sans ce surcroît de vêtemens ; en effet, le nageur le plus habile ne pourrait guère espérer de se tirer d'un torrent si fougueux, et je ne me flattais pas beaucoup de sortir sain et sauf d'un pas où un talent supérieur à nager est absolument nécessaire : cependant quel est l'homme qui ne ferait pas un effort pour sauver sa vie, même dans les rapides du Saint-Laurent ?

Probablement la vélocité du fleuve était en ce moment égale à dix nœuds à l'heure, et pourtant sa surface était aussi unie qu'une glace. En y jetant les yeux, on aurait pu croire qu'on était tranquillement à l'ancre; mais si on les portait sur une des rives, les sapins semblaient fuir avec la rapidité de la pensée. Un moraliste pourrait prendre le rapide du Long-Saut comme un emblème parfait des plaisirs de ce monde.

A l'extrémité de l'île les deux bras se réunissent; la forte commotion avec laquelle cette jonction s'effectue, occasionne le grand bouillon. Les torrens fougueux se poussent l'un contre l'autre avec violence, soulevant leurs vagues mugissantes qui se brisent en écumant, et en s'éloignant forment de nombreux tourbillons, puis vont frapper les bords du fleuve.

Avant que les cimes blanchissantes des brisans fussent visibles, l'équipage du bateau prit des précautions pour affronter la commotion, la voile fut amenée; et la vergue assurée, le patron appela un des matelots à son aide; les autres se tenaient à leurs avirons, attendant le mot de commandement pour les faire mouvoir. Le bateau commença à se pencher d'un côté et

d'un autre, le terrible gouffre bouillonnait devant nous. Tout ce que l'on pouvait faire était de diriger la course du bâtiment vers le point de la passe où l'expérience enseignait que le passage était le moins hasardeux, puis de le lui faire franchir par un effort vigoureux. J'éprouvai un frémissement involontaire, en voyant le patron fixer ses regards vers l'endroit qui me paraissait le plus redoutable. Nous sommes entraînés au milieu des mouvemens les plus furieux, aussitôt l'ordre est donné en ces mots : « Force de rames » ; en ce moment une vague crève sur nos faibles défenses ; toutefois l'écorce tremblante opposa une résistance suffisante. Notre péril ne fut que passer, et nous atteignîmes bientôt la vague plus tranquille qui borde l'extrémité de la houle.

Un nouveau danger ne tarda pas à succéder à celui-là ; l'émotion excitée par le passage du grand bouillon durait encore, lorsque notre bâtiment, entraîné par le tournoiement d'un remous puissant, présenta presque le flanc au courant du fleuve. « Force de rames à tribord », s'écria aussitôt le patron avec une voix de tonnerre, et accompagnant ces mots d'un jurément épouvantable.

Ses ordres sont exécutés à l'instant, on redevient maître du mouvement du bateau, et nous nous trouvons de nouveau dans une eau tranquille. Nous avons embarqué plus d'un muid d'eau dans ce dangereux rapide.

Il était alors à peu près neuf heures, on aborda le rivage, on débarqua, et nous pûmes passer la nuit dans la maison d'un Colon, voisine du fleuve.

Le lendemain, à quatre heures du matin, chacun revint à bord; le vent soufflait bon frais et nous était favorable; nous passons bientôt avec rapidité devant le village de Cornwall, et nous entrons dans le lac Saint-François, formé par le fleuve qui s'élargit considérablement.

Plusieurs trains de bois de charpente, destinés pour Montréal, naviguaient en ce moment sur le lac Saint-François, dont la longueur est de 30 milles. Ces trains ou radeaux sont d'une dimension prodigieuse; les gens qui les conduisent logent, pendant la traversée, dans une petite cabane que l'on construit sur le sommet. Une forte balustrade règne le long du radeau. De distance en distance sont placées de très longues rames qui pendent dans l'eau; les

hommes vont de l'une à l'autre, suivant que la nécessité l'exige, et par leurs vigoureux efforts maintiennent le radeau dans la partie convenable du fleuve. Quand le vent est favorable, on étend une petite voile, autrement on n'avance qu'avec le courant. Malgré toutes les précautions prises dans la construction de ces radeaux, ils sont souvent mis en pièces au passage des rapides.

Entre une et deux heures de l'après-midi, nous approchons de la partie inférieure du lac Saint-François, où commence une suite de rapides terribles. Nous avons abordé la rive gauche au village du Coteau du lac, pour nous procurer un pilote. Ce n'est pas en général par un sentiment de méfiance de leur propre habileté à naviguer dans ces parages dangereux, que les patrons des grands bateaux prennent un pilote en ce lieu; c'est parce que, conformément à un règlement très salutaire, le propriétaire du bâtiment répond de la valeur de la cargaison, s'il néglige cette précaution. Ce cas est quelquefois arrivé; en 1810, un bateau se perdit dans ses rapides, et plusieurs personnes furent noyées, par suite de l'entêtement stupide d'un de ces

hommes. Le propriétaire de notre cargaison m'avait raconté les détails affreux de cette catastrophe; ce fut par conséquent avec une grande satisfaction que j'entendis notre patron parler de son intention de prendre un pilote, surtout quand il se vanta ensuite de pouvoir conduire son navire aussi bien que le plus habile d'entre eux.

Voici comment un des passagers raconte le triste événement dont je viens de parler :

« Le 22 avril 1810, notre détachement partit du fort Georges, ou Niagara-Town, dans une grande goëlette : la traversée de l'Ontario, qui est de 200 milles, nous prit deux jours. Arrivés à Kingston, nous louâmes un grand bateau à fond plat, pour nous transporter à Montréal. Le 28 nous quittâmes Kingston, le même jour nous atteignîmes Ogdensburgh qui en est éloigné de 75 milles, le lendemain Cornwall, le surlendemain à la Pointe du Lac, sur le lac Saint-François. Là, nous permîmes à nos bateliers de retourner chez eux, et nous nous embarquâmes dans un autre bateau qui était chargé de potasse, et qui portait un grand nombre de passagers avec leur bagage.

» Le 30 avril nous parvînmes au village des

Cèdres, au-dessous duquel sont les trois dangereux rapides des Cèdres, de la Roche-Fendue et des Cascades, distans l'un de l'autre d'environ un mille.

» Le 1^{er} mai, dans la matinée, nous partîmes du village des Cèdres; le bateau enfonçait beaucoup dans le fleuve, et même faisait eau en plusieurs endroits. Le capitaine, homme hardi et audacieux, refusa de prendre un pilote. Quand nous eûmes franchi le rapide du Cèdre, non sans quelque danger, il demanda du rum, jurant en même temps, comme un forcené, que Dieu Tout-Puissant ne gouvernerait pas mieux le bateau.

» Bientôt nous nous engageons dans le rapide de la Roche-Fendue par une mauvaise passe, et nous nous apercevons que nous avançons rapidement vers un abyme terrible. Nous y descendons. Le fond du bateau frotte légèrement contre le roc, la chute est si forte que nous en perdons presque la respiration. Une grande quantité d'eau entre dans notre bateau, elle est presque entièrement vidée avant que nous soyons emportés dans ce que les Canadiens appellent le grand bouillon.

» Quand nous nous approchons de cet endroit, le capitaine s'écrie : « Par Dieu, le bateau » s'emplit ! » et presque aussitôt l'embarcation est enveloppée d'immenses vagues blanchissantes d'écume qui se brisent contre les rochers ; elles fondent sur nous et emportent les rames, les planches, le bagage ; il s'écoule à peu près une minute, et le bateau plein d'eau coulé à fond. Dans ce court intervalle, je conservai assez de présence d'esprit pour me dépouiller de ma redingote, de mon habit et de mon gilet ; je défaisais mes bretelles quand le bateau s'enfonça. Je me trouvai flottant au milieu des hommes, de leurs effets et des marchandises. Chacun s'empara de ce qui lui tomba sous la main ; un matelot m'empoigna et me tint sous l'eau ; mais, contre mon attente, il me laissa aller.

» En revenant à la surface du fleuve, je saisis une malle que deux hommes tenaient déjà. A cet endroit où le rapide de la Roche-Fendue se termine, les bords du Saint-Laurent sont très peuplés ; nous apercevions des femmes qui, dans une agitation extrême, couraient sur le rivage. Une pirogue s'en détache, elle recueille trois des nôtres. Ils s'étaient placés sur le fond du bateau

qui avait chaviré ; après avoir déposé ces trois hommes sur une île, la pirogue s'avance vers le lieu où j'étais avec mes deux compagnons d'infortune, attachés à la malle ; mais le voisinage des Cascades, dont nous nous approchions rapidement, effrayait les bateliers ; ils retournent en arrière, malgré les exhortations que je leur adresse en français et en anglais, de venir à notre secours.

» Un des hommes qui s'étaient cramponnés à la malle ne la tenait pas bien, de sorte qu'il plongeait fréquemment. Craignant que pour se sauver il ne mît la main sur moi, je lâche cet objet, et conjointement avec l'autre homme, je saisis la baume du mât qui en avait été détachée et flottait sur l'eau. Je n'avais eu que le temps de m'y accrocher ; nous sommes entraînés dans les Cascades : je suis enseveli sous une masse d'eau, et presque suffoqué. Ayant regagné la surface du fleuve, je m'aperçois que je tiens encore la baume ; mon compagnon n'avait pas quitté la vergue qu'il tenait. Un peu au-dessous des Cascades je vois le bateau continuant à flotter sens dessus dessous ; il passa près de moi, je réussis à y atteindre, et je m'y fixe par une

fente à une de ses extrémités : la violence des vagues et le choc des barriques de potasse l'avaient complètement fracassé. Pendant long-temps je me contentai de m'y tenir ainsi, et je n'essayai pas de me placer sur le fond; à la fin je tente cet effort avec succès; me voyant placé commodément, je fais signe à mon compagnon de suivre mon exemple. Il secoue la tête; lorsque les vagues me permettent de regarder de nouveau de son côté, je ne l'aperçois plus; il n'avait fait aucune tentative pour s'approcher de moi, n'ayant ni la force ni peut-être la volonté d'abandonner sa vergue, il s'était peut-être confié aux vagues qui roulaient alors par-dessus sa tête.

» Les Cascades sont une espèce de chute ou descente rapide du fleuve qui passe sur un fond rocailleux; quand on les descend, les Français disent que l'on saute les Cascades. Dans un intervalle de 2 milles au-dessous, le fleuve continue à être tumultueux et bruyant comme la mer dans une tempête : je faillis plus d'une fois d'être emporté de dessus le bateau, par les flots qui me couvraient.

» Il ne me restait plus aucun espoir de salut :

je continuais à tâcher de me maintenir dans ma position ; mais le froid m'avait réduit à un si piteux état, que je ne souhaitais qu'une mort prompte ; souvent j'avais la pensée de renoncer à cette lutte, puisqu'elle était inutile. Il me semblait que tout mon être était réduit de moitié ; mes mains me paraissaient diminuées. Certainement, lorsque je me sentis transi de froid et épuisé de fatigue, je me serais endormi ; mais les vagues qui passaient sans cesse par-dessus ma tête, m'obligeaient à m'occuper constamment de ma situation.

» C'était la première fois que je descendais le Saint-Laurent ; je savais cependant que plus bas il y avait encore des rapides, peut-être une autre suite de Cascades ; et bien certainement les rapides de La Chine, dont je ne connaissais pas exactement la place. Je m'attendais à chaque instant à voir ces écueils mettre un terme à mon existence, et quelquefois je m'imaginai que des pointes de glace s'étendaient depuis le rivage jusqu'au point où commençaient les rapides. Dans un moment où le mouvement des vagues me permit de regarder autour de moi, j'aperçus, à une certaine distance, une pirogue

avec trois hommes qui ramaient de mon côté ; j'attendais en toute confiance l'instant où j'entendrais le bruit de leurs pagaies ; mon espoir fut déçu. Peut-être ces hommes ne m'avaient pas vu. Ayant rencontré la malle d'un des voyageurs , ils la retirèrent de l'eau , et se hâtèrent de retourner à terre, pour s'emparer de ce qu'elle contenait.

» L'accident était arrivé à huit heures du matin. A mesure que le soleil s'éleva sur l'horizon , le temps devint plus chaud , le vent souffla dû sud , et l'eau fut plus tranquille. Je me levai sur mes genoux et je reconnus que j'étais dans le lac Saint-Louis , qui n'a pas plus de 5 milles de largeur ; enfin je me tins debout , mais les crampes que j'éprouvais dans toutes mes jointures, me prouvèrent que j'essayerais en vain de nager à une certaine distance : j'étais alors à 2 milles du rivage.

» Aidé par le vent et le courant, je courais à ma perte ; le froid, la faim , la fatigue, m'obligèrent à m'asseoir de nouveau dans l'eau pour me reposer , lorsqu'une circonstance extraordinaire me procura un grand soulagement. En examinant la carcasse du bateau , pour y décou-

vrir s'il était possible d'en détacher quelque portion pour le gouverner, je vis quelque chose engagée dans un endroit où les planches étaient séparées. C'était une petite malle retournée; avec un peu de peine je la tirai sur le bateau. Après une heure de travail, dans lequel je cassai mon canif, en essayant de détacher la serrure, je fis un trou dans le couvercle, et, à ma grande satisfaction, j'en tirai une bouteille de rum, une langue froide, du fromage et un sac rempli de pain, de gâteaux, etc : tout cela était mouillé; mais cela venait bien à point; j'en fis un usage modéré; la malle me servit de siège, et je fus ainsi élevé au-dessus de la surface de l'eau.

» Après avoir essayé inutilement de gouverner le bateau, ou d'en diriger la marche vers le rivage, et avoir fait avec ma veste tous les signaux possibles devant plusieurs caps que je doublai, je m'imaginai que j'entrais dans une baie; mais je reconnus bientôt que c'était la fin du lac, et que je m'engageais dans le fleuve, dont le courant rétréci m'emportait avec rapidité. Je vis plusieurs petites îles inhabitées; les bords du Saint-Laurent paraissant couverts de

maisons, je répétai mes signaux avec ma veste et une chemise que je tirai de la malle; j'espérais que le fleuve étant moins large, on pourrait m'apercevoir; la distance était trop grande. La vitesse avec laquelle je naviguais, m'avertit que je ne tarderais pas à m'approcher des terribles rapides de La Chine. La nuit arrivait, ma perte paraissait certaine, cependant cette idée ne me troublait pas beaucoup; je m'étais familiarisé avec la pensée de la mort. Voyant l'inutilité des signaux, je criai, ou plutôt je hurlai de manière à pouvoir être entendu au loin. Le vent me favorisa, et ma voix frappa les oreilles des gens qui étaient sur le rivage, quoique la distance fût de plus d'un mille.

» Enfin j'aperçus un canot qui se dirigeait vers moi; comme il était très petit et avait ses fonds peints en blanc, je l'avais pris, pendant quelque temps, pour un oiseau aquatique, à poitrine blanche. Il portait le capitaine Johnstone, qui fut mon sauveur: j'avais été pendant dix heures entre la vie et la mort.

» Je débarquai au village de La Chine, situé à 21 milles au-dessous de l'endroit où l'accident était arrivé; les sinuosités du fleuve m'avaient

fait parcourir une distance beaucoup plus grande. Je n'éprouvai d'autre mal que d'avoir la poitrine et les genoux meurtris. Mon imagination se ressentit de ce triste événement. Pendant plus de huit nuits consécutives, je rêvais que j'étais au milieu des écueils des Cascades, et environné de gens qui se noyaient.

» Je dus mon salut à un concours de circonstances extraordinaires, qui paraissent presque miraculeuses. Il m'arriva de saisir successivement divers objets pour me soutenir, et de changer l'un au moment convenable, contre un autre qui m'était plus avantageux. La baume du mât pouvait seule me faire franchir les Cascades sans difficulté; et quand je fus au-delà, le bateau seul pouvait me sauver. Ce fut encore un grand bonheur pour moi d'avoir la journée entière; si l'accident fût arrivé une heure plus tard, je ne serais parvenu qu'à la nuit close au village situé vis-à-vis de La Chine, et alors j'aurais infailliblement péri dans les rapides qui sont au-dessous, et vers lesquels je m'avançais rapidement. La malle qui me fournit des provisions et un lieu de repos au-dessus de l'eau, contribua aussi à me sauver la vie. Sans son secours, j'aurais été

obligé de rester tout le temps dans l'eau, et j'aurais été épuisé de froid et de faim.

» Quand les habitans du village des Cèdres virent que notre bateau s'engageait dans la mauvaise passe, ils prédirent qu'il nous arriverait malheur. Le bagage flottant qui nous soutint un certain temps leur donna le moyen de faire des efforts pour nous sauver; mais comme ils ne supposèrent pas qu'il fût possible de survivre au danger du passage des Cascades, ils ne s'occupèrent plus de venir à notre secours; et, d'ailleurs, qu'auraient-ils pu faire?

» Ce fut en ce même endroit que la brigade du général Amherst, forte de 300 hommes, et destinée à l'attaque du Canada, fit naufrage. Les Français de Montréal reçurent la première nouvelle de l'invasion, par les cadavres flottans qu'ils virent passer devant leur ville; le pilote qui conduisait le premier bateau de cette troupe commit la même erreur que notre capitaine, il prit la mauvaise passe: les autres embarcations qui le suivaient de près partagèrent son triste sort.

» Tout le détachement dont je faisais partie échappa. Quatre hommes quittèrent le bateau

au village des Cèdres, au-dessus des rapides, et gagnèrent Montréal par terre; deux autres furent sauvés par la pirogue; l'équipage du bateau, bien qu'accoutumé au travail, périt entièrement. Des huit hommes qui descendirent les Cascades, j'évitai seul la mort. Il était impossible de se sauver, sans le bonheur extraordinaire qui m'arriva, et sans l'aide du bateau auquel il était nécessaire de se cramponner. Les autres durent se noyer dès le moment où l'on entra dans les Cascades. Les malles et les autres objets auxquels ils s'attachèrent, et les redingotes pesantes dont ils étaient revêtus, contribuèrent probablement à leur perte : d'ailleurs, comment ne pas succomber, puisqu'il était impossible de nager dans ces endroits où les vagues se brisaient contre les rochers, et s'entre-choquaient avec une fureur inconcevable? Cependant la confiance que j'avais dans mon habileté à nager, me conserva ma tranquillité, et me rendit plus disposé à changer l'objet qui me soutenait, contre un autre qui était meilleur : ceux qui ne savaient pas nager, s'attachaient naturellement à ce qu'ils trouvaient sous leur main, et par conséquent rencontrèrent des choses qui leur

furent funestes. Le capitaine passa devant moi, au-dessus des Cascades; il était sur un ballot de lainages qui, sans doute, ne tardèrent pas à s'imbiber d'eau, et à couler à fond.

» La malle que je retirai du bateau appartenait à un jeune homme du Haut-Canada, qui fut un des noyés. Elle contenait des habillemens, et à peu près 70 livres en or, qui furent rendues à ses parens.

» Ma malle renfermait, indépendamment de mes habits, 200 livres en or et en billets de banque. A mon arrivée à La Chine, j'offris une récompense de 100 dollars à celui qui me la rapporterait. Un Canadien la trouva, quelques jours après, sur le rivage d'une île sur laquelle elle avait été poussée; il me la remit à La Chine où j'étais alors. Je lui payai la somme promise; j'appris qu'un tiers en était destiné à l'achat d'un certain nombre de messes; c'était le résultat d'un vœu qu'il avait fait, dans le cas de succès, avant de se mettre en besogne.»

Nous fûmes retenus long-temps au Coteau du lac, parce que tous les pilotes étaient occupés au bas de la rivière.

Les rapides que nous avions devant nous

sont au nombre de quatre ; ce sont le Coteau du lac, les Cèdres, la Roche-Fendue et les Cascades. Tous sont dus aux mêmes causes ; le lit du fleuve se rétrécit brusquement, et l'eau descend avec plus de rapidité, généralement, entre des îles nombreuses, et à travers des rochers qui s'élèvent au milieu du courant. La rivière, ainsi resserrée et retenue dans des passages étroits et embarrassés, s'y fraye un chemin avec une violence prodigieuse ; choquant les rochers avec fureur, entraînant des fragmens avec la vélocité d'un tourbillon, et se soulevant, même dans les endroits les moins agités, avec un mouvement interrompu et terrible, comme celui de la mer, dans les tempêtes causées par des vents qui ont soufflé de côtés opposés.

Un spectateur inexpérimenté croirait qu'il est impossible à un bâtiment de s'aventurer au milieu des rapides, sans être à l'instant même englouti ou fracassé ; j'ai souvent admiré la hardiesse de l'homme qui, le premier, osa hasarder sa vie dans cet essai téméraire. Une perte inévitable attend quiconque pénètre dans quelques-unes des passes : combien de gens y ont perdu la vie, avant que l'on ait reconnu quels étaient les ca-

naux praticables ! Le nom du premier aventurier qui a tenté l'entreprise est oublié pour toujours ; mais son action est certainement une de celles qui ont exigé le plus de fermeté, de résolution et d'audace. Rarement on a pu citer avec autant de justesse les fameux vers d'Horace :

*Illi robur et æs triplex
Circa pectus erat, qui fragilem truci
Commisit pelago ratem
Primus.*

Quelques voyageurs ont dit que les rapides sont un objet aussi sublime que le Saut du Niagara ; quant à moi, je crois que l'on ne peut guère établir de comparaison entre ces deux choses. Cependant, si la sublimité d'un objet n'est estimée que par la force des émotions qu'il produit, je ne doute pas que beaucoup de personnes n'adjuvent la palme aux rapides. On se borne à regarder le Saut, mais on traverse les rapides. Dans le premier cas, le spectateur est en sûreté ; dans le second, sa vie est hasardée dans le résultat de sa tentative. Il est ballotté sur le sommet des vagues écumantes, et poussé, avec une impétuosité et une fureur irrésistibles,

au-delà des rochers, des écueils et des brisans. Si un clou venait à se détacher du bâtiment fragile qui le porte, ou si la pagaie s'échappait des mains du pilote, très probablement c'en serait fait de sa vie. Le voyageur qui, placé sur le rivage, se contente de regarder les rapides, ne connaît nullement leur caractère de grandeur, et ne peut nullement avoir l'idée de les mettre en comparaison avec le Saut du Niagara.

Du Coteau du lac, au fond des Cascades, on compte à peu près 11 milles; la partie intermédiaire où l'eau est tranquille n'a pas plus d'un tiers de cette distance. Le plus grand intervalle est entre le Coteau du lac et les Cèdres; les autres ont si peu d'étendue, que si l'on a un vent favorable, comme cela nous arriva, l'on trouve à peine le temps de respirer entre un coup d'aviron et celui qui le suit.

La grande île, dont la longueur est à peu près de 4 milles, et qui sépare le fleuve en deux bras principaux, occupe presque tout l'espace entre le Coteau du lac et les Cèdres. Entre la courbure de son extrémité supérieure et la rive gauche, on rencontre un groupe d'une dizaine de petites îles qui augmentent beaucoup le dan-

ger du passage. Un canal a été ouvert le long de la rive, presque vis-à-vis la dernière de ces îles ; on y fait passer les embarcations qui remontent, car elles ne pourraient refouler la force du torrent. Quelques ouvrages militaires ont été élevés pour commander la passe.

Nous pûmes enfin obtenir un pilote ; c'était un homme actif et prudent ; il montrait tant de dextérité dans l'emploi de la pagaie, servant de gouvernail, que j'éprouvai un haut degré de confiance de me trouver sous sa direction. Je ne pouvais cependant m'empêcher d'être surpris, en passant au milieu de ces flots agités, de ce qu'un homme choisissait volontairement une profession si terrible. Ce pilote venait de revenir par terre du bas des rapides, où il avait conduit un autre bateau. Pendant la plus grande partie de l'année, il ne fait pas autre chose, d'une semaine à une autre.

Notre bateau est bientôt au milieu des vagues. Tantôt élevé sur leurs sommets écumeux, tantôt enfoncé, et comme prêt à s'engloutir dans l'abîme ; nous n'entendions autour de nous que le fracas produit par l'épouvantable agitation des flots. Néanmoins, nous franchissons ce dange-

reux passage sans qu'une goutte d'eau tombe dans le bâtiment, et doublant la Pointe au Diable, nous nous trouvons de nouveau dans un courant tranquille. Nous étions alors dans la passe à gauche de la Grande-Ile; celle de la droite est moins entrecoupée d'îles, mais beaucoup plus étroite et aussi difficile.

La voile est hissée de nouveau, et naviguant gaîment vent arrière, nous apercevons bientôt le village des Cèdres, sur la rive gauche du fleuve; il tire son nom des arbres qui couvrent quelques-unes des îles situées vis-à-vis. Là, le fleuve ne forme de nouveau qu'un canal qui est si étroit et si embarrassé de petites îles, que les vagues sont agitées d'une manière effrayante. Long-temps avant d'arriver à ce point, on prend la précaution, quand on remonte le Saint-Laurent, d'enlever la charge du bâtiment; on le hale le long de la rive; quant aux marchandises, on leur fait faire un trajet considérable par terre. A cet endroit, deux passes s'offrent au navigateur; ce sont la grande Batture et le rapide du Bouleau. Notre pilote choisit le premier; le passage s'effectua sans accident, et les Cèdres furent bientôt derrière nous.

On rencontre ensuite un court intervalle, dans lequel le fleuve est tranquille ; puis on s'approche de la Roche-Fendue ou le Buisson. Le danger vient moins des fles que de la pente du fleuve qui devient plus rapide, et des rochers nombreux dont son fond est couvert. Notre pilote, par l'adresse avec laquelle il sut éviter heureusement tous ces écueils, à mesure qu'ils se présentèrent, prouva qu'il connaissait parfaitement ce parage périlleux. La catastrophe du bateau, dont il a été question plus haut, fut due principalement à ce que le patron prit une mauvaise passe. Je ne remarquai pas que dans celui où nous nous engageâmes l'agitation fût plus considérable qu'au Coteau du lac ou aux Cèdres. De chaque côté de ce rapide, on a creusé des tranchées à travers deux pointes de terre, pour aider les bateaux à remonter le fleuve. Nous étions alors devant les Cascades; elles terminent les obstacles de la navigation. On continue le voyage par eau jusqu'au village de la Chine, qui est à peu près à 20 milles plus bas.

• C'est aux Cascades que l'on trouve la passe la plus étroite qui soit dans toute l'étendue du fleuve; immédiatement au-dessous, l'Ouatouais,

venant du Nord, apporte au Saint-Laurent le tribut de ses eaux, par une large embouchure. Une pointe de terre qui s'avance entre les deux rivières, est coupée par un autre canal, long de 1,500 pieds, avec des écluses à chacune de ses extrémités. Entre le promontoire et la rive droite du Saint-Laurent, se trouve une petite île presque dans la gorge du détroit; plus bas, exactement vis-à-vis l'extrémité du promontoire, il y a l'île des Cascades qui est plus grande; le rapide passe le long de chacun de ses côtés.

La pente du fleuve est beaucoup plus considérable aux Cascades, ainsi que le nom l'indique, qu'à aucun des endroits précédens, et par conséquent la vélocité du courant s'en accroît proportionnellement. Indépendamment des îles dont il a été question plus haut, il y a plusieurs roches dangereuses : partout où la pierre est de nature tendre, l'eau a creusé différentes cavités où les flots s'engouffrent, puis s'en dégagent avec une violence prodigieuse, et avec une apparence également singulière et effrayante. Le pilote a besoin de déployer toute son habileté pour éviter les périls nombreux dont on est menacé. Il dirige avec prudence le bâtiment

entre les îles et le rivage, s'écartant d'un rocher de ce côté, et d'un enfoncement de l'autre :

Dextrum Seylla latus, lævum implacata Charybdis !

et veille en même temps à ce que les brisans écumeux ne fassent pas chavirer ou couler à fond son embarcation fragile.

Enfin nous sommes hors de tout danger, les eaux du fleuve sont tranquilles et paisibles : le pilote remet la pagaie aux mains du patron. Une pirogue l'attendait au-dessous de l'île des Cascades, il s'y embarque, et nous continuons notre route à travers le lac Saint-Louis. Le vent continuait à être très favorable, et rien ne mettant plus obstacle à notre marche, la voile est déployée, et nous glissons sur la surface de l'eau avec la rapidité d'un oiseau qui fend l'air.

Vers l'extrémité inférieure, et près de la rive droite du lac, on rencontre l'île aux Religieuses, dont la longueur est à peu près d'un mille, et derrière laquelle se trouve l'embouchure du Châteauguay, qui a sur ses bords un rivage de même nom. Le patron se dirigea vers ce village, pour y prendre un pilote des rapides de

la Chine, puis, faisant le tour de toute l'île, nous revînmes dans le canal principal du fleuve.

Les passagers quittent ordinairement les bateaux à la Chine, qui n'est qu'à 9 milles de Montréal, et parcourent cette distance par terre; mais ayant surmonté toute crainte des rapides, je restai à bord. Quand nous arrivâmes vis-à-vis de la Chine, à un village d'Indiens Cànavaga, le pilote jugea qu'il était trop tard pour essayer de passer les rapides. Le principal danger vient de leur peu de profondeur; je ne pus donc que louer sa prudence, de vouloir attendre le jour pour effectuer ce trajet. Comme il n'y a pas d'auberge chez les Indiens, et qu'il était impossible de passer la nuit à bord, je traversai le fleuve dans une pirogue, conduite à la pagaie par trois Indiens très jeunes, et j'allai chercher un gîte à la Chine, où j'en trouvai un très bon chez un de mes compatriotes.

La Chine est le lieu où se réunissent les bateaux qui doivent remonter le fleuve; les marchandises destinées à être embarquées, y sont transportées par terre, de Montréal. La Chine est aussi le dépôt des canots employés au commerce des pelleteries; j'en vis plusieurs tout

neufs qui étaient prêts à partir pour la région des lacs les plus éloignés. Ces singulières embarcations ont à peu près 30 pieds de long et $\frac{4}{5}$ de large au centre ; le fond est arrondi, sans quille ; chaque extrémité se termine en une pointe recourbée.

Il est digne de remarque que le génie des Européens n'a pas ajouté la moindre amélioration à la manière dont les Indiens construisent leurs canots. On a reconnu que c'était l'espèce d'embarcation la plus convenable pour la navigation à laquelle on les emploie. Ils sont entièrement composés d'écorce de bouleau, cousue sur une charpente très mince en bois ; on les rend imperméables à l'eau, en revêtissant les coutures de poix ou de résine. Il n'entre, dans leur construction, pas un morceau de fer, pas même un clou. Chaque canot porte huit à dix hommes, indépendamment des provisions et de la cargaison, dont on estime le poids à cinq tonneaux (100 quintaux). Ils sont cependant si légers, que, suivant les occasions, deux hommes, et dans toutes les circonstances, quatre, peuvent le porter pour franchir les portages ; c'est-à-dire l'espace compris entre deux rivières navigables.

Que de privations, que de fatigues ne doivent pas éprouver les hommes qui s'adonnent au commerce des pelleteries ! Cependant les Canadiens de ces cantons préfèrent ce genre de vie à tout autre, et les villages sont tellement remplis de familles de voyageurs, que dans l'été l'on n'y trouve guère que des femmes et des enfans.

Le lendemain matin, je partis dans une calèche pour Montréal. Cette voiture ressemble beaucoup à un guig à la vieille mode, mais généralement elle est construite plus solidement. Elle porte deux personnes, indépendamment du conducteur, qui est assis sur une espèce de coffre placé sur le brancard ; il appuie ses pieds de chaque côté ; quand le cheval ne va pas assez vite, il l'encourage en lui criant sans cesse, en français : « Marche donc ! marche donc ! »

Les champs que je vis le long de la route, montraient que les cultivateurs avaient apporté d'une école Européenne leurs idées d'agriculture. On ne voyait pas des tronçons d'arbres sur leur surface, ni des clôtures en poutrelles, disposées en zigzag comme aux États-Unis ; des enclos bien droits, en planches, entouraient des sillons tracés et tenus avec soin. Les chaumières

étaient généralement en bois, et très propres ; les extrémités des solives s'emboîtaient exactement les unes dans les autres ; les parois extérieures étaient bien unies et peintes en blanc. Peu à peu une suite non interrompue de maisons en pierre d'une couleur sombre, avec des toits en fer blanc très brillant, annonça les faubourgs de Montréal ; et bientôt les mots de *rue Notre-Dame*, peints sur le coin d'une maison, m'indiquèrent que j'étais dans la ville. Étant allé sur le bord du fleuve, j'appris que le bateau qui portait mes effets était heureusement arrivé avant moi.

Me voici donc de nouveau dans une ville bâtie en pierre, et de la manière la plus solide. Il est évident que les hommes qui ont fondé Montréal doivent avoir apporté de l'Ancien-Monde leurs idées des agrémens et des commodités d'une ville ; car celle-ci présente un grand contraste avec le système qui prévaut dans les États-Unis. On ne voit ici ni maisons construites en planches et aussi jolies que le rabot et la brosse du peintre ont pu les faire, mais en même temps si combustibles que la mouchure d'une chandelle peut les réduire en cendres. Les habitations garnies

Tamise, de la Mersey et de la Clyde, énormes bateaux à vapeur à deux, cheminées; des bâtimens de toutes dimensions, propres à naviguer sur le fleuve, et d'immenses trains de bois de charpente. Au milieu du fleuve se trouve l'île Sainte-Hélène, environnée d'un groupe de plus petites; l'oreille est frappée doucement du bruit d'un petit rapide qui les entoure. A droite et à gauche coule le majestueux Saint-Laurent, dont la largeur est de près de 2 milles; et quoique ce point soit éloigné de 500 milles de l'Océan, le fleuve peut porter des navires de 600 à 700 tonneaux.

Par malheur, la ville perd beaucoup lorsqu'on la considère de plus près. Les rues sont généralement incommodes et très étroites, et la voie, dans beaucoup d'endroits, est interrompue par des portes de caves et d'autres objets faisant saillie. La pierre calcaire de couleur sombre, dont les maisons sont bâties, produit un effet triste; et les volets massifs, doublés en fer, de la plupart des portes et des fenêtres, augmentent cet aspect sombre lorsqu'ils sont fermés. Les toits en fer-blanc sont d'une utilité décidée, qui recommande leur usage; mais lorsque le soleil

brille, ils produisent un reflet pénible à l'œil, et en général ils ont toujours quelque chose de commun qui semble vouloir imiter la magnificence. La couleur bleue de l'ardoise est mieux en harmonie avec l'azur du ciel; mais j'ai entendu dire que cette substance ne peut résister à l'intensité du froid de ce pays. Le fer-blanc est placé par rangées, disposées obliquement avec le bord du toit; les clous qui le fixent sont soigneusement recouverts, et nulle part on n'aperçoit la plus légère trace de rouille.

Entre la vieille partie de Montréal et la montagne, on a fait des rues plus larges que les autres; ce qui donnera un aspect plus gai à la ville. La seconde fois que j'y vins, je fus étonné de la quantité de maisons neuves qui s'étaient élevées de tous les côtés, depuis ma première visite. La ville s'agrandit rapidement; dernièrement beaucoup de belles maisons ont été bâties sur le penchant de la montagne; elles passeraient pour magnifiques, même chez les marchands de la métropole.

La rue Notre-Dame, qui est la plus belle de la vieille ville, se dirige parallèlement au fleuve; sa longueur est à peu près de trois quarts de mille;

elle est malheureusement coupée en deux portions par la principale église catholique, qui a été maladroitement placée au milieu de la voie. Quand on a passé cette église, la rue s'élargit et forme la place d'armes, qui n'est pas très grande : je me crois obligé de faire mention de cette place, parce que c'est là que demeure une amille qui m'a comblé de bontés et d'attentions, dont le souvenir me sera toujours extrêmement agréable.

Montréal a quelques édifices publics, civils, militaires et ecclésiastiques : les plus propres, car aucun ne mérite l'épithète d'élégant, sont le nouveau Palais de Justice et la Prison. Derrière le Palais de Justice est le Champ de Mars, qui est assez grand, et bien uni ; en été, c'est la promenade du soir la plus fréquentée ; c'est aussi là que se font principalement les exercices militaires. Vis-à-vis de la Prison est un monument consacré à la mémoire de lord Nelson ; il consiste en une colonne dorique, posée sur un piédestal carré, et surmontée d'une statue de cet amiral. Sur les quatre côtés du piédestal, des bas-reliefs représentent les principaux faits d'armes du héros, et sont entourés

d'inscriptions et de figures allégoriques. La colonne est en pierre, la statue et les bas-reliefs en composition. Ce monument s'élève au haut d'une jolie rue qui est perpendiculaire au fleuve; Nelson regarde de ce côté, parce que c'est du bas de la pente que l'on voit le mieux le monument; mais, par malheur, la principale rue de la ville passe par derrière, et par conséquent l'amiral lui tourne le dos, ainsi qu'à tout ce qu'elle renferme.

L'église épiscopale, édifice nouveau, devait être magnifique, et avoir un clocher très haut; mais les fonds destinés à sa construction ont été épuisés avant que la flèche s'élevât, et aujourd'hui une couverture en planches indique la place où il devait être.

La population de Montréal, malgré le mélange des négocians anglais, a toujours un air décidément français; partout on entend parler français. Le costume des habitans de la classe inférieure a quelque chose de particulier. Les femmes et les enfans ont dans la coupe de leurs vêtemens une sorte de forme bizarre; les hommes, au lieu de chapeau, portent un bonnet bleu ou rouge et fort épais, une ceinture de laine

J. M. DUNCAN.

riolée autour des reins, et des souliers façonnés comme les mocassons des Indiens; mais le cuir en est plus fort. Ce sont de grands fumeurs; souvent on les voit sans une petite pipe à la bouche : c'est ce qu'ils nomment un brûle-cigare.

La politesse des gens du commun indique une manière caractéristique leur origine. Si deux hommes s'adressent la parole en pleine rue, ils ôtent leur bonnet; et ce geste est suivi des mots : « *Bonjour, Monsieur.* » Les prêtres catholiques que l'on voit se glisser tranquillement le long des rues, sont vêtus d'une longue robe noire, juste à la taille, et boutonnée par devant. Une petite calotte leur couvre la tête sous un chapeau de forme ordinaire; les bouts d'une petite bande noire bordée de blanc pendent sous leur menton. Les étudiants du collège portent un long surtout bleu avec des passe-pois et un drap blanc, et autour du corps une ceinture de laine en couleur, formant un nœud par devant.

On rencontre aussi, dans les rues, des Indiens du village de Cànavaga. Quelques-uns ont l'air riche et crasseux; d'autres, au contraire, et sur-

tout les femmes, sont très décemment vêtus. J'en ai vu quelques-unes qui avaient un ample manteau de beau drap bleu, sur des habillemens de soie. Ces gens aiment beaucoup les ornemens en argent ; ils ont généralement un large anneau autour de leur chapeau, et une grande plaque percée de trous, qui leur pend sur la poitrine. Au milieu d'un groupe assis près du vieux marché, j'aperçus une femme qui avait un enfant suspendu derrière son dos, enveloppé du haut en bas de bandelettes, comme une momie égyptienne, et fixé ainsi à une planche. Ce singulier berceau est surmonté d'une saillie pour défendre la tête de l'enfant, et de plus est enjolivé de grains de verroterie et de morceaux de drap de couleur. J'ai observé plusieurs enfans emmaillotés de cette manière ; aucun ne montrait de l'impatience d'être ainsi garrotté.

Étant allé, en été, dans le village de Cànava, j'y trouvai le capitaine Thomas, vieux chef indien. Jadis il faisait le commerce, et était à son aise. Aujourd'hui il est pauvre, parce qu'il a tout mangé ; mais il continue à mener une vie dissipée. Deux de ses fils ont été élevés au collège de Montréal. Dans la plupart des

maisons où j'entrai, les femmes travaillaient ; les unes brodaient des mocassons, d'autres faisaient les ceintures de laine que portent les Canadiens. Elles n'y emploient d'autre outil que leurs doigts. On m'a dit que les femmes de ce village étaient les seules qui fabriquaient ces ceintures, dont une grande quantité est vendue aux marchands de Montréal. La plupart des hommes sont voyageurs.

Presque tous les négocians de Montréal sont, je crois, Écossais, et beaucoup sont, comme moi, natifs de Glasgow. Quelques Anglais se mêlent à eux, et il y a aussi un certain nombre d'Américains, natifs des États compris autrefois sous le nom de Nouvelle-Angleterre. Ceux-ci se distinguent par la finesse et la persévérance qui sont les traits caractéristiques de leur esprit, et qui les font remarquer parmi les autres habitans de l'Union. La plus grande harmonie règne, autant que j'ai pu l'observer, entre ces Américains et les sujets du roi de la Grande-Bretagne. Les premiers conviennent qu'en se soumettant volontairement aux lois de l'Angleterre, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils aient, par cet échange, rien perdu de leur liberté.

Malgré l'importance du commerce que Montréal fait dans l'intérieur et au dehors, ce n'est que depuis les premiers mois de 1819 que l'on a établi une Banque dans cette ville. Il y a quelques années, on essaya d'en former une ; mais les billets, probablement par le défaut de confiance, ne purent circuler, et le projet fut bientôt abandonné. Le manque d'éducation, parmi les Canadiens, est un grand obstacle à ce que le papier monnaie soit généralement adopté. Pour en faciliter l'usage aux gens qui ne savent pas lire, une des nouvelles Compagnies a eu recours à l'expédient de représenter sur la marge des billets une certaine quantité de dollars, correspondante à celle à laquelle se monte le billet ; mais les Canadiens conservent un attachement décidé pour l'*argent sonnant*, parce que personne ne peut les tromper sur sa valeur.

Quiconque connaît les États-Unis est surpris de ce qu'une banque ait tant tardé à être créée à Montréal. Dans ce pays, à peine une ville nouvellement fondée compte-t-elle cent maisons, qu'une compagnie se forme aussitôt, pour fabriquer au moins des billets de

banque, si ce n'est même quelque chose de plus. Sans doute il y a dans cette manière d'opérer quelque chose de prématuré; mais au moins elle dénote une activité prodigieuse chez le peuple où elle se manifeste. D'un autre côté, quand on fait réflexion que la ville la plus commerçante du Canada, ville dont la population est d'environ 20,000 âmes, et dont le négoce occasionne un mouvement d'affaires qui emploie annuellement près de 150,000 tonneaux, a été privée, pour ses transactions commerciales, du secours d'une institution de ce genre, jusqu'au commencement de l'année 1818, on suppose, avec raison, que la cause en doit être attribuée au caractère des négocians qui ont plus d'aptitude pour les entreprises particulières que pour celles auxquelles la coopération de plusieurs personnes est nécessaire, et qui en même temps le cèdent en esprit public à ceux des États-Unis.

On dit, de plus, qu'aucune des deux banques qui ont commencé presque simultanément leurs opérations dans cette ville, n'aurait existé sans l'inclination entreprenante de quelques personnes des États-Unis, qui ne demeurent pas

même à Montréal. Quoi qu'il en puisse être , leur manière de procéder dans les affaires prouve que , parmi les associés , il règne une grande timidité relativement aux succès de la spéculation , et peut-être même des craintes sur leur solidité respective. Les billets de l'une des banques promettent que la somme spécifiée sera payée « avec les fonds de l'association , et pas » avec d'autres », clause qui a eu évidemment pour objet de dégager individuellement les souscripteurs à l'entreprise de toute responsabilité au-delà de la somme pour laquelle chacun s'est engagé. On a quelques doutes sur la validité d'une telle stipulation ; il est certain qu'aucune banque particulière en Angleterre ne pourrait faire circuler de tels billets pendant une heure.

Un autre trait singulier de ces établissemens est leur mode d'escompter les lettres de change. Les directeurs sont les principaux négocians de la ville , qui président tour à tour à la gestion des affaires ; toutes les semaines cette présidence change , ce qui est annoncé par les papiers publics. Il doit résulter naturellement de cet ordre de choses , que la personne qui exerce cette petite autorité , est portée à soigner ses intérêts et

ceux de ses amis, dans les escomptes de la semaine, de préférence à tout autre; et ainsi les affaires de la compagnie, quoique administrées honnêtement, doivent être sujettes à des vacillations et à des incertitudes perpétuelles.

Le même manque d'esprit d'entreprise se remarque dans la navigation du Saint-Laurent, qui est sujette à des interruptions. Si l'on faisait un canal de Montréal à La Chine, qui ne sont séparés que par un intervalle de 9 milles, les rapides, si incommodes, qui se rencontrent dans cet espace, seraient évités; on ne serait pas obligé, comme on l'est aujourd'hui, de transporter si loin, par terre, toutes les marchandises qui vont dans le haut du pays. Voilà vingt ans que l'on parle de ce canal; il y a quelque temps, la législature provinciale vota 25,000 liv. pour cet objet; il n'a été rien fait de plus. Sur ces entrefaites, les Américains des États-Unis poussent avec vigueur leur canal de 364 milles de longueur, entre le lac Érié et le Hudson-River, et un autre de 60 milles, entre ce même fleuve et le lac Champlain. Il est possible que lorsqu'ils auront terminé ces deux grands ouvrages, il leur prenne fantaisie de traverser le

Saint-Laurent, et, par pur amusement, de creuser les 9 milles de terrain entre Montréal et La Chine; ce serait pour eux un travail qui exigerait à peine quinze jours.

Toutefois il faut, pour rendre hommage à la vérité, dire que des symptômes indiquant une amélioration dans l'esprit public et dans l'énergie de la province commencent à se manifester. Une compagnie d'assurance pour les incendies vient de commencer ses opérations; ce qui fera rester dans le pays une portion considérable des fortes sommes qu'une compagnie de Londres en tirait annuellement pour le même objet. Des sociétés pour l'encouragement de l'agriculture se sont également formées; on peut espérer qu'elles persuaderont peu à peu aux Canadiens de ne pas attacher leurs bœufs au joug par les cornes, et de ne pas jeter dans le fleuve le fumier de leurs écuries et de leurs étables, comme on le fait encore assez généralement.

Il ne subsiste plus au Canada que des couvens de femmes. Un habitant de Montréal me conduisit chez les sœurs grises; on y compte vingt-quatre religieuses, indépendamment de la su-

périeure. C'était autrefois un hôpital général pour les pauvres malades ; aujourd'hui on y prend soin principalement des orphelins, des invalides vieux, et des insensés. Les religieuses que nous vîmes n'avaient rien de cet air mélancolique, langoureux et sentimental, que les lecteurs des ballades et des vieux romans sont enclins à associer avec leur nom : c'étaient des femmes toutes simples, assez laides, et d'un certain âge ; et excepté qu'elles étaient mises d'une manière un peu singulière, elles auraient pu passer pour les gardes d'un hôpital anglais. Elles avaient une robe de laine d'un vert olive très clair, avec de larges manches relevées ; une coiffe noire très juste et bordée de crêpe recouvrait un bonnet de toile, dont on ne voyait que les bords ; elles portaient sur les épaules une sorte de palatine de toile empesée ; un petit crucifix d'argent pendait sur leur poitrine ; la plupart avaient un tablier de toile de coton bleue rayée.

Nous vîmes dans deux des salles de petits enfans dodus qui étaient l'image véritable de la santé ; les petits berceaux où ils couchent étaient très propres ; il paraît, du reste, qu'il ne manque

pas d'orphelins à Montréal. Je vis avec plaisir que ces bonnes religieuses témoignaient beaucoup d'affection à leurs élèves ; elles leur montraient toute la tendresse de mères véritables, et leur parlaient comme à des êtres faibles qu'elles chérissaient.

Dans une autre pièce destinée aux invalides âgés, et où je me contentai de jeter un coup-d'œil, une religieuse lisait des prières à quelques-uns des habitans de l'appartement ; l'un d'eux, qui avait une jambe de bois à côté de lui, nous ayant aperçus, la rattacha à la hâte, et, s'avancant vers la porte, nous demanda, en anglais, si nous voulions voir l'établissement. Nous le priâmes de nous conduire à la chapelle. Aussitôt il se mit à marcher devant nous. A une extrémité, il y avait un autel orné comme à l'ordinaire, et dans un enfoncement d'un côté, un autre dédié au *Sacré cœur de Jésus*. Au-dessus on voyait la représentation d'un cœur humain, entouré d'épines, et percé de clous ; sur tous les chandeliers et les autres objets dépendans de l'autel, le même emblème était fréquemment répété. A côté de l'autel, un cadre renfermait un papier sur lequel étaient écrites

plusieurs prières, parmi lesquelles je lus : «Cœur de Notre Seigneur, priez pour nous.» Deux religieuses étaient occupées à ôter avec des hussiers en plumes la poussière des ornemens ; je leur achetai quelques bagatelles, ouvrages de leurs mains, pour reconnaître le bon accueil que nous avions reçu. Je ne me souciai pas d'aller voir le quartier des fous ; et avant de sortir je demandai à notre vieil invalide s'il était un converti à la religion du couvent. Il me répondit qu'il avait servi dans sa jeunesse, et que sur ses vieux jours il avait trouvé un lieu de repos très commode dans le monastère, de sorte qu'il se conformait aux opinions religieuses des personnes qui contribuaient si essentiellement à son bien-être.

Des sœurs grises, nous allâmes au couvent de la Congrégation de Notre-Dame, qui consiste en une supérieure et soixante religieuses. On les appelle les sœurs noires, parce qu'elles ont des vêtemens de cette couleur ; ils diffèrent un peu pour la forme, de même que pour la teinte, de ceux des religieuses que nous venions de voir. Cet établissement est entièrement destiné à l'éducation des jeunes filles. Nous fîmes d'abord

introduits dans une pièce où il y avait beaucoup de religieuses réunies ; après une réception très polie , qui se passa uniquement en saluts et en sourires , plusieurs de ces religieuses se mirent à m'accabler de questions en français ; mais je ne pus rassembler assez de mots pour leur faire à toutes des réponses convenables. On nous mena dans plusieurs appartemens où je vis des rangées de jeunes filles occupées les unes à coudre , les autres à broder , quelques-unes à lire ; j'en aperçus une qui avait à la main une table de multiplication. Apprenant que j'étais Écossais , les religieuses me firent remarquer de jeunes Écossaises , dont elles me dirent que les parens , qui étaient catholiques , avaient quitté le haut pays de l'Écosse pour venir s'établir à Glengary , dans le Haut-Canada. En nous en allant nous remerciâmes les sœurs de leur politesse ; elles nous rendirent grâces de l'honneur de notre visite. Il y a un troisième couvent , celui de l'Hôtel-Dieu , dirigé par une supérieure et trente-six religieuses ; on y reçoit les malades pauvres ; je ne le visitai pas.

Je ne serais pas sincère si je parlais d'institutions de ce genre , comme méritant l'improbation

des hommes raisonnables. Des femmes qui consacrent leur existence à donner des soins à l'enfance qui ne peut se passer du secours d'autrui, à la vieillesse débile, aux malheureux que l'aliénation mentale rend dignes de pitié, ne sont pas des paresseuses, et ne se livrent pas à des occupations inutiles. Je ne doute pas que quelques-unes ne soient animées de l'esprit du bon Samaritain, et ne goûtent la satisfaction la plus vive à pouvoir soulager les douleurs et les souffrances de leurs semblables. Je ne dois pas non plus refuser mes éloges aux travaux de celles qui enseignent à de jeunes filles les élémens de la lecture et de l'arithmétique, ainsi que les arts utiles de la vie domestique. Toutefois il y a une distinction à faire dans ces sortes d'établissemens qui portent à la fois un caractère séculier et un caractère religieux. Je respecte beaucoup le premier, et je ne puis que désapprouver complètement l'autre. Dieu ne peut jamais approuver des vœux qui, soit chez l'homme, soit chez la femme, ne sont qu'une détermination positive, sanctionnée par un serment, de s'opposer aux règles par lesquelles sa sagesse infinie gouverne le monde. Regarder cette dévotion qui

rapporte tout à elle-même, comme méritoire, et comme assurant des droits à la jouissance de la félicité future, est une de ces illusions fatales qui ne peut avoir été inventée que par celui « qui, dès le commencement, a été un trompeur. » Tous les avantages de ces institutions peuvent subsister sans l'existence de ce lien de servitude; et le bien temporel que les religieuses et les moines peuvent faire quelquefois, n'est jamais capable de réparer ni de justifier le mal constant et continuel auquel il est nécessairement uni.

Il n'y a plus de couvens d'hommes au Canada. Un grand bâtiment, occupé autrefois à Montréal par des récollets, est aujourd'hui transformé en caserne. Quand les Anglais devinrent maîtres du pays, il fut défendu aux moines de prendre des novices : de sorte que la population des monastères s'éteignit insensiblement.

Quiconque visite un couvent de femmes, s'aperçoit aisément qu'elles ne sont soumises à aucune espèce de contrainte physique. Toutes les portes et les fenêtres sont ouvertes, et les bâtimens forment la plupart les trois côtés d'une cour non fermée, dans laquelle les religieuses

passent en allant d'une partie de la maison à une autre. Mais il n'est pas douteux qu'il existe un frein moral d'une nature très puissante. Abandonner un couvent après avoir prononcé ses vœux, est le plus abominable des crimes. L'infortunée qui se rendrait coupable d'une pareille démarche, ne trouverait d'asile nulle part. Ses parens lui fermeraient leurs portes; ses parens la regarderaient de plus mauvais œil qu'une hérétique; les prêtres fulmineraient contre elle la sentence de l'anathème : son nom serait rejeté comme un mal. Bannie de la société, notée d'infamie, marquée du sceau de la réprobation, la malheureuse pourrait implorer la pitié, mais il y a trop de raisons de croire qu'elle n'en trouverait pas.

Montréal a deux établissemens relatifs à l'instruction, tous deux liés avec l'Église romaine : l'un est le séminaire, fondé en 1657; le second, le nouveau collège. On dit que le cours d'éducation y est complet; il commence par les élémens les plus simples, et s'élève jusqu'aux branches les plus hautes de la philosophie et des mathématiques. Les leçons se donnent en français. On estime le nombre des étudiants dans

ces deux maisons, à près de trois cents. Les enfans les plus jeunes, de même que les hommes d'un âge assez mur, portent le même costume, qui est la soutane ecclésiastique; toutefois l'instruction n'est pas dirigée uniquement pour que les écoliers deviennent prêtres; mais ces deux maisons, de même que le séminaire de Quebec, sont les seules pépinières d'où l'on tire les ministres de l'Église romaine au Canada.

Ces écoles, quoique très utiles sous beaucoup de rapports, tendent malheureusement à perpétuer le règne de la langue française et de la doctrine de l'Église romaine dans ce pays, et conséquemment à prévenir l'amalgame complet de ses habitans français avec ceux qui sont d'origine anglaise. Une mesure législative très sage, serait l'établissement d'un collège anglais, sur des principes libéraux, et d'après un système qui n'admettrait pas d'exclusion. Un M. Macgill, décédé en 1814, légua, par son testament, une somme de 10,000 livres sterling, et des propriétés foncières, qui devaient être consacrées à fonder une maison semblable. Mais jusqu'à présent il ne paraît pas que l'on ait rien fait pour exécuter les volontés de cet homme bien-

faisant; et comme les biens doivent revenir à ses héritiers, si, dans dix ans, on n'en a pas fait l'usage qu'il a indiqué, il est à craindre que le projet ne finisse par échouer complètement.

La principale église française est ouverte pendant toute la semaine, depuis le grand matin jusqu'au commencement de la nuit. A quelque heure que l'on y entre, on est sûr d'y voir des Canadiens agenouillés, et récitant leurs prières devant un des autels qui sont au nombre de quatre à cinq. Le long des murs de l'église, il y a des confessionnaux, où l'on aperçoit d'autres personnes à genoux devant un grillage en bois, à travers lequel elles parlent tout bas à un prêtre qui est assis derrière.

Le dehors de cette église est extrêmement simple. Le toit et le clocher sont couverts en fer-blanc. En plusieurs endroits se montre un chiffre formé de l'union des lettres A et M, ce qui signifie *Ave Maria*. L'intérieur du temple est brillant et très orné; il y a beaucoup de tableaux, dont un petit nombre seulement ont du mérite. L'église est dédiée à la Vierge Marie, dont une statue assez grande est placée dans

une niche, immédiatement au-dessus de l'autel principal qui est resplendissant de dorure.

J'allais fréquemment dans cette église ; un jour j'y assistai au baptême de deux cloches. Au milieu de la cérémonie, un vieux prêtre en surplis monta en chaire, et prononça un discours assez long. Je ne comprenais pas assez la langue pour bien entendre le sermon ; mais on me dit qu'il avait pour but de pénétrer les auditeurs du caractère saint de la cérémonie qui allait avoir lieu. Je ne doute pas que le prédicateur ne fût persuadé que cette exhortation était nécessaire, car l'assemblée n'avait nullement l'air recueilli. La plupart des personnes présentes semblaient n'avoir été, ainsi que moi, amenées que par la curiosité ; on montait sur le haut des bancs, et l'on se pressait si tumultuellement, que le prêtre interrompit deux fois son discours pour nous semoncer, et, dans une de ces occasions, frappa des mains avec beaucoup d'humeur, et menaça de suspendre la cérémonie. Je dois, en toute justice, ajouter que parmi les auditeurs le plus grand nombre n'étaient pas des Canadiens.

Les prêtres catholiques sont seigneurs ou su-

périeurs de toute l'île de Montréal. A chaque mutation de propriété territoriale, on leur paie un douzième du montant du prix de la vente. L'usage accorde une déduction du quart pour le prompt paiement ; et l'on dit que les propriétaires protestans exigent fréquemment des prêtres un escompte beaucoup plus considérable. On ajoute que les ecclésiastiques mettent généralement beaucoup de modération dans la manière dont ils exercent leurs droits reconnus par la loi, et qu'ils vivent très amicalement avec leurs vassaux protestans.

Il y a quatre églises protestantes à Montréal.

Quant à la société et au genre de vie de cette ville, il est possible que les étrangers qui en parlent ne soient pas d'accord entre eux. Quiconque aime la bonne chère, les cartes, la danse, la musique et la joie, s'y trouvera parfaitement bien, et pourra satisfaire ses goûts. Si, au contraire, on recherche la société des hommes instruits, on aura, je le crains, de la peine à rencontrer ce qui convient ; si enfin on est d'un caractère grave et porté aux entretiens religieux, on sera encore plus au dépourvu. Je

fus' surtout frappé de l'ardeur avec laquelle on se livre aux jeux de cartes et de dés; ces passe-temps semblent être l'unique ressource dans les réunions du soir, lorsqu'elles n'ont pas lieu expressément pour danser. Je serais un ingrat si je ne rendais pas un éclatant témoignage aux habitans de Montréal, pour leur hospitalité et pour les attentions pleines de bonté dont ils comblent un étranger; mais, à moins qu'un voyageur ne soit disposé à prendre part à leurs divertissemens, il doit s'attendre à paraître quelquefois un peu singulier, lorsqu'il est en compagnie.

Un seul fait suffira pour faire apprécier l'état de la littérature dans cette ville; il n'y a actuellement qu'une seule boutique de libraire où l'on trouve une collection de livres anglais; mais elle ne mérite que des éloges très modérés; un petit nombre d'autres ont des livres de prières à l'usage de l'Église romaine, et quelques légendes monacales; c'est tout ce que l'on voit sur leurs tablettes avec du papier blanc. On ne peut pas s'attendre en effet que le débit des livres en ce pays soit aussi considérable que dans la Grande-Bretagne, ni même qu'aux États-Unis. Parmi les

Canadiens, la plupart, excepté un petit nombre de femmes, ne savent pas lire. Les Anglais qui demeurent dans le pays, ne s'occupent en général que du soin de faire leur fortune, et ne songent qu'au temps où ils retourneront dans leur patrie, pour l'y dépenser : s'ils ont un moment de loisir, ils jettent un coup d'œil sur un roman ou sur un poëme à la mode, et ne lisent pas autre chose.

On compte 180 milles de Montréal à Quebec. Il n'y a pas long-temps encore que la manière ordinaire de voyager d'une de ces villes à l'autre, était d'aller en calèche le long du fleuve ; on trouvait des chevaux de poste aux relais établis par le gouvernement. Actuellement, de très grands bateaux à vapeur entretiennent la communication entre les deux villes : j'ai fait deux traversées dans le *Car of Commerce*, un des plus nouveaux et des plus élégans. Il porte à peu près 600 tonneaux (12,000 quintaux) ; la machine n'a pourtant qu'une force de soixante chevaux. Sa plus courte traversée, en descendant le fleuve, a été de seize heures un quart, y compris les retards ; sa plus courte, en remontant, de vingt-huit heures. Une fois il a

porté treize cent soixante émigrans de Québec à Montréal. Le prix du passage était de 2 dollars par tête, ce qui faisait en tout 612 livres sterling pour un seul voyage. On dit que trois enfans vinrent au monde durant la traversée. Le prix ordinaire du passage, en y comprenant la nourriture, est de 10 dollars (50 francs) en descendant, et 12 dollars (60 francs) en remontant; différence due à ce que l'on met ordinairement plus de temps dans le dernier cas, parce qu'il faut refouler le courant.

Les bateaux à vapeur du Saint-Laurent transportent des marchandises aussi bien que des passagers : il est probable que bientôt ils remplaceront entièrement les navires à voile pour la navigation de Québec à Montréal. Le cours du fleuve est embarrassé de rapides très forts entre les deux villes; ce qui rend nécessairement la durée du voyage toujours incertaine, et souvent ennuyeuse pour les navires qui dépendent entièrement du vent pour avancer. On a même des exemples que cette traversée a pris plus de temps que celle de l'Océan Atlantique d'Angleterre au Canada. Aujourd'hui, les navires qui arrivent d'Europe mettent leur cargaison à bord

d'un bateau à vapeur, de sorte qu'elle arrive à Montréal en deux ou trois jours.

Les bords du fleuve, au-dessous de Montréal, sont plats et peu intéressans. Ça et là on découvre un village avec son clocher, couvert en fer-blanc. Les maisons des particuliers, bien peintes en blanc, sont éparses le long du Saint-Laurent à intervalles assez réguliers.

A peu près à 45 milles au-dessous de Montréal, sur la rive droite, la rivière de Sorel se joint au Saint-Laurent, et sur la rive gauche s'élève la ville de William-Henry, jadis nommée Sorel. Notre bateau à vapeur s'y arrêta pour y renouveler sa provision de bois. Cette ville est triste; elle est principalement bâtie en bois; elle fut peuplée, dans l'origine, par des royalistes qui quittèrent les États-Unis, à l'époque de la révolution, et par un petit nombre de soldats licenciés.

La Sorel est l'issue du lac Champlain; si on pouvait la rendre navigable pour les navires d'une moyenne grandeur, elle procurerait un moyen de relation commerciale très commode avec l'intérieur de l'état de New-York, et formerait une chaîne de communication directe

avec les grands canaux de l'Ouest. Quant à présent, elle n'est fréquentée que par de petits bateaux ouverts et des trains de bois. Des rapides et des bas-fonds commencent à moins de 14 milles de son embouchure, et continuent avec peu d'interruption jusqu'au village de Saint-Jean, près du lac Champlain. Une circonstance remarquable, c'est que la Sorel, bien différente des autres rivières, devient beaucoup plus étroite en s'approchant de son confluent avec une autre. A Saint-Jean, elle a une largeur de plus de 1500 pieds, qui diminue graduellement vers le bassin du Champlain; et après être sortie de celui-ci, la largeur moyenne de la rivière n'est plus que de 750 pieds.

Immédiatement au-dessous de William-Henry, un archipel d'îles répandues dans le fleuve le partage en une multitude de canaux. Quand on en sort, on entre dans le lac Saint-Pierre, un de ces élargissemens si communs dans les fleuves de l'Amérique. La longueur de celui-ci est à peu près de 20 milles, et sa largeur de 7 à 10. Des bancs très considérables s'étendent le long de chaque rive, et contribuent beaucoup à conserver à la surface de l'eau cette

égalité qui s'unit ordinairement à l'idée que nous nous faisons d'un lac.

A 10 milles environ du point où il se termine, nous arrivons à la ville de Trois-Rivières, sur la rive gauche du Saint-Laurent, à son confluent avec la rivière Saint-Maurice. Cette ville a reçu son nom du triple canal que forment deux petites îles situées à l'endroit où cet affluent du Saint-Laurent se réunit à ce grand fleuve.

Trois-Rivières est à peu près à 96 milles de Québec, et par conséquent presque à moitié chemin entre cette ville et Montréal. Elle est regardée comme la troisième ville du Bas-Canada; mais elle est comparativement petite, et sa population ne s'élève pas à plus de 3000 âmes. Il y a une usine qui donne du fer fondu d'excellente qualité. Je fus surpris d'entendre dire, à Montréal, que les poêles que l'on y fabrique, passent pour mieux supporter la chaleur que ceux qui viennent de Carron en Écosse.

Je n'eus pas l'occasion de débarquer, et je n'en éprouvai pas de regrets; car, vue du fleuve, la ville paraît triste et inactive; on n'y aperçoit rien de ce mouvement ni de ce bruit qui caractérisent les petites villes des rives du Hudson-

River. Il est impossible de ne pas remarquer que les bords de ces deux fleuves sont habités par deux races d'hommes absolument différentes. L'une, dont les habitudes sont uniformes et héréditaires, se contente de suivre les pas de ses pères ; l'autre, inquiète et aventureuse, à un point qui fait proverbe, achète et vend, expédie et importe, s'établit et émigre sans cesse, comme si du mercure, au lieu de sang, circulait dans ses veines.

A une quarantaine de milles, au-dessous de Trois-Rivières, le fleuve se resserre brusquement, et n'a plus que la moitié de sa largeur ordinaire. Il forme le rapide de Richelieu qui est d'une étendue considérable. Quoique la vitesse du courant soit beaucoup augmentée, l'agitation de l'eau est médiocre, quand on la compare avec celle des rapides entre Prescott et Montréal. Toutefois de nombreux rochers accroissent les difficultés de la navigation, et les bateaux à vapeur n'essaient de franchir ce passage qu'à la clarté du jour.

Le *Car of Commerce* éprouva deux accidens en cet endroit, pendant que j'étais à bord, en remontant le fleuve au mois de juin. Il fit cou-

elle s'abaisse d'abord par une pente douce, et ensuite par une descente plus rapide vers les bords de la rivière Saint-Charles. Celle-ci vient des montagnes du Nord, et coule pendant longtemps en formant un angle droit avec le Saint-Laurent ; elle décrit ensuite un détour assez brusque vers l'est, et ensuite incline graduellement vers le sud, jusqu'à ce qu'elle unisse ses eaux à celles du grand fleuve devant le cap rocailleux sur lequel Quebec s'élève. Ainsi cette ville est entourée de trois côtés par les eaux.

A l'exception du côté contigu aux plaines, la position de Quebec est si forte, que les fortifications sont à peu près inutiles. Le roc nu sur le bord semi-circulaire duquel cette capitale est posée, est en général très escarpé, et si haut qu'une escalade est absolument impraticable. Dans d'autres endroits, les approches sont si abruptes et si difficiles, que l'on peut dire avec vérité, de la plupart, qu'un homme seul suffirait pour défendre le poste contre une armée entière. Quelques batteries et d'autres ouvrages complètent les moyens de sécurité : mais du côté de terre, la nature n'a rien fait à cet égard,

et c'est là que les fortifications sont soignées et vraiment merveilleuses.

Wolf débarqua ses troupes à un petit enfoncement de la rive du fleuve, à peu près à un mille au-dessus de la ville ; enfoncement connu aujourd'hui sous le nom d'anse de Wolf. A une heure après minuit, les troupes escaladèrent les flancs boisés de la montagne par un sentier étroit, qui, même actuellement et de jour, semblerait passablement difficile à un minéralogiste zélé. Wolf ayant réussi à gagner la hauteur, y rangea ses troupes, et attendit l'attaque de Montcalm qui réunit ses forces et marcha contre lui vers dix heures du matin. Le résultat de l'affaire est mémorable ; les deux généraux furent tués, les Français vaincus, et six jours après Québec capitula.

L'aspect de cette ville, quand on y arrive par le bateau à vapeur, est très imposant. Les bords du fleuve, depuis une petite distance au-dessus de l'anse de Wolf, sont couverts de broussailles, et le long de la plage, des maisons blanches s'élèvent à intervalles rapprochés. On aperçoit graduellement les fortifications de la ville ; d'abord lès deux tours du Martello, qui, sem-

6..

lables à deux sentinelles gigantesques, gardent les fameuses plaines; ensuite les redoutes autour de la citadelle, sur le sommet du cap au Diamant, développent lentement leur force; les embrâsures, les canons, les meurtrières, se présentent successivement à la vue. Sur une des batteries s'élève le mât et la vergue d'un télégraphe, et tout près du bord du roc, escarpé à 345 pieds au-dessus du niveau du fleuve, flotte le pavillon de la citadelle.

Au pied du précipice, la lisière étroite de terre, qui n'est pas envahie par le fleuve, paraît couverte des nombreuses maisons de la ville basse de Québec; des quais ont été poussés fort avant, et des navires de différentes grandeurs les entourent.

Sur la rive droite du Saint-Laurent, et un peu au-dessous de la ville, on voit la pointe de Lévi, dont la surface offre un grand nombre d'habitations, et qui, s'élevant par degrés, s'étend à une distance considérable et rétrécit le lit du fleuve. On a devant soi une vaste baie, longue de 4 milles, avec l'île d'Orléans dans le fond; à droite et à gauche, et de tous les côtés, sont mouillés des navires marchands, et quelquefois aussi un vais-

seau de ligne ; les uns arrivés récemment des ports de la Grande-Bretagne, d'autres attendant un vent favorable qui leur permette de gagner l'embouchure du fleuve.

L'eau s'élève, dans les marées ordinaires, à 17 pieds, et aux époques des équinoxes à 23 pieds. Quand on débarque sur les quais, on est quelquefois obligé de monter par une planche en pente longue d'une cinquantaine de pieds. Parvenu à terre, le voyageur est frappé du contraste de la ville basse de Québec avec les ports maritimes des États-Unis. Les rues sont très étroites, et bordées de hautes maisons en pierres : de nombreuses charrettes courent très vite entre les magasins et les quais ; les charretiers se tenant debout sur leurs voitures, criant de toutes leurs forces, en français, et se fâchant lorsqu'un obstacle arrête leur marche au coin d'un passage étroit. La voie réservée aux piétons est très sale, à cause de l'eau qui filtre presque continuellement des flancs de la montagne ; enfin l'on est tellement heurté par les gens qui vont et qui viennent, qu'à moins d'être appelé par des affaires dans la basse ville, on y passe rarement beaucoup de temps.

Cependant , pour les commerçans , c'est là le vrai noyau de Quebec. La bourse, la douane , les bureaux de banque, les comptoirs, les magasins , les greniers des principaux négocians , tout cela est réuni dans un petit nombre de rues étroites ou plutôt de ruelles qui entourent le fond du précipice rocailleux entre ses flancs et les bords du fleuve. La plus grande partie du terrain , sur lequel la ville basse est bâtie , a été prise en empiétant sur le lit du Saint-Laurent , et l'on continue à en faire autant pour agrandir les limites habitables. Dans l'intervalle d'une de mes visites à l'autre , elles ont été étendues ; l'on a ouvert l'extrémité d'une rue qui se prolonge en tournant vers la rivière Saint-Charles. Au-delà de la ville , dans cette direction , il y a une vaste plage sablonneuse , dont une partie est occupée par des chantiers de construction.

On va de la ville basse à la ville haute par la rue de la Montagne , nommée ainsi avec juste raison ; elle passe dans une espèce de crevasse naturelle sur le flanc du précipice. Ensuite elle décrit un détour angulaire , et continue à suivre la pente de la montagne , en devenant moins roide. A une petite distance à gauche , en mon-

tant doucement la rue, on voit le château Saint-Louis, grand bâtiment, élevé sur le bord même d'un précipice qui a plus de 200 pieds de haut ; on peut même dire qu'il s'étend au-delà du bord, car sa façade de ce côté est supportée par des arcades en maçonnerie qui ont plus de la moitié de la hauteur du bâtiment, et dont les piliers descendent beaucoup au-dessous du bord des rochers. Sur le haut de ces arcades règne une longue galerie d'où l'on jouit de la vue de la baie et du pays voisin. Le château Saint-Louis est un ouvrage des Français ; le grand nombre et la solidité des fortifications qu'ils avaient fait construire, prouvent le dessein de ceux qui avaient les premiers occupé Québec, de se maintenir dans cette position. Maintenant le château a perdu son caractère guerrier ; il sert de demeure au gouverneur de la province.

A droite de la rue de la Montagne, le rocher, pendant une partie de la route, menace la tête du spectateur ; près du sommet est l'ancien évêché, qui, aujourd'hui, est consacré aux séances du corps législatif. La rue est terminée par la porte de Prescott où une large arcade cintrée donne passage aux voitures, et une petite porte

latérale aux piétons. Cette porte étant la partie la plus accessible à une attaque, en venant de la basse ville, est défendue par des canons de gros calibre et par des meurtrières, pour le feu de la mousqueterie, et toute la rue de la Montagne est commandée de front et sur les flancs par diverses batteries.

Quand on a passé la porte, le chemin de voiture tourne à droite, pour gagner le plateau par une montée graduelle. Les piétons prennent à gauche pour monter par un escalier en bois. Une sentinelle, placée sur la plate-forme, crie : *qui-vive* à toute personne qui passe après le coucher du soleil ; en temps de paix, ce n'est qu'une affaire de forme, la porte n'est jamais fermée ; et quiconque répond « *ami* », peut continuer son chemin.

Lorsqu'on est arrivé au haut de l'escalier, on tourne le dos à la ville basse ; on a la rivière Saint-Charles à droite, et à gauche la citadelle. Sur le sommet du cap au Diamant, le terrain, tant dans la ville que dans la plaine, est plus élevé du côté du Saint-Laurent que dans les autres endroits. Des maisons solidement bâties en pierres, bordent les rues de chaque côté ;

mais elles sont moins hautes que celles de la basse ville. En avançant, on laisse à droite la cathédrale catholique, édifice très simple, avec un clocher couvert en fer-blanc; à une petite distance on voit le clocher de la cathédrale anglicane qui est couvert de la même manière. L'attention est ensuite fixée par le collège des jésuites; c'est un bâtiment massif que l'on a en face de soi, à mesure que l'on avance, et qui forme les côtés d'un carré d'une étendue considérable; il sert aujourd'hui de caserne. Ces religieux avaient dès le commencement songé à se bien loger; « leur église est belle, grande et bien éclairée, dit un voyageur qui visita le Canada en 1683; leur maison est commode de toutes manières, car il y a beaucoup de logement. Ces pères ont de beaux jardins, plusieurs allées d'arbres si touffus, qu'il semble, en été, qu'on soit dans une glacière plutôt que sous un berceau. A propos d'une glacière, c'est une commodité qui ne leur manque pas, ils en ont plutôt trois qu'une, et ils ont grand soin de la bien remplir; car ces révérends, tout occupés à éteindre les flammes de la concupiscence, aiment extrêmement à boire frais en été. »

Le marché public se tient dans une grande place vis-à-vis des casernes; tout à l'entour sont des boutiques de marchands en détail et des cabarets. On est là à peu près au centre de la ville haute.

Quoique cette ville haute soit propre et aérée en comparaison de la ville basse, quoique les rues y soient plus larges et mieux pavées, et que certainement elle soit préférable pour y habiter, toutefois elle n'a rien extérieurement qui puisse intéresser un étranger accoutumé à la vue des villes plus magnifiques de nos contrées européennes. On peut cependant passer agréablement quelques jours à assister aux séances des assemblées législatives, si c'est l'époque de la session, à visiter quelques-unes des institutions publiques, à examiner les fortifications, et à faire des excursions aux plaines d'Abraham, au Saut de Montmorency, et à quelques-uns des autres sites intéressans des environs.

Je n'ai pas eu l'occasion de voir la Chambre de l'Assemblée, ni le Conseil législatif. La première répond à notre Chambre des communes; le second, autant que les circonstances le per-

mettent , à la Chambre des pairs , ou plutôt au Conseil privé.

L'assemblée se compose d'une cinquantaine de membres, dont actuellement le plus grand nombre , ainsi que le président , sont de la communion romaine ; les débats ont généralement lieu en français. Les événemens de la dernière guerre de 1812 à 1815 , fournirent de fréquentes occasions à l'opinion publique de se développer dans les actes de cette Chambre , et comme le droit d'élection est à peu près universel , cette assemblée est véritablement l'organe du peuple. Les Canadiens montrèrent , dans toutes les circonstances , un vif attachement au gouvernement sous lequel ils vivent , et une ferme résolution d'augmenter sa force pour toutes les mesures qui tendaient à assurer l'intégrité des possessions britanniques. Les Canadiens ont fait voir , pendant la guerre et après qu'elle a été terminée , qu'ils avaient apprécié le prix et s'étaient pénétrés de l'esprit de la constitution que la Grande-Bretagne leur avait octroyée ; et je suis pleinement convaincu que le roi n'a nulle part des sujets plus fidèles.

Miss Wright, qui a publié assez récemment un

voyage aux États-Unis, a parlé de la loyauté des Canadiens, comme n'étant que de la haine pour les Américains hérétiques, haine qui est inspirée au peuple par les prêtres. Je conviens que, si le Canada eût appartenu à l'Espagne, cette assertion aurait pu paraître plausible; mais autant que j'en ai pu juger, d'après mes propres observations, les Canadiens se soucient aussi peu de l'hérésie d'un peuple que de celle de l'autre.

Il y a à peine soixante-dix ans que le pays a été conquis par les Anglais, et cependant l'attachement des Canadiens pour leurs anciens maîtres paraît aussi complètement effacé que s'il s'était écoulé des siècles depuis l'évènement, ou que si le changement de domination fût arrivé en conséquence de leur choix, plutôt que par la chance de la guerre.

Mon opinion sur ce point est conforme à celle de M. Silliman, professeur du collège de Yale, dans les États-Unis, qui, en 1820, a publié un livre intitulé *Relation d'un voyage à Montréal et à Québec*; ouvrage qui se distingue par un esprit libéral, sensé et conciliant. J'éprouve un plaisir réel à transcrire ses remarques sur le gouvernement du Canada. « On peut mettre en

question, dit-il, si un pays conquis a jamais été mieux traité par ceux qui s'en sont rendus maîtres. Les habitans conservèrent leur religion et les revenus de l'église, leurs biens, leurs lois, leurs coutumes et leurs usages. Le gouvernement et même la défense de leur pays, ne sont pas beaucoup à leur charge. Je ne sais si, sous le rapport politique, nos communes qui ne sont pas sujettes, sont plus heureuses. »

Le Conseil législatif est composé d'une trentaine de membres nommés à vie par le roi. Les sentimens et l'intérêt anglais ont généralement dominé dans ce corps, et souvent il a été en opposition ouverte avec l'assemblée. Sir John Coape Sherbrooke a contribué, par la sagesse de son administration, à calmer l'animosité des partis, et à écarter tout ce qui causait des irritations.

Un bill présenté au parlement impérial de la Grande-Bretagne, en 1821, a détruit la séparation qui, depuis 1791, existait entre les gouvernemens du Haut et du Bas-Canada.

Le même voyageur français, cité plus haut, nous a laissé un singulier tableau de la manière dont le Canada était administré à la fin du dix-

septième siècle; sans doute ses traits sont chargés; mais les évènements ont prouvé qu'il y a un fond de vérité dans ce qu'il a dit.

« Les gouvernemens politique, civil, ecclésiastique et militaire ne sont, pour ainsi dire, qu'une même chose au Canada, puisque les gouverneurs généraux les plus rusés ont soumis leur autorité à celle des ecclésiastiques. Ceux qui n'ont pas voulu prendre ce parti, s'en sont trouvés si mal qu'on les a rappelés honteusement. J'en pourrais citer plusieurs qui, pour n'avoir pas voulu adhérer aux sentimens de l'évêque et des jésuites, et n'avoir pas remis leur pouvoir entre les mains de ces infailibles personnages, ont été destitués de leurs emplois, et traités enfin à la cour comme des étourdis et comme des brouillons. M. de Frontenac est un des derniers qui a eu ce fâcheux sort; il se brouilla avec M. Duchesne, intendant de ce pays-là, qui se voyant protégé du clergé, insulta de guet-à-pens cet illustre général, lequel eut le malheur de succomber sous le faix d'une ligue ecclésiastique, par les efforts qu'elle fit mouvoir contre tout principe d'honneur et de conscience.

» Les gouverneurs généraux qui veulent profiter de l'occasion de s'avancer, ou de thésauriser, entendent deux messes par jour, et sont obligés de se confesser une fois en vingt-quatre heures. Ils ont des ecclésiastiques à leurs troussees, qui les accompagnent partout, et qui sont, à proprement parler, leurs conseillers. Alors les intendans, les gouverneurs particuliers et le conseil souverain n'oseraient pas mordre sur leur conduite, quoiqu'ils en eussent assez de sujet, par rapport aux malversations qu'ils font sous la protection des ecclésiastiques qui les mettent à l'abri de toutes les accusations que l'on pourrait faire contre eux.

» Le peuple a beaucoup de confiance aux gens d'église, en ce pays-là comme ailleurs. On y est dévot en apparence; car on n'oserait avoir manqué aux grand'messes ni aux sermons, sans excuse légitime. On nomme les gens par leur nom à la prédication : on défend, sous peine d'excommunication, la lecture des romans et des comédies, aussi bien que les masques, les jeux d'homme et de lansquenet. Les jésuites et les récollets s'accordent aussi peu que les molinistes et les jansénistes. Les premiers pré-

tendent que les derniers n'ont aucun droit de confesser.

» Le gouverneur général ne peut se dispenser de se servir des jésuites, pour faire des traités avec le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, non plus qu'avec les Iroquois. Je ne sais si c'est par rapport au conseil judiciaire de ces bons pères, qui connaissent parfaitement le pays et les véritables intérêts du roi, ou si c'est à cause qu'ils parlent et entendent à merveille les langues de tant de peuples différens, dont les intérêts sont tout-à-fait opposés, ou si ce n'est point par la condescendance et la soumission qu'on est obligé d'avoir pour ces dignes ecclésiastiques.

« Les conseillers qui composent le conseil souverain du Canada, ont coutume de consulter les prêtres ou les jésuites, lorsqu'il s'agit de rendre des jugemens sur des affaires délicates; mais lorsqu'il s'agit de quelque chose qui concerne les intérêts de ces bons pères, s'ils la perdent, il faut que leur droit soit si mauvais, que le plus subtil et le plus rusé jurisconsulte ne puisse lui donner un bon tour. Plusieurs personnes m'ont assuré que les jésuites faisaient un grand

commerce de marchandises d'Europe et de pelletteries du Canada ; mais j'ai de la peine à le croire , ou , si cela est , il faut qu'ils aient des correspondans , des commis et des facteurs aussi secrets et aussi fins qu'eux-mêmes , ce qui ne saurait être.

» Les gentilshommes de ce pays-là ont bien des mesures à garder avec les ecclésiastiques , pour le bien et le mal qu'ils en peuvent recevoir indirectement. L'évêque et les jésuites ont assez d'ascendant sur l'esprit de la plupart des gouverneurs généraux , pour procurer des emplois aux enfans des nobles qui sont dévoués à leur très humble service, ou pour leur obtenir des congés de trafiquer dans l'intérieur. Ils peuvent aussi fortement s'intéresser à l'établissement des filles de ces mêmes nobles, en leur faisant trouver des partis avantageux. Un simple curé doit être ménagé, car il peut faire du bien et du mal aux gentilshommes, dans les seigneuries desquels ils ne sont, pour ainsi dire, que missionnaires, n'y ayant point de cures fixes en Canada, ce qui est un abus qu'on devrait réformer. Les officiers doivent aussi tâcher d'entretenir une bonne correspondance avec les ecclésiastiques,

sans quoi il est impossible qu'ils puissent se soutenir.

» Il y aurait de grands abus à réformer au Canada. Il faudrait commencer par empêcher les ecclésiastiques de faire des visites si fréquentes chez les habitans, dont ils exigent mal à propos la connaissance des affaires de leurs familles, jusqu'au moindre détail, ce qui peut être assez souvent contraire au bien de la société. Il faudrait surtout empêcher que les gouverneurs, les intendans, le conseil souverain, l'évêque et les jésuites, ne se partageassent en factions, et ne cabalassent les uns contre les autres; car les suites ne peuvent être que préjudiciables au service du roi et au repos public. »

Parmi les institutions de Quebec, liées avec l'Église romaine, on compte un séminaire assez semblable dans son organisation à celui de Montréal, un Hôtel-Dieu, un couvent pour les pauvres malades, et le couvent des ursulines qui se consacrent principalement à l'éducation des jeunes filles.

On dit que ces dernières religieuses ont la règle la plus sévère de toutes celles du Canada,

et ce ne fut pas sans quelque difficulté qu'un ami me procura la permission de visiter leur couvent. Toutefois cet embarràs fut occasionné en partie par l'absence de monseigneur l'évêque de Quebec, qui, en général, est disposé à gratifier la curiosité des étrangers.

Le couvent des ursulines, de même que la plupart des maisons religieuses qui furent érigées par les Français, est bâti en forme de carré creux. Une petite chapelle y est contiguë; elle est ouverte au public, mais un rideau suspendu derrière une grande grille, cache les religieuses aux yeux du vulgaire.

A la principale porte du couvent, il y a un portique avec un tour, par lequel on fait entrer et sortir les objets de peu de volume, et par lequel aussi on distribue les aumônes aux pauvres.

Ayant sonné la cloche, ce tour fut tourné à moitié, et laissa une petite ouverture qui nous permit d'apercevoir dans l'intérieur du bâtiment trois religieuses. Nous leur remîmes notre permission d'entrer; elles nous dirent que le père était au confessionnal, et qu'elles nous priaient de vouloir bien attendre son retour.

Cet ecclésiastique arriva au bout de quelques minutes ; il entra dans le couvent par un passage particulier ; ensuite on ouvrit la grande porte, et nous fûmes admis. La supérieure nous attendait : c'était une femme d'une figure agréable et fraîche, d'une taille au-dessus de la moyenne, d'un maintien imposant, et qui paraissait avoir une quarantaine d'années. Quand on se fut salué respectivement, Madame la supérieure m'adressa la question ordinaire : « Parlez-vous français, Monsieur » ? Reconnaissant que je ne m'exprimais qu'avec une certaine difficulté, elle me parla anglais avec tant de facilité et de pureté, que je ne pus m'empêcher de soupçonner qu'elle appartenait à une famille anglaise. Les religieuses de ce couvent sont au nombre de quarante-cinq, indépendamment de la supérieure.

On nous conduisit d'abord dans le chœur des religieuses, qui est très simple ; il y a un autel, il est orné de quelques peintures ; ensuite on nous fit entrer dans une espèce de salle, où toutes les religieuses, à l'exception de celles qui étaient occupées dans la classe, se trouvaient rassemblées pour nous recevoir ; elles étaient rangées en ligne, en face de la porte, et dès que nous

entrâmes, elles nous saluèrent en souriant de la manière la plus gracieuse, sans aucun air de gêne ni de gravité. Au bout de la ligne je remarquai quatre jeunes religieuses qui avaient des voiles blancs; c'étaient des novices. Le père D.... nous apprit qu'elles conservaient ce costume pendant deux ans, avant de prononcer leurs vœux et de prendre le voile noir. Trois autres religieuses avaient accompli cette cérémonie peu de temps auparavant. On m'apprit que ces trois dernières n'étaient âgées que de dix-huit à vingt-quatre ans; elles ne semblaient nullement tristes, elles riaient et parlaient aussi gaîment que les autres : les quatre novices étaient les plus sérieuses; de même que leurs compagnes, elles nous saluèrent, mais leurs visages ne se déridèrent pas.

La mise des ursulines me parut lugubre; leurs longues robes de serge noire, leur voile noir, leur bandeau, leur guimpe, tout cela me parut bizarre; on aperçoit à peine la figure de la religieuse. Quelques-unes avaient une ceinture de cuir, à laquelle pendaient un chapelet et une croix. Du reste, ces religieuses avaient l'air plus intéressant que les sœurs grises de Montréal.

Quelques-unes des jeunes sœurs auraient pu certainement passer pour très jolies, sans leur habilement funèbre ; d'autres ressemblaient à des grand'mères ; d'autres enfin, et Madame la supérieure en particulier, avaient des traits agréables et le maintien de femmes de qualité.

Une demi-douzaine de religieuses nous accompagna dans nos courses d'un appartement à un autre, et chacune paraissait très disposée à nous parler. Nous vîmes l'école ; elle est composée de trois pièces ; deux religieuses dans chacune donnent des leçons aux jeunes filles ; celles-ci, très proprement mises, étaient occupées à leur ouvrage. Deux classes sont consacrées à l'éducation des filles pauvres qui ne paient qu'une somme modique. Partout où nous entrâmes, les jeunes filles se levèrent de leur siège, nous firent la révérence, et restèrent debout jusqu'à ce que nous fussions sortis. En allant d'une classe à une autre, nous traversâmes un jardin assez grand ; le mur qui l'entoure n'est pas très haut, et si les religieuses voulaient s'échapper, elles pourraient l'escalader aisément.

On nous mena ensuite à la cuisine, où il y a

une pompe; la cheminée est d'une très grande dimension, et ressemble un peu à celle des châteaux du moyen âge en Europe. Le réfectoire est très propre; de longues tables de bois de sapin règnent dans toute sa longueur, de chaque côté. Deux religieuses, à tour de rôle, servent les autres. En passant dans une galerie qui, je crois, conduit aux cellules où couchent les religieuses, je remarquai, sur chacune des portes, une inscription en français, et entre autres, celle-ci : « Pour un moment de travail, une éternité de repos. » Quand nous sortîmes, les religieuses nous offrirent de petits ouvrages en écorce de bouleau; j'en achetai quelques-uns.

Il y avait à peu près une heure que nous étions dans le couvent, lorsque le son d'une cloche se fit entendre. Le père D..... nous dit que c'était pour nous le signal de la retraite : les religieuses nous conduisirent à la porte; j'essayai de l'ouvrir, elle était fermée à clef. La supérieure, avant de donner la clef, plaisanta de la manière la plus aimable sur la position extraordinaire dans laquelle nous nous trouvions. On se sépara de la manière la plus polie et la plus gracieuse : à la vérité nous ne nous primes pas réciproquement

la main ; mais jamais dames n'ont dit avec plus d'aisance et d'amabilité, « Bonjour, Messieurs, bonjour. »

Les ursulines ont des revenus en fonds de terre, indépendamment de ce qu'elles reçoivent pour l'éducation des enfans. Toutefois ces ressources ne suffisent pas pour leur entretien, et le jardin, leurs ouvrages à l'aiguille, et la pâtisserie, complètent ce qui leur est nécessaire.

On est tenté de se demander quel motif peut engager ces pauvres créatures à choisir ce genre de vie, et comment il est si aisé de retenir un si grand nombre de religieuses, sans la possibilité d'avoir recours aux moyens de contrainte. Mais on oublie que la religion romaine est le plus fort instrument de prosélytisme qui ait jamais été inventé, et que la confession auriculaire donne aux prêtres un si grand pouvoir sur l'esprit craintif de leur troupeau, que, lorsque cette disposition n'est pas combattue par les lumières naturelles ou acquises, c'est-à-dire par la sagacité et par l'éducation, il n'est aucune action à laquelle le conseiller spirituel, s'il en a le dessein, ne puisse porter son pénitent. Si les parens désirent qu'une de leurs filles prenne

le voile, ils n'ont besoin que de s'assurer de la coopération de son confesseur, et il est presque impossible que leur projet ne réussisse pas. L'autorité paternelle combinée avec la menace du déplaisir du Tout-Puissant, et les terreurs du purgatoire, enfin aidée de l'influence de l'exemple, et l'attrait d'une réputation de sainteté, forme une masse de résistance terrible contre l'inclination d'une pauvre fille pour la vie sociale; si elle est laissée seule pour soutenir le combat, il n'y a guère de chance de succès pour elle.

Il est très probable que l'on emploie rarement ce système de terreur; les religieuses n'ont besoin que d'elles-mêmes pour trouver de nombreuses recrues. A peu près cent cinquante jeunes filles reçoivent d'elles leur éducation; les unes comme pensionnaires, et celles-ci sont, par conséquent, presque entièrement séquestrées de toute autre société. En élevant les jeunes filles, les religieuses gagnent naturellement leur affection, leur enseignent à penser comme elles pensent elles-mêmes, et à adopter, sur le monde et ses affaires, les opinions dominantes dans le cloître. La tranquillité et, probablement, l'har-

monie apparente qui règnent dans la communauté, ont du charme pour les enfans ; et les principes faux, mais trompeurs, avec lesquels le système s'identifie, se réunissent pour influer sur la décision des jeunes filles. Celles qui prennent le voile sont, on le conçoit, comblées d'éloges ; leur exemple est recommandé : la contagion se répand ; des liaisons d'amitié contractées de bonne heure entre les pensionnaires contribuent à augmenter le nombre de celles qui se dévouent ; et le célibat et la retraite deviennent l'objet des désirs ardens de quelques jeunes cœurs, tout comme les plaisirs et la parure le sont pour d'autres. Je voyais souvent une famille où il y avait plusieurs filles ; l'une d'elles, vive, aimable, jolie, et âgée d'environ douze ans, me fut indiquée, par son frère, comme destinée à être religieuse. Elle passait la plus grande partie de son temps dans un des couvens, et en parlait comme de l'objet de son inclination. Je ne puis dire si ses parens parlaient sérieusement à ce sujet ; mais une de ses tantes est religieuse, et je ne regarde pas comme improbable qu'elle suive son exemple.

Il n'est pas aisé de s'assurer si, après avoir pro-

noncé leurs vœux définitifs, les religieuses ne s'en repèntent jamais. Probablement cela n'arrive pas au plus grand nombre : toutefois je ne puis m'empêcher de croire que quelques-unes regrettent ce qu'elles ne peuvent annuler. Si leur résolution a été produite par une cause soudaine et peut-être imprévue, le temps rappellera nécessairement des idées, et excitera des angoisses aussi vives qu'inutiles. Qu'il est digne de compassion, le sort d'une pauvre créature ainsi tourmentée ! Je ne puis pas dire que j'aie rien vu qui soit propre à confirmer cette opinion ; mais d'après quelques mots de conversation d'une des personnes qui m'accompagnaient avec une jeune religieuse du couvent des ursulines, je suis enclin à supposer qu'elle aurait bien voulu en être dehors.

Pour quiconque n'a pas vu le Saut du Niagara, le Saut de Montmorency, éloigné de 7 milles de Quebec, doit être un objet intéressant. C'est une excursion à la mode ; je résolus de la faire, quoique j'eusse contemplé la merveilleuse chute du Niagara.

On sort de Quebec par la porte de Saint-Jean, on traverse la rivière Saint-Charles, puis on suit

la route qui longe la rive gauche du Saint-Laurent. A sa gauche on a de vastes prairies qui paraissent très grasses; à droite on a, jusqu'à une certaine distance, une grande baie, puis le bras septentrional du fleuve, et au-delà l'île d'Orléans. A trois quarts de mille de Quebec, on passe par le village de Beauport, où le terrain commence à monter graduellement. Beauport contient à peu près quatre-vingts maisons, la plupart en pierre, et une église romaine avec trois clochers couverts en fer-blanc. Tout près du village, une petite rivière du même nom, qui verse ses eaux dans le Saint-Laurent, met en mouvement des moulins à farine et à graine de lin. Le terrain s'élève rapidement et atteint à une hauteur de deux cents à trois cents pieds au-dessus du fleuve.

Le Montmorency est un torrent bien peu considérable, si on le compare au fleuve puissant auquel il se réunit; mais dans notre pays, où les rivières sont sur une échelle bien moindre, il passerait pour une des plus grandes. A peu de distance au-dessus du Saut, le lit de la rivière suit une pente très sensible, de sorte que le courant acquiert une grande rapidité avant que

l'eau se précipite du haut de l'escarpement. On dit que la hauteur de la chute est de deux cent quarante pieds ; je n'ai eu aucun moyen de constater l'exactitude de cette estimation ; mais à en juger d'après l'impression que mon œil a reçue, je suis disposé à supposer que cette chute n'est pas, à beaucoup près, aussi forte (1). Quoiqu'il en puisse être, c'est une belle cascade. L'eau se brise en écumant dès le sommet, et descend par une large nappe d'une blancheur éclatante, en envoyant en l'air de grandes colonnes de brouillard humide.

Au-dessous est une espèce de bassin semi-circulaire, et d'une étendue considérable, entouré de rives rocailleuses et escarpées, entre lesquelles l'eau devient unie et tranquille avant d'entrer dans le Saint-Laurent. Le bord de la

(1) Le voyageur écossais a eu raison de douter que l'évaluation de la hauteur de cette chute fût exacte. Le père Charlevoix, qui l'avait observée, ne l'estime qu'à 40 pieds. Or, ce missionnaire avait le coup d'œil fort juste. Avant lui, on donnait 600 pieds de hauteur au Sart du Niagara ; il jugea qu'il en avait à peu près 150 ; et l'on a reconnu qu'il ne s'était pas trompé.

rive gauche est garni de bois touffus ; sur la rive droite, on en a coupé une portion considérable. Le lit de la rivière est d'un rocher grossier et très dur ; on voit sur chaque rive une couche supérieure de calcaire, à travers laquelle les eaux du Montmorency paraissent s'être ouvert un canal.

La main infatigable de l'homme a récemment produit de grands changemens dans ces lieux. Un propriétaire du terrain voisin a construit un très grand moulin à scies sur les bords du Saint-Laurent. Pour faire aller la roue immense qui met ces scies en mouvement, il a dérivé une portion de l'eau du Montmorency, en la prenant au-dessus de la chute, et l'a conduite, par une route sinueuse, le long de la pente de la colline. Cet ouvrage a dû exiger un travail prodigieux, et coûter de grosses sommes ; car, pour atteindre au but désiré, il a fallu creuser, dans le roc vif, un canal qui a près de sept pieds de hauteur, et cinq pieds de largeur, en laissant au-dessus une masse de rochers d'une douzaine de pieds ; là, une écluse fixe la quantité d'eau que l'on veut laisser passer. La pente de la colline est si roide, qu'il a fallu beaucoup d'art pour modérer l'im-

pétuosité du courant dans sa descente vers la roue. On essaya d'abord d'un canal sinueux , creusé dans la terre ; mais la force prodigieuse du courant mina les bords par-dessous. Il n'aurait pas tardé à enlever une partie considérable de la surface ; on fut donc obligé de placer, dans l'intérieur du canal, un conduit solide en bois, disposé en zig zag, par lequel l'eau descend depuis le bord de la colline jusqu'en bas, où elle entre dans le canal naturel d'un ruisseau rapide ; puis elle finit par se précipiter sur les larges côtes de la grande roue.

Le moulin à scies que ce torrent met en mouvement, est, je crois, un des plus grands de l'Amérique, et, par conséquent, du monde. C'est un immense bâtiment en bois, suspendu sur le bord du Saint-Laurent, vers lequel descend un plan incliné ; les blocs qui doivent être coupés, sont enlevés du radeau par une mécanique, et amenés le long de ce plan incliné. La pièce de bois, après avoir été coupée de la longueur que l'on veut donner à la planche, est fixée dans un châssis, et présente une de ses extrémités aux dents des scies ; la mécanique la fait avancer de leur côté, jusqu'à ce qu'elles l'aient partagée jus-

qu'à son extrémité opposée. Il y a quatre châssis, garnis chacun du nombre de scies nécessaire pour diviser le madrier en un certain nombre de planches. Ces scies montent et descendent perpendiculairement avec tant de vitesse, qu'un madrier long de douze pieds est coupé en planches en cinq minutes. Les châssis des scies sont en bois de pin, le plus tendre possible; car le frottement est si considérable, qu'un bois plus dur prendrait feu inévitablement. Quand je vis cette machine, les châssis fumaient beaucoup, et, malgré toutes les précautions que l'on prend de les tenir bien graissés, quelquefois ils s'allument. Au printemps et en automne, le fleuve, dans le voisinage du moulin, est généralement couvert de trains de madriers, et des navires sont constamment occupés à charger des planches et des poutrelles.

Les hauteurs de Montmorency sont fameuses par l'attaque infructueuse de Wolf, quelques jours avant de débarquer aux plaines d'Abraham. Le propriétaire du moulin, en creusant le canal de sa prise d'eau, rencontra un grand nombre de boulets et d'obus de différentes dimensions. Les Français étaient retranchés sur les

hauteurs ; pendant qu'un corps considérable d'Anglais escaladait les collines, pour essayer d'emporter d'assaut leurs ouvrages, les vaisseaux embossés dans le fleuve, afin de couvrir l'attaque des troupes de terre, et de partager l'attention de l'ennemi, lâchaient des bordées. Mais la position des Français était trop forte pour les soldats de Wolf; près de 600 hommes, la fleur de son armée, périrent; il fallut abandonner l'entreprise.

Du sommet des hauteurs, au-dessus du moulin, on a une belle perspective de Quebec et du fleuve. La moitié septentrionale de l'étendue semi-circulaire du promontoire rocailleux, et sa portion qui s'incline vers la rivière Saint-Charles, se présentent aux regards. La surface de la partie du rocher, sur lequel la ville est située, s'abaisse de manière que l'on peut la voir presque entièrement; et l'on distingue bien les toits en fer-blanc qui s'élèvent à mesure qu'ils s'éloignent de l'œil du spectateur; au-dessus dominent les clochers, le télégraphe et le mât du pavillon.

Au-dessous de l'escarpement, se prolonge le quartier de la ville, voisin de la rivière Saint-

Charles; les maisons de la droite escaladent en quelque sorte une partie de la pente. Sur la rive opposée du Saint-Laurent, on voit la pointe Levi; entre les maisons qui la couvrent et la citadelle, on aperçoit le cours du fleuve arrivant de Montréal; des éminences bleuâtres terminent la perspective à une certaine distance. En bas et à gauche du spectateur, s'étend l'île d'Orléans qui est fertile et bien boisée; une multitude de navires de toute grandeur naviguent sur le fleuve; d'autres sont entassés autour des quais de la ville basse de Québec.

Je visitai le Saut de Montmorency en été; je fis une autre excursion en hiver, à 18 milles au nord-est de la capitale; un particulier de ma connaissance avait commencé à défricher des terres sur les bords de la rivière de Jacques-Cartier, qui coule de ce côté; il y avait placé un fermier et sa famille, récemment arrivés du comté d'Ayr, en Écosse. Au mois de novembre 1818, j'y allai avec lui. Pendant quelques jours le temps avait été variable et désagréable, tel qu'on l'éprouve ordinairement au commencement de l'hiver; la pluie, la neige, le dégel, la gelée, se succédaient alternativement et rapi-

dement. Quoique mon ami m'eût averti que la route était mauvaise, et qu'il fallait parcourir 9 milles à pied, à travers les bois, le désir de voir le nouvel établissement l'emporta, et je convins de partir de compagnie avec lui.

Nous nous pourvûmes, pour cette course, de mocassins qui avaient été préalablement frottés d'huile; cette chaussure est beaucoup plus commode que les souliers et les bottes; elle a une oreille qui enveloppe la cheville, autour de laquelle on l'attache avec une courroie. Nous avions aussi chacun deux paires de bas. Mon compagnon noua autour de son corps un sac de soldat; je le remplaçai pour moi par un mouchoir de soie.

La première partie de notre voyage se fit en calèche, jusqu'au village de Lorette, sur les bords de la rivière Saint-Charles, à près de 9 milles au nord-est de Quebec. A peu près deux cent cinquante Hurons sont établis depuis long-temps dans ce village; ils ont adopté la religion, et en grande partie la langue des Français Canadiens. Ils ont une église, un prêtre vit au milieu d'eux, et par ses exhortations contribue à prévenir leur trop grande dissipation; il ne leur

permet pas de tenir cabaret ; mais ils ont la faculté de loger et de nourrir les voyageurs.

Une pluie, mêlée de neige fondue, n'avait pas cessé de tomber depuis notre départ de Québec ; le vent la poussait contre notre visage, de sorte qu'en arrivant à Lorette, j'étais trempé jusqu'à la peau. Heureusement pour moi, mon compagnon de voyage connaissait à Lorette M. Étienne, chez lequel nous descendîmes. Je échai mon habit au feu de la cuisine ; et je me éconfortai avec une écuelle de bouillon que me écrivit Madame Étienne.

La salle où elle me l'apporta était assez grande ; y avait un poêle, un sofa, et les autres meubles qui garnissent ordinairement ces sortes d'appartemens. Cette salle donnait passage dans deux petites chambres, où il y avait des lits avec des rideaux blancs et des couvertures blanches de coton ; tout était extrêmement propre, et, dans la maison, chaque chose présentait l'image de l'ordre. Il est réellement très rare de rencontrer, soit dans le Canada, soit dans les États-Unis, une auberge de campagne, dont l'apparence soit aussi attrayante que celle de cette habitation d'un pauvre Huron. M. Étienne

était un vieillard encore robuste et actif; depuis peu de temps seulement il était de retour d'une expédition de chasse dans les forêts, à plus de 1000 milles de distance. Sa femme paraissait beaucoup plus jeune que lui; elle s'occupait à broder des mocassins; tous deux parlaient couramment le français. Ces gens ont gardé la forme indienne de leurs vêtements, qui sont en drap; la femme portait beaucoup d'ornemens en argent.

Comme nous allions commencer la partie de notre course que nous devons faire à pied, nous engageâmes un jeune Indien, nommé Paul, à nous accompagner, et à porter sur ses épaules notre valise bien garnie. C'était un jeune homme vigoureux, sa taille était de six pieds; il portait un frac bleu, des jambières et des mocassins; une hache était passée dans sa ceinture.

Notre marche à travers les bois fut fatigante et désagréable; le sentier, car on ne pouvait l'appeler un chemin, n'avait été frayé que deux ans auparavant. La pluie était tombée si abondamment, que fréquemment nous enfoncions jusqu'aux genoux dans des flaques d'eau et des borbiers. Mes mocassins, grâce à l'huile dont

ils étaient imprégnés, résistèrent pendant quelque temps à l'humidité; mais, peu à peu, j'enfonçai si profondément, qu'il ne fut plus question d'avoir les pieds secs. La pluie et la neige continuèrent plus d'une demi-heure après notre départ; vers l'après-midi elles cessèrent.

Par intervalles nous rencontrions des maisonnettes habitées par de nouveaux colons; nous vîmes quelques-uns de ces hommes occupés à abattre des arbres. Sur le bord d'un torrent qui coulait avec fracas au travers de la forêt, on avait construit, pour l'avantage des colons, un moulin à scie qui n'approchait pas des dimensions de celui du Montmorency, car il n'avait qu'une seule scie.

Trois milles plus loin nous arrivâmes à Riverside, lieu ainsi nommé par mon ami; c'est là que demeuraient le colon et sa famille, dans une maison en bois, solide et commode; elle était composée de deux pièces, avait des fenêtres avec des vitres, un grand poêle dans la cuisine, et plusieurs autres choses que ses habitans n'auraient pas pu se procurer, si, comme beaucoup d'autres émigrans, ils avaient eu à lutter contre les premières difficultés de leur établissement

avec leurs seules ressources. Trois Indiens aidaient au colon à défricher le terrain ; nous vîmes plusieurs tiges de blé ; les unes étaient la seconde , d'autres la première récolte.

Les Indiens manient la hache avec beaucoup de dextérité : pour abattre les arbres, ils attaquent le tronc à peu près à trois pieds de la terre, la partie inférieure de l'entaille est parfaitement horizontale , la partie supérieure est oblique et forme avec l'autre un angle de 45 degrés. Les copeaux sont enlevés de la surface supérieure, et, en conséquence de leur inclinaison vers le grain du bois, cèdent facilement au tranchant de la hache. Un sauvage coupera trois ou quatre grands arbres, avant que deux charpentiers, travaillant avec une scie, viennent à bout d'un seul.

Dans cet endroit, la rivière de Jacques-Cartier a à peu près 500 pieds de largeur ; elle est navigable, soit en remontant, soit en descendant, pendant près de 20 milles ; mais plus bas, des cascades et des rapides coupent la communication, de sorte que les colons ne jouissent pas de l'avantage que leur procurerait une rivière navigable qui transporterait à Quebec les productions

e leur terre. De petites îles s'élèvent au milieu du lit de la rivière, et la rive opposée s'élève à une hauteur considérable.

Cette maisonnette, dans l'immensité du désert, ne présentait rien de bien curieux; mais sa situation m'intéressa, parce qu'elle m'offrit quelques traits caractéristiques de l'existence à laquelle se dévouent annuellement des milliers d'hommes, dont beaucoup, je le crains, ignorent entièrement les peines et les difficultés contre lesquelles ils auront à combattre, et la privation totale des aisances de la vie civilisée, à laquelle ils doivent en général se résigner. Cependant cette maisonnette, quoique solitaire, entourée de forêts épaisses, près d'être enveloppée des neiges d'un hiver du Canada, et au milieu d'une atmosphère qui est quelquefois assez froide pour abaisser le mercure du thermomètre, ne pouvait être considérée comme isolée, en comparaison des milliers de cabanes qui, dans les régions de ce vaste continent les plus reculées, sont enterrées sous les bois. Avant d'arriver à celle-ci, nous en avons rencontré trois autres; et, de l'autre côté de la rivière, il y en a encore une ou deux: la distance qui sépare de Québec n'est pas con-

sidérable , et en hiver , quand la neige couvre la terre, le traîneau ou la carriole peuvent parcourir cet espace en trois ou quatre heures.

Cependant , quelle existence pitoyable que celle de ces hommes , pendant les longs mois de l'hiver ! La terre est complètement cachée , le travail des champs entièrement suspendu , le froid si rigoureux , qu'à moins d'être enveloppé de fourrures épaisses , on ne peut sortir sans être saisi par la gelée ; et chez soi on n'a pas un ouvrage qui puisse convenablement occuper l'attention. Que peuvent faire , pendant tout l'hiver , cet homme , sa femme et leurs trois enfans , que rester inactifs au coin du feu , manger , boire , dormir , et soupirer inutilement après le printemps ?

Certes , cela est assez triste ; mais être enterré dans les forêts immenses des pays de l'intérieur , est encore pis. Au moins le colon écossais est à la portée de ses semblables , si par hasard il a besoin d'eux , et peut même se procurer quelques-unes des aisances de la vie , s'il a le moyen de les acheter ; mais l'homme relégué dans les savanes les plus reculées et les moins fréquentées , ou dans les forêts encore plus lugubres des

pays de l'ouest, éloigné de 100 milles d'un chirurgien, et de 200 ou 300 milles d'une église, avec ses 1000 acres de terre cultivés seulement par les personnes qui sont dans sa cabane, est certainement un objet de pitié pour l'habitant le plus misérable d'un hospice ou d'une maison de travail. Il conserve en lui assez de ce qui constitue la nature humaine, pour être compris dans la définition littérale de l'homme donnée par l'école, *animal bipes implume* (animal bipède sans plumes); mais ne risque-t-il pas à chaque instant d'être la victime des sauvages, des ours, des fièvres, des marécages, d'une chute qui lui casse les membres? et, dans ce cas, a-t-il rien que le plus pauvre doive lui envier?

Je sais qu'il peut récolter autant de froment et de maïs qu'il lui en faut pour satisfaire les besoins de la faim, et peut-être pour lui procurer une fois l'an des habits pour lui et pour sa famille; il peut aussi tuer des animaux sauvages, faire des cordes avec leurs fibres, de la chandelle avec leur graisse, et des souliers avec leur peau; mais il est absolument séquestré de la société des autres hommes; il est étranger à tous

les rapports, à tous les devoirs, à toutes les consolations qui en sont une conséquence. Ses enfans grandissent sans instruction, ignorent leurs obligations envers Dieu et envers les hommes. L'uniformité monotone avec laquelle le temps se passe, lui fait perdre le compte des jours de la semaine; ou s'il se rappelle le retour du premier jour, très probablement il n'y fait aucune attention. Il agit rarement d'après une impulsion supérieure à celle qui excite les animaux d'un ordre inférieur, et il n'est animé par aucune espérance au-dessus de l'idée de satisfaire des désirs purement physiques.

On peut dire de quelques hommes, qui ont adopté ce genre de vie, qu'il a été l'effet d'un choix involontaire, et que la dure nécessité les y a contraints; cela n'est exact que d'un très petit nombre. Ceux dont les ressources sont le plus épuisées, trouvent généralement un refuge plus près de l'habitation de leurs semblables, où ils obtiennent une portion de terre moins considérable, mais où, du moins, ils ne sont pas si complètement exclus des avantages de la vie civilisée. Ceux qui choisissent les solitudes de l'ouest, sont ordinairement des hommes qui

jouissaient d'une part modérée et quelquefois abondante des bienfaits de la Providence, mais qui ont été les dupes de mécontentemens politiques, ou de désirs injustes d'augmenter ce qu'ils possédaient.

La nuit approchait, et je commençais à réfléchir à la manière dont nous la passerions, car la cuisine était la seule pièce habitable; on avait creusé dans l'autre un trou profond pour y déposer les provisions d'hiver à l'abri de la gelée, et l'on n'avait pas encore placé un plancher sur le sol. Je ne tardai pas à m'apercevoir que je m'inquiétais tout seul. Un lit dressé dans la cuisine, qui avait une surface d'une douzaine de pieds carrés, fut destiné à mon ami et à moi; une sorte de lit de camp servit au fermier, à sa femme et à leurs trois enfans; Paul et les trois autres Indiens prirent chacun une grosse bûche pour oreiller, s'enveloppèrent de leurs couvertures, et s'étendirent sur le plancher.

Le lendemain matin, le temps fut serein, il gela; une petite promenade, à la voile, sur la rivière, aiguïsa notre appétit; un peu avant midi, nous reprîmes le chemin de Quebec. En trois heures nous atteignîmes la maison de M. Étienne,

qui, sous tous les rapports, était bien supérieure à celle que nous venions de quitter. A l'aide d'une calèche nous eûmes bientôt regagné la capitale.

Cette ville, très bien fortifiée par la nature et par l'art, peut passer pour imprenable. Les murs sont si hauts qu'elle ne peut craindre d'être emportée par escalade, et si épais qu'il paraît impossible d'y pratiquer une brèche ; enfin tant que la Grande-Bretagne conservera sa supériorité navale, il ne pourra être question de blocus. La longueur et la rigueur de l'hiver sont aussi de puissans auxiliaires, car ils ne permettraient guère de suivre les opérations d'une campagne. J'ai entendu dire que, dans cette saison, les sentinelles des remparts étaient relevées de quart-d'heure en quart-d'heure pendant la nuit, à cause de l'intensité du froid.

La littérature est à Québec à peu près au même degré qu'à Montréal, et je crois même que s'il existe à cet égard quelque différence entre les deux villes, elle est tout au désavantage de la capitale. Québec est encore plus une ville maritime que ne l'est Montréal ; plusieurs

de ses maisons de commerce ne sont que des succursales de celles de Montréal.

Cette particularité doit influer sur le caractère de la société, quoique Québec, comme siège du gouvernement, et ville de garnison, doive être bien plus dissipé dans la saison des plaisirs que Montréal; mais mon séjour dans cette capitale a été trop court, pour que j'aie pu en observer les mœurs. La population est un peu inférieure à celle de Montréal.

Il est à regretter que jusqu'à présent l'on ait fait si peu pour l'instruction des Canadiens français; excepté les collèges de Montréal et de Québec, je n'ai pas appris qu'il existât une seule école où les jeunes gens pussent acquérir même les élémens les plus ordinaires de l'éducation. Pendant quelque temps, il fut question d'établir une école d'enseignement mutuel; cette tentative manqua par l'opposition de l'évêque anglican; ce prélat est un de ceux qui ne croient pas à ce précepte: « On met la lumière sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison; » il pense qu'on ne l'allume que pour la mettre sous le boisseau. Lorsqu'on s'occupa au Canada du projet de l'école d'ensei-

gnement mutuel, on avait toute raison de compter sur la coopération, ou au moins sur la permission de l'évêque romain; mais celui-ci désapprouva le dessein, lorsque le prélat anglican eut refusé son consentement.

A peu près à 7 milles au-dessus de Quebec, le Saint-Laurent reçoit à droite la rivière de la Chaudière, qui forme une cascade fameuse : n'ayant pas visité cette curiosité naturelle, je vais en emprunter la description à M. Silliman. « La Chaudière, dit ce professeur, est une rivière considérable, mais à cause de ses sauts, de ses rapides et autres empêchemens nombreux, à peine navigable pour des pirogues. Elle prend sa source dans le lac Megantic, près du territoire américain; sa largeur ordinaire est de 1,200 à 1,800 pieds; la longueur de son cours est de plus de 100 milles; ses rives sont généralement hautes, rocailleuses, escarpées. Sa largeur, à la chute, est réduite, à cause des pointes de rocher, à 400 pieds; la descente est estimée à 130 pieds; des masses énormes de rocs couvrent ses bords près du Saut, qui est divisé par des masses semblables en trois bras; ils se réunissent avant de se précipiter dans l'abyme qui est au-dessous.

La chute présente un caractère grand, sauvage et turbulent; les eaux mugissent; frappent en écumant, et s'élancent par-dessus la barrière qui s'oppose à leur passage; les courans luttent contre des contre-courans, et tous s'engouffrent dans un tourbillon sans cesse agité; c'est sans doute l'origine du nom donné par les Français.»

Pendant mon dernier séjour à Montréal, je vis quelques Indiens qui avaient accompagné des voyageurs ou chasseurs canadiens. L'aspect de ces hommes me rappela les Oneyda que j'avais vus dans mon voyage d'Albany à Buffalo. Combien ils différaient les uns et les autres des Tuscorora, qui ont été réunis en société dans la partie occidentale de l'État de New-York, à peu de distance de la rivière de Niagara!

Les restes épars des peuples, anciens propriétaires de ces pays, que l'on y rencontre encore disséminés au milieu des établissemens des blancs, sont généralement dans un état de dégradation déplorable; ce n'est pas d'après eux que l'on peut apprécier convenablement le véritable caractère des indigènes. Nous serions tout aussi fondés à juger les Anglais d'après les individus qui habitent les maisons de force, ou

d'après ceux qui se trouvent à bord d'un vaisseau emmenant des déportés. La paresse et la dissipation ont détruit tout ce qu'il y avait de bon chez les peuples indigènes de l'Amérique du nord. On les aperçoit sales et l'air humble, enveloppés d'une méchante couverture de laine, mendier les dons des hommes qui les ont dépouillés des terres sur lesquelles ils chassaient, et qui ont presque entièrement extirpé leur race. « Leur courage, dit M. Washington-Irving, est abattu par le sentiment qu'ils ont de leur infériorité, et leur bravoure naturelle, complètement vaincue par la supériorité des connaissances et du pouvoir de leurs voisins plus éclairés qu'eux. La société s'est avancée contre eux comme un monstre à plusieurs têtes, vomissant chacune quelque espèce de misère ; elle était précédée de la peste, de la famine, de la guerre ; à sa suite marchait un fléau encore plus exterminateur, mais dont les effets se sont fait sentir plus lentement : le commerce. Ce que les premiers n'avaient pas emporté, a été graduellement flétri par son souffle ; il a augmenté les besoins de ces peuples, sans accroître leurs moyens de les satisfaire. Il a énervé leur vigueur,

multiplié leurs maladies, diminué leurs facultés intellectuelles, et ajouté à leur barbarie originelle, les vices les plus bas de la civilisation. La pauvreté, la pauvreté chagrine et livrée au désespoir, ce tourment de l'esprit, inconnu dans la vie des forêts, les ronge jusqu'au cœur. Ils errent comme des vagabonds dans les colonies européennes, au milieu de maisons spacieuses, remplies de toutes sortes de choses commodés, ouvrages de l'art qui ne servent qu'à les rendre, par la comparaison, plus sensibles à la misère de leur condition. Le luxe étale devant eux sa vaste table; mais ils sont exclus du banquet. La forêt qui autrefois leur fournissait copieusement des moyens de subsistance, a été abattue; des champs de blé l'ont remplacée, mais les Indiens ne participent pas à la moisson: l'abondance règne autour d'eux; ils meurent de faim au milieu de ses provisions. La solitude fleurit comme un jardin, mais leur condition est comme celle des reptiles qui l'infestent. »

Les Tuscororas que j'avais vus sur le territoire des États-Unis, offraient un contraste très remarquable, contraste qui faisait plaisir. Ils étaient tous vêtus décentement; quelques-uns

même l'étaient avec une sorte de recherche. On observait, chez la plupart, des marques de cette satisfaction qui tient à l'aisance personnelle et aux avantages qui en résultent. Il y avait bien dans leur physionomie une teinte de tristesse qui semblait dire : « Les Indiens ne sont plus ce qu'ils furent jadis ; » mais cette tristesse ressemblait plutôt à l'expression de la résignation qu'à celle du désespoir. D'ailleurs, cette race d'hommes est naturellement taciturne. J'allai avec eux à l'église ; le service divin fut célébré dans leur langue : leur recueillement annonçait qu'ils étaient pénétrés de la vérité de la doctrine qu'on leur prêchait. Leur ferveur en priant était vraiment touchante.

Le ministre de l'Évangile qui habite parmi eux me dit que, depuis qu'ils avaient embrassé le christianisme, on avait remarqué en eux une amélioration sensible. Peu d'années auparavant, ces Tuscororas étaient aussi dégradés que les tribus voisines ; aujourd'hui, au contraire, sur leur nombre total, qui, en y comprenant les femmes et les enfans, est à peu près de trois cents, on en compte à peine dix qui fassent un usage immodéré des liqueurs spiritueuses. Ceux-ci

même ne se livrent à ces excès que rarement ; et lorsque cela leur arrive, ils se cachent le plus qu'ils peuvent, jusqu'à ce qu'ils supposent que leur faute est oubliée.

Ces Indiens s'occupent assidûment de l'agriculture. Indépendamment du maïs, céréale dont l'usage leur a été transmis par leurs ancêtres, ils ont commencé à semer du froment, qui exige une attention plus soutenue, mais qui, en même temps, donne un produit plus précieux et moins sujet à souffrir des vicissitudes de l'atmosphère. Ils montrent beaucoup d'honnêteté dans leurs rapports entre eux et dans leurs relations avec leurs voisins, et s'occupent soigneusement de l'entretien et du bien-être de leurs familles. Tous ces Tuscororas n'ont pas embrassé la religion chrétienne ; ainsi les bienfaits de la doctrine évangélique ne se sont pas bornés à ceux qui en font publiquement profession. Une règle invariable de probité et de morale a été introduite parmi ces Indiens : la régularité de la conduite a été encouragée ; le vice, au contraire, a été découragé. Cette communauté est aujourd'hui plus heureuse et plus riche qu'elle ne l'a jamais été.

Un des chefs est un chrétien très décidé : d'autres ne sont pas encore au nombre des croyans ; mais ceux-ci ont été obligés de convenir du changement heureux qui s'est opéré dans la nation. L'un d'eux avait récemment visité un village près de Buffalo, où sont réunis une partie de ce qui reste des cinq nations, confédération jadis puissante, qui dominait en souveraine sur les rives du lac Erié et de l'Ontario, du Mohâk et du Hudson, et qui, aujourd'hui, est réduite à quelques individus dégénérés. Le chef des Tuscororas, de retour chez lui, avoua à l'ecclésiastique qui dirige la communauté, qu'il avait été surpris de la différence qui existe entre les habitans des deux villages ; les uns étaient sobres, laborieux et heureux ; les autres, ivrognes, paresseux et misérables. Le changement qui s'était opéré dans le sien avait été si graduel, qu'il avait eu de la peine à observer sa marche, et à lui assigner une cause.

Les cinq nations dont je viens de parler, étaient les Mohâks ou Iroquois, les Oneydas, les Onondagos, les Cayougas et les Sénécas. Il paraît que plus tard les Tuscororas accédèrent à la confédération. Les Sénécas sont les plus nom-

breux dans le village dont il vient d'être question, ce qui lui a valu le nom de village des Sénécas. On a souvent essayé d'introduire le christianisme chez eux ; mais un de leurs chefs, qui jouit d'un grand crédit, l'a constamment employé à combattre ces tentatives, et jusqu'à présent ses efforts ont réussi. Ce village est noté pour la paresse et la dissipation. Lorsque je traversai Buffalo, ville nouvelle sur le lac Erié, je vis plusieurs Sénécas qui mendiaient dans les rues. Le dimanche matin, avant mon départ de Lewiston pour le village des Tuscororas, il en vint deux à la porte de l'auberge où je demeurais : ils voulaient avoir du rum. Je leur demandai à quelle nation ils appartenaient, car je craignais que ce ne fussent des Tuscororas ; ils me répondirent qu'ils étaient Sénécas. Je leur dis que le rum était très mauvais pour eux. « Non, non, repartit l'un deux, en riant, bon, très bon. » Cependant ils s'en allèrent sans avoir pu en obtenir.

Une gazette de New-York qui m'est parvenue récemment, m'apprend que, dans l'été de 1819, un nouveau conseil de ces Indiens s'est solennellement déclaré contre l'introduction du christianisme parmi eux. Ce reste des cinq na-

tions, ajoute l'éditeur, ne peut exister très longtemps; jamais peuplade n'a diminué si rapidement.

Ce fut de ce village que furent amenés ceux que l'on vit en Angleterre, en 1818 et 1819, et qui répétèrent leurs danses de guerre sur la plupart des théâtres. Depuis que les lignes précédentes ont été écrites, j'ai appris que plusieurs Anglais, animés d'un sentiment de bienveillance pour ces Indiens, leur ont donné à chacun des Bibles, avant leur départ pour leur pays, et ont essayé de leur communiquer des idées religieuses. Ces généreux efforts n'ont pas été infructueux. Une réunion pour prier en commun, tous les dimanches, a été établie dans le village Sénéca, sous la direction d'un instituteur américain, qui demeure dans ce lieu; et deux ou trois de ces Indiens qui sont allés en Europe, assistent régulièrement à l'office. Une lettre de remerciement adressée à leurs bienfaiteurs en Angleterre, lettre qu'ils ont dictée, a paru dans un des journaux religieux en 1822.

Les marchands qui demeuraient dans le voisinage du Tuscororas, ayant fait des avances aux Indiens, s'étaient adressés à l'ecclésiastique du

ieu, pour obtenir leur remboursement par son intermédiaire; il leur répondit qu'il ne se mêlait de ces sortes d'affaires que lorsque l'Indien était un membre de son église. Un d'eux était convenu d'un prix pour une charrette, avec un charron de Leviston : avant qu'elle lui fût livrée, un marchand de la Nouvelle - Angleterre, passant par là, lui proposa de lui en vendre une à plus bas prix, et finit par lui persuader de l'acheter. Quelque temps après, le charron lui dit que la charrette était prête, et lui en demanda le paiement. L'Indien répondit qu'il n'avait plus besoin de la voiture, parce qu'il s'en était procuré une à meilleur marché. Le charron eut recours à l'ecclésiastique; celui-ci essaya d'expliquer à l'Indien la nature d'un marché, et l'obligation qu'il imposait aux deux parties. L'Indien convint qu'il avait pris l'engagement, mais objecta qu'ayant obtenu la charrette à un prix inférieur à celui qui avait été stipulé, ce fait prouvait que le charpentier avait essayé de le tromper, et qu'en conséquence, conformément aux principes de la jurisprudence indienne, il n'avait pas le droit d'insister pour lui faire prendre son ouvrage. Tout ce que l'ecclésiastique put dire pour

convaincre l'Indien du droit du charpentier de le forcer à prendre la voiture, fut inutile; mais, d'un autre côté, persuadé que l'ecclésiastique ne voudrait pas faire du tort à un de ses frères rouges, et que de plus il connaissait très bien ce qui était conforme aux lois des blancs, il accepta la voiture dont il n'avait pas besoin, et en paya le prix convenu qui était de 40 dollars.

Cette conduite paraîtra encore plus honorable de la part de l'Indien, lorsqu'on saura qu'un blanc n'a, par la loi, aucun recours contre un Indien, pour une dette, quoiqu'un Indien puisse poursuivre un blanc. Disposition sage et très humaine.

Ce que j'ai vu et entendu chez les Tuscororas me confirme dans l'idée que j'ai depuis longtemps: je pense qu'il y a de la folie, et pire que de la folie, de parler de l'impossibilité de civiliser les aborigènes du nord de l'Amérique. C'est un sujet de honte pour des hommes raisonnables, que des assertions semblables aient jamais été proférées. Je conviens volontiers qu'il est difficile d'effectuer complètement l'entreprise; mais les principaux obstacles qui existent sont nés de la conduite dépravée des marchands.

blancs ; je crois que si l'on prenait pour exemple le caractère moral de plusieurs de ceux-ci, c'est à eux et non aux pauvres Indiens, si méprisés, que conviendrait le nom de Sauvages.

Depuis que les Européens ont mis le pied dans le Nouveau-Monde, leur conduite, à un petit nombre d'exceptions près, a offert une combinaison de tromperie, de rapacité et de cruauté trop atroce, pour qu'on puisse la caractériser par quelque nouvelle épithète, pour la rendre plus odieuse. Ils trouvèrent quelques milliers d'hommes nus dans la possession paisible d'espaces immenses de terrains fertiles, arrosés par de vastes lacs et des rivières navigables. Ils jetèrent un œil de convoitise sur ce continent, et à force d'intrigues et de fraudes ils réussirent à le posséder presque tout entier, et par extirper presque partout la race qui le peuplait.

Parmi le petit nombre d'Européens qui montrèrent aux Indiens de la bonté et de la bonne foi, on peut citer Guillaume Penn. Les Delavares parlèrent long-temps avec respect et avec l'expression du ravissement, du frère *Miquon*, car c'était ainsi qu'ils traduisaient son nom, et de ses frères les Quakers. Quand la guerre éclatait,

en Pensylvanie, entre les Indiens et les blancs, l'habit de Quaker était une sauve-garde dans tous les camps indiens, et l'homme sans armes qui le portait, recevait un accueil amical dans chaque wigwam. L'histoire de cette colonie et de quelques autres prouve complètement que les Indiens n'étaient pas insensibles aux marques de bonté que leur donnaient les blancs, et qu'au contraire, partout où on les traitait comme des hommes, à leur tour ils se conduisaient humainement.

Mais on pensait différemment. Quelle entreprise longue et douloureuse que celle de raconter comment les peuples de l'Amérique ont été anéantis ! Les détails seuls diffèrent ; mais l'ensemble de cette triste histoire offre des traits généraux de ressemblance. Les hommes blancs étaient forts ; les hommes rouges, faibles ; les blancs, rusés et entreprenans ; les rouges, simples et sans défiance : les blancs avaient besoin de terres ; les rouges furent obligés de les leur abandonner. Le rum, la poudre et la baïonnette furent les moyens employés pour effectuer le changement. Les Indiens furent excités à se piller et à se massacrer les uns les autres ; les blancs

achevèrent ce qu'ils avaient commencé. Les restes des rouges, découragés, des tribus dispersées, devinrent les esclaves de l'ivrognerie et de la paresse. Ils furent aisément déterminés à échanger contre des liqueurs enivrantes, ou tout ce qu'on voulut leur donner, la terre qui leur restait encore. « Finalement, disait un chef indien, les blancs nous ont successivement chassés dans le désert, loin de l'eau, du poisson et des huîtres. Ils ont détruit le gibier ; nos peuples se sont anéantis ; aujourd'hui nous vivons misérables et malheureux ; et eux jouissent de notre pays si beau et si fertile. »

Les blancs, après avoir dépouillé ainsi les Indiens de leur territoire, après les avoir abrutis, et les avoir presque exterminés, ont calomnié leur caractère, de sorte que les peuples indigènes de l'Amérique septentrionale sont regardés, par la plupart des nations de l'Europe, comme la quintessence de ce qu'il y a de plus odieux dans la nature humaine, comme des êtres qu'il est impossible de tirer de la barbarie, et que, par conséquent, on peut, sans le moindre sujet de remords, vouer à la destruction.

Un des principaux argumens, si on peut les

appeler ainsi, employés par quelques personnes pour prouver l'incapacité des Indiens d'être civilisés, est qu'ils ont diminué si promptement depuis que les blancs sont entrés dans leur pays, et qu'ils se sont si rarement incorporés avec ceux-ci. Mais, à moins d'un miracle, un autre résultat aurait été impossible. Il ne faut pas oublier que les blancs ne se bornant pas à détruire autant d'Indiens qu'ils le pouvaient, ont saisi toutes les occasions d'exciter adroitement une tribu à faire la guerre à une autre, et que dans toutes les circonstances où les colons européens se battirent entre eux, chaque parti réunit, pour l'aider, des multitudes de guerriers indiens, qui tombaient victimes de guerres désastreuses. Dans les querelles entre les colons français et anglais, dans la guerre de la révolution, dans le malheureux renouvellement d'hostilités qui eut lieu en 1812, les Indiens furent, sans raison ni pitié, enveloppés dans des contestations qui ne les intéressaient en aucune manière, et furent écrasés entre les puissances opposées, comme le grain entre les meules. Une haine invétérée pour les blancs, et entre les Indiens les uns pour les autres, a été nourrie par tous les moyens possibles :

les liqueurs spiritueuses prodiguées pour les desseins les plus vils, l'immoralité en tout genre encouragée, des maladies dégoûtantes, et auparavant inconnues, propagées, toute espèce d'instruction refusée à ces infortunés; et l'on veut qu'après cela nous soyons surpris de ce que la race indienne disparaît rapidement!

Que l'on suive un système opposé; la raison et l'expérience se réunissent pour nous faire espérer un résultat différent. Que l'on fasse, pour les peuples qui survivent, ce que l'on a fait pour les Tuscororas. Ils sont plongés dans les ténèbres, donnons-leur dans leur langue la lumière de la vérité céleste; ils sont paresseux, encourageons-les à devenir laborieux; ils ont été privés de leurs territoires de chasse, faisons-leur connaître les arts utiles; ils sont découragés et comme désespérés, ranimons-les par l'espoir d'une satisfaction actuelle et d'un bonheur futur; que l'usage des liqueurs fortes soit rabaisé par tous les moyens possibles; qu'on les protège contre les artifices funestes des hommes, chez qui le désir du gain efface toute considération de devoir moral; qu'en même temps on leur offre la main en frères sincèrement affectionnés

et désintéressés ; et nul doute qu'ils la saisiront et la presseront contre leur cœur. Que les générations qui s'élèvent reçoivent les bienfaits inappréciables d'être instruites de bonne heure des vérités de la religion, et exercées à la pratique des arts mécaniques ; alors tout prendra un aspect plus riant ; la confusion fera place à l'ordre, la paresse à l'amour du travail, la misère au bien-être.

Depuis quelques années, l'histoire, les langages et la religion de ces tribus éparses ont commencé à attirer l'attention d'hommes doctes et doués d'un esprit observateur ; les faits dont leurs recherches ont procuré la connaissance, méritent l'attention des hommes qui réfléchissent.

On s'est beaucoup occupé de la question de savoir d'où étaient venus les premiers habitans de l'Amérique ; il est peut-être impossible de la résoudre d'une manière complètement satisfaisante ; mais il y a beaucoup de raisons de croire que les Indiens trouvés, par les Européens, en Amérique, sont au moins la seconde race distincte qui a vécu sur le territoire occupé aujourd'hui par les États-Unis. On a découvert,

dans l'État d'Ohio et dans son voisinage, des restes de grands tertres, élevés par la main des hommes, et sur lesquels croissent des chênes qui ont plus de quatre cents ans, et qui ont été précédés de deux autres successions des mêmes arbres. Ces ouvrages sont construits avec beaucoup de régularité, et offrent principalement des figures circulaires, carrées et octogones; sont pourvus d'ouvertures pour des portes à des intervalles égaux, et sont quelquefois joints les uns aux autres par de longs passages également garnis de retranchemens. Le terrain enclos varie en surface depuis un jusqu'à cent acres; les murs ont de 15 à 20 pieds de largeur à leur base, et diminuent graduellement en s'élevant. On distingue sans peine des fossés, des lignes extérieures de circonvallation et d'autres ouvrages destinés évidemment à une défense. Quelques tertres circulaires ont été ouverts dans l'enceinte de ces ouvrages; on y a trouvé des ossemens humains de différentes grandeurs; on a rencontré dans les autres des fragmens d'armures en cuivre, couvertes en argent, et attachées par des agrafes à des lanières de cuir; des morceaux de tuyaux de cuivre rem-

plis d'une rouille ferrugineuse, des pointes de lance en cuivre, des briques et des urnes en argile cuite au four, des haches de pierre de différentes espèces, des outils et des ustensiles; enfin des imitations grossières de bustes humains.

Ces objets prouvent que ces fortifications en terre n'ont pas été faites par les Indiens; car ceux-ci, avant l'arrivée des Européens chez eux, ne connaissaient pas les métaux, et n'avaient pas l'idée de briques ni d'imitations en pierre de la figure humaine. Les crânes et les os offrent des différences prouvant qu'ils appartiennent à une autre race d'hommes. D'ailleurs les Indiens ne savent rien relativement à ces ouvrages, ils n'ont aucune tradition qui les concerne; et sans doute ils n'en manqueraient pas, s'ils provenaient de leurs pères. Il ne paraît pas non plus qu'ils s'en soient jamais servis pour fortifications, ni pour demeure.

Il est vraisemblable que trois langues, radicalement différentes les unes des autres, ont été en usage parmi les Indiens qui habitaient à l'est du Mississipi. Du moins tous les dialectes dont il reste quelques vestiges, ont été ramenés d'une manière

satisfaisante à un de ces trois-là. Jusqu'à présent, on n'a découvert aucune affinité entre eux, excepté dans leur construction grammaticale qui est un peu singulière. Mais peut-être commettrions-nous une erreur en décidant que ces nations n'avaient pas, dans le principe, une origine commune. Elles ne connaissaient pas l'usage des lettres, par conséquent leurs idiomes étaient sujets à des changemens continuels; et d'ailleurs ces langues, regardées comme primitives, n'ayant été que depuis peu de temps réduites à ce petit nombre, il ne semble pas improbable que des recherches ultérieures ne les limitent encore davantage.

Ces langues sont l'Iroquois, le Lénapé et le Floridien. La première est la source des dialectes parlés par les six nations dont il a été question plus haut, et par d'autres peuples qui, autrefois, vivaient au nord du fleuve Saint-Laurent. La seconde était celle des Delavares et d'autres Indiens qui occupaient la plus grande partie de l'intérieur des États-Unis; la troisième est celle des Criks et des peuples des États méridionaux, ainsi que de la Floride.

Le Lénapé semble s'être étendu beaucoup plus

que les deux autres, et, autant que nous pouvons en juger, était plus riche et plus systématique. Sa grammaire est remarquable par sa singularité, et contraire à toute idée que nous pouvons nous former d'avance d'une langue non écrite, parlée par des chasseurs errans. Au lieu de la division des noms en genres, elle ne reconnaît que la division des choses animées et inanimées; et cette classification passe aussi dans les verbes. Elle a un singulier, un duel et deux pluriels, un particulier et un général. Dans les verbes, la variété des modes et des temps paraît avoir surpassé celle des Grecs; leurs flexions sont modifiées, non-seulement par des pronoms affixes et préfixes, comme en hébreu, mais aussi par d'autres qui ont une signification adverbiale et conjonctive. De plus, le verbe se combine avec les noms, les adjectifs et les prépositions, avec une facilité inconnue dans les langues européennes; de sorte qu'une idée très compliquée, qui, dans les idiomes modernes, exigerait une circonlocution, se contracte, en Lénapé, de la manière la plus intelligible, en un seul mot, qui exprime la personne, l'action, le lieu, le temps et la circonstance. Ce trait

caractéristique des langues indiennes , qui se retrouve dans toutes , leur a fait donner , par un écrivain américain , l'épithète très convenable de polysynthétiques.

On regarde le dialecte mohâk comme le plus pur de la langue iroquoise. Les cinq autres nations comprennent facilement ce qui est écrit en mohâk , quoique chacune ait un idiome particulier. Il paraît que l'iroquois n'a pas été analysé d'une manière critique comme le Lénapé ; mais , autant qu'on a pu le constater , il lui ressemble par la plupart de ses particularités grammaticales , notamment par celle d'être aussi polysynthétique. Cependant il reconnaît dans les noms la différence du masculin et du féminin.

Le floridien est moins connu que les deux autres langues ; et , quant aux dialectes qui se parlent à l'ouest du Mississipi , on n'a pas encore des informations certaines sur leur nature.

Les premiers renseignemens qui nous ont été donnés sur la religion des Indiens sont fabuleux et incomplets. Lorsque les hommes rouges eurent découvert le véritable caractère des étrangers arrivés parmi eux , ils leur donnèrent l'épithète de peuple maudit ; et bientôt , comme

d'un consentement unanime, ils refusèrent de leur communiquer toute notion qu'il fut en leur pouvoir de cacher. Ils furent surtout jaloux des recherches relatives à leur croyance religieuse, et sur aucun autre point ils ne se montrèrent aussi fermement disposés à tromper et à induire en erreur les curieux qui les interrogeaient. Ce ne fut par conséquent que lorsque des missionnaires, qui habitèrent long-temps parmi eux, eurent acquis complètement leur confiance, qu'ils furent en état de pénétrer leur système religieux, et de démêler les contradictions des premiers voyageurs.

La croyance des Indiens est remarquable par sa simplicité; et rien de ce qui tient à leur caractère ne les élève autant au-dessus des païens de tous les siècles et de tous les pays. La théologie des anciens Égyptiens, même d'après l'aveu des Grecs et des Romains, était remarquable pour son absurdité. Les superstitions de l'Hindoustan, qui, de nos jours, ont été l'objet de recherches profondes, sont le comble de la barbarie et de l'impureté. Au contraire, les superstitions des pauvres Indiens de l'Amérique septentrionale qui n'avaient pas d'Alphabet, et qui,

si nous en croyons quelques raisonneurs , étaient même dépourvus d'idées , se distinguent par un degré de simplicité et d'humanité qui mérite à un haut degré notre admiration.

L'unité de Dieu est reconnue par les Indiens ; ils croient aussi que Dieu est un esprit , et ne peut se représenter par aucun symbole visible ; et ils agissent en conséquence. Sur ces deux points , la religion des Indiens laisse à une distance immense , derrière elle , les doctrines polythéistes de l'antiquité. Ils offrent leurs prières et leurs adorations au bon Manitou ou grand esprit , qu'ils regardent comme le créateur et le conservateur suprême de l'Univers , auquel tous les êtres animés ou inanimés sont entièrement et perpétuellement sujets : ils le conçoivent revêtu de tous les attributs de perfection et de bienveillance qu'ils sont capables de se figurer.

Quoiqu'ils reconnaissent ainsi , à un certain degré , l'unité et la spiritualité de Dieu , ils croient qu'il a confié à plusieurs divinités inférieures le gouvernement des affaires terrestres , et que chaque homme a un esprit ou génie tutélaire qui le guide et le protège. Ils adressent à

ces esprits subalternes une sorte d'adoration inférieure, pour implorer leur protection par des sacrifices; mais, en même temps, ils affirment que le grand esprit est en définitive l'objet de ces prières et de ces offrandes.

Indépendamment de ces esprits inférieurs, auxquels ils attribuent un caractère bienveillant, ils croient qu'il en existe une autre classe dont les inclinations et l'influence sont mauvaises. Ils supposent que ces malins esprits ont à leur tête un pouvoir supérieur, qu'ils regardent par manière de prééminence comme le mauvais Manitou. Toutefois ils le considèrent ainsi que ses agens comme entièrement soumis à l'autorité du grand esprit.

Ils joignent à cette croyance un rituel, auquel ils se conformaient jadis avec la plus grande exactitude. Ils avaient des époques de réjouissance et d'actions de grâces publiques, par exemple, aux saisons de la récolte et de la chasse: les vieillards de la tribu y remplissaient les fonctions de prêtres. Ils avaient aussi un service religieux particulier, auquel le père de famille présidait.

Les Indiens ont aussi parmi eux une classe

d'hommes qu'ils regardent comme des prophètes ou des devins. Ils supposent que ces gens sont doués de pouvoirs surnaturels, et capables de pronostiquer et même de diriger en partie les événemens futurs. Leur croyance à la puissance de ces jongleurs est peut-être la partie la plus faible de leur caractère. Les discours d'un de ces hommes opèrent si puissamment sur l'esprit des Indiens, qu'ils paralysent complètement son énergie; et comme plusieurs prophéties ont été accomplies, le mal dont le devin menace est souvent arrivé par la terreur qu'il a occasionnée.

Autrefois les Indiens soignaient avec une attention particulière l'éducation de leurs enfans. Dès l'âge le plus tendre, ils leur inculquaient la croyance de la providence toute-puissante du grand esprit, et leur enseignaient à lui adresser des prières et des actions de grâces. Avant de permettre aux jeunes gens d'aller à la chasse ou à la guerre, on les soumet à une sorte d'initiation. On suppose que, pendant cette cérémonie, le symbole du génie ou de l'esprit, sous la direction duquel ils sont placés, se révèle à eux. Cette cérémonie est accompagnée de jeûnes et

d'exercices qui durent pendant plusieurs jours ; et il n'est pas surprenant que des idées superstitieuses soient excitées dans leurs esprits durant l'épuisement mental et corporel que produit une suite prolongée de pénitences rigoureuses.

Cette esquisse rapide, et par conséquent imparfaite du système théologique des Indiens, peut faire juger que, bien qu'erronné, il offre des traces distinctes d'une croyance plus pure. Il ne semble guère possible que les ancêtres des Indiens aient pu être idolâtres ; il est bien plus probable que leur système théologique tire son origine des traditions reçues du temps des patriarches, mais obscurcies.

Les détails dans lesquels je viens d'entrer sur la langue et la religion des tribus indiennes, sont principalement tirés de l'excellent ouvrage de M. Jean Heckewelder, missionnaire morave de l'établissement de Bethléem, en Pensylvanie. Ce livre se distingue par un caractère de candeur, de sagacité et de jugement très remarquable. M. Heckewelder a passé une grande partie de sa vie parmi les Indiens, comme mis-

sionnaire, et a eu par conséquent la facilité de bien étudier leurs mœurs (1).

A l'instant où cette feuille venait d'être imprimée, j'ai eu le plaisir infini de faire la connaissance de M. Jean Hunter, qui a publié le récit de sa captivité chez les Indiens, depuis son enfance jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Les tribus parmi lesquelles il a passé sa jeunesse, habitent à l'ouest du Mississipi; quelques-uns de leurs usages diffèrent de ceux de la nation Lénapé. Quant aux traits plus essentiels de la croyance religieuse et du système social, les deux peuples offrent une ressemblance remarquable.

Quiconque connaît l'histoire de M. Hunter, ne peut converser avec lui sans être étonné de l'étendue de ses connaissances et de la vigueur de son esprit. Il est dans une position singulière,

(1) Cet ouvrage, intitulé *Histoire, mœurs et coutumes des nations indiennes qui habitaient autrefois la Pensylvanie et les Etats voisins*, a été traduit en français par M. le chevalier du Ponceau, un de nos compatriotes, qui est membre de la Société philosophique d'Amérique, établie à Philadelphie. La traduction de M. Duponceau a été imprimée à Paris, en 1822. (*Note du traducteur.*)

relativement aux blancs et aux Indiens. Probablement aucun blanc n'a jamais eu autant la possibilité d'opérer un changement avantageux dans la condition des aborigènes qui existent encore en Amérique, et nous ne pouvons nous empêcher de nourrir l'espoir que beaucoup de bien s'opérera par son moyen. C'est un homme modeste, simple, taciturne ; il reconnaît ce qu'il y a de vicieux, et surtout de malheureux dans la manière de vivre des sauvages. Les sentimens exaltés, les notions religieuses, le langage poétique qu'il leur attribue, ne surprendront que ceux qui n'ont pas lu l'ouvrage de M. Heckewelder. Les récits de ce dernier, plus froids, plus prosaïques, s'accordent au fond avec ceux de M. Hunter. Celui-ci se propose, après être retourné dans les États-Unis, de réunir sur les bords du Mississipi autant de sauvages qu'il pourra, dans l'intention de les civiliser. Il se regarde comme un instrument choisi par la Providence pour sauver les restes des hommes rouges (1).

(1) Le livre de M. Hunter est intitulé : *Mœurs et*

Le voyageur, en quittant Montréal, traverse le fleuve dans une pirogue, et débarque à Longueil. Le Saint-Laurent a, dans cet endroit, à peu près 2 milles de largeur. La force du courant qui se précipite à travers les îles, rend le passage enuyeux. Sainte-Hélène, la plus grande de ces îles, a été récemment achetée par le gouvernement, pour y faire bâtir des casernes où demeureront les soldats qui habitent actuellement à Montréal.

Une diligence va de Longueil à la Prairie, qui est à 7 milles plus haut sur les bords du Saint-

coutumes de plusieurs tribus indiennes vivant à l'ouest du Mississipi. — Philadelphie, 1823, 1 vol. in-8°.

Cet ouvrage, qui commence par la relation des aventures de l'auteur, mérite d'être traduit en français. Il forme comme une suite de celui d'Heckewelder, et complète nos connaissances sur les peuples qui habitent depuis les bords de l'Océan atlantique jusqu'aux Monts Rocky.

Un autre Américain, Jean R. Jewitt, qui a été fait prisonnier par les sauvages de Nootka-Sound, parmi lesquels il a vécu trois ans, a aussi publié le récit de son séjour parmi eux.

Laurent ; ensuite on traverse le pays jusqu'à Saint-Jean, sur la Sorel, à 12 milles de distance. Il y a aussi une route par Chambli, au lieu de celle de la Prairie ; si le voyageur en a le choix, il doit la préférer, parce qu'il verra le fort Chambli, ouvrage des Français, qui, long-temps négligé, a repris son ancien caractère, pendant la dernière guerre, et, en 1814, a servi de quartier-général à un camp de 6000 hommes.

Le même jour de mon départ de Montréal, je m'embarquai à Saint-Jean, sur le *Phénix*, bateau à vapeur, destiné pour Whitehall, à l'extrémité méridionale du lac Champlain.

La Sorel doit son nom à celui de la ville qui s'appelle aujourd'hui William-Henri, et qui, dans le temps, entourait un fort bâti en 1665, par ordre de M. de Tracy ; il était destiné à défendre le pays contre les incursions des Sauvages ; il fut nommé Sorel, d'après l'ingénieur qui surveilla sa construction.

A Saint-Jean, la Sorel a plus d'un mille de large ; son cours y est assez lent, de même qu'à son embouchure dans le Saint-Laurent. A Chambli il est plus rapide ; là cette rivière coule avec fracas sur un lit rocailleux, et forme un rapide

assez fort, mais que l'on ne peut appeler violent : la roche de ses bords est du calcaire secondaire, couvert de schiste. De Chambli à Saint-Jean, la distance est de 12 milles ; on suit les bords de la rivière, en traversant un beau pays bien peuplé.

Au-dessus de Saint-Jean, la Sorel s'élargit encore jusqu'à l'île aux Noix, qui en est éloignée de 9 milles, et dont l'étendue est à peu près de 80 acres. Cette île, par sa position, commande la navigation de la rivière ; ce qui la rend importante comme poste militaire. Elle a, de même que Saint-Jean et le fort Chambli, été souvent prise et reprise dans les guerres qui ont désolé ces contrées. Aujourd'hui elle est fortifiée, et occupée par une garnison nombreuse.

A peu près à 11 milles de l'île aux Noix, on passe devant Rousés-Point qui est sur la rive gauche du Sorel. Depuis la dernière guerre, les États-Unis y ont fait élever un fort semi-circulaire en pierre, qui eût pu défendre parfaitement l'entrée de leur pays contre une armée venant du Canada. Mais il a été constaté par le rapport des commissaires nommés pour la rectification des limites respectives, dont la ligne doit passer sous

le quarante-cinquième parallèle, que ce fort est sous le territoire britannique. Ainsi ce sera un présent que les Américains auront, sans le vouloir, fait aux Anglais. Mais il y a souvent des compensations dans les choses de ce bas monde; et les astronomes ont depuis fait une autre découverte; c'est que la seule passe navigable du rapide du Long-Saut est du côté américain de la ligne de frontière, et que par conséquent nos bateaux doivent demander la permission des États-Unis pour naviguer sur cette partie du Saint-Laurent.

La Sorel finit un peu au-dessus du fort, et depuis ce point jusqu'à White-Hall, la longueur du lac Champlain est de 95 milles. Pendant plus de 30 milles, il est si étroit, vers son extrémité inférieure, qu'il ressemble plus à une rivière qu'à un lac. En général, sa forme est très irrégulière; il est parsemé d'îles, dont quelques-unes sont très grandes; ses rives sont découpées par un grand nombre de promontoires et de pointes; ses bords sont ordinairement plats, et boisés jusqu'à leur extrémité mouillée par ses eaux.

Le bateau à vapeur s'arrêta devant une petite maison en bois, sur la rive gauche; c'est la

douane des États-Unis; un employé vint à bord pour visiter les bagages des voyageurs; ce qu'il fit avec beaucoup d'honnêteté. Le bateau continue sa marche, et l'employé descend au poste le plus prochain où il attend le bateau qui descend.

A peu près à 25 milles de Rousés-Point, on entre dans la baie de Plattsbourg. Le bateau mouilla devant la ville, pour déposer et prendre des passagers. Ce fut là que la flotte britannique, commandée par le commodore Downie, fut prise en 1814 par celle des Américains, sous les ordres du commodore Macdonough; le brave Downie fut tué dans ce sanglant combat.

Plattsbourg est une jolie petite ville où il règne une grande activité; elle est bâtie sur un terrain en pente douce. Le bateau étant resté mouillé à une certaine distance, je ne descendis pas à terre. D'ailleurs, je ne me souciais guère d'aller reconnaître des lieux qui rappellent des souvenirs peu flatteurs pour un habitant de la Grande-Bretagne. Nous n'avons pas cueilli des lauriers dans notre dernière campagne sur ce lac.

Nous arrivâmes l'après-midi à Burlington,

située à 24 milles plus loin, sur la rive opposée. Cette ville est dans l'état de Vermont; elle est au fond d'une baie sur la pente et le sommet d'un coteau assez escarpé; elle est bien bâtie. Le collège est dans la partie la plus haute, à 330 pieds au-dessus de la surface du lac. En 1815, ce lieu n'était qu'une solitude. Aujourd'hui Burlington compte à peu près 2000 habitans; c'est la ville la plus commerçante du lac. Au-delà de Burlington le pays devient montagneux.

Pendant la nuit, le bateau passa devant Crown-Point, sur la rive occidentale du lac, au point où il se rétrécit et ne forme plus en quelque sorte qu'une rivière. On y voit les ruines d'un fort en pierre, bâti, dans l'origine, par les Français, et ensuite renouvelé et augmenté par les Anglais, quand ils furent devenus maîtres du Canada.

A une douzaine de milles, plus au sud, on trouve les ruines du fort Ticonderoga, bâti également par les Français, sur une haute pointe de terre de la même rive, à l'embouchure du lac George, dont les eaux arrivent d'un pays très élevé; sa longueur est à peu près de 36 milles, et sa largeur, d'un à deux milles; il est pres-

que parallèle à la partie méridionale du lac Champlain. Il est célèbre par l'aspect grand et pittoresque de la région montagneuse qui l'entoure; par le grand nombre de ses îles, dont quelques-unes offrent de très beaux cristaux de quartz, par la transparence remarquable de ses eaux, et par la délicatesse des truites que l'on y pêche. Plusieurs lieux situés sur ses bords sont fameux dans l'histoire de la guerre des Colonies avec le Canada, et de celle de la révolution américaine. Les forêts qui l'entourent sont encore remplies de bêtes fauves et de serpents à sonnettes.

Pendant que le Canada appartenait aux Français, Ticonderoga vit souvent sortir des expéditions qui allaient ravager les établissemens anglais. Il a ensuite joué un rôle dans la désastreuse expédition de Burgoyne. Les Américains s'y étaient retranchés en 1777; regardant ce fort comme imprenable, ils espéraient qu'il préserverait leur pays contre une invasion. Burgoyne fit transporter de l'artillerie, malgré les précipices, sur le sommet du mont Défiance, beaucoup plus élevé; il fallut abandonner précipitamment Ticonderoga.

Le mont Défiance est entre le lac Champlain et le lac George , précisément au point de leur jonction. Il commande absolument Ticonderoga , qui est à portée du canon. Il suffit d'un simple coup d'œil , même de la part des gens qui ne sont pas militaires , pour s'en apercevoir ; et l'on ne conçoit pas comment les anciens commandans avaient négligé ce point : peut-être cela venait-il de la persuasion que l'on ne pouvait transporter du canon sur le haut du mont Défiance.

De l'autre côté du lac Champlain est le mont Indépendance , sur lequel les Américains avaient un poste retranché , dans les temps où la guerre ravageait ces lieux aujourd'hui si tranquilles.

Quand je montai sur le pont , le lendemain matin , je reconnus que nous passions entre une double ligne de montagnes ; mais près des bords de la rivière le terrain était marécageux , et n'offrait aucun intérêt ; le canal que forme le Champlain est extrêmement sinueux ; en quelques endroits il est si étroit , et tourne si brusquement , que le bateau ne pouvait doubler ces coudes qu'à l'aide d'un grelin porté à l'avant. A l'extrémité de ce canal naturel , on voit les

bâtimens des flottilles de Downie et de Macdonough, amarrés les uns près des autres au rivage.

Whitehall est une petite ville malpropre, mais très vivante. Jadis elle s'appelait Skenesborough. Ce fut là qu'au mois de juillet 1777 Burgoyne détruisit la petite flottille des Américains, ainsi que le bagage et les munitions de leur armée.

Whitehall est bâti sur les bords du Wood-Creek, rivière fangeuse, qui vient du sud, et qui, se partageant en deux bras, se précipite par-dessus des rochers, pour tomber dans le lac Champlain. Les maisons s'élèvent en partie dans une vallée resserrée entre les montagnes, et en partie sur leurs pentes escarpées. Le nouveau canal qui doit unir le lac Champlain au Hudson-River, se termine à Whitehall.

Deux routes conduisent de cette ville à Albany; la plus courte est de 72 milles. Pendant plus de la dernière moitié de cette distance, on longe la rive du Hudson, on traverse une grande partie du terrain parcouru par l'armée du général Burgoyne, et que l'armée américaine défendit pied à pied, jusqu'à ce qu'enfin la fortune

de la guerre contraignit l'armée royale à se rendre prisonnière de celle de la nouvelle république. La dernière position de l'armée royale fut un camp retranché sur un terrain élevé au nord du Fishkill, petite rivière qui coupe la route pour aller tomber dans le Hudson ; la reddition eut lieu dans une prairie, sur les bords du Fishkill, au confluent des deux rivières.

Nous prîmes l'autre route qui est plus longue ; elle passe par Saratoga et Ballston, lieux fameux par leurs sources chalibées, où les malades, les oisifs, et les gens du beau monde de toutes les parties des États-Unis, et même des pays étrangers, viennent en foule dans la belle saison.

Saratoga est bien autrement célèbre dans l'histoire, pour avoir donné son nom à la capitulation dont il vient d'être question. L'armée américaine ayant évacué le fort de Ticonderoga, dans la nuit du 5 juillet 1777, fut vivement poursuivie par le général Burgoyne ; les combats qu'elle soutint prouvèrent que, dans sa retraite, elle était encore redoutable. Enfin, au mois de septembre, Burgoyne parvint, après avoir surmonté de grands obstacles, et vu déjouer plusieurs plans très importants, à passer le Hud-

son, et le 17 son avant-garde se trouva à moins de 4 milles des Américains. Des escarmouches eurent lieu fréquemment; mais il n'y eut pas d'engagement général avant le 19. L'action fut sanglante. Chaque armée resta sur son terrain; Burgoyne s'attribua l'honneur de la victoire, mais il paraît que sa perte fut de près de six cents hommes; celle des Américains ne fut que de la moitié; ils pouvaient remplacer les hommes qui leur manquaient; Burgoyne était dans l'impossibilité d'en faire autant.

« Depuis le 19 septembre jusqu'au 7 octobre, dit-il dans ses mémoires, il ne se passa pas une nuit sans qu'il y eût des coups de fusil tirés; quelquefois nos avant-postes étaient attaqués. On ne pouvait envoyer un détachement en fourrage qu'en le faisant couvrir par un corps considérable. Le plan de l'ennemi était de nous harasser par des alarmes continuelles; la supériorité du nombre le mettait en état d'effectuer ce dessein sans se fatiguer. La longue habitude avait rendu nos soldats indifférens aux coups de fusil; ils pouvaient manger et dormir même quand ils les entendaient très près d'eux. Je ne crois pas que ni officier ni soldat

se soit, dans cet intervalle, déshabillé pour se livrer au sommeil, ou qu'un officier général ou un colonel ait passé une seule nuit sans être sur ses jambes à plusieurs reprises, et constamment avant le lever du soleil.»

Le 7 octobre, Burgoyne marcha contre les Américains qui se défendirent avec beaucoup de résolution : ensuite ils attaquèrent le colonel Auckland, commandant les grenadiers anglais, qui fut blessé et fait prisonnier; une grande partie de l'artillerie fut prise. Le général Frazer fut blessé mortellement. La nuit fut extrêmement critique pour les troupes britanniques; elles abandonnèrent leur camp et se retirèrent dans leurs retranchemens sur les hauteurs.

Le 8, dans la soirée, le général Frazer fut enterré sur une hauteur voisine, et, suivant ses vœux, dans une grande redoute que l'on y avait élevée précédemment. Les Américains qui voyaient beaucoup de monde assemblé, et qui en ignoraient la cause, firent jouer leur artillerie de ce côté; le convoi fut couvert de poussière. L'aumônier de l'armée ne se laissa pas ébranler par la cannonade, et n'omit aucune des parties du service funèbre.

Burgoyne, voyant qu'il ne pouvait pas se faire jour à travers les Américains, essaya de retourner au Canada; le 8 octobre, à neuf heures du soir, il commença sa retraite. Poursuivi et serré de près par l'armée ennemie, manquant de vivres, voyant chaque jour diminuer le nombre de ses soldats par les maladies, il fut obligé, le 17, de mettre bas les armes.

Plusieurs officiers anglais avaient été suivis par leurs femmes. Lady Auckland, instruite de la captivité de son mari, avait demandé à Burgoyne la permission d'aller le rejoindre. Elle fut reçue par le général américain Gates avec tous les égards qu'elle méritait.

Le général Reidesel, officier allemand, au service de l'Angleterre, était aussi accompagné de sa femme. Quand l'armée britannique se fut rendue aux Américains, le baron de Reidesel écrivit à sa femme de venir le trouver avec ses enfans : « Je montai dans ma calèche, dit madame de Reidesel, dans ses mémoires, et je m'acheminai, avec ma petite famille, vers le camp des Américains. En passant, je remarquai, et ce fut une grande consolation pour moi, que l'on ne me regardait pas d'un air de ressentiment ;

tout le monde me saluait, on montrait même de la compassion en voyant une femme avec de petits enfans. J'étais, je l'avoue, effrayée d'aller chez l'ennemi; car c'était une position nouvelle pour moi. Quand nous approchâmes des tentes, un bel homme s'avança vers ma voiture, prit mes enfans, les embrassa, les caressa : j'en fus si attendrie, que les larmes me vinrent aux yeux. « Vous tremblez ! me dit cette personne ; n'ayez » pas peur. » Oh ! non, répondis-je, je ne crains » rien ; vous me paraissez si bon et si tendre » pour mes enfans, que cela me donne du cou- » rage. » Il me conduisit à la tente du général Gates.

« Tous les généraux devaient dîner avec ce dernier. « Vous seriez bien embarrassée de vous » trouver à table avec tous ces Messieurs, me » dit cette même personne ; venez, avec vos en- » fans, dans ma tente ; je vous y ferai préparer » un dîner frugal, mais il sera donné de mon » cœur. » — « Vous êtes certainement mari et » père, m'écriai-je, puisque vous me montrez » tant de bonté. »

« Je reconnus alors que cet homme excellent était le général Schuyler. J'étais satisfaite, tous

ceux qui m'entouraient étaient contens ; je voyais mon mari hors de danger : que pouvais-je désirer de plus dans l'infortune générale ? Après le dîner , le général me dit qu'il demeurait à Albany , et que le général Burgoyne lui avait promis d'aller demeurer chez lui ; et il m'invita à suivre cet exemple avec mes enfans. Mon mari , que je consultai , me conseilla d'accepter l'invitation. Quelques jours après , nous arrivâmes à Albany , ville qui , depuis si long-temps , était l'objet de nos vœux ; mais au lieu d'y entrer en vainqueurs , comme nous l'avions espéré , nous étions prisonniers ! Nous y fûmes accueillis comme des amis , par la famille du général Schuyler ; et cependant le général Burgoyne avait fait brûler la maison et dévaster les champs et les vergers de celui-ci à Saratoga. Frappé de tant de générosité , le général Burgoyne lui dit : « Que de bonté , quoique je vous aie fait tant » de mal ! » — « C'était le sort de la guerre , répartit le général Schuyler , n'en parlons plus. »

Après la guerre , Saratoga ne ressemblait guère qu'à un marais ; depuis une quinzaine d'années , ses eaux ont acquis une grande réputation , et dans les mois de juillet et d'août , on

y voit près de 1500 étrangers. On compte à peu près quatorze sources à Saratoga et dans les environs ; elles offrent toutes quelques différences dans la quantité des particules minérales et gazeuses qui les composent. Je bus un verre de la source du Congrès, qui coule d'une fontaine très propre.

Les eaux de Ballston ont été célèbres depuis une trentaine d'années. Le village de Ballston-Spa est à 26 milles au nord d'Albany, dans une vallée pittoresque, arrosée par un ruisseau qui, au-dessous de ce lieu, se jette dans le Kayadarossera. La partie septentrionale de cette vallée est bordée de collines sablonneuses, hautes et très escarpées. Le village renferme plus de cent maisons ; on y compte plus de 600 habitans. Il y règne une grande activité ; c'est le rendez-vous de tous les environs, qui, à l'exception de plaines couvertes de pins dans le nord, sont très fertiles. Les auberges, destinées aux étrangers qui viennent prendre les eaux, sont vastes et commodes. En 1818, on y a vu 2500 étrangers, dont la dépense moyenne s'est montée à 50 dollars par tête.

Arrivé à Albany, je m'embarquai sur le ba-

teau à vapeur le Livingston. La traversée, jusqu'à New-York, fut heureuse et prompte. Les rives du Hudson sont très pittoresques; on passe devant l'embouchure du Catskill-Creek, que ce fleuve reçoit à droite; le confluent est au niveau des marées de l'Océan; la rivière descend du haut des Catsberg, montagnes qui s'élèvent à plus de 530 toises au-dessus de la mer. Quelle variété prodigieuse de productions le règne végétal doit offrir entre ces deux extrêmes! La cime du Round-Top a 560 toises de hauteur, celle du High-Peak, 520. Ces sommets sont à une vingtaine de milles des bords du Hudson. Une grande route traverse ces monts, où elle passe à une hauteur de 379 toises. C'est la plus élevée des États-Unis; elle l'est bien plus que celle qui coupe, plus au sud, la chaîne des Alleghanys.

Cette région alpine renferme une très belle cataracte, qui est éloignée d'un demi-mille de la grande route. Le Katerskill, formé des eaux que lui fournissent deux petits étangs, éloignés l'un de l'autre d'un quart de mille, coule tranquillement pendant 2 milles, puis se précipite perpendiculairement d'une hauteur de 52 toises.

Les montagnes sont habitées jusqu'à leur sommet; ce qui procure aux voyageurs la facilité de les parcourir à leur aise.

C'est de l'autre côté du fleuve, au confluent du Kinderhook, à une douzaine de milles au-dessus de celui du Catskill, que les rives du Hudson commencent à changer de caractère; elles deviennent plus hautes et plus escarpées. Elles forment une chaîne rocailleuse, interrompue en quelques endroits par des ouvertures où se trouvent des villes; deux vallées de largeur inégale courent parallèlement à cette chaîne, et sont remplies d'habitations. Rien de plus agréable que la vue des bords du Hudson, depuis Albany jusqu'à New-York; les sommets des rochers sont couronnés de chênes, de pins et de genévriers nains: tantôt le rivage s'avance en promontoires abruptes et rocailleux; tantôt il forme des caps arrondis, et dont la surface ondulée est couverte de charmantes maisons de campagne. Ce séjour doit être délicieux en été. Les navires qui remontent ou descendent le fleuve, ajoutent au charme du coup d'œil. On découvre dans le lointain les sommets bleuâtres des montagnes.

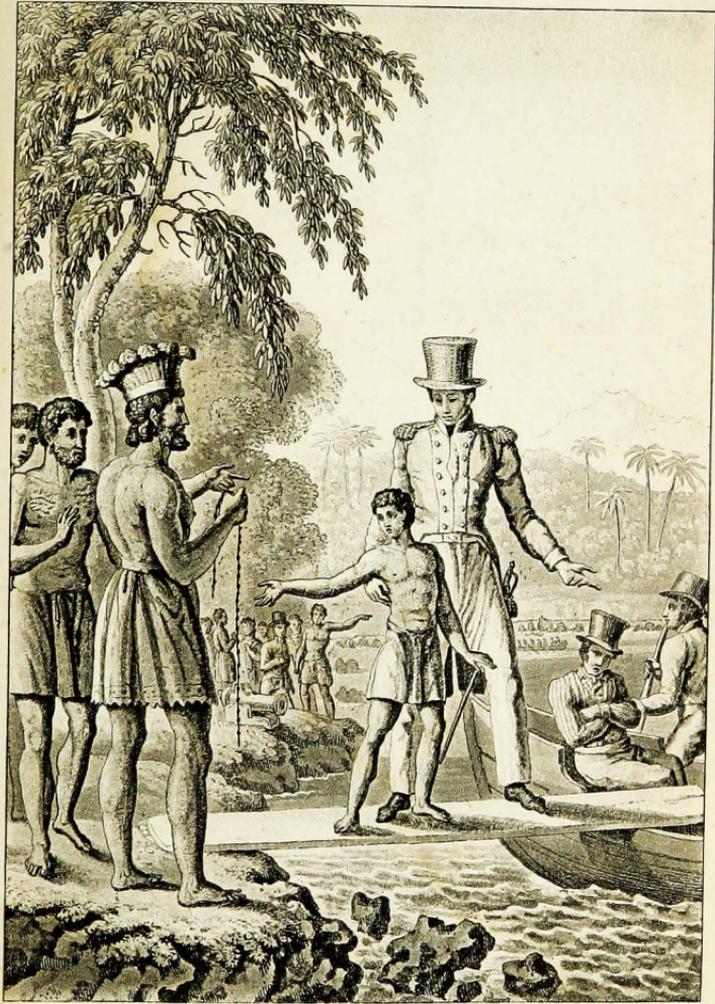
A l'embouchure du Fishkill, que le Hudson reçoit à gauche, le pays offre un aspect moins rocailleux. Toutes les petites rivières qui, de chaque côté, apportent au Hudson le tribut de leurs eaux, ayant leurs sources sur des plateaux élevés de plusieurs centaines de pieds au-dessus de sa surface, et un cours peu prolongé, n'y arrivent généralement que par des cataractes plus ou moins élevées. Ces accidens donnent la facilité d'établir sur leurs bords des usines qui épargnent le travail des hommes, circonstance inappréciable dans un pays où le haut prix de la main-d'œuvre empêchera encore long-temps l'établissement de manufactures en état de rivaliser avec celles de l'Europe.

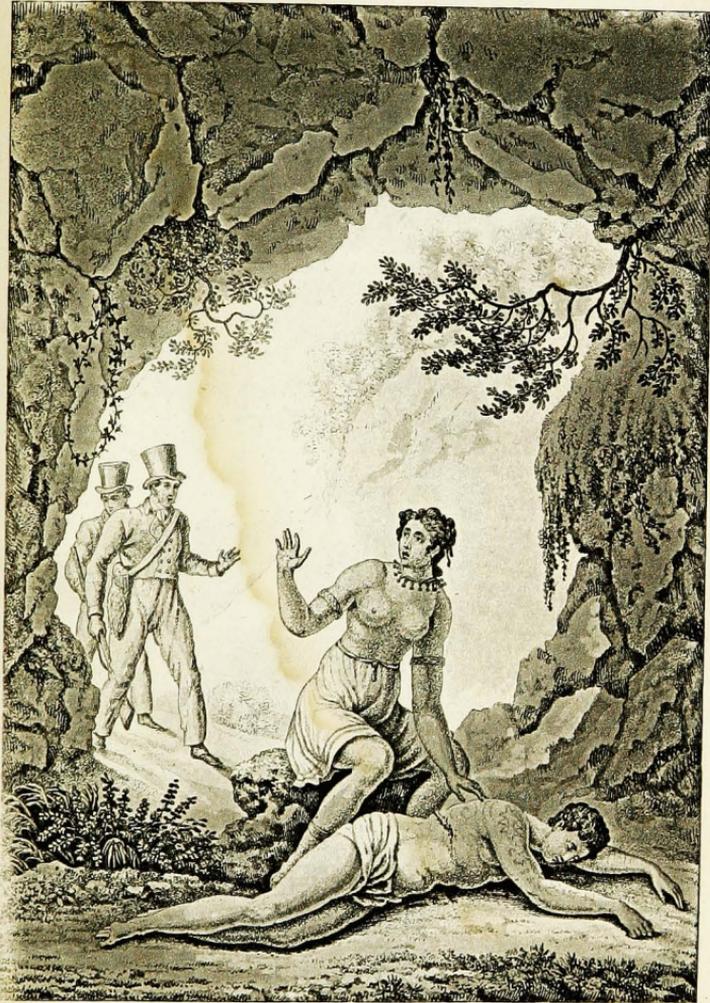
Sur un promontoire de la rive droite, on voit Westpoint, lieu célèbre dans l'histoire de la révolution américaine. Le fort Putnam est abandonné, il tombe en ruines. Westpoint a aujourd'hui une école militaire. Ce fut là que le major André, officier anglais, qui était allé conférer avec Arnold, sur les moyens de livrer la forteresse aux troupes britanniques, fut arrêté en retournant vers le navire qui l'attendait. André fut puni comme espion; sa mort ignominieuse

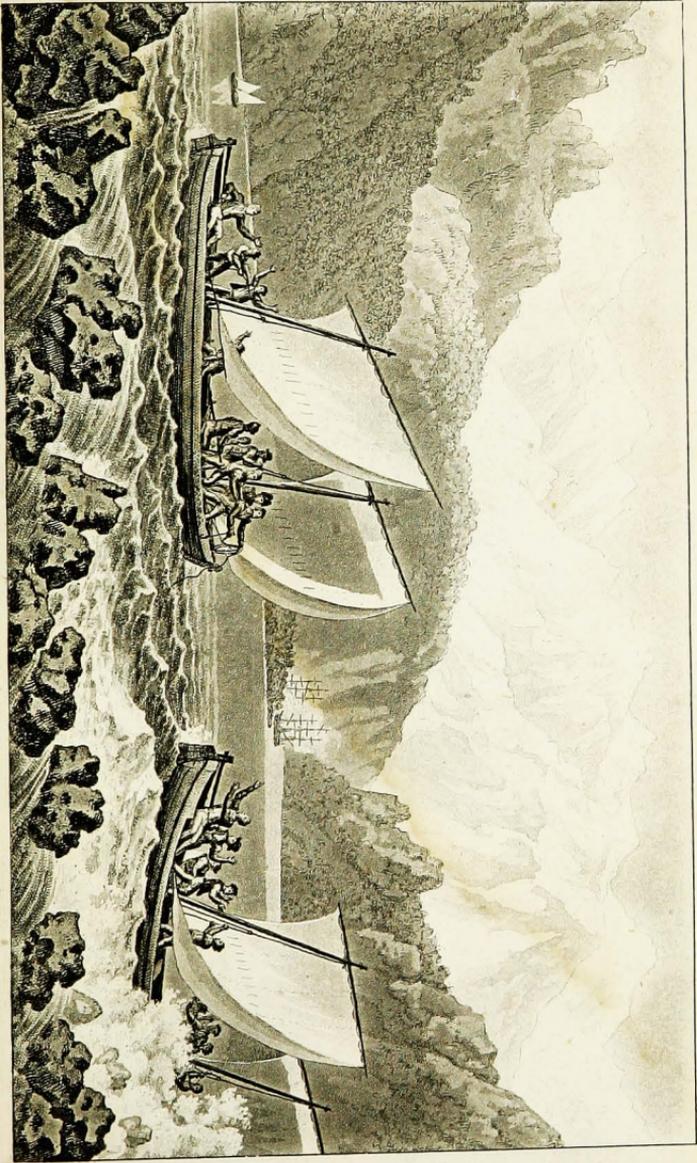
l'a immortalisé ; son caractère était estimable ; tout le monde plaignit son triste sort. Le traître Arnold réussit à s'échapper ; il est mort couvert d'opprobre.

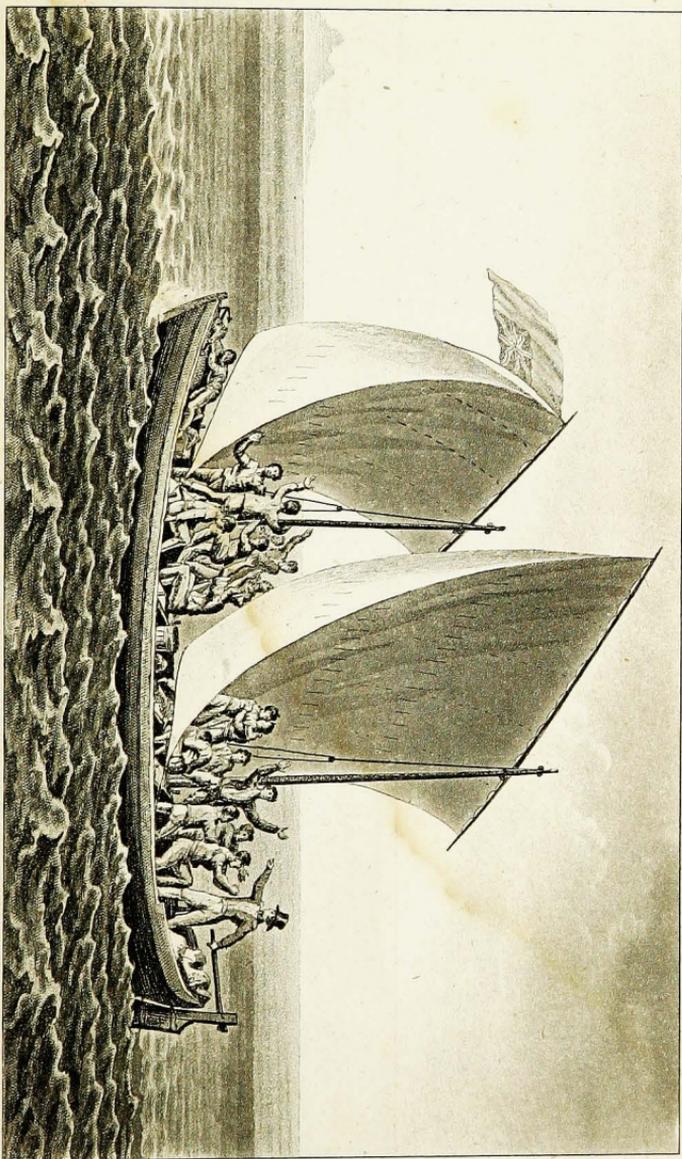
Quand on est au milieu des montagnes du Fishkill, dont Westpoint commande l'entrée, on ne peut s'empêcher d'admirer la beauté de la perspective. La surface tranquille du fleuve qui s'approche de l'ouverture resserrée par laquelle il sort de ces monts, les rochers qui semblent menacer de tomber sur les navires voguant à pleines voiles, la vue des montagnes lointaines, cet ensemble forme un paysage ravissant.

J'arrivai le 25 novembre à New-York ; j'y passai la plus grande partie de l'hiver, et je débarquai en Angleterre au commencement de 1820.









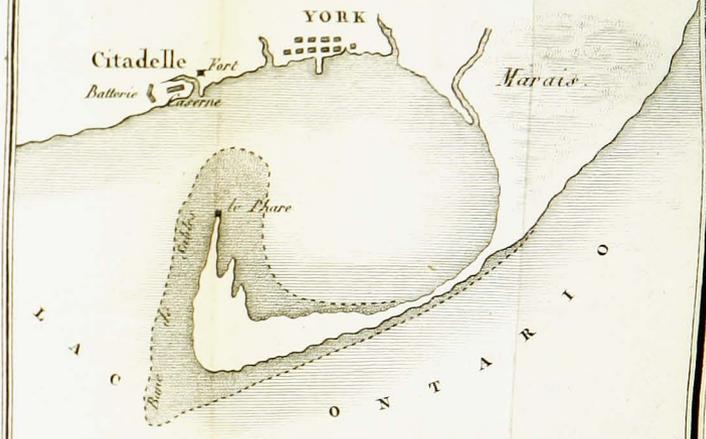
QUÉBEC.



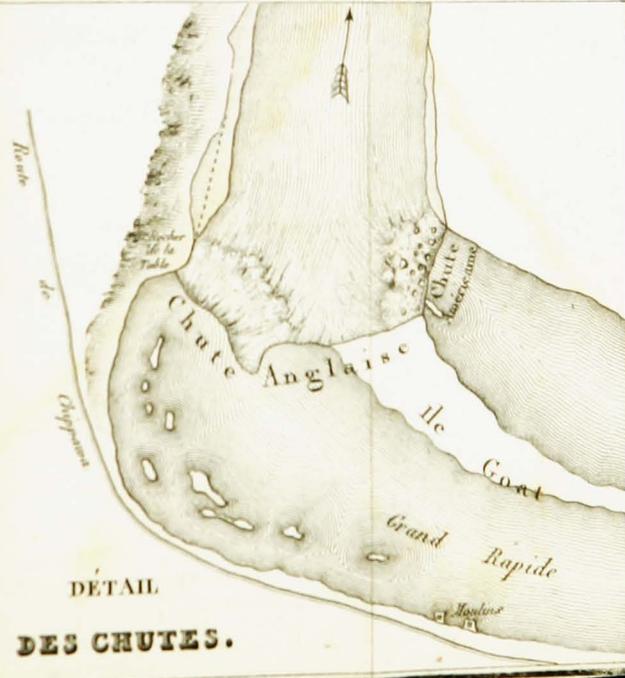
MONTREAL.



YORK.



CATARACTES DE NIAGARA.



DÉTAIL
DES CHUTES.

KINGSTON.



